
UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01063295 8


UNIVERSITY OF TORONTO
VELUT ARBOR ÆVO



LA TRAITE

L'ÉMIGRATION

ET

LA COLONISATION

AU BRÉSIL

EXTRAIT

DE LA

REVUE DU MONDE

COLONIAL, ASIATIQUE ET AMÉRICAIN

PARIS. — TYPOGRAPHIE WALDER, RUE BONAPARTE, 44.

LA TRAITE

L'ÉMIGRATION

ET

LA COLONISATION

AU BRÉSIL

PAR

CHARLES EXPILLY

Membre correspondant de la Société de Statistique de Marseille.

PARIS

A. LACROIX, VERBOECKHOVEN ET Cie
ÉDITEURS
Librairie internationale
15, BOULEVARD MONTMARTRE, 15

AU BUREAU
DE LA REVUE DU MONDE
Colonial, Asiatique et Américain
3, RUE CHRISTINE, 3

1865


APR

A SON ALTESSE IMPÉRIALE

LE PRINCE NAPOLÉON

MONSEIGNEUR,

En plaçant ce livre sous le haut patronage de Votre Altesse Impériale, je reste fidèle à la pensée qui me l'a inspiré. Frappé, pendant un long séjour au Brésil, de la réprobation qui pèse sur des contrées si richement dotées par la nature, j'en ai recherché les causes, et je

les ai indiquées dans plusieurs publications successives. Mais les gouvernements ont l'oreille dure; et les souverains, même les mieux intentionnés, ne trouvent pas toujours des instruments pour réaliser leurs généreux desseins. Ma voix n'a pas été entendue; il ne me restait plus qu'à signaler aux déshérités de la vieille Europe, que la misère ou l'esprit d'aventure jette au-delà des mers, les déceptions qui les attendent dans des régions inhospitalières. Or, parmi ces enfants perdus, une partie notable appartient aux deux nations-sœurs, dont il vous a été donné de résumer, comme par un heureux trait d'union, les aspirations les plus élevées.

A vous donc, Monseigneur, qui savez dire courageusement la vérité, comme, au besoin, vous sauriez l'entendre; à vous l'hommage de ce livre. Et si, dans les excursions lointaines où vous entraîne l'étude des progrès de l'humanité, vous abordez un jour ces rivages que n'a pas encore visités l'esprit de fraternité, vous recon-

naîtrez comme moi que le progrès moral, le seul véritable, n'y sera possible qu'en y arborant la devise de notre glorieuse et universelle Révolution.

CHARLES EXPILLY.

PREMIÈRE PARTIE.

LA TRAITE.

—

Quelques auteurs font remonter le trafic des noirs au commencement du xv[e] siècle. Dans son intéressant travail intitulé : l'Abolition de l'esclavage, M. Cochin nous apprend que les Mahométans d'Afrique avaient amené des nègres à Lisbonne, afin de les échanger contre des prisonniers faits par les Portugais. Ce fut là le point de départ de la traite. L'acte de l'échange produisit l'idée de l'achat; en effet, à partir de cette époque, le comptoir portugais d'Arguin devint le centre d'un important trafic de chair humaine. Dès le début, les bénéfices furent énormes; aussi, le honteux négoce prit tout de suite un développement considérable dans toute la péninsule ibérique.

Le commerce de *bois-d'ébène* — c'était l'expression consacrée — se pratiquait donc sur notre continent, avant la découverte de l'Amérique. L'Europe achetait déjà des esclaves noirs pour son service particulier, et ce ne fut que longtemps après la conquête du Nouveau-Monde que les Espagnols, les Portugais et les Anglo-Saxons pensèrent à y introduire des Africains. Suivant l'usage antique, les vaincus, c'est-à-dire les indigènes, devenus les esclaves des vainqueurs, furent les premières victimes du travail forcé, et, cela, tant au nord qu'au sud du continent américain.

Nous aurons bientôt l'occasion de juger la politique adoptée à cet égard par les Portugais; plus tard, notre sujet nous forcera d'apprécier le système suivi envers les Peaux-Rouges, par les colons de la Nouvelle-Angleterre. A cette heure, nous nous occupons des Espagnols seulement.

Les prédications de Las-Cases, appuyées sur un bref du Pape, revendiquèrent pour les Indiens le droit de vivre en hommes libres. Or, les heureux aventuriers ne reconnaissaient d'autre droit que celui du glaive; aussi, bien qu'ils se montrassent zélés catholiques tant qu'il ne s'agissait que d'amener la conversion des autochtones, ils repoussèrent une prétention qui devait arrêter l'exploitation des mines, exploitation si fructueuse jusqu'alors. En effet, c'est exclusivement à cette tâche, on ne l'ignore pas, que les vaincus étaient soumis, ainsi que le prouve le mot de Fernand Cortez, cité par W. Pres-

cott's, dans son *History of the conquest of Mexico*. On engageait le fameux *Conquistador* à demander une concession de terres à Cuba :

« — Je suis venu ici, répondit-il, pour trouver de l'or, et non pas pour labourer la terre comme un paysan. »

Depuis le chef jusqu'au dernier de ses compagnons, tous n'avaient qu'une seule et même pensée absorbante : la recherche des métaux précieux; dès lors, soustraire les aborigènes à l'esclavage, c'était enlever aux Espagnols leur part de butin, la juste récompense de leurs fatigues et de leurs exploits, leur propriété légitime enfin, et les réduire, eux, les vaillants soldats, au sort misérable des *paysans*.

Ils protestèrent donc contre une doctrine qui ruinait leurs espérances de fortune. La situation devenait difficile; elle aurait empiré encore, si une transaction ne s'était accomplie entre la religion et la cupidité féroce des conquérants. La religion, qui réclamait pour les Indiens, ne stipulait point de réserve au profit des noirs. Or, les nouveaux maîtres ne nourrissaient aucune préférence quant à la couleur des bras qui devaient fouiller le sol, afin d'en extraire l'or et les diamants. Las-Cases voulait arracher de leurs mains les esclaves américains; mais il leur abandonnait toute une race vigoureuse et déjà façonnée au joug européen. Bien que cette concession ne fût pas explicitement contenue dans les paroles du prêtre espagnol, cependant elle fut rigoureusement déduite de sa revendication exclusive en faveur des Peaux-Rouges.

En conséquence, les conquérants l'acceptèrent, mais seulement dans la mesure de leur intérêt.

Comme la mortalité était grande dans les mines, les farouches envahisseurs achetèrent en Afrique des cargaisons de bois-d'ébène, destinées à combler les vides que causaient incessamment l'épuisement et la maladie. Néanmoins, ils ne renoncèrent point à poursuivre et à traquer les Peaux-Rouges, et même ils dressèrent des chiens pour cette chasse au gibier humain.

Voilà à quel résultat aboutit la philanthropie étroite de Las-Cases. Le noir, vendu déjà en Europe, fut ensuite introduit comme esclave en Amérique, sans que pour cela le sort de l'Indien fût sensiblement amélioré.

Si le commerce des Africains prit rapidement de grandes proportions dans le Nouveau-Monde, il ne perdit aucunement de son importance dans l'Ancien. En une seule année, — 1539, — il se vendit 12,000 noirs à Lisbonne, et, à la même époque, Séville, puis Madère, étaient devenus de vastes marchés d'esclaves.

Charles-Quint chercha un moment à favoriser l'immigration d'ouvriers libres dans ses nouvelles colonies. Une série d'expériences malheureuses ne tarda pas à le convaincre de l'impossibilité d'acclimater le travail européen dans les brûlantes régions intertropicales. Sous Philippe II, de même que sous ses successeurs, la traite se poursuivit sur une grande échelle.

Les derniers Valois et Henri IV échouèrent également dans des tentatives de même nature. Les ouvriers en-

gagés périssaient par centaines; ils furent remplacés par des Africains.

« La recrue même de nos colonies américaines est extrêmement dispendieuse, puisque l'on estime que sur *cinq* personnes qui vont s'y établir, *deux* périssent dans la première année, » dit Moheau dans ses *Recherches sur la population,* publiées à la fin du siècle dernier.

Voici des dates dont le rapprochement justifie les allégations précédentes :

L'Amérique fut découverte en 1492 par le Gènois Christophe Colomb, et en 1497 par le Florentin Améric Vespuce, qui lui donna son nom. Eh bien! les Africains ne furent introduits à Santo-Domingo qu'en 1510; à Cuba, en 1521; dans la Virginie, en 1620, et dans les Antilles françaises, en 1650.

Pendant plus de trois siècles, le trafic des Africains poursuivit paisiblement ses fructueuses opérations. Toutes les puissances maritimes, — protestantes et catholiques, — chargèrent du bois-d'ébène, sans que la conscience humaine, engourdie par le silence approbateur de l'Église, fît entendre aucune protestation. La diplomatie osa même consacrer cet infâme négoce dans le traité, mémorable à plus d'un titre, qui porta le dernier coup à l'intraitable orgueil de Louis XIV. En effet, par le traité d'Utrecht (1713) l'Angleterre obtint, et ce, pour 30 années, à l'exclusion de toutes les autres parties contractantes, la *fourniture des nègres* aux colonies espagnoles d'Amérique.

La Révolution française répudia solennellement la honteuse stipulation de 1713, lorsqu'elle proclama l'égalité des hommes entre eux, quelle que fût du reste la couleur de leur épiderme. Ce principe trouva de chauds adhérents de l'autre côté de la Manche; il y fit un rapide chemin, et, pendant que nos législateurs de l'an x rétablissaient l'esclavage aboli par leurs prédécesseurs, l'opinion publique, en Angleterre, se rattachait de plus en plus à la déclaration de notre Convention nationale. Oubliée au milieu des graves complications qui marquèrent le commencement de ce siècle, l'idée d'une grande réparation pénétra enfin dans le Conseil des nations; elle trouva sa formule dans les dispositions de l'*Acte additionnel* du traité de Paris (30 mai 1814), relatives à l'abolition de la traite. Ces dispositions, adoptées par le Congrès de Vienne, le 4 février 1815, furent encore sanctionnées au second traité de Paris (20 novembre 1815), par un nouvel article additionnel qui établissait une généreuse solidarité entre toutes les parties contractantes. Cet article portait que :

« Les hautes puissances s'engageaient à concerter, *sans perdre de temps*, l'abolition entière et définitive d'un commerce aussi odieux. »

Cette déclaration fut renouvelée au Congrès d'Aix-la-Chapelle (1818), et au Congrès de Vérone (1822).

Certes, il y avait là un engagement formel; osons le dire avec l'histoire : cet engagement n'a pas été tenu.

Seule, l'Angleterre poursuivait résolument le but in-

diqué; mais elle ne put rien obtenir de la Restauration, dont les vives sympathies étaient acquises aux intérêts coloniaux. Elle fut plus heureuse avec le gouvernement de Juillet.

Les conventions des 30 novembre 1831, et 22 mars 1833, établirent un droit de visite réciproque à bord des bâtiments anglais et français; elles imposèrent de plus à la France, l'obligation d'entretenir une croisière sur la côte d'Afrique.

Déjà les conventions avaient modifié, on le voit, les conditions de la traite, et ainsi se trouvaient appliquées les dispositions de l'*Acte additionnel* du premier traité de Paris. Toutefois, ce n'étaient encore là que des demi-mesures.

Par le bill rendu le 28 août 1833 et exécuté en 1838, le parlement britannique trancha résolument la question. Ce bill proclama l'affranchissement des noirs dans les 19 colonies à esclaves appartenant à l'Angleterre.

La législature anglaise venait de répudier à son tour, et d'une manière définitive, la stipulation esclavagiste du traité d'Utrecht. 1833 avait effacé la honte de 1713.

Dix années s'écoulèrent encore, avant que la France se décidât à suivre l'exemple de ses voisins d'Outre-Manche.

La monarchie de Juillet avait hésité, et la Restauration avant elle, à s'engager dans la voie glorieuse où était entré le Royaume-Uni. Ce devoir et cet honneur étaient réservés à la Révolution de Février, de prendre une ini-

tiative qui avait manqué à ces deux gouvernements. La logique le voulait ainsi. Quand on a gravé sur son écusson cette noble devise : LIBERTÉ, — ÉGALITÉ, — FRATERNITÉ, il n'est plus permis de déserter la cause des faibles et des opprimés; encore moins, de protéger par son silence et son abstention, l'œuvre d'une monstrueuse iniquité.

Fidèle donc à son principe, la République de 1848 reprit pour son compte le décret de la Convention du 16 pluviose, an XI; elle fit ainsi justice de la loi malheureuse du 30 floréal, an X, et rendit inutiles les pénalités contenues dans les lois de 1827 et 1831.

Mais, répétons-le, à l'époque dont nous parlons, l'Angleterre seule, par un acte décisif de son parlement, avait accompli la réparation que l'humanité demandait en vain depuis des siècles. En attendant l'heure favorable, pour déterminer la France à agir vigoureusement dans le même sens, le gouvernement britannique chercha à entraîner le Portugal dans la sphère de son action.

De tous les Etats représentés aux deux traités de Paris, et ayant sanctionné le premier et le deuxième articles additionnels, relatifs à l'abolition de la traite, le Portugal se montrait le plus obstiné, — après l'Espagne toutefois, dont la résistance dure encore aujourd'hui, — à éluder l'exécution sincère de ces articles. La force seule eut raison de son mauvais vouloir.

Le trafic de bois-d'ébène se continuait à l'abri du pavillon portugais, et malgré les lois qui l'interdisaient formellement, grâce à l'appui réel, quoique déguisé,

que lui prêtaient les fonctionnaires de la côte d'Angola et de la côte de Mozambique. Indigné de cette connivence du cabinet de Lisbonne avec les marchands d'esclaves, le parlement britannique vota le bill du 24 août 1839, en vertu duquel les croiseurs anglais étaient autorisés à arrêter les négriers portugais, et les tribunaux anglais à juger les équipages capturés. Ce coup hardi d'autorité ne tarda pas à porter ses fruits. Le Portugal s'avoua vaincu, et trois ans après, par le traité du 3 juillet 1842, cet Etat concédait le droit de visite, le jugement par des commissions mixtes, l'assimilation de la traite à la piraterie, la condamnation des coupables à la peine immédiatement au-dessous de la peine de mort, et la liberté pour les noirs saisis.

L'Espagne aussi avait adhéré aux articles additionnels des traités de Paris, mais sans se croire liée, il faut bien le croire, par la signature de ses plénipotentiaires. Fidèle à la mission qu'elle s'était donnée, l'Angleterre entreprit de peser sur le cabinet de Madrid; elle recula, toutefois, devant l'emploi des moyens violents dont elle venait de faire usage, à l'endroit du Portugal.

Nous ne voulons pas discuter le bill de 1839; néanmoins, nous ne pouvons nous empêcher de signaler le contraste que présente l'initiative énergique du cabinet britannique envers le Portugal, en présence de l'attitude pleine de ménagements de ce même cabinet envers l'Espagne. Une fois de plus, l'Angleterre se montrait arrogante, impérieuse, avec les faibles; réservée, nous ne dirons pas, pusillanime,

devant ceux qui pouvaient se défendre. Donc, au lieu de provoquer une décision législative, le *Foreign-Office* ouvrit avec l'Espagne des négociations qui amenèrent les traités du 28 août 1814 et 23 septembre 1817.

La nouvelle adhésion de cette puissance à la suppression de la traite, coûta à l'Angleterre 10 millions de francs, destinés à indemniser les colons espagnols. Après avoir consciencieusement empoché cette somme, l'Espagne accorda encore toutes les garanties *écrites* qui lui furent demandées. Mais, ni le décret du 19 décembre 1819, ni la convention additionnelle du 10 décembre 1822, ni, enfin, un dernier traité qui assimile à la piraterie la traite pratiquée sous pavillon espagnol, n'ont pu jusqu'ici déterminer la coopération loyale du cabinet de Madrid. Au mépris de tous ses engagements, l'Espagne a maintenu l'esclavage à Cuba et à Porto-Rico; de plus, elle tolère, si elle ne le protège pas, l'infâme trafic.

Des documents officiels établiront tout à l'heure l'importance de ce commerce.

Aussitôt qu'elle eut lié le Portugal, par le traité du 3 juillet 1842, l'Angleterre revint à la charge auprès du cabinet des Tuileries. Cédant enfin aux pressantes sollicitations de son alliée, la France conclut avec elle, en 1845, un nouveau traité qui porta un coup sensible à la traite, sans pourtant détruire tout à fait cet abominable trafic.

Les capitaines redoublaient de ruse et d'audace; ils réussissaient trop souvent encore à tromper l'active sur-

veillance des croiseurs. Néanmoins, on s'était grandement rapproché du but.

Assuré désormais du concours énergique de la France; possédant des gages sérieux de la bonne foi du Portugal, le gouvernement britannique tourna plus particulièrement son attention du côté du Brésil.

Ici, nous sommes forcé d'entrer dans quelques détails d'histoire rétrospective, afin de bien préciser la nature des obstacles que l'Angleterre allait avoir à surmonter.

Le Brésil, découvert en 1500, avait vu se reproduire sur son territoire, les mêmes actes d'oppression brutale qui marquèrent la première phase de la conquête, par les Espagnols, de la côte occidentale. Les vainqueurs condamnèrent les vaincus à la servitude. Chassés du littoral par les compagnons de Cabral, de Martins Affonso et de Mem-da-Sá, les aborigènes reculèrent pas à pas, et soutinrent contre les envahisseurs une guerre d'extermination. Des expéditions, *entradas,* s'organisèrent parmi les aventuriers, dont le but était tout à la fois la découverte des régions diamantines, et la capture des Peaux-Rouges. Herrera signale l'existence, — en 1527, — d'une factorerie florissante où l'on faisait la traite des Indiens; et l'on possède une cédule de 1533, par laquelle Martins Affonso concédait à Pedro de Goes le droit d'exporter dix-sept esclaves en franchise.

Le fait est donc établi : Dès les premières années de la conquête, les indigènes étaient arrachés violemment de leurs retraites, pour être vendus comme esclaves. On spé-

culait sur le *jacaranda* (bois rouge), en Amérique, tout comme on opérait sur le bois-d'ébène, en Afrique. Seulement, dans le Nouveau-Monde, la mise de fonds était d'une autre nature et mieux à la portée des hardis aventuriers. Un mousquet, une bravoure à toute épreuve et un paquet de cordes, tel était le capital exigé pour l'exploitation de cette branche de commerce. Ajoutons que si les expéditions dans les forêts étaient plus périlleuses que les débarquements sur la côte d'Afrique, les bénéfices se faisaient moins attendre dans le premier cas, puisque les lieux d'approvisionnement étaient moins éloignés. Aussi, les *entradas* succédaient aux *entradas*, et chaque jour voyait se renouveler les sanglantes rencontres au fond du désert.

Des tribus entières furent ainsi anéanties; d'autres tribus, surprises dans leurs aldées, durent subir la loi des vainqueurs. Ceux-ci revenaient alors, poussant devant eux une espèce d'armée composée d'hommes, de femmes et d'enfants. Ces captifs, de tout âge et de tout sexe, étaient conduits sur les marchés brésiliens et vendus comme des têtes de bétail.

M. Fernandez Pinheiro cite une excursion des *bandeirantes* paulistes à la Guayra, qui amena la capture de 1,500 Indiens. L'écrivain portugais n'indique pas le nombre des habitants de la Guyara, ni lechiffre de ceux qui tombèrent sous les coups des flibustiers. Cependant, on peut se faire une idée de l'immense dépopulation que subirent les contrées nouvellement subju-

guées, en lisant le Padre Vieira. Ce Padre estime que les Portugais ont fait périr DEUX MILLIONS d'Indiens, de 1615 à 1652. DEUX MILLIONS de victimes, en 37 ans! Plus de CINQUANTE MILLE par an! En partant d'une pareille donnée, l'esprit reste épouvanté lorsqu'il suppute le nombre des individus massacrés depuis la conquête, jusqu'à cette première date, 1615.

Bien qu'elles fussent accompagnées d'horribles boucheries, les razzias fournissaient un contingent de bras suffisant pour l'exploitation des terres et des mines. D'un autre côté, les femmes et les filles des guerriers morts ou vendus étaient devenues les compagnes des vainqueurs. Toutefois, ce croisement ne produisit d'abord qu'une race remuante, farouche, batailleuse, indomptable, merveilleusement douée, sans doute, pour les expéditions aventureuses, mais peu apte encore à se consacrer à l'œuvre de la colonisation. Ces féroces *Mamalucos*, dont la postérité compose aujourd'hui la presque totalité des habitants de Saõ-Paulo, de Goyaz et de Minas-Geraẽs, représentaient réellement une force nouvelle contre les Indiens; mais la civilisation ne trouvait en eux que des auxiliaires dangereux et suspects à plus d'un titre.

Constatons encore que le système implacable, poursuivi par les Européens et les descendants des Européens sur la côte orientale, souleva les mêmes protestations indignées que nous avons déjà entendues sur la côte occidentale. Comme les Fils du Soleil, les Guaynazes, les

Tupinambas, les Boticudos inspirèrent de puissantes sympathies. Deux jésuites, dont l'histoire a conservé le nom : Nobrega et Anchieta, prirent, comme l'avait fait Las-Cases, la défense des Indiens, et proclamèrent leur droit à vivre libres. L'intervention des missionnaires portugais obtint le même résultat négatif que celui du prêtre espagnol. En vain, un bref du Pape excommunia les détenteurs d'Indiens; ceux-ci furent toujours traqués, dépouillés, opprimés, égorgés. Il est vrai qu'ils ne furent plus considérés comme esclaves, du moins, dans les Ordonnances des rois de Portugal. N'oublions pas les chiffres horribles fournis par le Padre Vieira.

Les tribus harcelées, décimées, mais non soumises, s'enfonçaient de plus en plus dans l'intérieur, où il était aussi difficile que périlleux de les poursuivre. Les marchés n'étant que faiblement alimentés, les bras commençaient à n'être plus en rapport avec les besoins. Les propriétaires du sol se décidèrent alors à aller chercher des travailleurs en Afrique. C'est à partir de cette époque que le courant, établi depuis plus d'un siècle vers Lisbonne, se dirigea plus fort, plus compact, vers le Brésil.

Cette situation s'est maintenue jusqu'à ces dernières années.

Le Brésil, simple colonie Portugaise en 1815, pouvait être lié par la signature que le Portugal avait mise au bas des deux traités de Paris. Mais, en 1823, l'opulente colonie était devenue un État indépendant. Dès lors les engagements de l'ancienne métropole ne possédaient

plus une force virtuelle capable de gêner en rien l'action du Brésil. Le passé n'existait pas pour lui qui naissait à peine à la vie des nations. Libre de toute entrave, quant aux traités antérieurs, le jeune empire n'en suivait pas moins la tradition portugaise, relativement à l'esclavage et au trafic des noirs. Les idées modernes, filles de la Révolution française, avaient pu provoquer un soulèvement général dans le pays, mais sans s'y incarner dans des lois égalitaires. La philosophie n'avait pas démontré encore l'iniquité du Code noir au Brésilien, et pour celui-ci, l'Africain — type inférieur — vivait au Brésil, dans les conditions normales que la nature lui avait assignées.

Grâce à l'institution servile, les terres étaient cultivées, les usines fonctionnaient régulièrement, et le maître récoltait, sans sueur, sans fatigue, toutes les satisfactions, toutes les jouissances que procure un travail opiniâtre. Pourquoi, dès lors, la pensée du Brésilien aurait-elle franchi la limite tracée par la couleur de la peau? La Convention avait proclamé les droits de l'homme, sans doute; toutefois, cette éloquente affirmation de la dignité humaine qui, en éclairant le colon sur son abaissement, l'avait poussé à conquérir son autonomie, ne pouvait s'adresser qu'aux individus de sa race. Le noir n'avait qu'un droit, absolument égal à celui du mulet, le droit de vivre, mais à la condition de labourer la terre au profit du blanc. Satisfait du présent, insoucieux de l'avenir, le Brésilien ne songeait, lorsqu'il songeait à quelque chose, qu'à consolider l'édifice politique qu'il venait de

fonder, et à rendre plus productive la source de ses revenus, c'est-à-dire à accroître son capital d'esclaves.

Sans doute, la mort exerçait de grands ravages sur les habitations, par suite de l'acclimatement, et du service forcé qui était imposé aux Africains; mais, si les naissances n'équilibraient pas exactement les décès, les cargaisons humaines, apportées régulièrement par les navires négriers, comblaient facilement les vides causés par l'excès de travail et par la nostalgie. La plus grande partie de ces cargaisons était livrée aux *fazendeiros* (propriétaires-terriers) et aux *senhores-d'engenho* (maîtres d'usines à sucre et à café). Ceux-ci, à part quelques Africains qu'ils gardaient pour le service intérieur de la maison, employaient presque tous leurs esclaves à l'exploitation des terres et des fabriques.

Le blanc est fait pour commander et se reposer; le noir pour obéir et travailler : Telle était la formule philosophique de la société brésilienne.

La formule économique découlait nécessairement de celle-là; la voici : *Puisque le blanc a été créé pour le commandement et le noir pour l'obéissance absolue, le noir ne peut exister qu'à l'état de machine, c'est-à-dire d'esclave, et, naturellement, le maître, c'est le blanc. Or, puisque le blanc se dégraderait en travaillant, le noir a l'obligation de travailler pour faire vivre le blanc.*

Ces deux formules résumaient la civilisation brésilienne, au moment où l'opulente colonie venait de se constituer en nation indépendante.

La courte exposition qui précède — digression nécessaire pour la parfaite intelligence du sujet que nous avons à traiter — montre toutes les difficultés que l'Angleterre devait vaincre, avant d'amener le cabinet de Rio-de-Janeiro à conformer sa politique au but poursuivi par les croiseurs européens.

Se prévalant du service qu'il lui avait rendu, en intervenant pour faire reconnaître son indépendance par le Portugal, le Foreign-Office pesa sur le Brésil, et lui fit signer la convention de 1826 qui consacrait le *droit réciproque de visite* sur les navires anglais et brésiliens. Mais cette convention ne lia jamais le cabinet impérial; on peut même dire qu'elle resta, ou à peu près, à l'état de lettre morte. Aussi, de nouvelles négociations furent entamées et vigoureusement conduites, à l'effet de renouveler le traité de 1826.

On a toujours pensé au Brésil que l'Angleterre, dans cette question, n'obéissait pas simplement à un sentiment d'humanité; on a même été jusqu'à prétendre que, sous ce couvert d'une réforme toute morale, elle poursuivait un résultat infiniment plus matériel, et que ses exigences, au sujet de la traite, se seraient fort adoucies, si on avait voulu lui accorder certains avantages commerciaux. Nous laissons les lecteurs juger, si ces suppositions s'accordent le moins du monde avec les procédés de la politique britannique. Quoiqu'il en soit, les négociations n'aboutissaient point, parce que les ministres du jeune empire, fidèles en cela aux traditions de la diploma-

tie portugaise, élevaient objections sur objections, restrictions sur restrictions, et s'ingéniaient toujours à ne jamais conclure. Les plénipotentiaires anglais n'étaient point dupes de ce système de temporisation, qui trahissait des sympathies secrètes pour les négriers; ils revinrent à la charge avec plus d'insistance, et mirent les ministres brésiliens en demeure de se prononcer catégoriquement. Forcé dans son labyrinthe de détours et de faux-fuyants, le gouvernement impérial répondit, en 1844, par un refus formel, à la demande du Foreign-Office.

Celui-ci se crut bravé par le cabinet de Rio, et, ainsi qu'il l'avait fait à l'égard du Portugal, il se résolut à atteindre son but sans le concours du Brésil, ou malgré le Brésil, s'il était nécessaire.

En conséquence, l'administration dirigée par sir Robert Peel soumit au Parlement une mesure audacieuse, qui violait, il est vrai, le droit international, mais qui devait enfin porter à la traite un coup mortel. Cette loi, plus énergique encore que celle que les chambres anglaises avaient rendue, le 24 août 1839, pour forcer la résistance du Portugal, est connue sous le nom de *bill Aberdeen*. Elle investissait les croiseurs anglais de pouvoirs à peu près illimités; les autorisait à poursuivre jusque dans les eaux intérieures de l'Empire les navires brésiliens qui étaient soupçonnés de se livrer au commerce des esclaves; à *capturer* ces navires, à les *vendre*, les *brûler*, les *couler à fond*, suivant le cas, et à soumettre l'équipage au jugement des tribunaux de Sierra-Leone et de Sainte-

Hélène. Présentée au Parlement en 1845, la loi fut votée immédiatement et à la presque unanimité, par la chambre des Communes et la chambre des Lords.

Il n'entre point dans nos intentions de discuter un acte qui porte une atteinte aussi profonde aux droits d'un peuple libre, et contre lequel n'ont cessé de protester l'empereur Dom Pedro II et les différents cabinets qui se sont succédé aux affaires. Si nous avons cru devoir remonter aux circonstances qui en ont provoqué l'adoption; si, maintenant, nous sommes amené à rappeler les débats orageux dont cette mesure a été l'objet au sein de la chambre des Communes, c'est afin d'en apprécier la portée; c'est, surtout, pour en constater les résultats. Les orateurs de la Grande-Bretagne eux-mêmes vont se charger de nous les dire.

Dans la séance du 3 juin 1857, M. Roebuck a vigoureusement attaqué la loi de 1845, qui, suivant lui, n'avait plus de raison de subsister. Lord Aberdeen, alors ministre des Affaires Étrangères, avait promis, pendant la discussion du bill, de demander lui-même l'abrogation de la mesure à laquelle son nom est resté attaché, le jour où la traite aurait complétement disparu. « Ce jour est arrivé, » disait l'orateur; en conséquence, il sommait les ministres de tenir l'engagement pris par leurs prédécesseurs, et d'accomplir ainsi un grand acte de réparation envers une nation amie, jalouse, à bon droit, de sa souveraineté et de son honneur, et digne à tous égards des sympathies du Parlement, puisque, cha-

que année, « *elle importait pour* 12 *millions de livres sterling de marchandises anglaises,* » M. Roebuck comptait beaucoup sur ce dernier argument pour gagner son procès; il en fut, pourtant, pour ses frais d'éloquence.

Lord Palmerston monta, à son tour, à la tribune.

Sans nier l'importance des échanges entre les deux pays, le noble lord, faisant valoir des considérations d'un ordre plus élevé, opposa la question d'humanité à la question commerciale. Il ignorait si lord Aberdeen avait fait une promesse; mais il reconnaissait sans difficulté *que la traite avait momentanément disparu.* Il ne pensait pas, toutefois, devant les dispositions bien connues d'une partie de la population brésilienne, que l'heure de la révocation du bill eût sonné. Argumentant d'un fait récent de débarquement d'esclaves à Serinhaem, il se croyait fondé à soutenir que l'Angleterre devait rester armée comme par le passé, afin d'être toujours prête à réprimer immédiatement toute tentative de traite.

« Si le trafic a cessé, dit en terminant le chef du cabinet, la pensée du trafic n'est pas éteinte dans le cœur de tous les Brésiliens, et nombre d'individus n'attendent qu'une occasion favorable pour le faire revivre. Il est donc nécessaire de garder des garanties pour l'avenir, en ne touchant point à l'acte de 1845. »

Si cette déclaration est nette et précise, en voici une autre qui ne l'est pas moins.

Le débat du 3 juin 1857 s'est reproduit à la chambre

des Communes, le 12 juillet dernier, à propos du conflit récent, engagé entre la Grande-Bretagne et l'empire brésilien. La thèse, autrefois défendue par M. Roebuck, a été reprise par M. Hardcastle. La discussion a été peut-être plus orageuse en 1864 qu'en 1857.

Lord Palmerston, répondant à M. Hardcastle, dit que la conduite du gouvernement impérial, au sujet de la traite des nègres, a été constamment marquée par des violations, ou des négligences flagrantes des engagements signés, et que tous les efforts de l'Angleterre, pour l'émancipation des malheureux noirs, ont échoué.

M. Fitzgerald demande si le Brésil n'a pas supprimé la traite des nègres.

Lord Palmerston répond que, si le Brésil a supprimé la traite des nègres, ce résultat est dû à la contrainte, et non pas à l'initiative du gouvernement de Rio-de-Janeiro.

Après M. Hardcastle, M. Bright, puis M. Fritzgerald renouvellent les protestations de 1857 contre le bill Aberdeen, et demandent énergiquement le retrait de cette loi, qui n'est qu'une audacieuse violation du droit international.

Ainsi harcelé de tous côtés, lord Palmerston cesse de se défendre; il accuse. Il accuse le Brésil d'avoir constamment toléré la traite des nègres. Enfin, dans la séance du 15 juillet, le ministre anglais, répondant à M. Osborne, déclare formellement que le cabinet n'a pas l'intention de retirer la loi relative à la traite des nègres au Brésil.

Examinons maintenant la situation, contre laquelle était dirigée cette arme exceptionnelle qu'on appelle le *bill Aberdeen*.

Un document émané du Foreign-Office, établit que dans l'intervalle de 1842 à 1851, les croiseurs anglais ont pu constater la transportation, au Brésil, de 325,615 esclaves; ce qui donnerait, par an, un chiffre de 32,500 individus.

Dans notre opinion, le chiffre d'introduction est plus considérable pour la période dont il s'agit; nous ne voulons pas d'autre preuve de ce fait, qu'une déclaration qui a retenti en 1857 dans les chambres brésiliennes. Le baron Maua a avoué devant ses collègues que, jusqu'en 1851, le Brésil avait reçu annuellement environ 54,000 Africains. Aucun député n'osa protester contre cette affirmation.

Lord Palmerston évalue à 70,000, le nombre des esclaves débarqués chaque année dans l'Empire, avant 1845; suivant un publiciste français très-compétent en cette matière, M. Ferdinand Denis, l'exportation atteignait le chiffre de 90,000 individus (1).

(1) M. Cochin évalue au chiffre énorme de CENT MILLIONS, le nombre des noirs arrachés à l'Afrique, pendant les trois siècles et demi qu'a duré la traite; et répartis dans les possessions espagnoles, portugaises, anglaises, françaises, hollandaises, danoises, suédoises, américaines, brésiliennes. D'après lui, on en a vendu de 100,000 à 150,000 par an, depuis 1788 jusqu'en 1848. (L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE, 1er vol., page 221.)

Un autre auteur autorisé, M. Charles Giraud, prétend que dans la seule année 1786, les Européens ont acheté plus de 100,000 nègres sur la côte occidentale d'Afrique. L'immigration annuelle dépassait, à cette époque, le chiffre de

Les dispositions de l'acte du Parlement, rigoureusement exécutées, ont fait disparaître tout à coup cette flotte de bâtiments négriers qui alimentait, depuis plus de trois siècles, le marché brésilien.

A partir de 1845, le nombre des bâtiments *capturés, vendus, coulés, brûlés,* à la portée même des batteries impériales et malgré la protection vigoureuse que leur accordaient ces batteries (1), serait difficilement établi. Ce nombre est considérable, toutefois, et l'on pourra s'en faire une idée, en consultant les chiffres fournis par le *Merchant's-Magasine* de 1861.

D'après le document anglais, le mouvement de la traite pour le Brésil donne les résultats suivants :

Années.			
1845	(date du bill Aderdeen)	19,453	noirs introduits.
1846	—	50,321	—
1847	—	56,172	—
1848	—	60,000	—
1849	—	54,000	—

Les croiseurs anglais avaient de la besogne, on le comprend; mais l'odieux trafic n'en continuait pas moins

30,000 esclaves, pour les colonies françaises des Indes orientales et occidentales.

Le même écrivain affirme que dans l'espace de trois siècles, il a été introduit « *dans l'Archipel des Antilles seulement*, 12 MILLIONS *d'hommes, dont aujourd'hui il ne reste pas* 2 MILLIONS *sur les mêmes lieux*, *en y comprenant même les sangs-mêlés* » (DE L'ESCLAVAGE DES NÈGRES.)

(1) Aujourd'hui encore, on voit la trace des boulets anglais sur les murailles de Nossa-Senhora-dos-Prazeres, à l'entrée du port de Paranaguá.

ses opérations, en dépit des prescriptions du bill Aberdeen.

Nous l'avons déclaré déjà dans une autre publication (1) :

« L'Empire se trouvait alors dans une situation très-difficile. Beaucoup de commerçants, les *fazendeiros,* les *senhores-d'engenho*, tous les propriétaires, grands et petits, de l'intérieur, repoussaient énergiquement la suppression de la traite. Cette mesure devait, à leur point de vue, causer leur ruine et, partant, celle du pays; aussi n'en voulaient-ils à aucun prix. »

Le gouvernement impérial était placé, on le voit, entre la coaction anglaise et la pression, non moins violente, qu'exerçait sur lui l'opinion publique surexcitée.

Cependant l'humanité, protégée, il est vrai, par les canons britanniques, eut gain de cause contre un lâche égoïsme. L'intérêt des traficants et des fazendeiros s'effaça devant l'intérêt de la civilisation, et aussi, nous aimons à le croire, devant le souffle puissant de la morale, de la raison, de la justice.

Comme le Portugal, le Brésil comprit enfin que toute résistance devenait inutile, et même dangereuse pour lui. Afin de donner un gage sérieux à la politique nouvelle, poursuivie par la France et l'Angleterre, il rendit la loi du 17 juillet 1850, qui assimile la traite à la piraterie.

(1) *Le Brésil tel qu'il est.* 1 vol. in-18, 2e édition, page 315. Charlieu et Huillery éditeurs.

Les Brésiliens, croyant que cette loi était uniquement l'œuvre de la coaction anglaise, n'admettaient pas encore que la situation fût entièrement changée, du moins, en ce qui concernait l'action de leur gouvernement; mais Dom Pédro ne laissa pas subsister le moindre doute sur ses intentions. A la séance de la troisième session de la huitième législature, qui se tint au palais du Sénat (14 septembre 1851), l'Empereur déclara dans son discours de clôture, qu'il *continuait* et qu'il *continuerait* à employer les *moyens les plus énergiques*, jusqu'à ce qu'il eût réussi à détruire complétement la traite des noirs.

Ces nobles paroles provoquèrent un vif mécontentement parmi les propriétaires brésiliens. Les esclaves, excités par la propagande anglaise, prirent dans certains districts une attitude menaçante. Un soulèvement pouvait éclater tout à coup, qui aurait mis en question l'existence même de l'Empire.

Dom Pedro, nous sommes heureux de lui rendre ici la justice qui lui est due, engagea résolument, dans cette lutte, l'immense popularité dont il jouissait, et il continua à poursuivre son but. Ce but fut atteint, en effet; en voici la preuve certaine :

En 1850, l'année même où la loi fut rendue, le nombre des esclaves importés se monta encore à 23,000; mais dès 1851, il tomba au chiffre de 3,287. Ce chiffre s'abaissa encore dans une proportion sensible. De 1851 à 1853, à peine si quatre ou cinq hardis capitaines par-

vinrent, après s'être dérobés aux croiseurs, à introduire une cargaison de 1,200 noirs.

La traite était donc frappée au cœur dans l'Empire; aujourd'hui on peut dire qu'elle est morte, car, depuis 1853, sauf quelques cas insignifiants, comme celui qu'a relevé lord Palmerston en 1857, on n'a pas eu à constater de débarquements clandestins sur le territoire brésilien. (1)

Nous ferons cependant une réserve :

Oui, sans doute, la traite des noirs est morte au Brésil; mais le bill Aberdeen n'a pas tout prévu. A cette heure, le commerce de bois-d'ébène a fait place au trafic de Peaux-Rouges.

Comme aux premiers temps de la conquête, le *bois-de-jacaranda* a reparu sur le marché où il est redevenu l'objet de fructueuses transactions. Lord Palmerston n'avait pas tout à fait tort, on en a la preuve, lorsqu'il prétendait que *nombre de Brésiliens n'attendaient qu'une occasion pour faire revivre la traite*. La traite est ressuscitée, en effet, sous une autre forme. Supprimé sur mer,

(1) On trouve, avec la preuve de ces cas isolés de traite, la mesure exacte de la répulsion qu'ils inspirent, aujourd'hui encore, à certains ministres brésiliens, dans la note adressée, le 6 juin 1863, par le comte Russell, à M. Elliot, chargé d'affaires d'Angleterre au Brésil. Ce document constate qu'il a été adressé au gouvernement impérial *six* notes, entre le 19 décembre 1860 et le 7 avril 1862, sur le nombre et la condition de quelques milliers de noirs pris à bord de navires négriers, et qu'à ces nombreuses demandes il n'a été fait aucune réponse satisfaisante. Cette note du 6 juin 1863 donne une nouvelle force aux graves accusations formulées contre le gouvernement de Rio dans la séance du 12 juillet 1864.

l'odieux trafic s'exerce audacieusement dans l'intérieur des provinces septentrionales, où les croiseurs ne peuvent pas l'atteindre. Toutefois, il a eu la précaution de changer son nom en celui de *resgasto*, qui signifie rançonnage.

Le *resgasto* est une coutume qu'on dirait empruntée aux mœurs de la Georgie, de la Circassie et du Bengale. Ce mot s'applique au commerce des enfants indiens.

Des traficants éhontés, — ce sont des mulâtres pour la plupart, et même quelquefois des *Mamalucos*, ces produits du blanc et de l'Indienne, que nous avons déjà vu répudier la filiation maternelle,—parcourent les aldées, disséminées dans les forêts ou sur les bords des fleuves. Ils achètent aux parents leurs enfants en bas âge, qu'ils revendent aux senhores de la province.

Ce marché avec les Indiens se fait amiablement, volontairement, comme pour l'échange de marchandises ordinaires. Un père troque sa progéniture contre un mauvais fusil de fabrique belge, ou une pièce d'étoffe, ou un petit baril d'eau-de-vie, et tout est dit. Quand son troupeau d'innocents compte un nombre raisonnable de têtes, le marchand reprend tranquillement le chemin de la cidade, où il est sûr de trouver un placement avantageux pour son bétail humain.

Alléchés par les profits certains de ce négoce, les Indiens cannibales de l'Amazone et du Para se sont imaginé de faire une rude concurrence aux traficants. Les *Murás*, les *Miranhás* entre autres, opèrent fréquemment des razzias d'enfants parmi les tribus ennemies qui

errent sur les rives du Solimoëns, de l'Issa, du Japura; ils viennent ensuite vendre leurs jeunes prisonniers à Cametá et à Egá.

Bien qu'elle soit formellement défendue par la loi, cette traite d'un nouveau genre se fait au grand jour, avec la connivence, nous ne voulons pas dire, sous la protection des autorités locales.

C'est là, répétons-le, sous une autre forme, le même esclavage que celui des noirs; toutefois, il est vrai de dire que cette servitude n'est que temporaire. Lorsqu'ils ont atteint l'âge d'homme, les Indiens redeviennent maîtres d'eux-mêmes. Il est rare alors qu'ils retournent à la vie sauvage.

Mais, il faut bien le reconnaître, la civilisation est peu fondée à se féliciter de cette aggrégation, forcée d'abord, et qui a fini par devenir volontaire. Le crime du trafic doit porter ses fruits; fatalement, ces fruits sont amers. Comme les esclaves noirs, les fils du désert subissent de bonne heure l'influence détestable du pouvoir arbitraire qui pèse sur eux, et, naturellement, ils entretiennent la corruption des mœurs dont ils ont été les premières victimes.

« Les Indiennes, dit Walter Bates, sont fort maltraitées par leurs maîtresses, — *ces femmes du Brésil dont l'éducation presque nulle ne refrène pas les instincts passionnés et jaloux.* »

Le même voyageur nous apprend encore que presque toutes les dissensions qui s'élèvent entre les résidents

européens, à Egá, comme ailleurs, ont pour cause des domestiques indiens. On les sollicite par toutes sortes de promesses à abandonner la maison de leur maître...

Ménages troublés, familles divisées, partant, relâchement de tous les liens sociaux, tel est, en somme, le résultat de la transportation violente des Peaux-Rouges dans les cités.

La démoralisation est la fille légitime de l'oppression, de même que la haine est le produit naturel de l'injustice.

Cet historique de la traite nous paraît être complet, quant au Brésil, comme pour la France, l'Angleterre et le Portugal. Il nous reste à constater la position exceptionnelle que l'Espagne s'obstine à garder, malgré la réprobation universelle qui s'attache à l'infâme trafic et, subsidiairement, la nouvelle attitude qu'a prise sur cette question, depuis 1861, le gouvernement des États-Unis d'Amérique.

A l'heure où nous écrivons cette étude, la traite, limitée à quelques points isolés de la côte orientale d'Afrique (les comptoirs portugais de Mozambique et du Zambèse), et de la côte occidentale (les États du roi de Dahomey), n'a plus qu'une destination unique : Cuba.

Il est vrai, et nous nous empressons de le constater avec le docteur Köppe, qu'un certain nombre d'esclaves est réexporté aux États-Unis. Les cas sont rares, où des chargements de noirs vont directement de l'Afrique dans les États du Sud de la Confédération américaine; ces

cas se présentent, toutefois, ainsi que le procès du Wanderer en a fourni la preuve. Mais, c'est là l'exception; la règle, c'est l'introduction à Cuba, et la réexportation, s'il y a lieu.

Dans la seule année 1860, les croiseurs anglais ont saisi 14 navires négriers, en destination de l'île espagnole. C'est M. Buxton qui l'a affirmé, et il était autorisé à le faire, dans la séance du 27 juillet 1861, à la chambre des Communes.

A côté de ces 14 bâtiments capturés, quel est le chiffre des navires qui ont échappé à la surveillance et à la poursuite des croiseurs? Ce chiffre doit être élevé, puisqu'il est patent qu'à Boston, à New-York, à Charlestown et à New-Orléans, des sociétés se sont formées, en vue d'opérations suivies de traite, dont les actions font une prime considérable.

Une déclaration de lord John Russel donnera à notre appréciation une base sérieuse. Dans son discours du 8 juin 1860, le noble lord portait approximativement à 30,000 le nombre des esclaves dirigés sur Cuba.

Mais voici qui est encore plus précis, plus net, plus catégorique :

M. Crawfort, consul anglais à la Havane, évalue le nombre des esclaves introduits à Cuba à 17,000 pour 1858; à 30,000 pour 1859; et à 48,000, au moins, pour 1860. M. Crawfort estime que 90 bâtiments font régulièrement cet exécrable commerce, entre la côte d'Afrique et l'île espagnole.

On aurait lieu d'être étonné de l'audace cynique des marchands de chair humaine, en présence des mesures énergiques adoptées par l'Angleterre pour arriver à la suppression complète de la traite, si lord Palmerston n'avait pas établi la situation étrange que fait au Foreign-Office la législation des États-Unis.

Voici les paroles textuelles qu'a prononcées le chef du cabinet, à la chambre des Communes, le 27 février 1861 :

« Le gouvernement américain s'est formellement opposé à ce que les croiseurs anglais visitassent les bâtiments protégés par son pavillon et possédant à bord des papiers américains. »

« Par l'acte de 1845, un croiseur anglais qui prend un négrier sans papiers de bord qui indiquent sa nationalité, a le droit de le traduire devant une cour d'amirauté anglaise. La loi de leur pays ne reconnaît pas un pouvoir semblable aux Américains; aussi, lorsqu'un de leurs croiseurs rencontre un négrier qui se trouve dans de pareilles conditions, il reste impuissant contre lui. Conduit dans un port de l'Union, le négrier ne serait justiciable d'aucun tribunal, par cette raison péremptoire que la loi américaine n'atteint pas le navire étranger, engagé dans des opérations de traite.

« Dès lors, qu'arrive-t-il sur la côte de Cuba?

« Lorsqu'un négrier rencontre un croiseur américain, il jette ses papiers de bord à la mer; ayant ainsi supprimé toute preuve de sa nationalité, il brave impunément son ennemi. Si, au contraire, il rencontre un croiseur

anglais, il produit des papiers américains, et, quoique chargé d'esclaves, il défie notre croiseur.

« Dans ces circonstances, mon noble ami (lord John Russell) présenta au cabinet de Washington la combinaison suivante :

« Les croiseurs des deux nations navigueront toujours par couple, de façon que, lorsque les deux navires rencontreront un négrier, celui-ci sera arrêté par l'anglais, s'il a détruit la preuve de sa nationalité, et par l'Américain si, muni de papiers réguliers, il a arboré le pavillon de son pays.

« Cette proposition fut repoussée. »

Notre devoir d'écrivain impartial nous oblige de déclarer que depuis la lutte fratricide qui désole les États de l'Union-Américaine, le Cabinet de Washington s'est départi des ménagements qu'il gardait pour les trafiquants du Sud.

Le *Message* du président Lincoln, du 3 décembre 1861, constate que les lois contre la traite ont été appliquées à deux officiers et à un capitaine américains. Les deux premiers ont été condamnés à l'amende et à la prison; le troisième, *à la peine de mort.*

Nous en trouvons une nouvelle preuve dans le jugement rendu, le 1er décembre de la même année, par la Cour de Circuit, qui condamne *à la peine capitale* le capitaine Nathaniel Gordon, convaincu du crime de traite.

(*Courrier des États-Unis* du 2 décembre 1861.)

La logique des événements est irrésistible.

En 1858 et 1859, le gouvernement américain était disposé à courir les chances d'une guerre avec l'Angleterre, à propos du droit de visite, parce que ce droit gênait les opérations clandestines de ses négriers. En 1861, ce même gouvernement exécute rigoureusement la loi qui assimile la traite à la piraterie, et rentre ainsi franchement dans l'esprit, comme dans la lettre, de sa constitution.

L'abolition du trafic a pour conséquence rationnelle l'affranchissement des noirs esclaves, dans toute l'étendue du territoire de la République. Il n'y a là, sous un double aspect, qu'une question de temps, c'est-à-dire, d'opportunité. Cette question ne peut manquer de recevoir prochainement la solution radicale qu'elle comporte, et, cela, en dépit de la résistance des Sécessionnistes; malgré les hésitations et les tâtonnements des Fédéraux.

Admettra-t-on que l'Espagne osera lutter contre les marines de la France, des Etats-Unis et de l'Angleterre, réunies pour assurer le triomphe de la civilisation chrétienne, qui n'est autre chose que la consécration du droit humain?

Comprend-on la situation faite à Cuba, par la reconnaissance de ce droit dans les anciens Etats protectionnistes de l'Union américaine?

Bon gré, malgré, l'Espagne sera soulevée par le flot des idées nouvelles; elle rompra décidément avec les traditions du passé, et l'œuvre d'iniquité sera ainsi détruite pour jamais.

Voilà pourquoi les penseurs — philosophes et politiques — tout en déplorant les désastres que la guerre entraîne après elle, attendent avec confiance la fin du conflit actuellement engagé dans l'Amérique du Nord. Ce conflit, ils le savent bien, aura produit un résultat immense : La suppression de l'esclavage.

Cela est forcé!

La situation générale est connue.

En proscrivant la traite, les nations européennes n'ignoraient pas qu'elles changeaient la base du système économique, pratiqué jusqu'alors dans leurs colonies. Le devoir leur incombait d'aviser au plus tôt, afin que l'exploitation agricole et le travail des fabriques ne subissent pas une perturbation trop prolongée. Elles avisèrent, et grâce à leur sollicitude prévoyante, l'équilibre ne tarda point à se rétablir entre la production et la consommation.

L'Empire Sud-Américain suivit-il également cette voie rationnelle, aussitôt qu'il fut entré dans le concert européen?

Nous avons signalé les résistances désespérées et qui paraissaient invincibles des *senhores-d'engenho* et des *fazendeiros;* nous avons applaudi à la courageuse initiative de Dom Pedro II; enfin, nous avons prouvé par des chiffres authentiques, que l'énergique action des croiseurs anglais, servie par la ferme volonté du cabinet impérial, avait atteint le but poursuivi. Cependant, il est un point

sur lequel nous ne saurions trop insister; ce point, c'est l'entente tacite, mais réelle, que les grands propriétaires et les traficants s'imaginaient exister, entr'eux et l'autorité supérieure du pays. Jamais, tant la tradition esclavagiste était enracinée dans le sol brésilien; tant l'idée de l'infériorité native des noirs était vivace dans les âmes; jamais, ils n'avaient cru sérieusement, même après le traité de 1850, à la suppression compléte de la traite, par la coopération effective de leur gouvernement. En conséquence, ils furent pris en quelque sorte au dépourvu par l'emploi des *moyens énergiques* dont parlait le discours de l'Empereur. Pour ces hommes, le coup était terrible, puisque l'abolition du commerce des esclaves tarissait complétement, et tout à coup, la source féconde d'où jusqu'alors ils avaient tiré leurs travailleurs.

On appréciera mieux maintenant les conséquences immédiates de la situation créée au Brésil par le bill Aberdeen : Les esclaves qui succombaient ne pouvaient être remplacés désormais, ce qui constituait une perte irréparable; dès lors, le manque de bras devait se faire sentir plus cruellement de jour en jour, et l'agriculture était condamnée, dans un avenir prochain, à une ruine inévitable, si l'on ne se hâtait pas de combler la lacune produite par la mortalité des noirs. La traite étant radicalement supprimée, il s'agissait de substituer le travail libre au travail esclave.

On ne saurait se le dissimuler : la tâche était difficile,

pour les hommes qui dirigeaient alors les affaires du jeune empire. Mais, voyant le bill fonctionner sous leurs yeux, ils avaient dû se préoccuper, depuis longtemps, des conditions nouvelles où se trouvait placé le Brésil. La voie était indiquée : Il fallait préparer avec intelligence la transformation imposée au travail agricole; il fallait, par des mesures tout à la fois prudentes et hardies, arriver, sans violentes secousses, sans tiraillements prolongés, à l'application d'un système négligé jusqu'à ce jour. Pour tout dire en un mot : attirer au Brésil l'émigration de travailleurs européens, tel était, en l'état, l'unique moyen qui restât pour féconder le sol et sauver le pays.

Ce moyen a-t-il été adopté? Comment a-t-il été employé? Voilà la double question qui fait l'objet de cette étude.

En conséquence, après avoir constaté le mouvement général de l'émigration européenne, nous accompagnerons cette émigration, décomposée par nationalités, jusqu'aux lieux de destination. Il nous sera permis alors de dégager la part qui revient au Brésil, de ces forces dispersées sur tous les points du globe. L'Émigration procède logiquement, sinon forcément, de la suppression de la traite; de même qu'elle précède naturellement la Colonisation, puisque ce fait-ci n'est que le produit de celui-là.

La division de notre travail est ainsi rationnellement établie.

Nous en avons fini avec la traite. La statistique va nous révéler les secrets de l'expatriation volontaire. Une fois connu, le nombre des immigrants afférent au Brésil, nous discuterons l'accueil que ces immigrants ont trouvé dans l'Empire; nous pourrons alors judicieusement apprécier la manière dont le gouvernement brésilien a rempli la grave et délicate mission que les circonstances lui imposaient.

DEUXIÈME PARTIE.

L'ÉMIGRATION.

—

Le vieux continent possède un excédant de population qui ne trouve pas sa place au soleil et qui, chaque jour, après une lutte désespérée, mais infructueuse, envoie un nombreux contingent de travailleurs dans des régions plus favorisées de la nature et moins envahies par les hommes. Quel est le nombre qui représente l'évaluation de ces forces actives, perdues pour l'Europe? Seule, la statistique générale peut nous le donner. Consultons donc la statistique générale; mais faisons-le avec discernement, afin qu'elle ne nous présente point des chiffres fallacieux, quoique authentiques.

Quelques écrivains, — nous avouerons humblement que nous avons été un de ceux-là, — traitant de l'émigration européenne, ont pris pour base de leurs calculs la

période triennale 1852—1854. Ils ont ainsi obtenu un résultat relativement exact, mais qui, néanmoins, était décevant. En effet, cette période, qui a été marquée par un accroissement énorme dans le nombre des émigrants, ne saurait servir raisonnablement de terme de comparaison. L'exagération de ce mouvement tient à des causes accidentelles, parmi lesquelles nous signalerons les inquiétudes ressenties sur le vieux continent par suite, tant des événements politiques qui venaient de s'accomplir en France, que de la cherté prolongée des denrées alimentaires, à partir de l'année 1853.

Un excellent esprit que nous avons pris, et que nous prendrons encore pour guide, dans certaines parties de cette étude, a dressé un tableau statistique de l'émigration, d'après les chiffres officiels de l'année où ce prodigieux mouvement d'expatriation a atteint son *maximum*. Ce tableau porte à 600,000 le nombre des Européens qui, à cette époque, se sont embarqués pour les pays transatlantiques et transméditerranéens. M. Legoyt a soin d'ajouter : « qu'en adoptant ce chiffre considérable, *on restera encore au-dessous de la vérité* » (1).

Ce nombre de 600,000 émigrants est authentique, sans doute; pourtant, il ne représente pas la moyenne demandée. Si l'on veut apprécier sincèrement la question qui nous occupe, il faut, confondant avec les pré-

(1) L'ÉMIGRATION EUROPÉENNE, page 76; par M. Legoyt, secrétaire perpétuel de la SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.

cédentes et les suivantes ces trois années exceptionnelles, évoluer entre des dates plus espacées.

Nos calculs, basés également sur des documents officiels, embrasseront la décade 1850 — 1860. Ils donneront alors pour moyenne un chiffre diminué d'un sixième, soit 500,000, au lieu de 600,000.

500,000 individus représentent donc réellement le contingent annuel que l'émigration européenne fournit aux régions transméditerranéennes et transocéaniennes. Décomposé par nationalités, ce nombre affirmera catégoriquement et justement l'exactitude de notre appréciation.

L'Allemagne et l'Irlande sont les deux pays qui perdent annuellement un plus grand nombre de citoyens; voici des chiffres certains pour le premier de ces États :

ALLEMAGNE.

Années.	Émigrants.	Années.	Émigrants.
1850 . . .	82,404	1855 . . .	81,698
1851 . . .	112,547	1856 . . .	98,573
1852 . . .	162,301	1857 . . .	115,976
1853 . . .	157,180	1858 . . .	53,266
1854 . . .	251,931	1859 . . .	45,100
	767,363		394,613

Total 1,161,976, dont le dixième, c'est-à-dire la moyenne annuelle, est de 116,197 individus.

IRLANDE.

L'Irlande donne un chiffre plus considérable encore. De 1806 à 1851, c'est M. Lock qui nous l'apprend, l'*exodus* irlandais s'élève à 4 millions et demi. Voici le chiffre qu'atteint cet *exodus*, pour les huit années suivantes :

1852 . . .	368,966	1856 . . .	176,554
1853 . . .	329,937	1857 . . .	212,875
1854 . . .	323,429	1858 . . .	68,093 (1)
1855 . . .	176,807	1859 . . .	84,599 (1)
	1,199,139		542,121

Total pour cette période de huit années 1,741,260, dont la moyenne est de 217,657 individus.

(1) Ces deux années, comparées aux années précédentes, constatent une diminution considérable dans l'émigration irlandaise. Ce mouvement de décroissance tendait à s'affaiblir encore, lorsque la guerre d'Amérique est venue lui rendre, mais dans un sens contraire, toute son importance. Depuis les défaites de Bull's Rhunn et de Manassas, des agents de Washington parcourent en tous sens le territoire irlandais, où leur propagande fait de nombreuses victimes. Des milliers de malheureux, séduits par les brillantes promesses des agents, se laissent entraîner à l'expatriation ; mais, en débarquant sur le sol américain, ces émigrants reçoivent, au lieu d'un lot de terre et d'instruments de travail, un uniforme et un fusil. On les a recrutés pour remplir les vides que les balles des Sécessionnistes ont pratiqués dans les rangs des Fédéraux.

Les Allemands ont été appelés par les Yankees : un *peuple-engrais*. Les Irlandais engagés depuis le commencement de la guerre, ne sont pas autre chose que de la *chair-à-canon*.

Dans ce calcul, on n'a pas tenu compte de la fraction; on emploiera le même procédé dans les calculs suivants.

Une ADRESSE à l'Europe, publiée tout récemment par le comité de la LIGUE NATIONALE IRLANDAISE (1), nous donne le chiffre de l'*exodus* irlandais pour ces quinze dernières années, c'est-à-dire depuis 1850 jusqu'à présent. Ce chiffre dépasse deux millions pour les individus seulement qui ont traversé l'Océan.

L'ADRESSE ajoute :

« En ce moment, où la population entière est réduite à cinq millions, le nombre annuel des émigrants est de 116,000. »

Ainsi, depuis 1850 jusques et y compris 1863, DEUX MILLIONS ET DEMI d'Irlandais auraient été contraints par la misère d'abandonner leur patrie! Quelle sombre éloquence possèdent ces chiffres! Quelle accusation accablante ils contiennent contre la politique suivie envers l'*Ile-Sœur* par l'Angleterre!

Toutefois, pour plus de sûreté dans nos calculs, nous n'embrasserons que la période comprise entre 1852 et 1859, dont les chiffres ont été ci-dessus recueillis.

La statistique nous fixera bientôt définitivement sur cette recrudescence de l'expatriation irlandaise. Voici les chiffres qu'elle a déjà recueillis pour les deux années qui viennent de s'écouler :

pour { 1862, 72,730 émigrants / 1863, 117,820 émigrants } moyenne 95,175.

(1) COURTE EXPOSITION DES GRIEFS DE L'IRLANDE, par John Martin et O'Donoghue, membres du Parlement. Août 1864.

ANGLETERRE ET ÉCOSSE.

Ces deux nationalités réunies payent annuellement à l'émigration un tribut de 77,257 individus.

Voici nos preuves :

	1853	1854	1855	1856
Anglais	62,915 —	90,966 —	57,132 —	64,527
Ecossais	22,605 —	25,872 —	14,037 —	12,033

	1857	1858	1859
Anglais	78,560 —	39,971 —	33,930
Écossais	16,253 —	11,815 —	10,182

Total 540,798, dont la moyenne est bien 77,257
En ajoutant à ce chiffre 77,257
celui qui est afférent à l'Irlande. . 217,657

on trouve un total de. 294,914

représentant le nombre moyen des émigrants qui s'éloignent chaque année des terres du Royaume-Uni.

BELGIQUE.

Le contingent de cet État est, pour la période 1850-1858, de 77,239 individus. Ce contingent est ainsi réparti :

1850	1851	1852	1853	1854	1855
6,385 —	6,080 —	7,781 —	9,530 —	7,995 —	9,546

1856	1857	1858
13,261 —	8,580 —	8,081

Total 77,239, dont la moyenne annuelle est 8,582.

FRANCE.

Bien que le mouvement de l'émigration française ne soit régulièrement constaté que depuis l'année 1856, époque de la création de Commissaires spéciaux, cependant, à l'aide des documents publiés par le ministère de l'Intérieur, nous pouvons remonter pour nos calculs jusqu'à l'année 1853. Nous avons alors les chiffres suivants :

1853	1854	1855	1856	1857
9,694 —	18,079 —	19,957 —	17,997 —	18,809

1858	1859	1860
13,813 —	9,164 —	10,087

Total 117,600, dont la moyenne annuelle est 14,700.

Quelque authentiques qu'ils soient, ces chiffres ne sauraient être exacts, même pour les quatre dernières années, par suite de l'absence de Commissariats d'Emigration à Bordeaux, Marseille et Bayonne. Nous n'en voulons pas d'autre preuve que cette déclaration de M. Ch. Desmaze, *chef de la division de la sûreté publique*, dans son Rapport pour l'année 1857 :

« *En tenant compte des départs non constatés par la sta-*

tistique, on peut estimer que le chiffre de 20,000 *à* 25,000 *représente le mouvement annuel de l'émigration française.* » Page 8 du Rapport au ministre de l'Intérieur.

Une consciencieuse et difficile étude, que nous venons de terminer, sur le système frauduleux d'émigration pratiqué dans les villes dépourvues d'un Commissariat spécial, nous autorise à affirmer que l'estimation de M. Ch. Desmaze reste plutôt en deçà, qu'elle n'est portée au-delà de la vérité.

ITALIE.

Les Italiens s'expatrient en grand nombre pour des causes diverses qui seront bientôt signalées; mais le mouvement général de leur émigration, quelque considérable qu'il soit, ne peut être régulièrement constaté, faute de documents officiels. Néanmoins, nous ne craignons pas d'exagérer la situation, en adoptant pour l'Italie le même chiffre que pour la France, soit le chiffre de 25,000 individus par an.

HOLLANDE.

Les chiffres recueillis pour ce Royaume sont les suivants :

1850	1851	1852	1853	1854	1855
774 —	1,196 —	1,184 —	1,646 —	3,611 —	2,077

1856	1857	1858	1859
1,924 —	1,663 —	1,177 —	497

Total 15,759, dont la moyenne annuelle est 1,576.

SUISSE.

Ce n'est qu'en 1860 que le gouvernement fédéral a créé un bureau de statistique. Cependant, le rapport de l'agent suisse au Havre constate que, de 1851 à 1858, il est parti de ce port :

	29,304	Suisses
à ajouter. .	775	embarqués à Anvers
plus	139	embarqués à Hambourg
Total . .	30,218	individus, donnant une moyenne annuelle de 3,777 émigrants.

PORTUGAL.

Absence de documents relatifs à l'expatriation volontaire. Néanmoins, une pétition adressée à la chambre des députés porte à 12,000 le nombre annuel des émigrants portugais.

DANEMARK.

Même pénurie de titres officiels pour ce Royaume. On sait cependant que le Jutland, travaillé par des missionnaires mormons, envoie chaque année environ 1,500 de ses citoyens sur les bords du *Lac-Salé*.

NORVÉGE.

Ici, le nombre des émigrants pour les pays transatlantiques est officiellement constaté, jusqu'à l'année 1855 inclusivement. Pendant la décade 1846—1855, 24,183 habitants ont quitté leur patrie. La moyenne annuelle est de 2,418 individus.

SUÈDE.

Les statistiques officielles nous donnent pour cet État les chiffres suivants :

1851	1852	1853	1854	1855	1856
1,102	3,319	2,998	4,243	1,087	1,115

1857	1858	1859
1,650	540	221

Total 16,275, dont la moyenne annuelle est de 1,808 individus.

Tous ces chiffres, on ne saurait trop le répéter, sont puisés à des sources officielles; dès lors, nous avons le droit de les prendre pour la base de nos calculs.

Maintenant, récapitulons les moyennes annuelles ci-dessus établies :

Allemagne	116,197	émigrants
Angleterre, Ecosse, Irlande . .	294,914	»
Belgique	8,582	»
France	25,000	»
Italie	25,000	»
Hollande	1,576	»
Suisse	3,777	»
Portugal	12,000	»
Royaumes scandinaves	5,726	»
Total . . .	492,772	émigrants

Ceux qui ont étudié cette importante question de l'émigration, et qui savent alors combien est grand le nombre des individus qui s'expatrient, sans laisser des traces administratives de leur départ, admettront facilement le nombre supplémentaire de 8,000 qui parfait le chiffre de 500,000, précédemment indiqué.

On remarquera qu'il est des pays qui ne figurent pas dans ce tableau, bien qu'ils apportent leur appoint à l'expatriation volontaire. On rencontre des Polonais en Amérique, et aussi des Hongrois et des Grecs, voire des Russes et des Turcs. L'Espagne n'est pas mentionnée non plus, quoique ses provinces basques et ses colonies de l'Atlantique envoient chaque année, — nous le prouverons bientôt, — un nombre considérable de leurs habitants dans l'Amérique du Sud.

Pour toutes ces causes, nous croyons fondée notre

appréciation et nous maintenons le chiffre de 500,000 individus, comme représentant le mouvement annuel de l'émigration européenne.

Parmi ces exilés volontaires — victimes de la politique, du négoce, de l'industrie, de la misère — 450,000 environ se dirigent vers les Etats-Unis, l'Australie et les Indes. Reste un nombre de 50,000 individus dont les 4/5es au moins se rendent, soit au Mexique et dans l'Amérique centrale, soit dans les Républiques du Rio-da-Plata, au Chili et au Pérou (1). Quant au Brésil, il ne reçoit pas le dixième de cette dernière fraction.

Le Brésil, le moment est venu de le constater, est un pays aussi vaste que l'Europe. Il est telle de ses provinces — le *Matto-Grosso*, entr'autres — qui pourrait nourrir 200,000,000 d'habitants. Tout l'Empire n'en contient que 7 à 8,000,000 qui se divisent ainsi :

Blancs.	1,000,000 (plutôt moins que plus.)
Sangs-mêlés libres.	3,000,000
Esclaves.	4,000,000

Ces chiffres sont approximatifs, hâtons-nous de le dire; ils ne sont donc pas officiels.

(1) Un travail spécial adressé de Dresde à Rio-de-Janeiro — 3 décembre 1852 — par M. Sturz, alors consul général du Brésil en Allemagne, confirme cette appréciation. M. Sturz dit en propres termes :

« Les pays du Rio-da-Plata ne tarderont pas à attirer vers eux les 7/8mes des émigrants européens qui passeront la ligne. »

« Os payzes do Rio-da-Prata naõ tardaráõ em attrahir a 7/8va parte dos emigrados Européos que passaráõ a Linha. »

Voici ce que nous écrivions l'année dernière :

« Comme aucun recensement sérieux n'a été fait encore à ce sujet, nous en sommes réduit à établir, par à peu près, le rapport qui existe entre la population blanche et celle de couleur, entre les hommes libres et les esclaves. Ceux-ci, au dire de quelques économistes, composent plus de la moitié de la population générale ; unis aux mulâtres et aux noirs émancipés, ils représentent un total de sept millions et au delà, sur un chiffre de huit millions d'habitants.

« La crainte de révéler aux esclaves et aussi aux hommes de couleur leur immense supériorité numérique, explique l'obscurité mystérieuse que le gouvernement brésilien laisse planer, systématiquement, sur cette partie de la statistique. »

(*Les Femmes et les Mœurs du Brésil.* 3e édition, p. 256.)

Les oppresseurs contraints de cacher leur force aux opprimés, cela est logique; cela est dans l'ordre.

M. le baron Charles Dupin demandait en 1836, dans le congrès scientifique de Bristol, qu'on invitât le gouvernement anglais à faire exécuter un recensement complet dans ses possessions indiennes.

Un haut fonctionnaire de la *Compagnie des Indes*, épouvanté d'une proposition qu'il croyait le comble de la témérité, la fit échouer, en communiquant sa frayeur à ses collègues. Cette frayeur s'explique par ce fait que

les indigènes sont vis-à-vis des Anglais dans une énorme proportion (1).

Ainsi que les Anglais dans l'Inde, les Brésiliens redoutent une statistique officielle, qui pourrait éveiller certaines idées de revendication violente chez les malheureux qu'ils exploitent sans pitié.

Ceci établi, disons que le Brésil est un pays favorisé, parmi tous les Etats du continent américain. On y rencontre tout à la fois les climats de l'Europe et ceux des Tropiques, les productions des zones chaudes et celles des régions tempérées. Le mouvement commercial est très-grand dans ses villes maritimes, échelonnées sur un prolongement de côtes de 1,100 lieues. Depuis quelques années, l'industrie a pris dans cet Empire un développement considérable, et l'art lui-même commence à y compter des disciples fervents ; le régime constitutionnel et le suffrage universel ont pu s'y établir ; on y trouve des fortunes énormes dont plus d'une, il est vrai, n'a pas d'autre origine que la traite ; le luxe y est devenu un besoin ; le travail y est largement rétribué et la terre ne

(1)

Hindous		140,000,000
Militaires anglais	46,000	146,000
Citoyens anglais répandus dans l'Inde	100,000	

1 Conquérant par 1,000 conquis,
1 Anglais armé par 3,043 conquis.

On comprend mieux, devant ces chiffres, pourquoi la vente de l'opium aux indigènes entre, comme élément principal, dans le système de gouvernement appliqué aux possessions anglaises de l'Inde.

demande qu'à être remuée pour donner d'abondantes récoltes.

Eh bien ! ce pays privilégié est à la veille de manquer de subsistances parce que l'Europe, qui lui fournit ses idées, ses produits manufacturés et même ses constitutions, lui refuse des bras pour sauver son agriculture aux abois. Le jeune empire ne reçoit pas annuellement, nous devons le répéter, 5,000 travailleurs européens, sur un chiffre de 500,000 émigrants (1).

Pourquoi cet anathème jeté par les parias du vieux monde sur le territoire brésilien ? Faut-il en chercher la raison dans la différence de mœurs, de religion, de climat ?

(1) Dans une autre lettre datée du 20 décembre 1853, le même M. Sturz, qui nous fournira bientôt des renseignements plus importants encore, complète sa pensée en ces termes :

« Plus je réfléchis à la marche future de l'émigration — et je ne parle pas seulement de l'émigration allemande — plus je suis confirmé dans ma conviction, que le Brésil ne recevra pendant de longues années qu'une immigration de quelques centaines d'individus, lorsqu'il aurait besoin d'en recevoir des milliers et puis encore des milliers, pour se garantir contre UN AVENIR DÉSASTREUX ET UN ÉBRANLEMENT DESTRUCTIF DE L'ORDRE PUBLIC, DE LA PROPRIÉTÉ ET DE LA SÉCURITÉ INDIVIDUELLE.

« *Quanto mais reflicto na futura marcha da emigraçaõ — e naõ fallo unicamente da emigraçaõ Allemaã — tanto mais me confirmo em minha convicçaõ, que apenas montará à tantos centos de individuos que elle debia receber milhares et alé* 10 *milhares, para se segurar contra* UM FUTURO DESASTROSO E UM ABALO DESTRUCTIVO DA ORDEM PUBLICA, DA PROPRIEDADE E SEGURANÇA INDIVIDUAL. »

ÉMIGRATION PROTESTANTE.

Au Brésil, la température est élevée et le catholicisme, qui est la religion d'État, se montre plein de bienveillance pour l'exécrable institution de l'esclavage. Or les deux nations qui fournissent le plus fort contingent à l'émigration — l'Angleterre et l'Allemagne — sont libérales et protestantes. De plus, le ciel brumeux et froid de la patrie présente, en face des rayons enflammés du soleil tropical, le même antagonisme que nous venons de signaler entre les institutions et les croyances de ces pays.

ANGLETERRE.

Toutefois, pour l'Anglais si fier, et à juste titre, de la protection puissante que la mère-patrie accorde, sur tous les points du globe, à ses enfants, le vrai motif de ses préférences et de ses dédains appartient à un autre ordre d'idées. Le Royaume-Uni, nul ne l'ignore, envoie ses nationaux dans toutes les régions où il trouve des débouchés pour les produits de ses fabriques. Quoiqu'il soit aussi formaliste, aussi intolérant que le catholique, l'An-

glais n'a pas d'autre religion que le négoce et ce qu'il vénère le plus, après la livre sterling, c'est le beefteack et le plum-pudding. Dans sa politique générale, comme dans son culte, comme dans son économie domestique, l'Anglais est essentiellement rationaliste.

Or, au Brésil, on trouve de la viande de bœuf, des plus coriaces, il est vrai, et des liqueurs fermentées, et même des raisins de Corinthe; de plus, le café, le coton, le tabac et les diamants procurent de superbes bénéfices; c'est dire qu'on rencontre des Anglais dans l'Empire, tout comme au Mexique et à Buenos-Ayres. Mais, c'est là une insignifiante minorité; les citoyens du Royaume-Uni ne forment que de petites agglomérations sur la terre étrangère; le courant de leur émigration se porte de préférence, vers les nombreuses colonies qu'ils possèdent dans l'univers entier, parce que là, ils retrouvent dans leur intégrité, la langue, les mœurs et les usages de la patrie européenne.

ALLEMAGNE.

Quant aux Allemands, c'est autre chose; ils sont religieux en même temps que protestants et le sentiment démocratique, fortement développé chez eux par la propagande de nos soldats, est resté vivace dans leurs âmes, depuis les grandes guerres de la République et de l'Empire. C'est ce double mobile qui dirige leurs exilés vo-

lontaires, vers un pays dont les institutions laissent toute liberté à la manifestation des croyances, toute franchise à l'initiative individuelle. Le régime du *Self-Government* favorise on ne peut mieux le développement de ces natures laborieuses, intelligentes, honnêtes, énergiques. Aussi, les immigrants allemands sont-ils profondément attachés à leur patrie d'adoption ; non point pour les mêmes motifs que les Scandinaves qui, à la seconde génération, se sont déjà assimilés à la race anglo-saxonne ; non point comme les Irlandais, par un sentiment de haine implacable contre l'Angleterre ; dans l'espoir que cette nouvelle patrie aidera leurs enfants à accomplir une vengeance, rêvée depuis plus de deux siècles ; mais parce que, en quittant leur village, ils ont emporté avec eux les *Lares familiers*, et qu'ils ont pris au sérieux le titre qui leur a été accordé, de *Citoyens américains*.

Les Allemands, que les Yankees appellent brutalement *un peuple-engrais*, conservent sur le sol étranger, et dans les positions les plus diverses, le caractère de leur nationalité primitive. Ils aiment à s'agglomérer sur des points distincts de la République, par exemple, dans les États de l'Ohio, Pensylvanie, Virginie, Indiana, Illinois, New-York. Dans Cincinnati, la moitié des habitants est allemande ; le faubourg du nord (*Neubremer*) de Saint-Louis, dans le Missouri, est complétement allemand. La population du Michigan est, pour un quart, d'origine germanique ; celle du Iowa pour les deux cinquièmes ; celle du Visconsin pour un cinquième. Mais, si les Allemands ne

se yankisent pas comme les Scandinaves, ils n'en sont pas moins perdus pour le pays d'origine.

Répétons-le : c'est sans esprit de retour qu'ils sont partis.

Les journaux qu'ils fondent sont rédigés dans la langue qui a bercé leur enfance ; leur cœur a gardé un doux souvenir de la blonde Germanie ; mais ils ont irrévocablement lié leur destinée et celle de leurs descendants aux destinées de la terre qui les a adoptés. Nous comparerons volontiers l'immigration germanique qui se mêle à la race anglo-saxonne, sans se confondre avec elle, à la fontaine Arethuse qui descendait le courant du fleuve Alphée, sans altérer la limpidité et la douceur de ses eaux.

Le général Steuben, l'ami de Washington, personnifie exactement et heureusement le dévouement absolu de cette immigration pour sa nouvelle patrie ; aujourd'hui encore, l'élément germanique est le plus ferme soutien du pacte fédéral et l'ennemi le plus résolu des doctrines sécessionnistes.

Aussi, sur les 5 millions d'Européens qu'ont reçu les États-Unis, depuis quarante ans — de 1820 à 1860 — le nombre afférent aux Allemands est considérable.

Dans la période comprise entre 1819 et 1856, les Etats d'outre-Rhin ont perdu 1,799,853 habitants, parmi lesquels 1,242,086 se sont rendus dans la grande République américaine. En ajoutant à ce chiffre celui des quatre années suivantes, qui se monte à 249,903, on obtient un total de 1,491,989, représentant le nombre des Alle-

mands qui sont allés s'établir sur les terres de l'Union, jusqu'à l'année 1860. Ces Allemands, *nés en Allemagne,* se sont tellement multipliés que, d'après Löher, on comptait en 1848, aux États-Unis, 3,909,863 citoyens d'*origine germanique*. Le reste des émigrants d'outre-Rhin se dirige vers la Californie, l'Australie, le Chili, le Brésil, la colonie du Cap et le Rio-da-Plata.

HOLLANDE.

Dans le même espace de temps, la Hollande dont les fils, fortement attachés au sol natal, ne l'abandonnent guère qu'en faveur de leurs colonies des îles de la Sonde, la Hollande a envoyé aux États-Unis 21,228 travailleurs.

SUISSE.

L'émigration helvétienne offre un caractère plus universel. L'exiguité du territoire, relativement au nombre des habitants, dispose le Suisse à l'expatriation. La population étoufferait bientôt entre les étroites limites de la République, si, chaque année, un essaim de jeunes citoyens ne s'envolait pas vers des régions moins encombrées. L'air pur des montagnes fortifie l'âme et le corps tout à la fois; le Suisse actif, patient, vigoureux, honnête, devient une précieuse acquisition pour le pays où il va tenter la fortune. Cela est si bien compris que le gouver-

nement de Sidney paie une prime de 10 livres (250 fr.) pour chaque Suisse agriculteur qui immigre en Australie.

L'enfant des Alpes possède de plus, et à un degré éminent, une aptitude particulière pour apprendre les langues. Cette aptitude explique l'indifférence, à peu près générale, des Helvétiens pour le choix du lieu d'immigration. Tous les pays sont bons à leurs yeux, pourvu qu'ils y trouvent des garanties sérieuses pour l'exercice de leur religion et de leur industrie. C'est pourquoi l'on rencontre des Suisses sur les points les plus espacés de l'univers; et si, partout, on rend hommage à leur caractère loyal, quoique un peu rude, peut-être, partout aussi, leur activité intelligente assure le succès de leurs opérations.

Le Suisse a cela de commun avec le Français, qu'il n'émigre jamais sans esprit de retour. Il est parti avec l'espoir de revoir ses glaciers; il les reverra, en effet, si la mort ne le surprend pas sur la terre étrangère, dès que, par son travail, il aura conquis l'indépendance que la fortune seule peut procurer. En admettant que les circonstances l'empêchent de retourner en Europe, il restera citoyen suisse. Alors, il affirmera incessamment sa nationalité et son pieux amour du foyer paternel, en contribuant à toutes les souscriptions ouvertes dans un but patriotique, et en prélevant annuellement sur son avoir, une somme destinée au soulagement des misères familiales.

Nous avons signalé l'indifférence de ces montagnards pour les pays d'immigration ; ceci est la règle ; mais il n'y a point de règle sans exception. L'affinité de race entraîne un plus grand nombre de Suisses — il s'agit des Suisses Allemands — vers deux contrées où l'Allemagne est plus particulièrement représentée : ces deux contrées sont le nord et le sud de l'Amérique. Nous nous occuperons bientôt des colons suisses établis au Brésil ; disons tout de suite que la petite république des Alpes, plus expansive que la Hollande, a expédié aux États-Unis 36,820 de ses laborieux enfants.

Ces chiffres et les précédents sont officiels ; nous les avons empruntés au livre de M. Bromwell, directeur du service de l'émigration au département d'État. (*History of immigration to the United-States.*)

ROYAUMES SCANDINAVES.

Les Royaumes scandinaves remplissent un rôle plus important encore, dans le drame social de l'expatriation. Leurs travailleurs aux abois se dirigent exclusivement vers les Etats-Unis. Le nombre des immigrants flotte aujourd'hui entre 150,000 et 200,000, d'après la correspondance de l'*Austria* (2e semestre — 1859.)

Tels sont les lieux de destination que choisit de préférence l'émigration protestante.

ÉMIGRATION CATHOLIQUE.

Mais la race latine, on en a déjà la preuve, fournit également son appoint—un appoint respectable—à l'exil volontaire. Cette race habite des climats tempérés, relativement chauds, et, pour elle, l'attraction paraîtrait naturelle vers le Brésil, pays chaud et catholique. Pourtant, il n'en est pas ainsi, comme nous allons le démontrer.

IRLANDE.

Malgré son origine celtique, la catholique Irlande doit figurer dans cette classification.

« Depuis 1620, année du départ des FRÈRES PÈLERINS, jusqu'en 1853, dit M. Lock, on peut évaluer à 9 millions et demi le nombre des Irlandais qui ont quitté leur île, l'Angleterre et le Canada, pour se rendre aux États-Unis d'Amérique. De 1806 à 1851, 4 millions 1/2 au moins d'Irlandais ont abandonné le sol natal. »

Sans remonter aussi haut dans le passé, nous trouvons que l'*exodus* irlandais, du 31 décembre 1846 à la fin de

1851, donne un chiffre de.	1,423,000
et de 1851 à 1859, un autre chiffre de. . .	1,741,260
Total	3,164,260

Ce nombre d'expatriés irlandais, joint à celui des Allemands, ci-dessus indiqué, fait mieux apprécier déjà le chiffre énorme de 5 millions, relatif à l'immigration aux États-Unis.

En effet, M. Bromwell évalue à 2,672,500 le nombre afférent au Royaume-Uni.

Or, nous savons que les Anglais proprement dits, y compris les Écossais, se dirigent plus particulièrement vers leurs nombreuses colonies. Donc, en présence des 4 millions 1/2 d'Irlandais qui ont abandonné leur pays, de 1806 à 1851; ou, seulement, en présence des 3,164,260 déshérités de cette nation, qui se sont expatriés pendant la période 1846-1859, on est fondé à croire que le chiffre énoncé par M. Bromwell se rapporte, sinon exclusivement, du moins, pour la plus grande partie, aux Irlandais.

Voilà donc la catholique Irlande qui marche dans le sillon tracé par les farouches Puritains, et qui se porte en masse, par haine contre ses oppresseurs, vers l'Amérique du nord.

FRANCE

Quels que soient les motifs de cette préférence, l'émigration française suit le même chemin.

L'auteur de *History of immigration to the United-States* présente pour nos nationaux un chiffre de 204,111 indi-

vidus. Nos agents consulaires estiment que le chiffre exact dépasse 250,000 pour les États-Unis seulement, sans compter les Français qui se rendent au Canada, au Nouveau-Brunswick, à la baie d'Hudson; sans compter surtout les descendants de nos premiers colons dans ces pays, dont le nombre est évalué à 1,500,000 par ces mêmes agents.

Le Français n'est pas émigrant, parce qu'il n'est pas colonisateur. Ces deux idées : *Émigration* et *Colonisation* sont connexes, ou plutôt, celle-ci est le produit de celle-là. *Colonie* signifie *une réunion d'hommes sortis d'un pays pour s'établir dans un autre*. La colonisation est l'*action de coloniser;* c'est aussi le *résultat* de cette action. Or, nous connaissons le *résultat* obtenu par les Français dans leurs colonies des Indes orientales, de l'Amérique du Nord, et aujourd'hui dans l'Algérie. Nous ne citerons ici ni les Antilles, ni la Guyane, ni les établissements de Madagascar, du Sénégal, de Surate, de Saint-Thomé, dont la population est restée sans importance. Nous devons rappeler, toutefois, les cyniques dilapidations des deniers publics qui se produisirent à l'occasion de ces colonies, et la mauvaise administration qui leur fut appliquée.

Le plus considérable de nos établissements, au XVIIe siècle, était, sans contredit, le Canada. Louis XIV et Colbert tenaient essentiellement à la prospérité de ce pays. Le grand ministre ne se contentait pas de favoriser les émigrations volontaires; il provoquait également les émigrations forcées. C'est ainsi que, indépendamment

des condamnés qu'il envoyait dans nos colonies, il vidait les hôpitaux au profit de ces mêmes colonies. M. Joubleau nous apprend (*Études sur Colbert*) qu'il embarqua, le 27 février 1673, 76 filles nubiles, prises dans l'hôpital général de Paris. 16 de ces filles furent dirigées sur Bourbon, et 60 sur le Canada.

Malgré une sollicitude qui ne reculait devant aucuns moyens pour arriver à ses fins, cette dernière colonie ne possédait que 5,870 habitants en 1668, et 7,832 en 1676. 20 ans après, ce chiffre ne s'était pas accru, puisque le roi, écrivant à M. de Fontenac, le 16 avril 1696, lui dit qu'il ne peut se persuader qu'il n'y ait que 7,832 personnes dans tout le pays, « *en ayant fait passer un plus grand nombre, depuis quinze ou seize ans qu'il en prend soin.* »

Louis XIV ne tenait pas compte des difficultés que présente l'acclimatement, pour les Européens, dans les régions transocéaniques. S'il avait pu connaître les *Recherches sur la population* (1778) de Moheau, il aurait su que sur *cinq* immigrants dans nos possessions américaines, *deux* périssaient dans la même année.

Il paraît que les conditions d'acclimatement ont cessé d'être les mêmes, pour le Canada du moins, à partir de l'année 1763, où cette colonie fut honteusement cédée à l'Angleterre. Depuis lors, en effet, la population s'est comptée par plusieurs centaines de mille, et l'immigration annuelle a dépassé 10,000 individus, — voici la preuve de ce fait : En 12 ans, de 1847 à 1859, 330,892 ex-

patriés ont eu pour destination le Canada et le Nouveau-Brunswick — Dans la seule année 1858, le Canada seul a reçu 12,596 émigrants européens.

Devant un pareil résultat, nous sommes autorisé à croire que la question d'acclimatement n'est pas la seule engagée, mais qu'elle se complique de la question de colonisation.

Le contraste est plus frappant encore avec l'Australie. En 1788, les premiers colons qui s'établirent sur les rivages de Sidney-Cowe comprenaient 1,030 individus; en 1858, la population de la Nouvelle-Galles du Sud s'élevait à 342,062 âmes.

Le génie particulier à chacun des deux peuples ressort de ce rapprochement de chiffres.

Donc, c'est l'histoire qui l'affirme, le Français n'est pas colonisateur, partant, il n'est point émigrant. Fidèlement attaché au sol natal, il ne le quitte que lorsqu'il y est forcé par les persécutions religieuses ou politiques.

Les Vaudois furent les premiers français que la persécution religieuse chassa du pays. Le nombre fut considérable de ces sectaires qui se réfugièrent en Piémont.

La révocation de l'édit de Nantes compléta l'œuvre des *Dragonnades*. Pendant les 15 dernières années du XVIIe siècle seulement, 250,000 à 300,000 protestants abandonnèrent la France.

Le nombre des expatriés politiques du siècle dernier, serait difficilement fixé. M. Legoyt a extrait des *Archives de la préfecture des Bouches-du-Rhône*, un document qui

permet d'apprécier l'importance des pertes que subit la France, pendant la période sombre de la Révolution. Ce document qui a pour titre : *Tableau de l'émigration et déportation des chefs de famille*, embrasse le temps écoulé depuis le 1er juillet 1792 jusqu'au 18 brumaire. Nous le reproduisons ici :

	Émigrés	Déportés	Total
Nobles	360	»	360
Prêtres et religieux	160	320	480
Fonctionnaires	442	5	447
Gens de loi et médecins	135	»	135
Marchands et négociants	1,940	»	1,940
Propriétaires et cultivateurs	1,416	»	1,416
Artisans et ouvriers	220	»	220
Domestiques	127	»	127
	4,800	325	5,125

Nous trouvons des renseignements analogues dans la *Statistique de l'Ain*, publiée, en 1808, par M. Bossi. M. Bossi indique comme étant la cause de la dépopulation, en dehors du fait de la guerre, l'expatriation des chefs de famille.

Jusqu'en 1816, la France vécut dans les camps. A partir de cette époque, un mouvement général d'émigration se manifesta dans l'Europe entière. La France prit une grande part à ce mouvement, car c'était principalement chez elle que la politique et la guerre avaient laissé beaucoup d'existences déclassées.

L'Amérique du Sud préparait alors son indépendance. Naturellement, c'est de ce côté que se dirigent toutes les natures hardies et entreprenantes, turbulentes et inquiètes, avides d'agitations, peu scrupuleuses, que la paix a condamnées à une inaction impossible pour elles.

La France fournit son contingent à cette expatriation; ce contingent est nombreux; il comprend des individus de toutes les classes et de toutes les professions, jusqu'à des artistes, jusqu'à des membres de l'Institut. Ces émigrants se portent de préférence vers l'empire brésilien. Savants, vieux soldats, aventuriers, banqueroutiers, chefs de famille ruinés, également ennemis — quoique à des titres différents — du système nouveau imposé à la France, et vivant mal à l'aise dans l'atmosphère dévote qui enveloppe la cité, s'abattent alors sur une terre neuve, où l'ambition légitime des uns, de même que la cupidité éhontée des autres, trouveront une ample satisfaction.

C'est un architecte français, M. Grandjean de Montigny, qui a construit plusieurs édifices de Rio, entr'autres la *Bourse* qui rappelle des scènes sanglantes. Ce sont des Français encore — général Labatut — colonel Marlière — qui ont initié les soldats brésiliens à la discipline de nos armées. Ce sont aussi des émigrants français, il faut bien l'avouer, qui ont importé au Brésil toutes les ruses, toutes les fraudes du négoce, avec tous les vices d'une société démoralisée par le triomphe de la force brutale.

Cette expatriation collective de nos nationaux n'était pas la première, nous devons le constater, qui prit le

chemin du Brésil. Déjà, vers le milieu du XVIe siècle, et en prévision de complications religieuses et politiques, l'amiral de Coligny avait envoyé une colonie protestante dans la nouvelle possession portugaise. Cette colonie appuyait son droit sur la force ; elle fut chassée par la force. De l'établissement éphémère qu'elle avait fondé sur le sol brésilien, il ne reste qu'un fort, ou, pour mieux dire, il ne reste que le nom d'un fort, situé à l'entrée de la baie. Ce fort s'appelle *Villegagnon*, comme le chef de l'expédition.

Le courant, interrompu pendant près de trois siècles, a été sérieusement rétabli à l'époque où nous sommes arrivé. Jusqu'en 1830, l'immigration brésilienne s'est recrutée principalement parmi nos nationaux. A quelques exceptions près — parmi lesquelles nous comprenons les honorables individualités, citées plus haut — qu'elle s'étonnait à bon droit de trouver dans ses rangs, cette immigration ne représentait ni les lauréats de nos Facultés, ni la fleur-des-pois de nos salons. Nous le répétons à dessein : pour ces audacieux aventuriers, le Brésil n'était qu'un champ ouvert à l'exploitation européenne. La récolte a été magnifique, en vérité ; mais les moyens employés pour l'amener ont été tels, qu'un commerce de mauvaise foi s'est appelé depuis lors, et s'appelle encore aujourd'hui, un négoce français (*negocio afrancesado*).

Nous avons signalé les traits distinctifs, économiques, de l'émigration scandinave et de l'émigration suisse. Le caractère français participe tout à la fois, quoique dans

une certaine mesure, du caractère inhérent à ces deux nationalités. Comme le montagnard des Alpes, le Français quitte son pays avec l'esprit de retour ; mais, cependant, sa mobilité native se combine de telle sorte avec sa nature envahissante, qu'il faut nécessairement qu'il absorbe son entourage, ou qu'il soit absorbé par lui.

L'auteur de l'ouvrage intitulé : *Des Allemands par un Français*, publié en 1846, est très explicite à cet égard. « *Il faut absolument*, dit-il, *que les Français s'harmonisent avec le milieu qui les entoure. Vivent-ils au milieu des sauvages et ne réussissent-ils pas à en faire des Français, ils se font sauvages avec eux.* »

M. Ferdinand Denis est tout aussi catégorique, lorsqu'il parle de ceux de nos compatriotes qui se décidaient autrefois à vivre parmi les Tupinambas. Nous lui empruntons le passage suivant :

« *Adopté par un village, le Français en épousait les intérêts, comme il en suivait les coutumes. Tel était son dédain pour les usages qu'il abandonnait, qu'on le voyait quelquefois se peindre comme les sauvages et vivre de la vie des forêts... Il ne reculait pas devant les festins qui succédaient aux jours de combats.* »

On est obligé d'admettre que cette faculté d'assimilation, dans l'un comme dans l'autre sens, est innée chez les individus de notre race. Voici ce que dit Hildreth des Français du Canada, à l'occasion de la guerre de 1756, où les tribus prirent parti, les unes pour la France, les autres pour l'Angleterre :

« *Quelquefois, des enfants blancs tombés dans les mains des Indiens, restaient parmi eux, et se façonnaient si bien à cette existence nomade, qu'ils refusèrent plus tard de retourner avec leurs parents.* »

Ce fait étrange n'a pas cessé de se produire et, aujourd'hui encore, nos nationaux établis au Brésil continuent à s'agiter dans un milieu harmonieux. Ils s'assimilent ou ils sont assimilés. Pour les uns, la cause de l'absorption c'est le climat ; pour les autres, ce sont les mœurs. Les premiers succombent, victimes du soleil, de la fièvre jaune (*febre amarella*), de leurs excès.

Nous sommes débarqués 38 à Rio-de-Janeiro. Deux ans après, 19 de mes compagnons de voyage n'existaient plus ; *cinq* retournèrent en France, dont *deux* avec quelque argent, et *trois*, absolument ruinés physiquement et pécuniairement. L'un d'eux est mort, fou, dans un hôpital de Marseille. A notre connaissance, *trois* autres habitaient Rio où, après de terribles épreuves, (*deux* avaient failli mourir de la fièvre jaune) ils commençaient à prospérer. Quant aux onze restant, Dieu seul sait ce qu'ils sont devenus.

Ceux de nos compatriotes qui, grâce à la force de leur constitution, ont résisté aux troubles organiques causés par l'acclimatement, mais qui ont eu la faiblesse de céder aux brutales et énervantes séductions de l'esclavage, ceux-là se font naturaliser. Il en est qui ont acquis des positions considérables dans l'Empire, entr'autres le ma-

réchal de Bitancourt, dont le nom indique une origine picarde incontestable.

Les organisations vigoureuses imposent leurs idées, tout en s'appliquant aux transactions commerciales. Ces individus bravent les préjugés ; quoique respectant les lois locales, ils n'adoptent ni les mœurs, ni les usages que réprouve la civilisation française. Une fois leur fortune faite, ils quittent le sol brésilien, mais en y laissant des germes précieux qui, s'il ne sont pas étouffés dans les fanges infectes de l'esclavage, doivent finir par féconder l'avenir.

Le docteur Walsh (*Notices of Brasil*) ne s'est pas trop écarté de la vérité, en portant à 14,000 le nombre des Français établis à Rio-de-Janeiro, en 1830. Un courant considérable, nous venons de le constater, s'était momentanément établi, pendant la Restauration, au profit du jeune empire. Mais, à partir de la Révolution de Juillet, le courant perdit progressivement de sa force. Nous savons, de plus, combien est meurtrier le climat du Brésil. Ravivée, temporairement, en France, comme, du reste, dans toute l'Europe, par les événements politiques de décembre 1851, l'émigration pour le Brésil n'a repris quelque importance chez nous, que depuis ces dernières années. Nous entrerons bientôt dans les détails que ce sujet comporte.

Aujourd'hui, l'Algérie et les Etats de la Plata absorbent la plus grande partie de l'émigration française. En cinq ans — de 1856 à 1861 — l'Algérie a reçu, d'après les do-

cuments officiels : 26,387 de nos nationaux. Pendant la même période, seules, les communes rurales de nos départements pyrénéens ont perdu 16,000 habitants ; or, nul n'ignore que les expatriés de cette région prennent, à peu près, tous, le chemin de la Plata.

L'autre partie de l'émigration française se dirige vers l'Italie, l'Espagne, l'Égypte, Constantinople, le Brésil.

BELGIQUE.

La colonie belge, au Brésil, est excessivement restreinte. Nous en donnerons le chiffre tout à l'heure, ainsi que pour la France et l'Italie.

ITALIE.

Les Italiens ont longtemps suivi la route tracée, depuis des siècles, par les marchands génois et vénitiens, vers les îles de la Méditerranée et les Échelles-du-Levant. Les agitations continuelles, presque périodiques, dont leur patrie a été le théâtre, depuis une trentaine d'années, ont modifié la situation, en augmentant considérablement le nombre des malheureux. Aujourd'hui l'émigration italienne n'a point désappris le chemin des Échelles et des Iles, mais elle se bifurque volontiers. Une partie de ses membres continue à s'arrêter à Malte, principalement,

et sur le littoral méditerranéen ; l'autre partie — c'est la plus nombreuse — traverse l'Océan et laisse l'équateur derrière elle. Si nous rappelons ici le rôle qu'a rempli la légion italienne, à côté de la légion basque, pendant l'envahissement du territoire Oriental par l'armée Argentine, c'est uniquement afin de constater le grand nombre d'Italiens que possède la République de l'Uruguay. On compte cependant 13,513 Italiens, établis aux États-Unis.

ESPAGNE ET PORTUGAL.

L'Espagne et le Portugal ont le droit de figurer dans notre statistique.

Ces deux Royaumes, qui ont tracé aux autres nations la route des contrées transatlantiques, ont vu se ralentir le mouvement de l'expatriation volontaire, depuis que leurs colonies américaines ont proclamé leur indépendance. Ce mouvement a repris une nouvelle extension depuis quelque temps, et c'est au profit des États-Unis que cette recrudescence s'est produite. M. Bromwell, que nous continuons à consulter, évalue à 15,316 individus, le nombre des Espagnols débarqués sur le territoire de l'Union, pendant la période ci-dessus indiquée.

Les provinces septentrionales de l'Espagne et les îles Hispano-Portugaises de l'Atlantique, sont les points où les agents d'émigration ont le mieux réussi. Cela devait être, surtout pour les îles.

Les archipels et groupes des Açores, de Madère, des Canaries, du Cap-Vert, que les poëtes appellent ironiquement, sans doute, *îles Fortunées*, sont désolées par une profonde misère, causée, accidentellement, par l'oïdium, la maladie de la pomme de terre, et une sécheresse obstinée, et, normalement, par la constitution économique qui leur est imposée.

A Madère, la condition du cultivateur est déplorable. Le sol ne lui appartient pas, et, en même temps que la concurrence élève les baux à un taux énorme, elle abaisse considérablement le prix des salaires.

L'émigration devait nécessairement bénéficier de cet état de choses. Elle prit un tel développement, que le gouvernement s'en émut; en 1843, il chercha à la contrarier.

Il en fut de même pour les Canaries. Des Ordonnances royales interdirent aux habitants d'émigrer dans l'Amérique du Sud. Mais, une nouvelle Ordonnance moins restrictive, datée du 16 septembre 1853, permit l'émigration vers les colonies espagnoles et les Etats de l'Amérique du Sud et du Mexique, où existaient des représentants de Sa Majesté Catholique. Depuis lors, l'émigration a beaucoup augmenté dans cet archipel.

Depuis 1848, on porte à 10,000 le nombre des Madériens qui ont émigré dans les colonies anglaises, seulement, et à un chiffre égal le nombre des Canariens. Les agents recevaient une prime de 7 livres sterling (175 fr.) par tête d'insulaire introduit à la Jamaïque.

Moins recherchés par les Anglais, à cause de l'infériorité de leur intelligence, les habitants du Cap-Vert et des Açores ont fourni, toutefois, et fournissent encore chaque année, un fort contingent à l'expatriation volontaire. Les émigrants de ces deux archipels, fidèles à la tradition, se dirigent plus volontiers vers le Brésil, où ils sont désignés sous l'appellation de *Ilhéos*. Néanmoins, depuis quelque temps, ils se sont mêlés au mouvement qui entraîne les déshérités d'Europe vers les États-Unis.

Il est nécessaire de nous résumer.

En 1860, les nations catholiques étaient représentées, sur le sol de l'Union, par les chiffres suivants :

		Individus.
Français.	204,111	
Espagnols.	15,316	
Italiens.	13,513	
Portugais.	6,049	
Belges.	9,809	250,567
Açoriens.	1,288	
Madériens.	203	
Canariens.	278	

Il faut ajouter à ces nombres :

Mexicains.	15,969	
Sud-Américains.	5,540	22,149
Centre-Américains.	640	
	A reporter.	272,716

			Individus.
		Report.	272,716
Rappelons le contingent afférent aux nations protestantes :			
Anglais.	2,672,500		
Allemands.	1,491,989		
Hollandais.	21,228		4,422,537
Suisses.	36,820		
Scandinaves.	200,000		
		Total.	4,695,253
En retranchant de ce nombre les. . . . Américains, d'origine espagnole, on obtiendra le chiffre			22,149
de			4,673,104

qui représentera exactement la part connue de l'émigration européenne aux États-Unis, jusqu'en 1860. De ce chiffre à celui de 5,000,000, énoncé plus haut, il n'y a pas loin, on le voit ; on s'en rapprocherait davantage encore si, c'est M. Bromwell qui nous l'apprend, la nationalité de 157,537 immigrants avait pu être constatée.

Il résulte des nombres que nous venons de décomposer, puis, de grouper, puis, enfin, d'additionner, que l'émigration protestante, comme l'émigration catholique, se porte presque entièrement aux États-Unis. Toutefois, il

reste une fraction d'expatriés qui mérite d'être suivie jusqu'au lieu de destination.

Si l'Union est la terre d'exil qui reçoit tous, ou, à peu près tous les catholiques d'origine celtique — les Irlandais, — il existe un courant, dont nous avons pu apprécier approximativement l'importance, qui entraîne vers les régions du Sud un certain nombre d'individus, appartenant à la race latine. Eh bien ! ce courant, nous ne saurions trop insister la dessus, passe dédaigneusement devant les côtes brésiliennes, pour attérir aux rivages de la Plata. Nous allons donner de ce fait une preuve patente, catégorique, irréfragable, qui confirmera les prévisions de M. Sturz.

Malgré l'*Alvara* rendu par João VI, le 23 janvier 1808, qui ouvrait à tous les pavillons les ports de la riche colonie ; malgré le mouvement considérable que nous avons signalé, pour les deux périodes 1816-1830 et 1850-1854, et dont le Brésil a largement bénéficié, on ne compte dans l'Empire guère plus de 60,000 individus d'origine européenne. Il y a plus : malgré l'autorité du docteur Walsh, nous pensons que son évaluation, relative au nombre des résidents Français, doit être diminuée d'un septième environ, soit de 2,000 individus.

A son tour, M. Legoyt porte à 50,000 le chiffre des immigrants européens. Si ce chiffre s'applique exclusivement à l'élément agricole, il nous paraît exagéré ; si, au contraire, il comprend les habitants des villes, aussi bien que les colons proprement dits, nous avons lieu de croire

qu'il reste au-dessous de la vérité. A notre avis, la réalité est représentée par un nombre total de 63,000 individus qui se répartissent ainsi, par nationalités et professions :

Elément agricole : Allemands et Suisses	40,000
Grand et petit commerce, industrie : Français	12,000
Commerce en grand : Anglais	1,000
Commerce de détail (*miudeza*) : Portugais non naturalisés	8,000
Arts, petite industrie : Italiens, Belges, Espagnols	2,000
Total	63,000

Dans ce nombre de 1,000 résidents anglais, nous devons signaler l'absence de l'élément celtique. Sous la désignation générale : *Anglais,* nous comprenons les Écossais, mais non pas les Irlandais. Ceux-ci ont pris, à une époque qui n'est pas encore bien éloignée, le chemin du Brésil. 3,000 d'entr'eux, engagés comme soldats et colons tout à la fois, n'ont pas tardé à être édifiés sur la loyauté brésilienne, à l'endroit des contrats. Si les Allemands ont pu momentanément oublier cette date néfaste : 1828, les Irlandais, eux, s'en sont souvenus. Cette date, écrite avec du sang dans leur mémoire, a creusé un abîme plus profond que l'Océan entre l'Irlande et l'Empire Sud-Américain (1).

(1) C'est là une page sinistre, comme celle qui a enregistré les égorgements

Le courant d'émigration qui commençait à s'établir, remonta brusquement vers sa source, et, depuis lors, la

de la Bourse, en 1821, et que l'humanité voudrait pouvoir arracher de l'histoire du Brésil. Bien que cette étude soit essentiellement statistique, nous croyons de notre devoir d'exposer sommairement les faits, qui motivent à nos yeux l'éloignement des Irlandais pour l'immigration brésilienne.

Le colonel Cotter, officier irlandais à la solde du Brésil, avait signé un contrat avec le gouvernement de ce pays, pour enrôler un certain nombre de ses compatriotes. 50 acres de terre devaient être accordés aux soldats européens, après la durée de leur service, fixé à 5 ans. 3,000 Irlandais, confiants en la parole de Dom Pédro 1er, passèrent, à ces conditions, dans l'Empire. Mais, dès leur arrivée, les clauses relatives à la paye et au régime intérieur restèrent sans exécution. On prétendit même exiger d'eux un serment qui les constituait soldats, pour un temps illimité. Naturellement, les esprits s'aigrirent.

De leur côté, les Allemands que le Brésil avait pris à sa solde, n'étaient pas satisfaits de la situation qui leur était faite; ils unirent leurs griefs à ceux des Irlandais, et la cause de ceux-ci leur devint commune. Le supplice du fouet, infligé à un soldat allemand, donna le signal d'un soulèvement général.

Les insurgés occupèrent le *Campo d'Acclamaçaõ*; mais, ils n'avaient pu se procurer que 60 fusils et ils manquaient de munitions. En l'état, on le comprend, les intentions de sac et de pillage, qu'on leur prêtait, n'avaient pas le moindre fondement. Ils étaient indignés, exaspérés, soit! on le serait à moins. Toutefois, au milieu des circonstances où elle se produisait, la révolte n'avait et ne pouvait avoir qu'un but : l'exécution des engagements pris, partant, obtenir le traitement auquel ont droit des hommes libres, qui ont émigré à des conditions nettement définies et réciproquement acceptées. Assurément, la forme donnée à cette revendication appelait une repression vigoureuse. L'ordre était profondément troublé; il fallait le rétablir à tout prix. Mais, le gouvernement ne devait pas oublier, à cette heure solennelle, que la violation des contrats était la première, l'unique cause, du mécontentement des Européens, et que de ce mécontentement était né le conflit actuel. Le gouvernement perdit à ce point la mémoire des faits, que le ministre de la guerre, Bento Barrozo Pereira, ordonna au comte de Rio-Pardo, commandant des troupes brésiliennes, d'attaquer les étrangers et de ne leur faire aucun quartier. La terreur était si grande parmi les hommes du pouvoir, qu'on permit aux esclaves, armés de couteaux et de poignards, d'aider l'armée dans cette besogne sanglante!

On le devine : cet engagement fut moins un combat qu'un massacre. Le gouvernement, impuissant à calmer la fureur des noirs, comprit trop tard la faute qu'il avait commise, en s'adjoignant de pareils auxiliaires; dans son em-

tradition a entretenu dans l'âme des enfants, l'horreur qu'inspiraient à leurs pères ces rivages maudits. Aujourd'hui l'ILE-SŒUR, comme les Anglais l'appellent, par an-

barras, il demanda aux ministres de France et d'Angleterre un secours de marins, suffisant pour mettre un terme au carnage. La résistance avait cessé; mais la tuerie ne s'arrêtait pas; elle dura trois jours!

L'indignation était générale parmi les résidents européens. L'Empereur força le ministre de la guerre à donner sa démission; mais, il dédaigna de satisfaire aux justes réclamations des soldats révoltés, en exécutant les conditions stipulées, en son nom, par le colonel Cotter. Il y a plus : A partir de ce jour, tout subside fut refusé aux Irlandais; on ne leur laissa d'autre alternative que de mourir de faim, ou de se faire soldats.

Des 3,000 émigrants de cette nation, 1,400 retournèrent en Europe, le 3 juillet 1828. 400 autres, formant cent et une familles, s'établirent dans le district d'Itaporoa. Le reste périt, soit, sous le couteau des noirs, soit, sous les étreintes de la misère.

Quant aux Allemands, on leur appliqua toute la rigueur des lois militaires, et le régiment auquel ils appartenaient fut envoyé dans le Sud.

Le Brésil porte encore aujourd'hui la peine de ce mépris des contrats, du massacre et des assassinats de 1828. L'émigration irlandaise a jeté sur son territoire un interdit absolu, et, de cet interdit provient, en grande partie, la détresse à laquelle est en proie l'agriculture de l'Empire.

Maintenant, supposez que les engagements aient été tenus; que les promesses faites aient été remplies. Quelle brillante perspective s'ouvrait alors pour cet Etat! La première pensée des colons-soldats était d'appeler leurs parents et leurs amis, sur une terre qui offrait une généreuse hospitalité à tous les parias du Vieux-Monde. Les navires succédaient aux navires, sur la route indiquée, et le courant qui s'était établi vers les États-Unis se bifurquait, au profit du Brésil, en attendant que le canal de dérivation absorbât les eaux du grand fleuve. Ce résultat était forcé, parce que, naturellement, les avantages étant seulement égaux, la communauté de croyances aurait déterminé la préférence de l'île catholique pour un pays catholique. Le Brésil était sauvé, si l'*exodus* irlandais avait afflué sur son territoire, car, au fur et à mesure des débarquements, le travail libre se serait substitué, sans secousses, sans tiraillements pénibles, au travail esclave.

Dom Pedro Ier ne l'a pas voulu!

A cet Empereur, principalement, incombe, devant l'impartiale histoire, la responsabilité de la situation difficile que le bill Aberdeen a faite au Brésil.

tiphrase, sans doute, n'est représentée sur le sol brésilien que par cent et une familles qui s'installèrent, après les massacres du *Campo d'Acclamaçaõ*, dans le district d'Itaporoa (ancienne province *dos-Ilheos,* aujourd'hui province de *Bahia*), sous la protection du gouverneur, vicomte Camamu, et par les descendants de celles-ci.

Donc, ce fait est acquis désormais : Sur les millions d'individus, composant l'excédant de population que le vieux continent a expédié, depuis 40 ans, vers tous les points de l'univers, le Brésil n'en possède que 63,000.

Quand on connaît le nombre des agences brésiliennes, en Europe, et l'activité prodigieuse qu'elles ont dépensée dans leur propagande ; quand on pense surtout que seul peut-être, avec le Chili, des États du Nouveau-Monde, le jeune empire a échappé, depuis plus de vingt ans, aux commotions politiques qui n'ont cessé de bouleverser les républiques espagnoles, ses voisines, on admettra difficilement l'exactitude d'un chiffre aussi restreint. On sera plus surpris encore d'apprendre que l'émigration germanique, la seule qui eût acquis, malgré les douloureux souvenirs de 1828, avec l'émigration suisse, une réelle importance au Brésil, répugne depuis quelque temps à s'établir sur les terres de ce pays.

Rien n'est plus vrai, pourtant.

La guerre civile qui désole les États-Unis, de même que les craintes exagérées des *Know-Nothings*, ont été exploitées, au point de vue de l'émigration, par les divers gouvernements de l'Amérique Centrale et de l'Amé-

rique Méridionale. Le travail — autant que les capitaux — a horreur des luttes sanglantes. L'occasion, fournie déjà par les *Know-Nothings*, devenait donc de plus en plus favorable, pour essayer de détourner le courant majestueux qui se dirigeait régulièrement vers les ports de l'Union. Aussi, l'œuvre de propagande fut poussée avec ardeur, et la trompette de la réclame retentit sur toute l'étendue de notre continent.

Chaque État cherche à justifier la préférence qu'il sollicite, au détriment des Etats rivaux.

Buenos-Ayres énumère les lois libérales qu'il a décrétées, en faveur des étrangers. Ses provinces sont reliées entre elles par un service régulier de diligences; depuis la chute de Rosas, les routes sont aussi sûres que les chemins d'Europe. Une voie ferrée va se prolonger jusqu'à la frontière chilienne, et, ce qui affirme mieux encore ses intentions arrêtées de marcher avec le siècle, à la conquête du meilleur régime économique, ce sont ses tentatives courageuses pour développer chez elle la circulation et le crédit (1).

Montevideo est agressif pour ses compétiteurs. Il prend à parti les Argentins et, par la plume de MM. Siegrist et Fender, il jette le dédain sur le Brésil et sur le Paraguay.

(1) A l'heure où nous traçons ces lignes, les agents de la République Argentine ont enrôlé d'un seul coup 1,200 individus — italiens pour la plupart — comme colons-soldats. Plusieurs bâtiments chargés de ces malheureux sont déjà partis par le port de Marseille.

« Les Uruguayens sont en général plus doux que les Brésiliens, et leur gouvernement prouve qu'ils sont plus mûrs pour la liberté que la plus grande partie des habitants de Buenos-Ayres.

« L'Uruguay a accordé de nombreux priviléges aux colons, entr'autres celui d'être exempts d'impôts pendant 10 ans et de conserver leur nationalité, s'ils le désirent, faculté refusée par Buenos-Ayres où un étranger, après un séjour de 10 ans, est obligé de devenir citoyen de la République. »

« L'arpent suisse ne coûte que 25 francs, et il est facile d'en retirer un produit de 100 à 120 francs. »

Voici le coup de grâce pour le Brésil :

« D'après une note de Rio, du 9 septembre 1859 (contenue aussi dans le *Berliner Nachrichten*, n° 258, du 4 novembre 1859, journal scientifique officiel, ainsi que dans la *Gazette d'Augsbourg*) un nombre considérable d'Européens, qui se trouvaient mal dans le Brésil, sont venus s'établir à bon marché dans l'Uruguay. » (1)

Le Chili a préparé son *speech* qui s'adresse principalement aux natures timorées et amies de la paix. Ce *speech* vante le climat de la République, qui est celui de l'Europe méridionale; son système de finances, qui fonctionne avec une régularité rassurante pour les intérêts;

(1) Ce fait, qui a certainement une grande importance, au point de vue de l'émigration, est confirmé par M. J. J. Sturz, à la page 42 du travail qu'il vient de publier sous ce titre :

Schafzucht und Wollproduction für deutsche Rechnung in Uruguay.

Berlin 1864.

et surtout le calme, la tranquillité, la sécurité, dont tous jouissent, nationaux et étrangers, sous la protection de ses lois unanimement respectées.

Le Pérou ne se tient pas à l'écart dans cette légitime compétition. Dans une brochure récemment publiée : Le Pérou et l'influence européenne, qu'on attribue à un de ses diplomates les plus distingués, cette République énumère, à son tour, ses libéralités envers les étrangers.

« Elle leur a confié l'enseignement, la direction des travaux publics (ce département figure, au budget de 1861-62, pour la somme de 20,040,000 francs), les a placés dans toutes les carrières de l'Etat, et a récompensé leurs services avec magnificence. »

Non contente de « concéder *gratuitement* des terres fertiles, de payer les voyages, de fournir les frais d'établissement, la République a dépensé des sommes considérables dans la colonie de *Pozuzo*, et, aujourd'hui même, le gouvernement péruvien s'occupe d'un contrat d'immigration, basé sur les plus vastes proportions. »

Suit le chiffre du mouvement général des transactions commerciales, qui établit péremptoirement, avec la prospérité toujours croissante du Pérou, *la sécurité pleine d'avantages qu'y rencontrent les capitaux.*

La Bolivie a été plus heureuse que ces divers Etats. C'est un consul général de France, M. Léon Favre-Clavairoz, qui s'est chargé de plaider sa cause devant l'Europe, dans les colonnes de la *Revue Contemporaine.* Cette cause a été défendue avec une intelligence parfaite

de la situation et une sympathie raisonnée, qui font autant d'honneur au jugement, qu'au cœur de l'écrivain. M. Favre-Clavairoz aime la Bolivie; aussi, après avoir lu son travail, on se dit que la Bolivie est digne de l'intérêt qu'elle lui a inspiré.

Guatemala, San-Salvador, Nicaragua, Venezuela, Nouvelle-Grenade, etc., ont également leurs avocats et leurs apologistes.

Après avoir fait miroiter dans une riante perspective : la supériorité de ses institutions, la prodigieuse fertilité de son territoire, la douceur exceptionnelle de son climat, ses vives sympathies pour les déshérités du Vieux-Monde, chacun de ces États a publié avec orgueil la liste de ses citoyens qui se sont illustrés, dans quelqu'une des branches de la littérature. A entendre cette longue énumération, il semble que depuis la frontière du Texas jusqu'aux rives de la Plata, le sol ne soit occupé que par des historiens, des romanciers, des naturalistes, des géographes. Contemplez plutôt les files profondes de cette glorieuse cohorte :

Bello, Amunátegui, Lastarria, Vicuña, Sarmiento, sénateur Marmol, Lafragua, Bilbao, Magariños, Diaz, Calvo, Toro, Rojas, Quevedo, Vergara, Pinzon, Restrepo, Acosta, Plaza, Ancizar, Royo, Uricoechea, etc.

Le but qu'on poursuit, par cette patriotique exhibition, le voici : c'est de prouver que l'Amérique latine n'est pas la région retardataire que des relations hostiles ont signalée à l'Europe. La culture des lettres, dans un

pays, donne la mesure du niveau intellectuel de ce pays, en même temps qu'elle en adoucit les mœurs. En conséquence, l'Europe appréciera d'autant mieux le degré de civilisation auquel l'Amérique latine est parvenue, que le nombre des illustrations littéraires qu'elle possède est plus considérable.

Le Brésil — il est temps de revenir à lui — ne pouvait rester indifférent devant cette croisade, entreprise en vue de la conquête des travailleurs européens. A part la question des Indiens, cette conquête, nous l'avons déclaré plus haut, est devenue pour le jeune empire, depuis la suppression complète de la traite, son seul moyen de salut. Le Brésil sait cela; aussi, depuis plusieurs années, s'agite-t-il fiévreusement, afin d'attirer sur lui l'attention de l'Europe.

Dans les journaux et dans les revues, des plumes habiles ont signalé l'organisation de cet État; les progrès qui s'opèrent dans son sein, depuis la révolution de 1821; ses efforts incessants pour prendre sa place, à côté des nations les plus civilisées de l'ancien continent. D'autres écrivains, non moins dévoués, ont parlé de ses mines de diamants et, naturellement, de son climat privilégié, de la fertilité merveilleuse de son territoire. Une propagande active, à laquelle la spéculation n'est point restée étrangère, s'est établie en Allemagne, en Suisse, en Italie et en France, pour combattre les préventions fâcheuses qui existaient dans ces pays contre l'émigration au Brésil; des compagnies se sont formées alors, pour

contracter et transporter des colons; les agents de ces compagnies, affriandés par la prime considérable qui leur est accordée pour chaque engagement, ont parcouru les villes et les campagnes, exagérant encore les descriptions poétiques des plumes amies, et présentant le Brésil *comme une sorte de paradis, où l'on serait trop heureux d'obtenir son admission.* Des feuilles ont été subventionnées; d'autres feuilles ont été créées pour les besoins de la cause, c'est-à-dire, pour obtenir un plus grand nombre d'enrôlements.

Tout ce bruit, tous ces efforts, ont été impuissants à ressusciter le mouvement dont nous avons signalé l'importance, pendant la Restauration. Un moment, ce fait a déjà été constaté, les craintes inspirées par les événements de décembre 1851, et par la cherté des denrées alimentaires, à partir de 1853, ont déterminé une recrudescence d'expatriation dans toute l'Europe, qui a profité au Brésil dans une mesure avantageuse; mais ce regain, fauché par la faim et par la peur, n'a pas duré longtemps. Le calme étant rentré dans les esprits, les populations, éclairées par leurs gouvernements respectifs, cela sera bientôt établi, ont détourné leurs émigrants des terres de l'Empire Sud-Américain. A partir de cette époque, toute la pyrotechnie de la propagande a cherché, mais en vain, à éblouir les yeux par ses flammes de Bengale et ses fusées multicolores. Articles de fond dans les Revues, réclames dans les journaux, brochures enthousiastes, brillantes promesses des agents, ne sont

point parvenus à rendre populaire l'émigration au Brésil.

Il convient de signaler l'attitude particulière prise en Allemagne, en Prusse, principalement, par l'autorité supérieure et la presse locale, contre la propagande des agents de l'Empire.

Déjà, en 1846, le gouvernement prussien avait adopté des mesures répressives, à l'occasion des manœuvres éhontées de certains individus, se disant autorisés par le Brésil à enrôler des colons. Dans sa note du 3 juin, qu'il adressa au vicomte d'Abrantès, ministre plénipotentiaire de Dom Pedro II, le baron de Canitz, ministre des Affaires-Étrangères, déclare formellement à ce diplomate que, « si des sujets prussiens sont *provoqués* et *entraînés* à l'expatriation, les agents seront punis, conformément au décret du 20 janvier 1820 qui, suivant les circonstances, peut élever la peine jusqu'à DEUX ANS de prison. »

La réponse, envoyée le 20 juin de cette même année 1846, de Swinemünde, par le vicomte d'Abrantès, justifie pleinement les inquiétudes du gouvernement prussien, puisqu'elle avoue l'existence de « spéculateurs ayant expédié au Brésil des *vagabonds* et des *prolétaires incorrigibles* (*sic*), de traficants employant le mensonge (*empregando a mentira*), de séducteurs immoraux, n'ayant en vue que de s'enrichir aux dépens des émigrants, et n'hésitant pas à transporter annuellement, par delà les mers, des milliers d'Allemands qui, pour la plupart,

végètent dans la plus horrible misère (*muitos dos quaes vegetam na mais horrivel miseria*). »

La presse et l'opinion venaient également en aide au gouvernement prussien, dans sa campagne contre les *traficants de mensonge*. Une association se forma sous ce titre : Société centrale de Berlin, qui se donna pour mission d'empêcher l'émigration au Brésil. Une contre-propagande fut organisée dans ce but, laquelle, par les journaux, par les livres, par les brochures, par les prédications dans les ateliers, combattit énergiquement les manœuvres des agents de l'Empire.

Parmi les publications émanées de la Société centrale, nous citerons la brochure de M. Kerst (1852), où la conduite de M. Araujo, consul général du Brésil à Hambourg, à propos des engagements de colons faits par ce fonctionnaire étranger, est jugée sévèrement.

Mais, le plus infatigable des lutteurs est M. J.-J. Sturz, dont les études sur cette question ont une réelle importance, et qui a poursuivi longtemps, avec une ardeur louable, qui poursuit encore aujourd'hui, à travers mille obstacles, le but humanitaire qui vient d'être indiqué (1).

(1) M. J.-J. Sturz (pendant 10 ans consul général du Brésil à Berlin; à cette heure, consul général de l'Uruguay dans la même ville), dont les nombreux travaux ont été utilement consultés par nous, doit occuper une des premières places parmi les publicistes allemands qui ont osé combattre, au nom de l'humanité, et dans l'intérêt de la civilisation, la propagande brésilienne en Europe. Aussi, des tribulations de toutes sortes, causées par les agents de l'empire esclavagiste, n'ont-elles pas été épargnées à ce courageux citoyen qui a eu

Maintenant, on s'explique mieux les échecs successifs, éprouvés par les agents brésiliens en Allemagne, et leurs efforts détournés vers l'Italie, l'Espagne, la Belgique et la France.

Entre tous ces pays, la France, — à l'exception d'une seule ville, Marseille, — est encore celui qui s'est montré le plus rebelle aux chaleureux appels qui lui ont été adressés, ainsi que des chiffres officiels le démontreront tout à l'heure.

Telle était la situation, lorsque la guerre civile éclata dans la grande République du Nord. Les Etats de l'Amérique du Centre et de l'Amérique du Sud, nous venons de le dire, comprirent le parti qu'ils pouvaient tirer de cette lutte fratricide. Aussitôt leurs agents se mirent en campagne, dans le but d'accaparer, à leur profit, les émigrants qu'effrayaient les complications sanglantes de l'Union.

Le Brésil, découragé par l'insuccès que rencontrait sa propagande, depuis quelque temps, sentit renaître ses espérances. A son tour, il résolut d'exploiter la guerre du Nord et il appela le ban et l'arrière-ban de ses agents à la rescousse. Ceux-ci répondirent au cri de détresse que leur envoyait l'agriculture de l'Empire, en redoublant d'efforts pour gagner les sympathies des déshérités

l'honneur — nous l'avons eu aussi, et bien d'autres avant nous — d'être appelé l'ENNEMI DU BRÉSIL

C'est l'ennemi de l'Oppression, de la Superstition, de la Barbarie, de l'Esclavage, en un mot, qu'il aurait fallu dire, pour rester dans la vérité.

du Vieux-Monde. Des lettres, des prospectus, des programmes de colonisation, écrits dans toutes les langues, en allemand, en anglais, en portugais, en français, en italien, inondèrent les villes et les campagnes. Comprenant que l'heure qui venait de sonner était celle du salut, ou de la ruine définitive, les consuls brésiliens suivirent le conseil que M. Favre-Clavairoz donne aux diplomates sud-américains. A défaut de compagnies destinées à féconder leur pays, ils patronnèrent hautement et publiquement la propagande faite à son profit.

Voici ce que nous trouvons dans un document adressé, sous forme de lettre, à M. Ruff de Magdebourg, mais lithographié dans les deux langues allemande et française, et émané du consulat général du Brésil en Russie :

« Le gouvernement fait donner par la maison Steinmann, à Anvers, 100 francs par tête d'immigrant.

« Le sort est assuré, de tout émigrant qui déclare vouloir entrer dans une des colonies du gouvernement, parce que, à son arrivée au Brésil, le gouvernement le prend et le transporte à la colonie désignée, où il reçoit un large lot de terre, déjà démarquée, et toutes faveurs pour faciliter un établissement agricole.

« Les contrats de *parceiria* (ce système sera également expliqué) ont existé et existent; toutefois, les propriétaires n'en veulent plus.

« Tous les contrats sont garantis par la loi, et *sur ce*

point, je suis fier de considérer la justice et la bonne foi des Brésiliens (1).

« Tous les cultes sont libres au Brésil, et il y a complète tolérance et égalité devant la loi.

« Les mariages sont valables et *protégés par la loi, lorsqu'ils ont été faits selon les règlements* (1).

« La moralité au Brésil est, en général, plus forte qu'en Europe (2). »

(1) Consulter les Irlandais engagés par le colonel Cotter, aux termes du contrat signé par ce colonel avec le gouvernement de Rio-de-Janeiro. Consulter également la lettre-circulaire adressée, de Rio même, à MM. les Envoyés extraordinaires et Ministres plénipotentiaires au Brésil, par M. le comte Rozwadowski, ex-major de l'état-major du Brésil, ancien capitaine du génie autrichien, le 5 septembre 1857. Cette lettre-circulaire dit *textuellement :* « Qu'aucun de vos nationaux ne fasse contrat avec le gouvernement du Brésil, sans avoir la certitude (garantie par une puissance maritime), que les agents brésiliens se trouveront toujours amplement autorisés à le faire. » Du reste, la troisième partie de cette étude nous apprendra si, depuis 18.8, et même depuis 1857, la loyauté des esclavagistes du Sud est devenue telle, qu'elle puisse inspirer une fierté aussi retentissante que l'est celle de M. le consul brésilien.

(1) Et l'affaire Kerch, monsieur le consul? Si vous avez oublié cette affaire, nous vous la rappellerons bientôt.

(2) Voilà, par exemple, qui dépasse toutes les bornes? Est-ce que la pureté des mœurs est compatible avec l'esclavage? Un publiciste brésilien, M. Lacerda Werneck, a déjà prétendu que l'Europe devenue barbare (*barbarisada*) fut régénérée (*regenerada*), le mot y est, par l'esclavage. (*Ideas sobre colonisaçaõ*, page 21.) Depuis des siècles, cette abominable institution a disparu de notre continent, et le Brésil qui l'a conservée serait plus moral que l'Europe! C'est là, on en conviendra, faire un étrange abus du paradoxe. « *A mon avis, Saint-Domingue est plus près que le Brésil de la colonisation,* » dit Victor Jacquemont dans sa correspondance. Cette appréciation d'un cœur honnête, qui était en même temps un esprit éminent, n'a pas cessé d'être vraie.

Nous nous permettons de renvoyer ceux qui veulent être complètement édifiés à ce sujet, à notre dernier ouvrage intitulé : *Les Femmes et les Mœurs du Brésil;* ils y trouveront une réponse catégorique, péremptoire, à l'audacieuse affirmation du senhor Araujo Porto-Alègre.

Voilà ce qu'écrivait, le 6 juillet 1863, M. Manoel de Araujo Porto-Alègre, jadis consul du Brésil à Hambourg, à cette heure, consul de l'Empire en Russie, momentanément à Carlsbad et prêt à partir pour Dresde, où l'appellent probablement les affaires de l'émigration.

Nous avons entre les mains un autre document portugais, imprimé à Dresde, chez *Meinhold et fils*, qui mérite d'être signalé. Ce *factum* ne porte pas de signature; mais son auteur, qui a été ministre en 1845, trahit sa personnalité dans des phrases gonflées d'orgueil, et d'une telle dimension qu'on pourrait les mesurer au mètre. (Une de ces phrases occupe tout une page et contient 512 mots, sans compter les virgules.)

Naturellement, ce capitan politique a pris au sérieux la métaphore hardie du *paradis où l'on serait trop heureux* d'obtenir son admission. Comme l'archange flamboyant, posté à l'entrée de l'Eden biblique, l'ex-ministre garde la porte du paradis brésilien, avec l'intention bien arrêtée de ne l'ouvrir qu'aux populations *dignes* d'y être admises (*dignos de immigraçaõ*). EMIGRAÇAÕ ALLEMAÃ, page 2, ligne 47.

Molière n'a pas hésité à nous signaler les conditions exigées de son temps, pour entrer dans une docte corporation; il est regrettable que l'éminent publiciste n'ait pas daigné suivre un pareil exemple. L'Europe aurait été curieuse de connaître les conditions que doivent réunir les populations pour — après avoir affronté la

fièvre jaune, un soleil de flamme, le choléra, une malpropreté révoltante, l'ignorance, la superstition, enfin tous les germes d'abrutissement contenus dans l'institution servile — être jugées dignes de féconder avec leurs sueurs et leur activité, sinon, d'engraisser avec leurs corps, les terres désertes de l'Empire.

Comprend-on qu'un voyageur perdu dans le désert, et à la veille de mourir de faim, exige l'exhibition d'un diplôme de bachelier, ou d'un parchemin nobiliaire, de la part du libérateur que la Providence lui envoie?

Dignos de immigraçaõ nous paraît être tout simplement le sublime de la morgue ridicule.

L'heure n'est pas venue encore, d'opposer des faits écrasants aux déclarations de M. Porto-Alègre; mais cette heure sonnera bientôt.

Maintenant, nous nous bornons à constater la vivacité de la lutte, soutenue par les fonctionnaires et agents brésiliens, en vue du but également poursuivi par les Républiques de l'Amérique du Sud.

La compétition était ardente, en effet, car chaque État, nous venons de le voir, cherchait à faire prévaloir son intérêt, en amoindrissant les avantages présentés par ses rivaux à l'émigration européenne.

Un moment on put croire que les principales parties engagées, cessant enfin de se dénigrer réciproquement, ce qui ne profitait à aucune, avaient réuni leurs efforts par détourner vers elles le courant de cette émigration.

Sous ce titre : CRÉIDT MOBILIER TERRITORIAL DE L'AMÉ-

QUE DU SUD, une vaste association était proposée, à l'effet d'introduire 100 et même 200,000 chinois, et autant d'Européens et d'Africains libres, sur les territoires brésilien, oriental et argentin. Il s'agissait d'exploiter d'immenses superficies pour leur faire produire, non-seulement du coton, mais encore de la soie écrue et toute espèce de denrées coloniales. Il ne faudrait pas 20 ans pour enlever le monopole du coton aux planteurs du Nord-Amérique.

Le programme colonisateur se résumait en ces trois points principaux :

1° Égalité de droits pour toutes les Confessions.

2° Droits d'importation très-faibles, et suppression absolue de droits d'exportation.

3° Concessions de terres dans la proportion suivante :

1,000 lieues au sud et 3,000 au nord, du Brésil; dans l'Uruguay 500, et 1,000 dans la Confédération Argentine.

A ces conditions sont assurés : la prospérité de ces États, le bien-être des immigrants, la paix et le bonheur de l'Europe, car, il ne faut pas oublier que sur notre continent plus de 8 millions d'individus attendent leur existence du coton.

Cette esquisse (*esboço*), complétée par les trois appendices: *A*, qui contient les statuts généraux de la société; *B*, qui traite des avantages concédés aux propriétaires-terriers et des devoirs qui leur incombent; *C*, qui détermine les attributions de la Direction générale; cette esquisse fait suffisamment comprendre l'ordonnance d'un

projet dont la réalisation doit amener, entr'autres résultats certains, *au dire de ses auteurs*, la suppression radicale de l'esclavage et la civilisation des Africains, tout en dotant l'Amérique des forces perdues, inoccupées, du travail européen. Naturellement le plan s'adressait principalement à l'Allemagne, à la France, et à l'Angleterre, dont le concours était instamment sollicité !

La spéculation, avantageuse pour les États de la Plata, faisait une part léonine au Brésil, dont les provinces équatoriales auraient reçu le formidable contingent chinois ; elle allait même jusqu'à admettre la possibilité, dans un avenir prochain, de provoquer chaque année le départ de 100 à 200,000 habitants du Céleste Empire. La perspective était superbe, on le voit, pour le Brésil ; aussi, est-on en droit de supposer que l'idée première du Crédit mobilier territorial de l'Amérique Australe avait une origine brésilienne, bien que le document que nous venons de dépouiller fut lithographié en Anglais, en Allemand et en Portugais.

Cette vaste combinaison ne paraît pas avoir obtenu le succès qu'en attendaient ses auteurs.

L'entente a-t-elle existé? Était-elle sincère? nous n'oserions répondre affirmativement à ces deux questions. Ce qui reste en dehors de toute contestation, c'est la rivalité ardente, qui dure encore aujourd'hui, entre les agents, officiels, autorisés, clandestins, des Etats de l'Amérique du Sud. On ne saurait trop insister sur ce sujet : Il y va d'un intérêt majeur pour tôus, vital pour le Brésil, de

gagner les travailleurs européens. Aussi, les pressantes sollicitations, les séduisantes promesses, les offres avantageuses n'ont cessé de se produire, sous cent formes différentes, sur tous les points de notre continent.

Pendant les pérégrinations, à travers l'Allemagne, du consul brésilien en Russie, les agents de l'Empire luttent, en-deçà et au-delà des Alpes, contre leurs concurrents Hispano-Américains et d'aucuns, ce ne sont pas les moins habiles, s'ingénient pour réconcilier enfin l'immigration brésilienne avec la France et son gouvernement.

Voici ce que nous écrivions à ce sujet en 1862 : (1)

« A Paris, des négociations ont été entamées avec différents organes de la presse, dans le but avoué de combattre les impressions fâcheuses, répandues par des relations qu'on déclarait *calomnieuses* au premier chef, et *hostiles* au Brésil. Un vaste plan avait été conçu, d'après lequel plusieurs journaux quotidiens et un plus grand nombre encore de feuilles à cinq centimes, devaient exalter sur tous les tons et sous toutes les formes : la politique progressive du Brésil, la douceur de son climat, les mœurs hospitalières de ses habitants, les productions variées de son sol fertile, et, sinon les bienfaits, inappréciés en Europe, de l'esclavage, du moins l'état de bonheur parfait que procure aux noirs cette institution éminemment patriarchale. Il fallait enfin solliciter journellement les imaginations enthousiastes et les esprits

(1) *Le Brésil tel qu'il est.* Page IX de la préface. 2e édition.

aventureux, en vue d'un établissement sur le territoire de l'Empire.

Cette patriotique combinaison demandait, il paraît, un peu plus d'argent qu'on n'en avait à dépenser (1). Aussi a-t-elle à peu près complétement échoué. Un seul journal passe aujourd'hui, à Paris, pour avoir des relations intimes avec le Brésil officiel. »

Nous allons voir, cependant, que la propagande brésilienne n'a pas tout à fait perdu son temps et sa peine, en deçà et au-delà des Alpes; ce qui est vrai, c'est qu'elle n'a pas réussi à ramener l'opinion, parmi les populations germaniques. On est tenté de se demander si le spectre sinistre de 1828, rejeté dans l'ombre pendant près de 40 ans, ne s'est pas dressé tout à coup devant ces populations, afin de leur barrer le chemin de l'Empire. Quoi qu'il en soit, l'émigration allemande forme toujours deux courants, dont le plus fort continue à se diriger vers les États-Unis, tandis que le second, dont l'importance s'est accrue depuis le conflit engagé entre les fédéraux et les esclavagistes du Nord, pénètre dans l'Amérique Centrale : Guatemala, Nicaragua, Costa-Rica, et poursuit sa course jusqu'aux rives de la Plata, et même jusqu'à Valparaiso.

L'émigration pour le Brésil, considérablement diminuée en Allemagne et en Suisse, insignifiante dans le

(1) D'après le docteur Moure, le Brésil a dépensé 18 millions de francs, en une seule année, pour les choses de l'émigration.

nord de la France et en Belgique, semble avoir conservé toute sa vitalité en Italie. De plus, Marseille paraît être tout à la fois, pour les régions du sud et de l'est, sinon le centre des opérations des racoleurs, du moins un lieu de transit vers lequel, de deçà et par delà les Alpes, on dirige incessamment de nouvelles recrues; Marseille est l'issue par où s'écoule l'engrais vivant, destiné à fertiliser le sol de l'Empire Sud-Américain. La belle, l'opulente capitale maritime de la France est devenue, depuis quelques années, pour nos départements méridionaux et pour l'Italie, ce que sont Hambourg et Brème pour l'Allemagne, Berne et Zurich pour la Suisse, Porto et les Açores pour le Portugal : le champ d'exploitation par excellence des agents brésiliens.

C'est de Marseille, en effet, que partent, en nombre plus ou moins dissimulé, pour l'Empire, les groupes de travailleurs que la misère a livrés sans défense aux prédications de ces agents. Les Italiens sont dans une proportion des deux tiers, eu égard au nombre de nos nationaux; et, ce qui prouve l'importance de leur émigration par ce port français, c'est l'établissement, à Marseille même, d'une Agence particulière, ou bureau de renseignements, en faveur des chaudronniers napolitains et siciliens qui viennent s'embarquer pour Rio-de-Janeiro.

Il est fâcheux, disons-le tout de suite, qu'en face de ce bureau de renseignements *toléré*, et de l'Agence *autorisée*, ne se trouve pas un Commissariat d'Emigration, pa-

reil à ceux qui fonctionnent à Paris, à Strasbourg et au Havre. La création d'un Commissariat spécial, qui contrôlerait les opérations des agents, celles aussi de certains armateurs et capitaines peu scrupuleux, aurait pour résultat immédiat d'entraver, de supprimer entièrement, peut-être, le mode vicieux d'émigration qui se pratique actuellement à Marseille, (1) partant, de diminuer sensiblement le nombre des victimes de la propagande étrangère.

N'oublions pas qu'en 4 ans — de 1857 à 1860—le seul département des Bouches-du-Rhône a perdu 3,930 habitants, ce qui donne une moyenne à peu près égale à celle de chacun des départements pyrénéens (16,000 en 5 ans) (2).

(1) L'art. 6 du décret du 9 mars 1861 porte :

« Tout navire qui reçoit à son bord *quarante* émigrants est réputé spécialement affecté à l'émigration. »

Or, à Marseille les armateurs n'admettent guère sur leurs navires qu'un nombre de passagers inférieur au chiffre réglementaire, 39 et même 39 1/2; ce qui fait que dans ce port, *légalement parlant*, il peut y avoir des émigrants, mais qu'il n'y a pas d'émigration. En conséquence, l'autorité n'est point autorisée à constater l'état du navire, son aménagement, la qualité et la quantité des vivres, et les conditions des contrats; de plus, elle n'est pas armée suffisamment contre les fraudes pratiquées par les agents et les capitaines, telles que les inscriptions mensongères sur le rôle d'équipage, les embarquements clandestins, etc.

(2) Nous ne parlons ici que de l'émigration légale, ou, du moins, officiellement constatée. Quant à l'émigration clandestine ou frauduleuse, on ne saurait l'évaluer d'une manière certaine. Toutefois, les hommes qui s'occupent de statistique savent que ce dernier système d'expatriation comprend un nombre de malheureux, égal à peu près au tiers du chiffre officiel.

Dans notre conviction sincère, l'établissement, à Marseille et à Bayonne, d'un Commissariat d'Emigration, avec annexion d'un bureau de renseignements, con-

En l'état, voici la situation établie par des chiffres authentiques :

Dans les années 1855-56-57, sur 6,411 émigrants partis de Bordeaux, 75 seulement se rendaient dans l'Empire Sud-Américain.

Dans les deux années 1859-1860, sur 36,580 émigrants par les ports du Havre, Bordeaux et Bayonne, on en compte :

	Hommes	Femmes		Totaux
Pour Buenos-Ayres	1,764	745	=	2,509
Montevideo	553	181	=	734
Brésil	279	142	=	421

A son tour, Marseille nous fait connaître l'importance de ses relations avec l'Amérique du Sud. Le tableau suivant représente, avec leur nationalité respective, le nombre des bâtiments sortis de ce port, en 1861, et faisant voile vers la région indiquée :

formément aux articles 2 des décrets du 15 janvier 1855 et du 15 mars 1861, aurait pu conserver à la France un bon tiers de ces 26,000 enfants qu'elle a perdus.

Tableau pour 1861.

PAVILLONS	DESTINATIONS. Brésil	Buenos-Ayres	Montévideo	Venezuela	Chili	
Français	37	9	7	9	1	= 63
Italien	1	2	1	»	»	4
Américain	7	»	»	»	»	7
Anglais	3	»	»	»	»	3
Portugais	2	»	»	»	»	2
Brésilien	2	»	»	»	»	2
Jérusalem	1	»	»	»	»	1
Espagnol	»	1	»	»	»	1
Uruguay	»	»	1	»	»	1
Totaux	53	12	9	9	1	= 84

Total général, 84, dont 53 avaient le Brésil pour destination.

Ces chiffres sont officiels, sans doute, puisqu'ils ont été relevés sur le tableau du mouvement du port, dressé par l'administration de la SANTÉ ; pourtant, ils ne sont pas d'une exactitude rigoureuse, par cette double raison : 1° Un nombre indéterminé de bâtiments prend annuellement la mer, sans demander de patente ; 2° les rapports de la commission sanitaire ont été écrits sur des feuilles volantes, jusque et y compris l'année 1861. Ce n'est qu'à partir de 1862 qu'ils ont été recueillis et enregistrés. En conséquence, ces feuilles volantes n'étant pas communi-

quées, la statistique ne saurait leur demander des renseignements utiles.

Cette situation fâcheuse explique notre impuissance à établir, pour 1861, le chiffre des navires transportant des émigrants au-delà de l'Atlantique, et, partant, le nombre de ces émigrants. Néanmoins, elle devait être indiquée, pour ce motif que les chiffres qu'elle fournit serviront à contrôler le mouvement relatif à l'année 1862.

Tableau pour 1862.

PAVILLONS	DESTINATIONS.					
	Brésil.	Buenos-A.	Montév°.	Venezª.	Mexique.	Pérou
Français.	36	6	7	12	14	1 = 76
Italien.	8	3	1	»	1	13
Espagnol.	»	1	»	»	»	1
Anglais.	3	»	»	»	»	3
Suédois.	2	»	»	»	»	2
Portugais	4	»	»	»	»	4
Brésilien.	6	1	»	»	»	7
Oriental.	»	»	1	»	»	1
Brêmois. Hanovrien. Hambourgeois.	3	»	»	»	»	3
Totaux.	62	11	9	12	15	1 = 110

Total général 110 bâtiments se dirigeant vers l'Amé-

rique du Sud et l'Amérique Centrale. Différence en faveur de 1862 : 26, sur lesquels 9 sont acquis au Brésil.

Au point de vue de la législation qui régit la matière, ces 110 navires appartiennent tous au commerce, puisqu'ils ont échappé aux dispositions du décret du 9 mars 1861, relatives aux émigrants. Nous savons, toutefois, que le nombre total des émigrants pour 1862 est de 835; nous savons de plus, que l'Agence autorisée a expédié 20 bâtiments et 618 passagers, parmi lesquels 14 bâtiments, portant 436 passagers, en destination de Rio-de-Janeiro.

L'utilité du tableau de 1861 est déjà démontrée. En comparant ensemble le nombre des navires afférent aux années 1861 et 1862, on commence à pouvoir apprécier le mouvement d'émigration par le port de Marseille. De la première à la seconde de ces années, le Brésil a gagné 9 bâtiments; d'où l'on est en droit de conclure que l'expatriation pour ce pays a suivi, quoique dans de modestes proportions, une marche ascendante. Cette proposition deviendra évidente, lorsque nous aurons établi la situation pour l'année 1863.

Tableau pour 1863.

A l'heure où nous traçions ces lignes, le mouvement du port n'était pas encore officiellement constaté par l'administration spéciale; néanmoins, nous sommes en mesure de donner, pour la période comprise entre le

1er janvier et le 15 septembre 1863, le chiffre général des émigrants et le tableau des navires expédiés par l'Agence.

Le chiffre est de 829 individus et le tableau, auquel il faut ajouter un bâtiment — *le Sam*, capitaine Tully, en destination de Maracaïbo — mentionné sur les registres de la SANTÉ, est ici exposé :

PAVILLONS.	DESTINATION			
Français.	Brésil —	Buenos-Ayres —	Montévideo —	Port-au-Prince
	8	4	1	1
	Vera-Cruz —	Maracaïbo —	Saint-Thomas.	
	1	1	1	
Brésilien.	Brésil			
	1			

Total, pour 8 mois et demi, 18 navires et 439 passagers, parmi lesquels 9 navires, portant 362 passagers, allant à Rio-de-Janeiro. Il reste encore, jusqu'au 31 décembre, trois mois et demi pendant lesquels, l'année dernière, l'Agence a expédié, sur 4 bâtiments, 156 émigrants, en destination du Brésil. En ajoutant le nombre 156 au chiffre déjà acquis, 362, on obtiendra un total de 514 individus, transportés par l'Agence, dans l'empire brésilien, pendant l'année 1863.

Cette double opération donne le résultat suivant :

Années	1862 — 436 émigrants	950 émigrants.
	1863 — 514	

Différence en faveur de 1863 : 78.

Ainsi donc, pendant que nos principaux ports d'émigration réunis : Le Havre, Bordeaux, Bayonne, ont vu partir, en deux ans, 36,580 individus, parmi lesquels 421 *seulement* se rendaient au Brésil ; Marseille en expédiait, dans le même espace de temps, 1,447, parmi lesquels 950 — PLUS DES DEUX TIERS ! — se dirigeaient vers les côtes de l'Empire.

Une pareille proportion est énorme ; elle justifie le développement que nous avons cru devoir donner à cette partie de notre étude ; du reste, notre patriotisme l'a déjà signalée, avec les causes qui la produisent, dans un travail spécial qui vient d'être publié par la Société de statistique de Marseille (1).

Mais, si cette proportion détermine exactement le rôle actif de Marseille, dans le drame lugubre de l'expatriation volontaire, au profit du Brésil, elle ne détruit pas le fait considérable établi ci-dessus, et relatif au sentiment général de répulsion qu'inspire ce pays aux deshérités d'Europe. Ce fait, bien qu'il s'appuie sur des chiffres authentiques, semble incroyable au premier abord ; il ne paraîtra que naturel, lorsque nous aurons indiqué les causes, et elles sont nombreuses, qui ont détourné et qui détourneront longtemps encore, si l'on n'y porte remède, le courant de l'émigration des terres de l'Empire.

Lord Palmerston, dans cette même séance du 3 juin

(1) Le titre de ce travail est celui-ci :
DU MOUVEMENT D'ÉMIGRATION PAR LE PORT DE MARSEILLE, brochure in-8°. Camoin, à Marseille ; Dentu, à Paris, éditeurs. (Marseille, octobre, 1864.)

1857, dont nous avons déjà parlé, appréciant la politique suivie par le gouvernement brésilien, reconnaît que ce gouvernement a adopté certaines mesures pour augmenter la population du pays ; mais il déclare, sans hésiter, que ces mesures lui paraissent étroites, insuffisantes, et qu'elles sont loin de fournir à l'émigration les avantages et les facilités que la grande variété du sol de l'Empire permettrait de lui donner. Le noble lord ajoute que le gouvernement impérial ne paraît pas avoir entrevu l'utilité qu'il pourrait tirer de la population indienne ; il lui reproche, en conséquence, de n'avoir rien fait jusqu'à ce jour pour tourner au profit de l'activité sociale, ces forces inutiles, dangereuses, même, que recèlent les déserts et les forêts.

Nous reviendrons plus tard sur ce dernier reproche.

Mais, le défaut d'initiative de l'administration supérieure ne suffirait pas pour expliquer la répugnance persistante de l'émigration à se porter vers le Brésil, si d'autres causes, plus puissantes encore, ne venaient s'opposer au développement de la colonisation dans ce pays. Parmi ces causes d'insuccès, il faut indiquer au premier rang : la cherté du passage—la mauvaise foi apportée dans l'exécution des contrats, destinés à servir de garantie aux colons — l'ignorance et l'incurie des agents qui devaient assurer un bien-être suffisant aux travailleurs—la moralité équivoque et l'inaptitude des engagés — le peu de sécurité qu'offrent, quelquefois, les régions qu'ils vont

peupler, et, enfin—la situation inacceptable que fait aux étrangers la législation brésilienne.

Cette énumération nous fournit des causes de deux espèces : les unes *matérielles*, les autres *morales*, qui, toutes, font obstacle à l'immigration. Nous aborderons d'abord les causes matérielles, tout en discutant les deux systèmes de colonisation qui se trouvent en présence au Brésil.

TROISIÈME PARTIE.

LA COLONISATION.

I

COMPAGNIES ET ÉTABLISSEMENTS AGRICOLES.

Ce fait est maintenant établi par des chiffres certains : chaque année, 500,000 déshérités abandonnent l'Europe qui ne peut pas les nourrir et se dispersent dans l'univers entier.

Certes, il y a là des forces précieuses à conquérir. Il y a des capitaux que revendiquent le commerce et l'industrie; il y a des bras vigoureux qui ne demandent qu'à remuer la terre pour lui arracher ses richesses. Nous venons, après lord Palmerston, d'énumérer les principales causes qui empêchent le Brésil d'attirer vers lui une partie notable de ce courant qui se porte

spontanément vers les autres régions du Nouveau-Monde; il nous reste à discuter ces causes et à justifier ainsi notre appréciation. La *colonisation* nous expliquera logiquement l'*émigration*.

Trois systèmes se trouvent en présence au Brésil :

1° La colonisation par l'initiative absolue de l'Administration;

2° La colonisation par l'action combinée du Gouvernement et des Compagnies;

3° La colonisation sous la responsabilité exclusive des entrepreneurs.

Nous allons passer en revue alternativement chacun de ces systèmes.

Dans le principe, l'administration générale et les administrations provinciales firent des tentatives de colonisation dont quelques-unes, très-lentes dans leur développement, paraissent vouloir donner aujourd'hui des résultats sérieux. La plus importante des colonies créées de cette manière est, sans contredit, celle de *São-Leopoldo*, composée à peu près par moitié de catholiques et de protestants. La colonie de São-Leopoldo, fondée en 1825, compte à cette heure une population de 11,000 individus.

Après celle-ci, vient la colonie *Santa-Cruz*, établie en 1849, dont les habitants, Allemands pour la plupart, sont au nombre de 1,000 environ.

Certes, les dépenses occasionnées par ces deux établissements sont extrêmement modiques, lorsqu'on

pense au but qu'il s'agissait d'atteindre. Le premier n'a coûté au trésor public, dans une période de sept années, qu'une somme de 1,500,000 fr. (500 contos de reis), et le second, depuis son origine, a exigé une dépense de 275,000 francs (91 contos 668,122 reis).

La plupart des colons de São-Leopoldo et de Santa-Cruz se sont rendus au Brésil *à leurs frais*. Or, veut-on savoir ce que coûte le passage de Brême ou de Hambourg pour l'Empire Sud-Américain? Le prix moyen, pour chaque colon, est de 80,000 reis, soit, 240 fr. Si la famille se compose de cinq personnes adultes, et il est rare qu'une famille d'émigrants soit inférieure à ce nombre, la dépense se montera donc à 1,200 fr. Nous ne parlons pas des dépenses nécessaires, soit, pour atteindre le lieu d'embarquement, soit, après l'arrivée au port, pour gagner le lieu où doivent aller s'établir les colons. Le prix est un peu plus élevé, si la traversée se fait sur un navire français. Cette famille, si elle eût émigré pour les Etats-Unis, n'aurait dépensé que 573 fr.; elle aurait donc réalisé une économie de plus de moitié sur la somme affectée au voyage. Rien de tout cela n'est ignoré dans les pays où se recrute l'émigration, et l'émigrant, malgré les séduisantes promesses des agents brésiliens, aime mieux se diriger vers des régions plus accessibles à son petit pécule.

Voilà une première cause qui vient entraver la colonisation.

Ce n'est pas tout. Au Brésil, comme partout ailleurs,

du reste, il y a des gens qui s'étonnent de ne pas récolter beaucoup, là où ils ont semé très-peu; il y en a d'autres qui voudraient s'asseoir demain sous l'ombrage de l'arbre qu'ils ont planté hier. Les hommes dont nous parlons n'ont pas manqué de faire ressortir les résultats médiocres des essais de colonisation tentés par le gouvernement; ils ont conclu en condamnant des efforts inutiles, suivant eux, pour le pays, et ruineux pour les finances de l'Empire. C'était là ne tenir compte, ni des difficultés inhérentes à une pareille entreprise, ni de la modicité des secours fournis par l'État, ni de l'incapacité des hommes qui avaient dirigé la colonisation. « Il a fallu trente-deux ans, disent-ils à la colonie de São-Leopoldo pour atteindre à un développement à peu près respectable, et Santa-Cruz n'a point progressé depuis dix années; donc, le sytème pratiqué aux dépens des deniers publics est jugé par l'expérience; reconnu impuissant, il doit être abandonné. »

Un publiciste brésilien s'est fait l'écho de cette opinion, lorsqu'il s'est écrié : « *En fait de colonisation, nous ne pouvons pas espérer des résultats importants de l'action gouvernementale. Seule, l'intervention du commerce et de l'industrie privée pourra réaliser la colonisation* (1).

Ces clameurs ont eu gain de cause. Quelque timide qu'eût été jusque là l'initiative de l'État, cette initiative a cru devoir s'effacer encore plus complétement devant

(1) Idéas sobre colonisação, por L. P. Lacerda Werneck, page 175, Rio-de-Janeiro 1855.

le blâme dont elle était l'objet. Désormais, renonçant à tenter lui-même des essais de colonisation, le gouvernement bornera son action à la démarcation des terres publiques, à la vente et à la concession des lots de terrain; il laissera le soin, sous certaines conditions, cependant, à la spéculation particulière, d'introduire des travailleurs dans l'Empire.

C'est là une sorte d'abdication de la part du pouvoir, abdication funeste, surtout au moment même où la population brésilienne tout entière fait des efforts inouïs pour combattre un fléau inconnu jusqu'à ce jour dans ces fertiles régions. Nous voulons parler de l'élévation subite du prix des denrées de première nécessité. La crise alimentaire qui, depuis 1853, exerçait des ravages sur le vieux continent, s'est étendue tout à coup sur le Brésil et cela, par la faute des propriétaires du sol.

Nous allons nous expliquer :

L'aristocratie terrienne, mue par le même mobile, l'amour du faste et de la domination, a procédé de la même manière dans le Nord et dans le Sud de l'Amérique.

Naguère encore, les planteurs yankees, dédaignant la production des *vivres* qui ne procure qu'un modeste bénéfice, s'adonnaient exclusivement à l'agriculture de luxe, laquelle, en leur assurant des gains considérables, les rendait maîtres de la situation commerciale et aussi de la situation politique. Aux *Petits Blancs* ils abandonnaient la culture des céréales et des racines alimen-

taires; quant à eux, ils cultivaient les plantes industrielles, c'est-à-dire le coton, la canne à sucre et le tabac.

C'est ce funeste exemple qu'ont suivi les propriétaires brésiliens. Du côté de l'Equateur, la terre n'est exploitée qu'en vue de la récolte du sucre et du coton; au centre — Rio-de-Janeiro et les provinces voisines — le café absorbe les travailleurs; à la frontière méridionale enfin, les *fazendeiros* se préoccupent de la culture du thé. C'est principalement la production du café qui assure aux planteurs brésiliens une *prédominence formidable sur les marchés* puisque, aujourd'hui, l'Empire seul fournit, de cette denrée, à la consommation générale, autant que toutes les autres colonies réunies.

Mais cette culture exclusive de quelques plantes industrielles, qui fait la fortune des propriétaires yankees et des fazendeiros du Sud, repose essentiellement sur le travail servile; cela est si vrai que la guerre qui a éclaté aux États-Unis, sans interrompre les transactions commerciales dans le nord de la République, a brusquement arrêté chez les Sécessionnistes la production du coton. La ruine des planteurs, amenant la perturbation sur les marchés, la misère en Amérique et en Europe, tel est le résultat immédiat, fatal, de la mauvaise direction imprimée à l'agriculture dans les États esclavagistes.

Passons au jeune empire qu'on a appelé, non sans raison, la *Russie d'Amérique*.

La culture du café, qui enrichit les grands proprié-

taires brésiliens, rend leur pays tributaire des États-Unis, de l'Uruguay et de l'Europe pour les substances alimentaires. Bien avant que le conflit entre les Fédéraux et les Confédérés produisit ses conséquences économiques, la suppression de la traite avait déjà démontré tout le vice de cette exploitation restreinte, orgueilleusement dénommée *lavoura grande*. A l'époque où les importations de noirs succédaient régulièrement aux importations, les cadres des travailleurs restaient toujours remplis. Il n'en est pas ainsi aujourd'hui.

Et, voyez comme l'égoïsme féroce des fazendeiros a reçu doublement la punition qu'il avait méritée : même au temps de la traite, les cargaisons humaines se composaient principalement d'hommes jeunes et vigoureux; les femmes ne formaient qu'un appoint insuffisant, par cette raison péremptoire, aux yeux des négriers, que leur prix marchand n'égalait pas celui des hommes. Le nombre des négresses a donc été de tout temps inférieur à celui des nègres. Nécessairement, les naissances n'étaient pas sur les plantations en rapport avec la mortalité. L'infâme trafic, à la vérité, rétablissait l'équilibre; mais l'abolition du trafic a laissé sans remède la perturbation causée par ce système impie. La propagation de l'espèce s'est donc poursuivie dans la proportion indiquée, et chaque décès a aggravé fatalement la situation créée par le bill Aberdeen, puisqu'il amenait une lacune qu'il n'était plus possible de combler.

La suppression de la traite devait ouvrir les yeux

aux fazendeiros. Dans leur propre intérêt, lié, quoiqu'ils en pensent, à l'intérêt général, il leur fallait, en prévision du manque de bras, substituer à la *lavoura grande* et exclusive, la *lavoura pequena*, mais variée. Cette obligation leur incombait d'autant plus qu'ils sont à peu près les seuls maîtres du territoire, position exceptionnelle que n'ont pas les planteurs de la grande République du Nord. Là, en effet, le Domaine public possède, aujourd'hui encore, les deux tiers au moins du sol, tandis que le gouvernement brésilien n'en détient qu'un cinquième, un quart, au plus. L'intéressante famille des *Petits Blancs*, voués dans les États-Unis à la culture des céréales, sur un terrain qui leur appartient, n'existe pas dans l'Empire, et la propriété, répétons-le, est restée, depuis la conquête, entre les mains d'un petit nombre de privilégiés. L'accession à la terre est donc, en l'état, difficile au peuple brésilien, et, à plus forte raison, aux étrangers. Malgré la différence des époques le Brésil, qui se vante si fort de n'avoir point de noblesse héréditaire, possède réellement des barons féodaux, comme ceux du moyen-âge; ces seigneurs ne sont autres que les fazendeiros.

Maintenant qu'on connaît l'organisation de la propriété dans l'Empire, on comprend mieux pourquoi une vanité intraitable et une impitoyable avarice empêchèrent les planteurs brésiliens d'adopter le conseil que les circonstances leur donnaient.

Et les choses suivirent leur cours habituel; et, loin de

les effrayer, la crise alimentaire qui sévissait en Europe fut joyeusement saluée par les fazendeiros, dans la pensée qu'elle leur amènerait un renfort de travailleurs. Pendant qu'ils attendaient ce secours désiré, un hôte redoutable des cités du Vieux-Monde débarquait sournoisement sur les côtes de l'Empire, entre des ballots de soieries anglaises et des caisses de bijouterie de Paris. Le spectre hideux de la famine, dont le nom même était resté ignoré jusqu'alors de ces populations indolentes, introduit ainsi par la *lavoura grande*, prit immédiatement possession d'une terre justement renommée pour sa prodigieuse fécondité.

Pendant les grandes épreuves que les nations traversent accidentellement, les pouvoirs publics sont tenus à une initiative d'autant plus vigoureuse que leur responsabilité est devenue plus lourde. Nous savons si notre Convention a failli devant cette tâche difficile, mais glorieuse.

Dans les pays soumis au régime constitutionnel, une part de responsabilité revient aux mandataires du peuple. Aussi, lorsque le gouvernement se montre insoucieux, malintentionné, ou incapable, c'est au Parlement qu'il incombe d'indiquer la voie de salut, en élaborant, en présentant la solution du redoutable problème posé par la misère des citoyens. En présence de l'égoïste résistance des planteurs, les chambres brésiliennes ne pouvaient-elles pas provoquer une mesure énergique, pareille à celle qu'adoptèrent autrefois — dans des cir-

constances identiques — les deux Assemblées de la Virginie et du Maryland?

La famine venait de sévir sur la première de ces colonies; elle menaçait la seconde. Les législateurs avisèrent aussitôt. Le tabac était cultivé sur tous les points du territoire, à l'exclusion des plantes alimentaires. Également inspirées par un sentiment de prévoyance, l'Assemblée Générale de Jamestown, puis, la Législature de Sainte-Marie limitèrent la production du tabac, en même temps qu'elles exigèrent de chaque propriétaire l'ensemencement d'une partie du sol en blé.

Cet acte courageux de leurs représentants sauva les deux nouvelles colonies.

L'histoire américaine pouvait donc être utilement consultée par les mandataires du peuple brésilien, et les amener alors à l'intelligence parfaite de la situation. Malheureusement, les *senhores-d'engenho* et les *fazendeiros* sont en majorité parmi eux. Ce fait explique pourqui le Parlement de Rio, imitant l'inaction du gouvernement central, ne découvrit point le remède qui devait arrêter les ravages du fléau. La *lavoura grande* continua tout à la fois à légiférer et à affamer le pays.

Si le présent s'assombrissait, l'avenir devenait menaçant. L'opinion publique s'émut enfin. Il se produisit alors dans l'Empire un mouvement analogue à celui qui eut lieu en France, à l'époque de la création des chemins de fer. A cette époque, on s'en souvient, chaque dépar-

tement, chaque ville importante voulait posséder sa ligne, ou son tronçon de ligne. De même, au Brésil, tous rêvent la création de sociétés financières, industrielles, agricoles, agricoles surtout, qui doivent, tout en combattant la cherté des vivres, imprimer un nouvel essor à la production nationale.

Donc, des associations se forment chaque matin; toutes ne sont pas également heureuses, mais il y a là du moins un mouvement d'opinion dans lequel un gouvernement intelligent eût trouvé un puissant appui, s'il était venu seconder, par les moyens dont il dispose, l'effort suprême entrepris par le pays pour accomplir sa régénération agricole.

Il fallait, avant tout, pratiquer des réformes dans la législation nationale; puis, entreprendre en Europe une propagande sérieuse et honnête, établir des agences sur différents points, provoquer la discussion, réglementer l'émigration, intervenir dans les contrats au profit de tous, surveiller les entrepreneurs, les guider dans le choix des colons, stipuler des garanties en faveur de ceux-ci, distribuer des secours, consentir des avances et présider à l'embarquement. Une fois les émigrants arrivés sur le sol brésilien, il importait de ne point les abandonner sans défense, de s'assurer que tout était prêt pour les recevoir, de les suivre sur le lieu de leur établissement, de donner un concours énergique à l'impresario, tout en exigeant l'exécution rigoureuse des conditions du contrat, de réfuter, enfin, par une conduite

loyale et ferme, les reproches, jusqu'alors fondés, de de ceux qu'on s'obstine à appeler les *ennemis* du Brésil.

Voilà, certes, un programme qui n'offrait point, dans son exécution, de bien grandes difficultés. Il suffisait de l'intelligence de la situation, de la volonté arrêtée de faire le bien, et d'un emploi judicieux des fonds votés par le Parlement pour cet objet. Ce n'était pas là substituer l'action de l'État à l'action individuelle, *self-government*, ce qui répugnera toujours au tempérament américain; c'était, au contraire, seconder les efforts particuliers des citoyens, et leur donner une impulsion plus vigoureuse; c'était moraliser leurs opérations sans gêner leur initiative, puisque, par l'intervention d'agents accrédités, l'Administration aurait fourni les garanties d'ordre, de bien-être, de bonne foi, réclamées par l'intérêt commun des parties contractantes.

L'heure semblait donc propice pour faire des avances à l'émigration européenne. Avec un peu de courage et d'habileté, l'on sauvait l'agriculture, en résolvant le problème de la substitution du travail libre au travail esclave.

Mais le gouvernement ne comprit pas le sens du mouvement national qui se produisait autour de lui. Le bruit des critiques qui retentissaient encore sur certains points, à propos du système de colonisation tenté par les administrations générales et provinciales, l'empêcha d'entendre les vœux, partant, de diriger les aspirations du pays. Il se contenta de prendre des demi-

mesures, afin de ne pas trop engager la responsabilité et l'argent de l'Etat.

Notre impartialité nous fait un devoir de consigner ici une opinion contraire à la nôtre, et qui a pris en Europe quelque consistance depuis une dizaine d'années. D'après cette opinion, qui ne manque pas d'adhérents, le peuple brésilien n'a jamais voulu sérieusement de la colonisation sur une grande échelle, par crainte de l'absorption qui, à la longue, pourrait s'opérer à son détriment. Le gouvernement nourrit les mêmes idées étroites; mais il a dû faire quelques pas en avant et fournir à l'Europe certains gages de bon vouloir, afin de donner le change sur ses véritables intentions, occupant ainsi une position ambiguë entre la civilisation et les préjugés de l'ignorance.

M. J. J. Sturz, autrefois consul du Brésil à Berlin, aujourd'hui consul de la République de l'Uruguay dans la même ville, vient de publier sa correspondance avec les ministres brésiliens. Cette correspondance comprend entr'autres, deux lettres de Rio, l'une du 14 octobre 1852, l'autre du 14 octobre 1853 — émanées toutes deux du marquis d'Abrantès — où nous trouvons la preuve que cette vaine crainte de l'absorption préoccupe, en effet, certains esprits à courte vue.

Le marquis d'Abrantès défend le système de *parceiria* — dont il sera bientôt question — contre M. J. J. Sturz, par défiance contre la Prusse qu'il accuse de vouloir constituer une *petite Allemagne* au Brésil; et cela, parce

que la Prusse demandait que ses nationaux conservassent, sur le territoire impérial, leur nationalité, leurs coutumes, leur religion (1).

Dans la seconde lettre, le marquis d'Abrantès revient sur l'intention qu'il prête à la Prusse de vouloir établir au Brésil de petites Allemagnes — *pequenas Allemanhas* — et son patriotisme ombrageux s'en indigne.

« S'il est permis, dit-il, au gouvernement prussien de forcer l'enfant né dans le duché de Posen, d'apprendre l'Allemand, pourquoi ce même gouvernement trouve-t-il illicite la prétention du gouvernement provincial de Rio-Grande, d'obliger l'enfant, né à São-Leopoldo, d'apprendre le Portugais (2)? »

Nous ne sommes pas chargé de répondre pour le cabinet de Berlin. Du reste, la Prusse n'est jamais à bout d'arguments, on sait cela; et nous souhaitons pour le Brésil que cette puissance ne s'avise pas d'employer contre lui, ceux qui constituent sa véritable éloquence dans

(1) *O pensamento Prussiano deseja constituir ao Brazil uma* PEQUENA ALLEMANHA, *conservando os colonos a sua nacionalidade, lingoa, costumes e sobre tudo a religião Evangelica.*

Rio, 14 octobre 1852.
Anhang, page X.

(2) *Divergimos completamente na parte que tende a estabelecer* « PEQUENAS ALLEMANHAS » *dentro do Brazil, como zelozos de nossa Nacionalidade; e se he licito ao governo Prussiano obrigar o nascido em Posen a aprender o Allemaõ, não sei porque ahi se julga illicito que o Gov.-Prov. de Rio-Grande obrigue o nascido em S. Leopoldo a aprender o Portuguez.*

Rio, 14 novembre 1853.
Anhang, pages XI et XII.

le grand Duché de Posen, et dans les Duchés de Sleswig-Holstein.

La correspondance publiée par M. Sturz contient, à la date du 5 décembre 1857, une autre lettre de Rio, traduite en un français qui laisse à désirer, et dont nous extrayons *textuellement* les lignes suivantes :

Rio, 5 décembre 1857. Mon cher Sturz, P. P. La colonisation en grand de ce pays est une chimère, jusqu'au jour où il sera impossible de produire par la main des esclaves. D'ailleurs, il n'y a personne ici qui osera jamais prononcer sa conviction sur une question si peu entendue et si peu populaire. Ce que cherche l'homme d'État brésilien, c'est de faire de la popularité à tort et à travers et rien de plus, car cette popularité le porte aux places lucratives, et voilà tout ce qu'il désire; aux autres choses on veut songer après! Quant à une immigration régénératrice, on ne s'y prêtera jamais malgré tout ce qu'on dit.

. . . .

. . . .

« Si vous pouviez parvenir à sacrifier assez de vos compatriotes allemands, pour que leur travail pût revenir au Brésilien à aussi bon marché que celui des nègres, vous seriez, certes, hautement loué, bien payé et même distingué *par les Brésiliens;* mais ce serait une vraie *traite des blancs*, et mille fois pire que celle des noirs, étant à la discrétion des maîtres qui ne seraient pas arrêtés par une de ces considérations de perte de propriété qui font le seigneur épargner quelquefois l'esclave. Si leur tra-

vail au contraire reste à un prix assez haut pour les *maintenir à un certain degré de dignité humaine*, les Brésiliens ne voudront que des nègres. Gardez-vous donc, je vous conjure, de modifier les principes établis par vous-même quant à l'immigration dans ce pays; gardez-vous de céder aux invitations brillantes qui vous seront faites, de la part de ces hommes d'État qui ne sont que des médiocrités désolantes, en dehors de l'intrigue routinière dans laquelle tout Brésilien est dressé par la nature et l'éducation ».

Évidemment, c'est là une traduction d'origine germanique; faite pour des Allemands, et non pas pour des Français. Poursuivons cependant :

« Quant à des mesures quelconques, tendantes à modifier la situation respective du maître et de l'esclave, telle qu'elle existe à présent; que l'esclave provienne des achats antérieurs à 1821 ou de 1831, ou *postérieurs*, ou des nègres engagés, à titre de libertos (*Africanos livres*) provenus *des prises Anglaises;* personne n'y songe et quant au Gouvernement même, sa tâche aujourd'hui encore, de même qu'il y a vingt années déjà, consiste dans l'élusion de ses plus saintes promesses et en remettant à toujours les besoins les plus pressants du pays. C'est ainsi, en vérité; c'est la condition de son existence d'éluder toute réalité de colonisation par laquelle écroulerait infailliblement le pouvoir de ceux qui font les ministres — les Grands propriétaires et les esclavagistes etc. » *Anhang*. Pages LXII et LXIII.

Dans notre impartialité, nous nous demandons pourquoi cette lettre n'est pas signée? C'est ici, surtout, qu'un nom est une garantie nécessaire, indispensable, pour donner une valeur sérieuse aux appréciations qui sont mises sous les yeux des lecteurs. Ces appréciations, si elles sont justes, deviennent accablantes pour les ministres brésiliens; dès lors, il convenait, en les publiant, de faire connaître la personne de qui elles émanent, afin que l'autorité de cette personne pût être loyalement, utilement discutée. Nous trompons-nous, en croyant que l'absence de signature enlève à ce document son caractère de sincérité, et même d'authenticité?

Revenons au marquis d'Abrantès et à ses terreurs puériles. Le noble personnage, dont les deux lettres nous sont ainsi communiquées, n'a engagé que sa responsabilité dans cette circonstance. Son opinion reste pour nous une opinion isolée, et rien ne prouve que ses collègues, comme ses prédécesseurs au ministère, aient partagé des craintes inspirées par un patriotisme caduc et retardataire.

La question a été débattue dans le Parlement brésilien et là, il est vrai, l'intérêt public n'a pas toujours animé la parole des orateurs. Toutefois, parmi les hommes qui savent se faire écouter, nous ne pouvons en citer qu'un seul, M. Souza Franco, qui ait osé combattre l'émigration spontanée, attractive, vers l'Amérique du Nord, tout en préconisant les avantages de la *parceiria*.

Du reste, l'idée a marché, depuis 1853, dans les conseils de l'Empire. Au marquis d'Abrantès nous opposerons le marquis d'Olinda qui a pris en main, énergiquement, la cause de la colonisation; de même qu'au fougueux Souza Franco nous opposerons un des hommes les plus considérables du Brésil, le vicomte de l'Uruguay, dont les sympathies sont acquises au système américain.

Le vicomte est un esprit pratique; aussi, ne se fait-il aucune illusion sur les nombreux obstacles que rencontre la colonisation au Brésil; mais, ces obstacles, il veut les surmonter, à son retour à Rio, par des moyens « grands, très-complets, et vigoureux. » (*meios grandes, muito completos e vigorosos*. (Lettre écrite de Paris, le 29 juin 1856.)

« Cette question de la colonisation, dit-il ailleurs, demande, pour être résolue, des remèdes héroïques, ...elle est pour notre pays une question de vie et de mort. » (*As questaēs saô de vida e morte para este paiz... requerem remedios heroïcos e hum impulso muito valente.*)

Anhang, page XXIV.

En somme, pour nous, le marquis d'Abrantès, doublé de M. Souza Franco, est une exception, et, nous aimons à le croire, une exception des plus rares; tandis qu'à nos yeux, jusqu'à preuve du contraire, le marquis d'Olinda et le vicomte de l'Uruguay restent la règle, c'est-à-dire qu'ils personnifient l'opinion générale du pays.

En conséquence, l'accusation que certains publicistes

allemands ont lancée contre le gouvernement brésilien nous paraît mal fondée, en présence des tentatives que nous venons de signaler et du mouvement généreux qni s'est produit sur les points les plus éloignés de l'Empire. Une pareille défiance serait trop absurde. La nation brésilienne est jalouse de son indépendance, sans aucun doute ; mais elle comprend fort bien que l'introduction d'un élément nouveau peut seule développer la prospérité du pays. De leur côté, les hommes qui se sont succédé au pouvoir n'ont jamais songé à restreindre l'immigration, et à faire ainsi obstacle au développement du jeune empire.

Le gouvernement s'est arrêté aux demi-mesures, voilà tout ce que nous lui reprochons. Il approuve les statuts des associations ; il continue à vendre des lots de terrain à ceux qui veulent en acheter ; seulement, il fait insérer dans l'acte la condition d'établir, sur la propriété concédée, un nombre déterminé de travailleurs, et ce, dans un laps de temps convenu.

C'est ainsi qu'il traite avec le comte de Montravel, en lui cédant seize lieues de terres, sur les rives du Marata ; avec le docteur Hermann Blumeneau, qui s'engage à introduire 4,000 travailleurs dans sa colonie de *Itajahy ;* avec le senhor Augusto Stocklin, qui doit en introduire 50, tous Suisses, dans sa fazenda *da Annunciada ;* avec le senhor J. G. Nagel ; avec les *Compagnies de l'Amazone*, *du Mucury*, et, en dernier lieu, avec la *Compagnie Centrale de Colonisation* créée à Rio, au capi-

tal de 6,000 contos (18 millions), et qui s'est obligée a introduire, dans l'espace de 5 années, 50,000 colons dans l'Empire. Le gouvernement, cela est important à noter, a pris à sa charge 1/6e du capital souscrit, soit 1,000 contos de reis. C'est là, il est vrai, la seule part active qu'il se soit réservée dans ce mouvement, et, pour qu'il ne reste aucun doute sur ses intentions, il a fait insérer, le 14 avril 1858, dans la *Gazette piémontaise*, une note destinée à dégager complétement sa responsabilité. Il prévient le public qu'il *reste actuellement* (voilà un adverbe bien indiscret) *étranger aux promesses ou garanties que les entrepreneurs d'émigration peuvent donner à entrevoir, afin que les émigrants se mettent en garde contre les illusions et les fausses espérances.*

A notre avis, une pareille déclaration devait être publiée non pas seulement dans les États sardes, mais dans tous les pays où se recrute l'émigration. Les victimes des *fausses espérances* deviendraient moins nombreuses, après un avertissement aussi net, et les gouvernements de ces pays ne se verraient pas forcés d'intervenir, pour garantir de malheureux travailleurs contre les déceptions et les déboires qui se cachent toujours sous les rêves dorés. C'est ainsi qu'au mois de décembre 1857, le commandant de la corvette brésilienne *Imperial Marinheiro* avait voulu embaucher une trentaine d'ouvriers des diverses professions du port de Cherbourg, sous promesse de 15 à 30 fr. par journée de travail. Heureusement, l'autorité était prévenue ; elle

a refusé des congés, c'est le journal de Cherbourg qui nous l'apprend, à ceux que ce gain énorme avait séduits, et la tentative d'embauchage du commandant Torrès y Alvim a échoué.

Voilà donc le second système de colonisation intronisé. Ainsi que l'a fait le premier, le second va fonctionner devant nous.

L'idée, restée irréalisée, du général Ballivian et relative, tant à la navigation de l'Amazone, qu'à la colonisation sur une grande échelle, avait pénétré jusqu'au Brésil. En 1852, une Société se forma dont l'existence, d'abord compromise, fut définitivement assurée en 1857, après une longue discussion dans les Chambres. Cette Société, appelée *Compagnie de l'Amazone*, était composée de spéculateurs avides et aussi, nous le reconnaissons volontiers, de personnages que préoccupait sincèrement l'avenir de leur pays. La *Compagnie de l'Amazone* se proposait un triple but : doter le commerce de nouveaux débouchés, former des colonies agricoles et, par l'attraction de l'exemple, gagner au travail les Indiens de cette vaste région. La Compagnie était généreusement subventionnée; elle avait à sa tête des hommes considérables et l'opinion publique lui était on ne peut plus sympathique. Elle entra résolument dans la voie féconde qui s'ouvrait devant elle et ses vapeurs remontèrent six fois par an l'Amazone, depuis Manàos jusqu'à Tabatinga, avec escales à Coary, Teffé, Fonte-boa, Tonantins, et São-Paulo, en atten-

dant qu'ils poursuivissent leur voyage jusqu'à Nauta, dans le Pérou.

Une impulsion généreuse était donnée, qui produisit aussitôt d'excellents résultats jusque par delà la frontière brésilienne. Ainsi provoqué aux entreprises utiles, le Pérou se piqua d'honneur, à son tour. S'appropriant le projet bolivien, que ses exigences excessives avaient autrefois inspiré, cet Etat consentit un secours annuel de 200,000 fr. en faveur d'une Société dont les steamers, parcourant chaque mois l'Amazone, entre Loreto et Belem, capitale du Pará, mettent aujourd'hui directement en rapport la jeune république et le jeune empire. Une fois le but adopté, le Pérou n'a rien négligé pour l'atteindre. C'est ainsi qu'il a commandé en Angleterre six vapeurs, destinés à faire un service régulier sur le grand lac Titicaca, tout en explorant les principaux affluents de l'Amazone. Voilà, certes, une noble émulation, une rivalité louable dont la civilisation, compagne forcée du commerce, ne peut manquer de profiter.

Le premier point du programme a donc été rempli par la Société brésilienne; nous voudrions pouvoir en dire autant des deux autres points.

Outre la subvention annuelle en espèces, la *Compagnie de l'Amazone* avait obtenu du Gouvernement la concession de 92 lieues carrées, à la condition d'établir des colonies sur les rives du fleuve. Ces colonies, fixées au nombre de 12, devaient contenir chacune 600 Euro-

péens : total 7,200 travailleurs que la Compagnie s'était engagée à introduire dans l'Empire. Un délai de 10 ans lui avait été accordé à cet effet. Le but poursuivi méritait de vaillants efforts, on le voit, d'autant plus vaillants que des essais antérieurs avaient sérieusement compromis la cause de la colonisation dans ces parages.

Nous voulons parler des 356 Allemands débarqués en 1836 sur l'estuaire de l'Amazone, réduits à 90, un an après, et dont deux seulement existaient encore en 1859; des 470 Portugais introduits en 1854 dans la province de Pará, dont il ne restait plus que 60, en 1857.

Tels étaient les antécédents déplorables que la terre amazonienne opposait à la spéculation agricole. Ces antécédents furent oubliés, en présence des magnifiques conditions faites à la Compagnie. Aussitôt les colons européens arrivés, les travaux commencèrent.

Hélas! si robustes qu'elles fussent, les illusions ne tardèrent pas à s'évanouir. Une fois encore, la fièvre eut raison de ces malheureux, transportés, sans préparation aucune, sous des cieux incléments pour la race européenne.

Cette nouvelle tentative échoua donc comme les précédentes et l'idée d'attirer les Indiens au giron social, par l'exemple du travail libre, dût être momentanément abandonnée. Le traité passé entre le gouvernement et la Compagnie fut alors résilié; néanmoins, celle-ci conserva la propriété des 92 lieues carrées qui, à l'origine,

lui avaient été concédées. La spéculation, on en a la preuve, n'a pas été aussi mauvaise pour la Compagnie que pour le gouvernement, et surtout pour les colons.

Si une entreprise a jamais possédé des éléments certains de succès, c'est, assurément, la *Compagnie Centrale de Colonisation*. Son capital est de 18 millions de francs, dont 3 millions pris à sa charge par le gouvernement. Une pareille somme donne des moyens d'action bien puissants, si on sait l'employer avec intelligence. Voyons donc à l'œuvre la *Compagnie Centrale de Colonisation*.

Aussitôt après sa constitution, la Compagnie expédia de l'autre côté de l'Atlantique de nombreux agents recruteurs. Ceux-ci se répandirent sur le vieux continent et se livrèrent à une active propagande. La Compagnie, constatons-le tout d'abord, s'était engagée envers l'État, à introduire 50,000 colons dans l'Empire. Un délai de 5 ans lui était accordé pour remplir cette clause.

La première opération eut lieu en Italie. Le 10 mars 1858, le navire *Liguria*, portant 500 colons, sortit du port de Gênes, à destination de Rio-de-Janeiro. Il faut bien le constater : les plus simples précautions hygiéniques avaient été négligées à bord du *Liguria*. Comment en douterait-on, lorsqu'on saura que quelques jours seulement après l'embarquement, la mortalité faisait déjà de terribles ravages parmi les passagers. Ceux-ci, décimés par la maladie, forcèrent alors le capitaine de relâcher à Marseille et ils refusèrent de continuer leur route.

Cet échec, qui excite l'indignation, mais qui ne surprend point ceux qui connaissent la rapacité féroce des entrepreneurs d'émigration, inaugura fâcheusement l'ouverture des opérations de la Compagnie. L'Italie lui fut fermée pour un temps et c'est du côté de l'Allemagne que ses agents dirigèrent leurs efforts. Nous avons signalé déjà le peu de succès qu'ils obtiennent dans ces contrées, grâce aux mesures provoquées par le Parlement de Berlin. Nous n'avons pas à rechercher ici l'emploi des 18 millions représentant le fonds social de la *Compagnie Centrale de Colonisation;* nous pouvons affirmer, toutefois, que la clause obligatoire relative à l'importation de 50,000 colons, en 5 ans, est loin d'avoir reçu son exécution.

Cette Compagnie nous rappelle un fait qui prouvera une fois de plus combien, dans les pays qui nourrissent un sentiment inconsidéré de défiance envers les *étrangers* (1), l'intérêt privé peut porter préjudice à l'intérêt général.

Une Société, ayant à sa tête des hommes d'une honorabilité incontestable, dont quelques-uns — ce n'étaient point les moins méritants — résidaient à Rio-de-Janeiro, s'était formée à Hambourg pour le transport

(1) C'est après M. le marquis d'Abrantès que nous adressons ce reproche aux Brésiliens. A propos de l'opposition que rencontrait dans le pays le projet de placer le général Braun à la tête de l'armée du Sud, M. d'Abrantès se plaint amèrement *dos exagerados filhos da terra que olhaõ com ciume* (regardent avec jalousie) *e desconfiança para quem he estrangeiro.*

Lettre du 14 octobre 1850.

des colons. Cette Société, qui était en pleine activité en 1857; qui rendait ainsi, à ses risques et périls, un si important service au jeune empire, n'a pu trouver auprès du gouvernement de ce pays l'appui sérieux auquel son dévouement lui donnait droit. Toutes les démarches qu'elle accomplissait dans le but d'obtenir un contrat de l'administration supérieure, échouaient constamment devant une opposition ombrageuse, formaliste, systématique. Était-il possible, raisonnable, en effet, d'accorder une subvention, ou un privilége quelconque à une Société *étrangère*, qui osait faire concurrence à une association *brésilienne*, la *Compagnie Centrale de Colonisation?* Cette concurrence, il est vrai, redoutée, justement, peut-être, par les capitaux engagés dans la *Compagnie Centrale*, ne pouvait qu'être avantageuse au Brésil, puisqu'elle établissait un double courant d'émigration; mais une considération de cette nature valait-elle la peine d'être discutée? Bref, l'intérêt personnel des actionnaires de la *Compagnie Centrale* a si bien manœuvré contre l'intérêt public, que la société hambourgeoise, abandonnée du gouvernement impérial, a succombé, pendant la dernière crise financière, sous les charges trop lourdes qu'elle s'était imposées.

Que la responsabilité de cet échec qui constitue, à nos yeux, un désastre pour la cause de la colonisation au Brésil, retombe sur les hommes qui pouvaient le prévenir et qui ne l'ont pas voulu.

Abordons maintenant la *Compagnie du Mucury*.

L'impartialité est toujours de devoir strict pour l'écrivain; mais, souvent, ce devoir est pénible. A cette heure, la plume tremble dans nos doigts, à la pensée des horribles tableaux qu'il va nous falloir retracer.

Tout le monde connaît la magnifique toile de Gros, — *l'Empereur visitant les pestiférés de Jaffa*,—qui se trouve dans le salon carré du Louvre. Ces corps affaissés sous le poids de la maladie; ces membres couverts d'ulcères; ces yeux hagards et sanguinolents; ces figures hâves, plombées, cadavéreuses, pourront seules donner une idée des scènes affreuses qui se passaient naguère sur l'estuaire du Mucury.

En 1857, la Compagnie de ce nom s'était chargée d'établir, par le moyen de colonies agricoles, une communication entre le fleuve et le nord de la riche province de *Minas-Geraës*. Les agents recruteurs embouchèrent leurs appeaux, tendirent leurs collets, et une foule de malheureux, — Allemands, Hollandais, Français, Suisses, — furent expédiés sur les rives malsaines du Mucury. Le défrichement commença aussitôt.

C'est, la larme à l'œil, l'indignation dans le cœur, qu'un savant voyageur, M. Avé-Lallemant, va nous faire connaître les résultats de cette entreprise (1).

Le 27 janvier 1859, M. Avé-Lallemant débarquait à l'embouchure du fleuve. Le premier spectacle qui s'offrit à ses regards, le voici : Deux familles d'Alsaciens aban-

(1) *Reise durch Süd-Brasilien im Jahre* 1858; *Reise durch Nord-Brasilien im Jahre* 1859, von Dr Avé-Lallemant; 4 vol. Leipzig, 1859 et 1860.

données sans feu, ni pain, sur une plage marécageuse, parce qu'elles n'avaient pas voulu subir les dures conditions qui leur étaient imposées. Vieillards et enfants, femmes et hommes gisaient, épuisés, haletants, sur le sable où ils campaient, en proie à toutes les souffrances du typhus, à toutes les angoisses du désespoir et de la faim. C'était incroyable et vrai, pourtant! A peu de distance de la rive se trouvait une habitation vide; mais les ordres du Directeur étaient précis autant qu'impitoyables, et ces Français, trempés, la nuit, par les brouillards pernicieux du fleuve; rôtis, le jour, par les rayons embrasés du soleil, se mouraient lentement en face de l'abri qui leur était refusé!

Continuation du même tableau :

D'autres Alsaciens, établis par la Compagnie à *Pendurados*, sur un terrain dont l'insalubrité reconnue venait de forcer à la retraite un planteur et ses nègres, avaient dû interrompre leurs travaux. Dévorés par les fièvres, comme leurs compatriotes du rivage, ils n'appartenaient plus qu'à la maladie et au désespoir.

La colonie *Paredes*, naguère occupée par des Suisses, ne comptait plus un seul habitant. Les travailleurs étaient ou morts, ou en fuite.

Les fièvres paludéennes faisaient également des ravages à *Santa-Clara* où un commis, par l'ordre du Directeur, remplissait les fonctions de médecin. La situation était plus mauvaise à *Boa-Vista*, où plus de la moitié des colons étaient alités.

Partout se présentait le même spectacle de désolation : des fantômes hâves, décharnés, couverts de pustules et de plaies infectes ; des cabanes envahies par la vermine, d'où sortait un concert lamentable de gémissements, de cris et de malédictions.

Les déchirements de la faim n'étaient même point épargnés à ces infortunés, car la ration de vivres que leur mesurait parcimonieusement la Compagnie était encore rognée par les commis. Les colons en étaient réduits à vendre leurs vêtements pour satisfaire leur appétit, et à cueillir dans la forêt du pourpier et des racines, afin de calmer les tiraillements de l'estomac, causés par une nourriture insuffisante. Trois Hollandais étaient morts *littéralement* de faim ! Horreur !

Les colonies du Mucury, on le croira sans peine, ressemblaient plutôt à des hôpitaux infectés, sinon à des cimetières, qu'à des établissements agricoles. Les immigrants qui résistaient encore étaient dans un tel état d'exaspération, qu'ils voulaient se réfugier dans le désert. A la position qui leur était faite, ils préféraient s'exposer à mourir de faim, en liberté, ou à tomber sous les flèches des Indiens *bravos*.

Il semble vraiment que la Compagnie du Mucury fut composée de négriers de la pire espèce, qui osaient jeter un insolent défi à la civilisation et à l'humanité.

L'Empereur Dom Pedro connut enfin l'horrible vérité. D'après ses ordres, un vapeur de l'État fut expédié pour ramener à Rio les malades et les *désespérés*. 87 colons

montèrent à bord; mais tous n'arrivèrent pas à destination. Une seconde expédition débarqua divers groupes de fantômes, parmi lesquels deux cadavres.

Un immense cri de réprobation, parti de la Bourse, retentit aussitôt dans la capitale de l'Empire, et la Compagnie fut flétrie de l'épithète méritée de *carniceira* (bouchère, sanguinaire) que lui conservera l'histoire de la colonisation au Brésil.

On est douloureusement affecté lorsque, en présence de la légitime indignation que ces faits soulevèrent des deux côtés de l'Atlantique, et dont on trouve un reflet dans les pages sévères de MM. Avé-Lallemant et Elisée Reclus, on lit l'appréciation de ces mêmes faits dans l'ouvrage de M. le comte de la Hure : L'EMPIRE DU BRÉSIL.

En constatant un échange de notes entre les États originaires des colons et le Brésil, — ce qui confirme pleinement la haute gravité des actes reprochés à la *Compagnie de Mucury*, — M. le comte de la Hure ne trouve pas d'autres expressions pour caractériser l'odieuse conduite des agents de cette Compagnie que celles-ci : « *Quelques erreurs, peut-être quelques négligences dans la distribution des subsistances avaient fait naître de vives et sérieuses réclamations* ».

Ce n'est pas pour *quelques erreurs* que la voix frémissante de tout un peuple prononce des syllabes qui brûlent les réputations, comme celles — *carniceira* — qui ont marqué au front la *Compagnie du Mucury;* ce n'est pas non plus pour *quelques négligences, peut-être*, (ce peut-

être jette un frisson glacé dans les veines) que des réclamations *vives et sérieuses* sont envoyées par des États civilisés au gouvernement brésilien. (1)

Par exemple, ce que l'Europe ne voudra pas croire, le voici :

Bien qu'il fût instruit des faits que nous venons de signaler, le Sénat de Rio-de-Janeiro ne craignit pas de voter un crédit de 3,120,000 francs, avec un intérêt garanti de 7 0/0, en faveur de cette même *Compagnie du Mucury*.

Déclarons tout de suite qu'un ministre des finances fit bientôt rapporter une loi qui donnait ainsi une récompense nationale à cette association de bouchers; ajoutons encore que le Directeur de la Compagnie, ayant osé prétendre aux honneurs sénatoriaux, Dom Pedro raya deux fois son nom de la liste émanée des électeurs *mineiros*.

Cela n'est pas assez, à notre avis.

Supprimer un crédit qui, dans les circonstances où il

(1) L'Empire du Brésil est dédié à l'Empereur Dom Pedro II ; c'est là ce qui explique, sans doute, l'atténuation que contient ce livre, des scènes abominables que nous venons de rapporter, d'après MM. Avé-Lallemant et El. Reclus. Cette atténuation ne saurait être une manière de flatterie à l'adresse de la susceptibilité nationale ; nous l'interprétons plutôt dans le sens d'un hommage rendu à la sensibilité, cruellement éprouvée, du Souverain. Nous ne l'eussions pas rélevée, si nous n'étions convaincu qu'il est des cas où les ménagements, tout comme les exagérations, du reste, manquent le but qu'on veut atteindre. Or, tous ceux qui ont l'honneur de connaître l'Empereur Dom Pedro, savent que son caractère est d'une aussi forte trempe que ses sentiments sont élevés. Par l'accueil qu'il a fait au rapport accablant de M. Avé-Lallemant, Dom Pedro a prouvé, une fois de plus, qu'on ne le blessait point, en lui disant courageusement la vérité.

fut accordé, n'était pas autre chose qu'une prime d'encouragement donnée à la traite des blancs, et refuser la plus haute dignité de l'Empire à un homme stigmatisé du nom de *bourreau*, voilà d'énergiques protestations, sans doute ; mais, après le vote incroyable du Sénat, et les *vives réclamations* des Puissances européennes, l'honneur du Brésil exigeait une réparation capable de satisfaire en même temps la morale publique. Le Directeur de la Compagnie *Carniceira* n'a été ni poursuivi, ni destitué. Si nous répugnons à inscrire ici son nom, que l'Empereur a effacé de la liste des candidats *mineiros*, notre devoir est de graver, sur les tables d'airain de l'humanité, le souvenir des désastres qui se sont accomplis pendant son administration.

Avions-nous tort de comparer ensemble l'aspect des *Pestiférés de Jaffa* et la physionomie des colonies du Mucury ? La ressemblance serait plus parfaite encore si, à Napoléon et aux officiers de sa suite, qui figurent dans la toile de Gros, on substituait l'Homme à la hache et ses aides immondes.

Détournons nos regards de ces affreux tableaux.

Le système mixte, patronné par le gouvernement brésilien, n'a produit jusqu'ici, — au point de vue de la colonisation,— que des résultats négatifs. Cette conclusion nous paraît certainement acquise. Passons alors au troisième système, qui est celui de la colonisation abandonnée à l'initiative exclusive des citoyens.

La *Société Vergueiro* est celle qui, par son importance,

appelle d'abord notre attention. Cette Société fonctionne depuis plusieurs années, et les résultats obtenus par elle sont consignés dans des documents officiels. L'établissement qu'elle a créé va, de plus, nous donner l'occasion d'apprécier les deux modes pratiqués par les entrepreneurs de colonisation.

Le premier de ces modes est celui de *parceiria*, que nous avons vu mentionné dans la lettre lithographiée du consul brésilien en Russie, le senhor Araujo Porto-Alègre. La *parceiria* est à peu près ce qu'on nomme *mégerie* dans le midi de la France, et *métairie* en Bretagne. Les colons engagés d'après cette méthode et transportés pour le compte d'un entrepreneur, travaillent sur un terrain qui lui appartient. Le produit de la récolte est partagé entre eux et lui, dans une certaine proportion. Jamais le colon *parceiro* ne peut devenir propriétaire.

Le second mode est celui de la *petite propriété*.

Répétons ici ce que nous avons dit relativement à l'organisation territoriale de l'Empire. Le sol, nous le savons, se trouve pour les 4/5 entre les mains de quelques individus, héritiers des premiers concessionnaires. Le Domaine Public est resté possesseur seulement du dernier cinquième; il détaille, comme il l'entend, cette portion échappée à l'avidité des grands propriétaires. C'est donc de l'État que l'émigrant achète un lot de terre. La vente faite, l'émigrant s'établit sur son bien et le cultive pour son propre compte. Ces conditions sont normales, sans doute; elles rappellent ce qui se pratique en Europe.

Pourtant, cette seconde méthode est peu suivie, à cause des difficultés qu'elle présente dans l'application. Nous n'irons point jusqu'à prétendre que la *petite propriété* soit absolument inaccessible aux bourses modestes; elle paraît même, à première vue, plus abordable au Brésil qu'aux États-Unis; mais, en réalité, elle y est beaucoup moins avantageuse aux colons.

Donnons un exemple.

Un acre de terre correspondant à 836 brasses carrées de la mesure brésilienne, coûte, aux États-Unis, 1 dollar 25 cent., soit 1,920 reis. D'après la loi n° 601 du 18 septembre 1850, ce même lot de terre vaut dans l'Empire, terme moyen, 1,045 reis, soit 3 fr. 10 cent. Le prix d'achat est donc inférieur au Brésil; mais, comme les terres susceptibles d'être vendues sont éloignées des cours d'eau navigables et des routes tracées, ce bon marché apparent devient en réalité très-coûteux, à cause des transports. Si l'on remarque, en outre, que les terres situées loin des côtes et des centres populeux sont exposées aux attaques des Indiens et des bêtes féroces, on comprendra que les colons soient peu disposés à s'établir là avec leurs familles. Aussi, les exploitations isolées deviennent-elles de plus en plus rares, à mesure qu'on s'avance vers l'intérieur.

La sécurité est plus grande, sans contredit, sur les domaines qui appartiennent à de riches particuliers; ces terres ont d'ailleurs l'immense avantage d'être près des voies de communication. Mais, les propriétaires abusent

de leur position privilégiée ; ils exigent pour un modeste lot de terrain un prix si élevé, que les colons, plutôt que de subir les conditions exorbitantes qui leur sont imposées, renoncent à acquérir et préfèrent travailler pour le compte d'autrui.

Telle est la situation réelle, telle que nous la trouvons consignée, au paragraphe de l'*Impôt territorial*, à la page 18 du rapport du Directeur de la répartition des terres publiques (*Repartição geral das terras publicas*).

Sans nier des titres légitimes, le gouvernement ne peut-il rien pour limiter les prétentions excessives des propriétaires, ainsi que le demande le senhor Souza e Mello? Pas plus que lui nous ne voulons l'expropriation pour cause d'utilité publique ; mais, enfin, en saine justice la possession n'implique-t-elle pas l'obligation de cultiver? Le maître qui, non content de se soustraire à cette obligation, repousse celui qui voudrait cultiver à sa place, ne viole-t-il pas, en même temps qu'il porte atteinte à l'intérêt général, cette loi du travail, qui est à la fois le fondement et la sanction du droit de propriété? Nous nous contentons de poser la question sans la résoudre, afin de constater seulement qu'en l'état déplorable où se trouve l'agriculture brésilienne, il y a là quelque chose à faire.

Il résulte de ce qui précède que le système de la *petite propriété* est à peu près impraticable, et que l'émigrant pauvre est forcément condamné à la *parceiria*. Et cela est si vrai que, sur un nombre de 150 à 200 familles enga-

gées par la maison *Vergueiro*, on en compte 20, 25 au plus, qui aient accepté l'offre de devenir propriétaires de terres à des prix fixés par arbitres. Ce fait, désormais acquis, suffit pour démontrer le découragement qui s'empare des colons, en présence des difficultés à peu près insurmontables qui s'opposent à la réalisation de leur vœu le plus cher : l'exploitation pour leur compte.

Le système de *parceiria*, inauguré par le sénateur Vergueiro dans la province de São-Paulo, a été pratiqué par des fazendeiros de la même province, ainsi que de la province de Rio-de-Janeiro. La colonie *Senador Vergueiro*, présentée comme le *modèle* du genre (1), mérite de notre part une attention toute particulière. Elle nous permettra d'autant mieux de juger dans son application le système de *parceiria*, que les statuts de la *Compagnie Vergueiro* ont été généralement adoptés par les fazendeiros qui exploitent d'après cette méthode.

Ici, les documents ne manquent pas. Mais, celui de tous qui nous paraît mériter le plus de confiance est un travail officiel publié de l'autre côté du Jura et peu connu en France (2).

Le docteur Heusser a été envoyé par les cantons de Zurich, Berne et plusieurs autres, pour juger par lui-même de la situation des colons suisses au Brésil, et no-

(1) *Esta Colonia não serve só de incentivo* (aiguillon) *ao estabelecimento de outros, serve igualmente de regulador.* (Rapport déjà cité. Page 22.)

(2) *Die Schweizer auf den Kolonieen in San-Paulo in Brasilien*, par le docteur Heusser. Zurich, 1857.

tamment de ceux qui appartiennent à la colonie *Vergueiro*. Le rapport du docteur a eu un grand retentissement dans son pays. Rédigé d'abord en allemand, ce rapport a été traduit en français, afin que tous les cantons connussent l'état réel de l'émigration au Brésil.

Le senhor Vergueiro, fondateur et directeur des deux établissements, *Ibicaba* et *Angelica*, réunis sous la dénomination de colonie du *Senador Vergueiro,* n'est pas seulement un fazendeiro voué à l'exploitation des terres qui lui appartiennent; il est de plus le chef d'une maison de commerce, dont le siége se trouve à Santos. C'est en cette double qualité, dont la première est seule connue des émigrants, avant le contrat, qu'il se livre à deux genres d'opérations bien distincts, se complétant l'un par l'autre, et qui composent son système de colonisation.

D'après le paragraphe 3, article 4 des statuts de sa Compagnie, Vergueiro s'engage à mettre à la disposition de chaque chef de famille autant de pieds de caféiers qu'il peut en cultiver. Ce texte paraît loyal; il prête cependant à l'équivoque et peut ouvrir la porte à de graves abus. En effet, l'arbrisseau commence à produire à l'âge de 4 ans; mais ce n'est qu'à la 5e et à la 6e année que la récolte est de quelque importance. La période la plus favorable s'étend de la 6e jusqu'à la 12e année. Il y a décroissance dans le produit dès la 15e. Et remarquons que la culture des jeunes plants exige autant de travail que celle des arbrisseaux déjà formés. On comprend main-

tenant combien cette rédaction, claire en apparence, obscure en réalité, peut servir la cupidité des entrepreneurs. Sur une plantation de 6,000, de 10,000 arbrisseaux, admettez que la moitié, le quart si vous voulez, reste improductif, et le colon se sera endetté, tout en faisant les affaires du propriétaire.

En reconnaissant que la maison *Vergueiro* n'a pas abusé de cet article 4, puisqu'elle paie aux colons qui ont reçu dans leur lot des arbres trop jeunes une somme annuelle de 20,000 reis (60 francs), par chaque millier d'arbustes, nous devons déclarer que d'autres fazendeiros n'ont pas été aussi scrupuleux. Chez ces derniers, la récolte a été abondante; mais ce ne sont pas les colons qui en ont profité. Si, justement irrité d'être pris pour dupe, le cultivateur exige la modification d'un état de choses aussi désastreux pour lui, on lui présente le contrat qu'il a signé, d'après lequel l'inobservation des conditions stipulées entraîne de fortes pénalités qui vont jusqu'à la prison.

Il y a plus : le contrat de *parceiria* a établi entre les membres d'une même famille une solidarité invincible qui lie également, dans l'occasion, les individus — parents ou non — qui composent un groupe d'émigrants. Si le chef de la famille tombe sous le fardeau, les enfants, la sœur, la femme, la nièce, et, dans l'hypothèse indiquée, les travailleurs qui concourent à la même tâche, sont tous, individuellement, tenus de payer les dettes qu'il laisse après lui. De son côté, l'entrepreneur s'est engagé

à remplir loyalement les clauses spéciales qui entraînent sa responsabilité, sans, toutefois, se reconnaître passible d'une peine pour le cas où il manquerait à ses engagements.

Il est vrai que l'article 9 des statuts a prévu l'éventualité d'une contestation entre les colons et l'impresario. Les parties sont alors soumises à de libres arbitres dont l'arrêt, rendu en l'absence de toutes formalités judiciaires, n'est pas susceptible d'appel. Mais, n'oublions pas qu'un pareil tribunal a toujours été composé de Brésiliens, c'est-à-dire, pour ceux qui savent que les fazendeiros ne forment en quelque sorte qu'une seule et même famille de gens ayant des intérêts identiques à ceux du propriétaire. La conséquence d'une pareille situation est que le colon reste à la discrétion de l'entrepreneur.

Rebuté, aigri par les mécomptes nombreux qu'il rencontre, le colon veut quelquefois quitter un établissement où le profit n'est pas en proportion du travail et des efforts. Ici, encore, on lui oppose le paragraphe 6 de l'article 5, d'après lequel les avances faites pour passage, frais de transport, entretien, etc., etc., portent intérêt à 6 p. 0/0, tandis que la moitié au moins du gain annuel est affectée à leur extinction; et aussi l'article 8, qui complète celui-ci, puisqu'il ne permet la retraite au travailleur qu'après son entière libération, et avec la condition formelle de prévenir un an d'avance, sous peine de 50,000 reis (150 francs), par tête de colon. Or, ces

dettes sont quelquefois considérables. Le docteur Heusser cite l'exemple d'une famille composé de six personnes, le chef, sa femme et quatre enfants, parmi lesquels trois âgés de moins de huit ans, dont le compte de voyage, depuis Santos seulement jusqu'à la colonie, s'est monté à 330,392 reis, soit, environ, 1,000 francs. Il y a aussi des émigrants qui reçoivent des avances de leurs communes; ceux-là s'engagent solidairement, eux et les membres de leur famille, à un remboursement intégral dans l'espace de cinq années.

Maintenant, veut-on savoir comment, tout en restant dans les termes du contrat, la maison *Vergueiro* s'attribue une part léonine dans les produits obtenus par les colons? Nous avons parlé de la maison de commerce de Santos. Or, Santos est le marché naturel de la colonie, qui se trouve distante de ce point de plus de cinquante lieues de France. Le café envoyé à la maison de commerce est vendu par elle. Nous ne prétendons pas insinuer que la maison de Santos bénéficie frauduleusement sur la marchandise; nous soutenons seulement que les colons sont forcés d'approuver les opérations, accomplies sans contrôle possible de leur part, et que, par le fait des circonstances, ils ne reçoivent pas la moitié du prix de leur travail.

En 1856, les frais de transport pour un arrobe (32 livres), étaient de..	1,040	reis.
Ajoutons pour frais de nettoyage	400	
Octroi..	30	
Commission 3 p. °/₀	132	
Total	1,602	reis.

Nous arrivons à ce résultat que, pour la moitié d'un arrobe de café qui, à Santos, aura été vendu 4,400 reis, le colon producteur, déduction faite des 1,602 reis ci-dessus, ne recevra pour sa part que 1,400 reis, au lieu de 2,200 qu'il devrait toucher. Ce fait, commun à la majorité des entrepreneurs de colonisation, sauf les frais de transport qui varient suivant les distances des marchés, nous montre dans quelle proportion est réduite cette *moitié*, garantie au colon par le système de la *parceiria*.

Enumérons encore quelques-unes des tribulations de l'émigrant.

La maison *Vergueiro* ne se contente pas d'engager des colons pour son propre compte. En vertu de l'article 10, elle se réserve la faculté de déléguer ses droits à un autre fazendeiro, pourvu que le colon n'articule aucun motif sérieux pour se soustraire à la convention dont il est l'objet. Cet article est littéralement emprunté au système des *indented servants* qui a si longtemps prévalu dans l'Amérique du Nord, et d'après lequel un entrepreneur d'émigration était autorisé *à rétrocéder les droits à lui*

acquis par le contrat, à un autre propriétaire des colonies (1).

Quelles sont maintenant les conséquences d'une pareille disposition? Le travailleur qui débarque sur le sol brésilien ne peut avoir des motifs de préférence ou de défiance à l'égard du fazendeiro qui vient traiter avec la maison *Vergueiro*; que lui importe donc qu'il dépense ses sueurs sur la propriété de celui-ci ou de celui-là? L'article 10 lui paraît insignifiant et le malheureux, séduit par les promesses de l'agent, signe le contrat qui lui est présenté. Plus tard seulement, mais trop tard pour lui, il reconnaîtra qu'il a été considéré comme une marchandise qu'on peut vendre et livrer à son gré.

Et qu'on ne se hâte pas de protester contre la sévérité de cette appréciation. Les fazendeiros n'ont pas tous adopté les idées modernes; il en est plus d'un parmi eux qui regrette encore le bon temps de la traite. Habitués à l'exercice d'un pouvoir absolu dans leurs domaines, quelques-uns renoncent difficilement aux procédés violents et tyranniques dont ils usaient envers leurs esclaves. Pour ceux-là, les colons, sauf la couleur, ne sont guère différents des travailleurs qu'on allait acheter sur la côte d'Afrique. La maison *Vergueiro* les leur a *vendus* à certaines conditions et pour un temps déterminé. Tant que ces conditions n'ont pas été remplies, les immigrants

(1) Consulter, si l'on veut avoir des détails sur le contrat d'*indenture* ou *covenant*, l'HISTOIRE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, *de* Bancroft's, page 72.

européens leur *appartiennent*, au même titre que leurs noirs.

Tel est le raisonnement du propriétaire de la colonie de *Boa-Vista*, fondée en 1855. Le senhor João Leite prétend avoir *acheté* les douze familles qui cultivent ses terres, de la maison *Vergueiro*, pour une somme de 12 contos. Partant de ce principe, il n'a que du mépris pour ses colons; il veut, par suite d'un zèle au moins blâmable dans sa manifestation, les forcer à renier la foi de leurs pères et à se convertir au catholicisme. Ce fazendeiro pousse même l'odieux jusqu'à *leur refuser des planches pour faire des cercueils*. Nous trouvons ce fait consigné tout au long dans le rapport du docteur Heusser. Quant aux dettes contractées envers lui, le senhor Leite exige qu'elles lui rapportent un intérêt de 12 p. 0/0. Il allègue pour sa justification qu'il a besoin de servir le même intérêt de 12 p. 0/0 à la maison *Vergueiro* pour l'argent qu'il lui doit, sous peine de voir cet intérêt s'élever à 18 p. 0/0, dans le cas où il ne remplirait pas ses engagements avec une exactitude rigoureuse. Nous devons reconnaître, du reste, que le senhor Leite est encore loin d'être le plus mauvais maître qui existe au Brésil. Il a même envers les colons des procédés dont n'usent pas tous ses confrères. Il les dispense du loyer de leurs maisons, et, de plus, il leur arrache les dents *gratis*.

La maison *Vergueiro*, en se mettant à la tête de la colonisation pour la province de São-Paulo, ne se proposait pas pour but, nous devons le croire, le trafic de la

marchandise *Émigrants;* cependant on ne saurait nier qu'elle a largement exploité l'article 10 des statuts. La maison *Vergueiro* a fait ainsi d'excellentes opérations; elle a réalisé des bénéfices considérables en livrant tant de têtes de colons demandées, comme autrefois on livrait, sur ordre, tant de têtes d'Africains.

Il nous reste à donner les résultats définitifs du système de *parceiria*, afin de faire connaître par des chiffres la position *vraie* réservée aux émigrants embauchés par les agents de ce système. Consultons encore ici le rapport officiel de la direction de *Repartiçaõ das terras publicas*, année 1855.

Page 20. — *Colonia da Independencia*, fondée en 1852.

Le transport de 172 émigrants a coûté. . . .	15,478,976	reis.
Frais d'alimentation jusqu'en mars 1854. .	11,764,498	
	27,243,474	
Le produit des colons s'est élevé à 1,627,749 / Payé en outre. 2,892,165	4,519,914	
Dette totale.	22,723,560	

C'est à peu près 68,000 fr. qui, répartis entre les 172 colons, mettent à la charge de chacun d'eux une somme de 132,113 reis, soit, environ, 400 fr.

Puisque les colons ne se sont libérés que de 14,000 fr. en deux ans, il leur faudra, en suivant la même progression, dix ans pour éteindre la dette entière, en admet-

tant, bien entendu, que la récolte soit favorable. Après dix années d'efforts persévérants, ils auront amassé une égale somme de 68,000 fr., ce qui donnera par tête 400 fr. de bénéfice net.

Page 21. — *Colonia Santa-Rosa,* établie en mai 1852, par le vicomte de Baependy, dans le municipe de Valença.

Transport	11,660,822 reis.
Aliments.	7,982,885
(59,000 fr.). . . .	19,643,707

Le total des dettes des 132 colons se montait, le 31 mars 1854, à 16,130,375 reis, ce qui, en négligeant les fractions, donne pour équivalent, 48,000 fr., soit, par tête, 366 fr.

A ceux-ci, il faudra près de neuf ans pour se libérer et pour arriver à posséder individuellement la somme dérisoire de 366 fr.

Colonia Santa-Justa, fondée en mai 1852 par le veador Braz Carneiro Billens.

Les colons devaient :

Mars 1854.	20,402,109 reis	= 61,000 fr.
Février 1855.	17,891,833 reis	= 53,500

A ceux-là, il faudra un peu plus de huit années de travail pour amasser, toutes dettes payées, 120,890 reis, soit 360 fr.

Quoique ces chiffres soient authentiques, puisqu'ils sont empruntés à un document officiel, les lecteurs hési-

teront encore peut-être à juger définitivement le système de *parceiria*. Ils attribueront une partie de ces résultats fâcheux à la mauvaise administration des impresarii, à une direction inintelligente imprimée aux travaux, etc. En cela, ils n'auront pas tout à fait tort. Mais, s'ils tiennent à être entièrement édifiés sur le mérite du système, qu'ils examinent l'établissement modèle, celui que cite si volontiers le rapporteur brésilien, l'établissement *regulador*, en un mot. Les observations obtenues serviront alors de base certaine à une appréciation générale, puisqu'elles s'appliqueront, avec bien plus de force encore, aux nombreux établissements qui fonctionnent d'après la même méthode.

Malgré les ressources puissantes dont dispose la maison *Vergueiro*, la colonie créée par elle est loin d'avoir suivi une marche progressive. D'après une statistique dressée par le Directeur João Adolpho Jonas, il est constaté que, depuis l'année de sa fondation, 1847, jusqu'en 1852, cette colonie a reçu 126 familles formant un total de 626 personnes. Ce chiffre, descendu tout à coup à 89 familles et à 409 individus, s'est élevé, par l'adjonction de nouveaux engagés, à celui de 121 familles donnant 556 travailleurs ainsi répartis :

Allemands	308
Portugais.	231
Brésiliens	17
	556

Maintenant, veut-on savoir si ces colons qu'on a entraînés par les plus magnifiques promesses, marchent sur le chemin de la fortune? Consultons la statistique du Directeur João Adolpho Jonas, pour l'année 1853 :

Dette passive des colons.

44 familles ont reçu, pour solde de leurs comptes, 30,241 fr. 20 c. sur une récolte de 10,723 boisseaux de café.		
57 familles ayant à recevoir leur part sur 18,186 3/4 boisseaux de café, doivent . . .	50,295 fr.	35 c.
53 familles qui n'ont récolté que pour le compte de la fazenda, doivent	45,661	10
Total	95,956 fr.	45 c.
Signalons en passant 37 familles qui, ne tenant aucun compte de l'article 8, ont abandonné la colonie en laissant une dette de	14,523 fr.	15 c.
Laquelle dette, ajoutée aux	95,956	45
Donne pour total	110,479 fr.	60 c.

que les émigrants doivent à la colonie.

Grâce au docteur Heusser, nous pouvons conduire nos observations jusqu'à l'année 1856. Le rapport du docteur embrasse un cadre plus restreint que le nôtre, puisqu'il ne s'occupe absolument que des Suisses établis dans la colonie *Vergueiro*. Mais les renseignements qu'il nous fournit sur les colons suisses peuvent éclairer la situation des autres travailleurs.

En 1856, année très-abondante, 63 familles suisses établies à Ibicaba, ont récolté ensemble 26,850 alqueires de café, produisant, à raison de 3 pour 1 . . . . 8,950 arrobes.

De ces 63 familles :

4 arrivées en 1852, avaient produit 2,942 alqueires et gagné, après payement de leurs dettes, dans un espace de quatre ans. . 575,000 reis.

9 arrivées en 1853, avaient produit 5,489 alqueires, et devaient . . . . . 2,960,000 reis.

17 arrivées en 1854, avaient produit 9,313 alqueires, et devaient. 2,360,000

33 arrivées en 1855, avaient produit 9,106 alqueires, et devaient. 6,630,000

Perte. . . . . 11,950,000 reis.
Gain. . . . . 575,000 reis.

Dette des colons . . . . 11,375,000 reis. = 34,125 fr.

Plusieurs de ces familles possédaient quelque argent; il a été tenu compte de cette circonstance dans le résumé ci-dessus. D'un autre côté, il ne faut pas oublier que tous les colons avaient fait des achats en bestiaux. Quoi qu'il en soit, leurs engagements pécuniaires au 31 juillet 1856, vis-à-vis de la maison *Vergueiro*, se montaient encore à 6 contos 660,000 reis, soit, environ, 20,000 fr.

Ainsi, des malheureux auront quitté leur patrie, traversé l'Océan, contracté de nouvelles habitudes, mangé le pain amer de l'exil; ils se seront soumis aux plus durs travaux sous un climat qui épuise et qui tue, dans l'es-

poir d'assurer quelque bien-être, sinon à eux, du moins à leurs enfants; ils auront supporté, en outre, les tracasseries et les vilenies que n'épargnent point des fazendeiros tels que le senhor João Leite; ils auront essuyé l'injustice ou le mépris des magistrats du pays (*iniquidade de um subdelegado e a indifferença criminosa de um juiz de paz*) (1); et le tout pour amasser, les uns, 110,479 fr. 60 c. de dettes en six ans; les autres, je parle des Suisses seulement, 20,000 fr. de dettes en quatre ans! En vérité, il eût mieux valu rester paisiblement dans cette mère-patrie dont on se plaignait, que d'aller chercher si loin, et au prix de tant d'efforts, la ruine, la misère et la mort.

Il est regrettable d'avoir à constater que le gouvernement brésilien a longtemps patroné la *parceiria*. Les engagements, contractés en Europe au profit de ce système, étaient faits par les agents diplomatiques de ce même gouvernement et d'après ses ordres formels. Nous trouvons une preuve de ce fait dans la lettre qu'un de ces agents, le senhor Araujo, écrivait de Kissingen, le 6 juin 1852. Le senhor Araujo dit en propres termes : « Les engagements que j'ai faits, en 1847, pour le sénateur Vergueiro, et cette année, pour quelques propriétaires de São-Paulo et de Rio-de-Janeiro, ont eu lieu PAR L'ORDRE EXPRÈS DU GOUVERNEMENT IMPÉRIAL. » (2)

(1) Lettre de Nicolão Pereira de Campos Vergueiro à S. Exc. Josino de Nascimento Silva.

(2) *Os engajamentos que fiz em 1847 para o Senadsr Vergueiro, e neste anno para algums proprietarios de S. Paulo et Rio-de-Janeiro*, TIVERAÕ LUGAR POR ORDEM EXPRESSA DO GOVERNO IMPERIAL.

Il y a plus : dans sa sollicitude exclusive pour les propriétaires et pour l'institution *particulière*, ainsi qu'on dit à Richmond, le ministre brésilien défendait l'engagement des socialistes, des ouvriers parlant politique, des soldats de la Jeune-Allemagne, des hommes ayant fait partie des corps francs (1). Avec des immigrants de cette catégorie, en effet, l'application du système dégradant de la *parceiria* aurait pu présenter des difficultés sérieuses. Peut-être, aussi, le ministre redoutait-il des complications d'une autre nature, produites par les promesses fallacieuses et mensongères des agents d'émigration : celles, par exemple, qui auraient résulté des protestations énergiques d'hommes abusés indignement, mais bien décidés à obtenir l'exécution des engagements contractés envers eux.

C'est qu'il est difficile de marier dans son âme l'ardent amour de la liberté, avec le respect de l'institution servile.

Voilà pourquoi des hommes jeunes, enthousiastes, vigoureux, intelligents, inquiets, comme tous les déclassés, — précieuse acquisition pour un pays de progrès qui possède un immense territoire, — ont été repoussés, comme des êtres dangereux, par le ministre d'un empire esclavagiste.

La correspondance publiée par M. J. J. Sturz vient de

(1) *Nada de socialistas, de soldados de Jovem-Allemanha, que pertencessem a corpos francos; nada de officiaes que discutem politica, que discorrerem sobre formas de governo.* Lettre du marquis d'Abrantes du 18 octobre 1850, à M. J. J. Sturz.

nous donner la solution du problème contenu dans cette formule qui nous a si fort intrigué naguère : *dignos de immigraçaõ*. Des individus qui ne confondent pas dans un même sentiment d'admiration les pionniers de l'avenir, et ces hommes d'État du passé qui redoutent pour leur pays l'invasion de l'idée — ils disent, eux : le *virus* — démocratique, ces individus ne sont certainement pas *dignes* d'entrer dans le *paradis brésilien*.

La *paceiria*, cela est prouvé désormais, peut bien enrichir les entrepreneurs, et nous comprenons que dans la lettre déjà citée, le senhor Vergueiro déclare nettement que sa colonie ne réclame aucune faveur du gouvernement. Reste à savoir si les émigrants se trouvent également satisfaits. Sans doute, les émigrants sont satisfaits, répondent les entrepreneurs; et sans se préoccuper des faits que nous venons de citer, ils nous opposent les lettres de certains colons, qui ne respirent que la joie et le bonheur. Ces écrits doivent suffire, selon eux, pour faire tomber les bruits affligeants qui circulent en Europe sur le triste sort des émigrants.

Le docteur Heusser a fait bonne justice de ces subterfuges, employés pour égarer l'opinion publique. On sait maintenant, à n'en pouvoir douter, que ces lettres enthousiastes ont été presque toutes écrites, soit, dans les premiers jours de l'arrivée, sous l'influence d'illusions encore complètes; soit, plus tard, sous l'empire de l'amour-propre qui ne permet pas de reconnaître qu'on a commis des fautes, ou de la crainte qui empêche d'oser

le dire. Cette dernière explication paraîtra encore plus naturelle, si nous ajoutons que le secret des lettres a été plus d'une fois violé, et que des correspondances, écrites dans un sens complétement opposé, ne sont jamais parvenues à leur destination.

La conclusion du rapport adressé aux cantons suisses n'est pourtant pas absolument défavorable au système de *parceiria*. Le consciencieux docteur, malgré les faits déplorables dont il a été le témoin, ne condamne pas radicalement ce système. Il croit que la maison *Vergueiro* ne veut pas faire d'une race libre un peuple d'esclaves, et qu'il y a possibilité pour le colon régi par les statuts de cette Compagnie, non-seulement d'acquitter ses dettes, mais encore de se créer une position supportable. Il cite, à l'appui de son opinion, les vingt familles suisses établies depuis 1855 sur le territoire d'Angelica, et dont la première année de travail a constitué un excédent de recettes d'environ 3,400 fr. Mais il oublie de nous dire quelle aurait été la situation des colons si la récolte de 1856, au lieu d'être magnifique, avait été mauvaise, ou seulement ordinaire. L'écrivain officiel a gardé toutes ses foudres pour l'application abusive du système et aussi pour l'interprétation déloyale des statuts.

Nous avons mis sous les yeux des lecteurs les pièces du procès; ils peuvent apprécier, en pleine connaissance de cause, les conclusions du rapporteur bernois. Beaucoup d'entre eux, loin de les taxer de sévérité, seront

sans doute tentés de les accuser d'une excessive indulgence. (1)

Pendant que le senhor Vergueiro spécule sur les têtes des colons, et que les autres fazendeiros suivent l'exemple de leur honorable confrère, le temps marche, et les événements produisent leurs conséquences.

Le bill Aberdeen, nous l'avons dit déjà, a porté un coup mortel à l'esclavage. La race nègre, n'étant plus renouvelée constamment, diminue chaque jour au Brésil, et, comme si ce n'était pas assez des causes ordinaires de mortalité, le choléra, depuis quelques années, vient accélérer encore cette rapide dépopulation. La gravité d'un tel état de choses n'a pu échapper à personne; les fazendeiros d'abord et, après eux, toutes les classes de la nation ont jeté un cri d'alarme. Jusqu'à ce jour, cependant, leurs craintes trop légitimes n'ont pas encore été pleinement justifiées. Si le prix des denrées de première nécessité s'élève peu à peu, la production agricole semble s'être maintenue au même niveau; le mouvement commercial, dans les villes, s'accroît avec rapidité; les finances de l'Etat sont dans une situation prospère; une sorte d'activité fiévreuse se manifeste sur tous les points et dans toutes les parties de l'Empire.

Cette situation anormale a besoin d'être expliquée.

(1) C'est en 1857 qu'a paru le rapport du docteur Heusser. Depuis lors, une autre relation, celle du savant naturaliste suisse Tschudi, est venue corroborer par d'autres faits révoltants, l'appréciation, si douloureuse dans sa modération, du docteur Heusser. Le rapport officiel du plénipotentiaire Tschudi a été publié le 9 octobre 1860.

Les propriétaires, effrayés de la diminution de leurs noirs, ont cherché à prévenir, pour quelque temps du moins, les conséquences d'un fait aussi grave pour eux. Dominés par un égoïsme impitoyable, ils n'ont pas craint, pour conserver l'intégrité de leurs revenus, d'imposer à leurs esclaves un travail excessif; désormais, le nombre de ces malheureux étant réduit, chacun d'eux a dû remplir une tâche plus considérable, et cinquante d'entre eux font aujourd'hui ce que faisaient autrefois soixante-dix ou quatre-vingt nègres. Il n'est pas difficile de prévoir les résultats d'un pareil système. A ne point considérer même la question d'humanité, qui ne voit que ces fatigues démesurées vont décimer la population esclave dans une proportion encore plus forte, et que, pour avoir voulu conserver pendant quelques années une richesse factice, les propriétaires se sont préparé pour l'avenir une ruine complète? Pour le moment, ils ont maintenu l'importance de la production agricole; nous parlons de la production des articles d'exportation, tels que le sucre, le café, le coton; car, on ne saurait trop le répéter, tout a été sacrifié à la culture des plantes industrielles; c'est là ce qui explique, avec la mortalité des noirs et l'insuccès des colonies agricoles, le renchérissement subit et énorme des substances alimentaires, à côté de la prospérité commerciale de l'Empire.

Une telle situation ne saurait qu'empirer tous les jours. Rien ne fait présager l'abaissement du prix des objets de première nécessité; tout fait prévoir au con-

traire la réduction prochaine des autres produits lorsque, les bras venant à manquer tout à fait, le Brésil se trouvera atteint à la source même de sa prospérité agricole. Cela est si vrai que déjà, sur certaines plantations, les nègres ne reçoivent plus leur ration accoutumée de *mandioca* et de *feijoẽs* (haricots noirs), et que la mendicité est à l'ordre du jour parmi les populations libres, mais affamées, de l'Équateur.

En présence de l'inaction des pouvoirs publics, nous ne voyons que l'émigration européenne qui puisse porter remède à ce mal qui va croissant. Mais le gouvernement impérial, tout comme la législature, on ne saurait trop le répéter, ne sait pas comprendre la situation, ou, s'il la comprend, il n'a pas la force d'y suffire. Soit aveuglement, soit mollesse, il semble vouloir justifier les reproches qui lui ont été adressés dans le Parlement anglais et dans les feuilles allemandes. Il a pris une mesure sage, habile, si l'on veut, en obligeant les acheteurs de terres à introduire un certain nombre de travailleurs dans l'Empire. Mais son initiative ne peut-elle aller plus loin? Se croit-il dégagé de toute responsabilité depuis 1855, époque où il a fait un modique sacrifice en faveur des entrepreneurs de colonisation? D'abord, qu'est-ce qu'une subvention de 90 francs élevée, c'est M. le consul Porto-Alègre qui l'affirme, à 100 francs, pour l'introduction de chaque colon de douze à trente-cinq ans, et de 60 francs pour ceux de cinq à onze ans? Est-ce là un effort suffisant? Ensuite, si le gouvernement a acquis

quelque droit sur les entrepreneurs en leur prêtant son appui, dans la mesure indiquée; pourquoi ne s'est-il pas réservé, en échange de cet appui, la faculté d'intervenir dans les contrats pour protéger efficacement les colons? Cette imprévoyance, il le sait aujourd'hui, a produit les plus tristes résultats.

Ici, ce sont des émigrants italiens dont les journaux de Turin nous ont appris les déceptions affreuses. Partis pour le Brésil et pour les provinces argentines, sur la foi de promesses mensongères, ces malheureux, décimés par les maladies et la misère, se sont vus forcés de retourner en Europe, après avoir épuisé leurs dernières ressources.

Ailleurs, c'est le contraire qui est arrivé.

Des Allemands, ouvriers paresseux et débauchés pour la plupart, engagés pour le compte d'un entrepreneur moins expérimenté que le senhor Vergueiro, n'ont pas voulu s'astreindre à la nourriture frugale, mais saine, qu'on leur présentait. Ils exigeaient qu'on leur fournît, à la place de *carne secca* et de farine de manioc, de la viande fraîche, du pain, de la bière et des liqueurs fermentées, déclarant qu'ils ne se mettraient au travail que si on faisait droit à leur demande. Comme il y avait impossibilité de les satisfaire, ils ont rompu leur engagement et se sont dispersés dans toutes les directions. La fainéantise a conduit les uns à la misère; l'ivrognerie, si dangereuse dans ces climats brûlants, a tué les autres. Quant à l'entrepreneur, il a été ruiné.

On comprend que ce fait puisse se renouveler, lorsqu'on sait que certains gouvernements font maintes fois des avances à des hommes tarés dont ils veulent se débarrasser, et à des individus fatigués et vieillis qui sont une charge pour le pays.

Le docteur Heusser ne nous laisse aucun doute au sujet de l'incapacité et de l'immoralité dont nous parlons, puisqu'il constate avoir trouvé parmi les colons qu'il a visités, des vieillards et des gens de mauvaise vie, sortis de maisons de correction (*Gewesene zachthans straeflinge*, en bon français : des forçats libérés). Le Directeur de la Répartition des terres publiques, le senhor Manoël Felizardo de Souza e Mello, confirme, dans un rapport officiel, l'assertion du docteur. Il déclare que, dans plusieurs États européens, on a tiré des prisons, pour les envoyer au Brésil comme colons, des hommes incorrigibles, *incorrigiveis*. Enfin, le député Moura apporte aussi son témoignage que nous devons recueillir. Dans la séance du 10 octobre 1857, il s'est plaint de trouver confondus parmi les ouvriers probes et laborieux qu'amène l'émigration, des galériens (*galès*), des repris de justice (*réos de policia*), véritable peste pour les populations de l'Empire, auxquelles ils communiquent leurs habitudes vicieuses.

Nous ne parlerons pas de l'introduction malheureuse de 300 Chinois de Singapore. Nous laisserons également de côté les essais infructueux de *Monte-Bonito*, de *Pedro II*, dans le district de Pelotas; et aussi ceux de

Torres et *Tres-forquillas*, de *Martim-da-Sá*, de *Santo-Amaro*, de *Superaguy*, etc., etc., pour arriver aux colons suisses d'Ubatuba. Ces colons, travailleurs honnêtes, tracassés par un fazendeiro du voisinage avec lequel ils vivaient en mauvais intelligence, ont été arrachés à leurs chantiers et envoyés, par ordre du gouvernement, dans la province de Espirito-Santo. Le docteur brésilien Barros avait déclaré que *tout était prêt pour les recevoir* sur les lieux affectés à leur nouvelle destination. Le vapeur *Mucury* transporta donc les 169 Suisses à la colonie de *Santa-Maria*. Mais, c'est un document brésilien qui nous l'apprend, au lieu de trouver *tout prêt*, suivant l'affirmation du docteur philanthrope, ils durent reconnaître que les dispositions les plus simples avaient été négligées. Les provisions manquaient absolument; pour toute habitation, on leur offrit quatre cabanes, espèces de *ranchos* délabrés, tels qu'en habitent les Boticudos sauvages. Ce trait forme le pendant de celui de la colonie *Pedra-Lisa* qui, pour le même motif, ne vécut que deux mois à peine.

Quelque déplorables qu'ils soient, ces insuccès sont moins navrants encore que celui de la colonie de *Nossa-senhora-do-O'*, établie sur les bords du Rio-Tocantins ou Pará. Cette colonie, récemment créée, avait obtenu des secours considérables, tant de l'administration provinciale que de l'État. Un premier *convoi*, — comme cette expression est juste ici, mon Dieu! — composé d'Allemands et de Belges, fut aussitôt accueilli par la fièvre,

anéanti par la mort, ou dispersé par la fuite. Une seconde importation de 150 émigrants ne réussit pas davantage. L'épuisement, — hôte fatal de ce climat meurtrier, — vient de substituer aux cabanes coquettes, aux riantes plantations sucrières, des ruines et des tombeaux.

Nous pourrions citer vingt faits du même genre; nous pourrions rappeler la tentative du docteur Moure, actuellement en France, qui, avec des intentions que nous nous plaisons à croire loyales et généreuses, est parvenu à consommer en peu de temps sa propre ruine et celle des colons qu'il avait associés à son exploitation phalanstérienne. Nous pourrions raconter l'histoire d'un autre utopiste, médecin comme le précédent. L'échec du docteur Faivre n'a pu d'ailleurs surprendre personne, pas même celui qui l'éprouvait, car il l'avait en quelque sorte annoncé en accompagnant toujours sa signature de ces mots singuliers : *le plus malheureux des hommes*. Comptez donc sur le succès d'une entreprise dirigée par un homme doué d'une si favorable étoile! Il est facile d'imaginer le découragement qu'ont dû jeter parmi les immigrants tous ces échecs, tantôt causés par la mauvaise foi des entrepreneurs, tantôt par leur inexpérience, mais toujours funestes à ceux qu'ils avaient séduits.

La prospérité des deux colonies *Novo-Friburgo* et *Pétropolis* ne détruit pas ce que nous venons de dire.

Le premier de ces établissements occupe une position avantageuse dans la vallée du *Parahyba-do-Sul*, et,

pourtant, dix ans après son installation, il ne restait plus que les deux tiers environ des 1,700 colons Suisses importés sur ce point. Aujourd'hui *Novo-Friburgo* est devenu une ville brésilienne.

Pétropolis, peuplé de Badois et de Bavarois, a été fondé en 1845, d'après le premier système ci-dessus signalé, c'est-à-dire par l'entière initiative de l'Etat. Le voisinage de la résidence d'été de l'Empereur ; la salubrité des lieux, la route construite, à travers les montagnes, par le gouvernement, le bas prix des terres vendues, les facilités pour le remboursement des sommes avancées ; enfin, et surtout, l'exécution loyale des contrats ; toutes ces causes réunies expliquent la réussite de *Pétropolis.*

Pourquoi la colonie allemande de *Dona-Francisca* (dans la province de *Santa-Catarina*) n'a-t-elle pas suivi la même progression heureuse? Cet établissement se trouvait pourtant dans des conditions exceptionnelles de succès. Créé, en 1846, par une Compagnie hambourgeoise, sur une portion des terres constituées en dot à la princesse de Joinville, *Dona-Francisca* a confondu, à la fin de 1855, ses intérêts avec ceux du prince français. Ajoutons encore que le gouvernement brésilien a protégé cette colonie d'une manière toute spéciale. Eh bien ! le développement de *Dona-Francisca* a été très-lent jusqu'à ce jour ; nous sommes même autorisé à prétendre que les résultats futurs ne répondront pas de si tôt aux efforts dépensés en vue d'un meilleur avenir. M. Avé-

Lallemant et, après lui, M. Elisée Reclus, ont vu à travers un mirage les deux centres : *Joinville* et *Annaburg* qui composent cet établissement. *Dona-Francisca* possède ou possédera bientôt une église catholique, un temple protestant, une prison, la route de la province de Paraná. On y trouve aussi, nous le voulons bien, des hommes instruits qui ne dépareraient pas la chaire d'une des universités germaniques et qui peuvent interpréter, comme des artistes consommés, les partitions de Beethoven, de Mendelssohn et de Mozart. Mais, avons-nous besoin de le rappeler? ce ne sont ni les savants, ni les musiciens qui font la prospérité d'une colonie. Le progrès matériel ne s'accomplit plus au son de la lyre, comme au temps d'Orphée, et les violons ne sauraient remplacer la hache et la charrue. Pour avoir une idée exacte de la situation où se trouve *Dona-Francisca*, on n'a qu'à comparer la production et la consommation de cet établissement. En 1859, l'importation des denrées alimentaires s'est élevée à 62 contos de reïs (186,000 fr.), tandis que l'exportation n'a atteint qu'un chiffre insuffisant de 10 contos (30,000 francs).

Ces chiffres établissent la situation vraie; ils proviennent d'une source dont on ne pourra pas suspecter l'impartialité : L'Empire du Brésil. M. le comte de la Hure prévoit même des *embarras sérieux* pour l'avenir, « *à moins que les subventions du Gouvernement ne se continuent longtemps encore..* »

Nous placerons sur la même ligne la colonie du docteur

Blumenau. Ici encore, l'État a consenti d'importants sacrifices; mais ces sacrifices n'ont pu combattre avantageusement les conditions défavorables imposées au travail par la Compagnie. Si les colons de *Novo-Friburgo* et de *Pétropolis* ont prospéré, c'est parce qu'ils possédaient en toute propriété le sol fécondé par leurs sueurs. Si, au contraire, malgré l'extrême fertilité de ses terres, l'excellente position qu'elle occupe sur les rives du Rio Jtajahy-Assú, et les subsides considérables que le gouvernement lui a fournis à différentes reprises, la colonie *Blumenau* ne se trouve pas dans un état aussi satisfaisant, c'est parce qu'elle est régie par le système de *parceiria*. L'État vient d'acquérir cet établissement au prix de 120 contos de reis (360,000 francs); mais le changement de propriétaire implique-t-il un changement de système? Toute la question est là.

Émanciper le travail est chose difficile, nous le reconnaissons, dans un pays à esclaves; pourtant, le succès est à ce prix. Cela est si vrai, qu'en dehors des deux établissements privilégiés que nous venons de nommer, nous citerons encore les colonies *São-Pedro-de-Alcantara*, fondée en 1829, et *Santa-Isabel*, en 1847, dont le développement, lent d'abord et laissant encore aujourd'hui beaucoup à désirer, à cause de l'absence de routes carrossables, donne cependant pour l'avenir de légitimes espérances. Aussi, devons-nous constater que sur une population de 2,000 individus, il n'en est pas un qui ne possède en propre un lot de terrain.

La colonie *Blumenau*, cela devait être, a perdu ses plus vigoureux travailleurs. Misérables dans la colonie où ils s'épuisaient au profit des propriétaires du sol, ces travailleurs se sont établis à leur compte, et plusieurs d'entre eux possèdent déjà de riches plantations. Cet exemple a été suivi par des émigrants allemands et suisses, introduits dans la province de São-Paulo. Ces Européens ont secoué le joug de la *parceiria*, et ils s'en sont bien trouvés. Les uns, restés au Brésil, y ont créé des exploitations qui ont parfaitement réussi; les autres, indignés et furieux d'être traités comme des esclaves, ont violemment reconquis leur liberté. C'est à cette catégorie de colons qu'appartiennent les émigrants dont parlent la *Gazette d'Augsbourg* et le *Berliner Nachrichten*, et qui se sont réfugiés sur le territoire oriental.

Dans une brochure compacte qui vient de paraître à Berlin (1) et qui produit, à cette heure même, un grand effet en Allemagne, nous trouvons la preuve que ce mouvement, provoqué par la hauteur méprisante et l'injustice altière des Brésiliens, a continué avec une nouvelle énergie. Cette fois, l'émigration part de la province de Rio-Grande-do-Sul; représentée par des groupes nombreux, elle abandonne sans regrets un pays retardataire et se dirige vers les rives de la Plata.

Les journaux brésiliens poussent des plaintes lamen-

(1) Schafzucht und Wollproduction für deutsche Rechnung in Uruguay, von J. J. Sturz. Berlin, 1864. Verlag von Reinhold Kühn, 14, Leipzigen-Strasse.

tables à ce sujet; ils confirment ainsi les déclarations de la brochure.

Plus rationnel que le docteur Heusser, l'auteur des *Idéas sobre colonisação* condamne la *parceiria* dont les avantages, dit-il à la page 109, sont excessivement précaires : *as vantagens são mui precarias.*

Comme M. J. J. Sturz; comme le senhor Warneck, nous repoussons ce système parce que, dans les conditions où il fonctionne, il assimile l'Européen à l'esclave, en ne lui laissant d'autre alternative que la misère ou la fuite, c'est-à-dire la violation des contrats.

Aulu-Gelle nous apprend que dans l'ancienne Rome, on mettait aux malheureux qui tournaient la meule au moulin, une sorte de muselière, afin de les empêcher de manger les provisions qui se trouvaient à leur portée. Cette muselière, ramassée par le Brésil esclavagiste pour être appliquée à des travailleurs libres, nous la retrouvons dans les articles 5, 8 et 10 des statuts de la *parceiria*. Voilà pourquoi nous repoussons un système qui dégrade les âmes, en courbant les corps de ceux qui doivent tourner la meule, dans l'intérêt exclusif des maîtres du moulin; nous voulons dire dans l'intérêt des fazendeiros et des entrepreneurs de colonisation.

On peut le proclamer hautement : l'ignorance, la rapacité, la mauvaise foi des entrepreneurs, combinées avec la crédulité souvent intéressée des communes; l'influence pernicieuse du climat, la modicité des subsides fournis par l'administration, l'incurie déplorable de

celle-ci à propos des garanties à exiger en faveur des émigrants, suffiraient pour expliquer le peu de progrès de la propagande tentée en Europe, et les nombreux échecs qu'a subis jusqu'à ce jour l'œuvre importante de la colonisation.

La démonstration nous paraît concluante. Dès lors, la répugnance de l'émigration à se porter vers les côtes de l'Empire, sera plus facilement justifiée que la fierté bruyante du senhor Porto-Alègre.

En l'état, cette question peut être utilement adressée à l'Excellence qui a publié, sans le signer, le *factum* déjà signalé : EMIGRAÇÃO ALLEMAÃ : Quels sont les plus *dignes de l'immigration*, des Européens et des Brésiliens? Il nous est difficile d'admettre que l'ancien ministre de 1845 ignore les faits navrants que nous venons d'énumérer. Mais, peut-être, il en contestera l'authenticité, ou, du moins, s'appuyant plutôt sur le volume du comte de la Hure que sur les rapports, officiels, pourtant, du docteur Heusser et de M. Tschudi, le plénipotentiaire suisse, il pourrait chercher, non point à pallier ces faits, mais à en amoindrir l'importance. Dans ce cas, nous lui opposerions, non plus seulement les deux rapports des mandataires suisses, les révélations accablantes de M. Ave-Lallemant, les généreuses protestations des négociants de Rio, à l'arrivée des *désespérés* et des cadavres du Mucury, le retrait du crédit voté par le Sénat, le noble refus de l'Empereur Dom Pedro d'accueillir favorablement la candidature du Directeur de la Compagnie, ni même les

vives et sérieuses réclamations adressées au cabinet de Rio par les puissances européennes; nous lui opposerions les mesures significatives que ces mêmes puissances ont adoptées, afin de garantir leurs nationaux contre l'exploitation des agents brésiliens.

Le 24 avril 1858, la chambre des députés de Prusse a voté une motion tendant « à ce que les gouvernements allemands fussent invités à s'opposer à toute émigration pour le Brésil. » Prêchant d'exemple, la Prusse a interdit le recrutement et le transport des émigrants pour ce pays.

Pressé par l'opinion, le Parlement suisse a émis le vœu, dans la séance du 8 juillet 1858, que « le gouvernement brésilien voulût bien traiter, *à l'avenir*, *avec plus d'humanité,* les sujets de la Confédération. »

En Portugal, une pétition adressée — 1859 — à la chambre des députés, par une réunion de personnes de toute classe et de toute condition, constate :

« L'inexécution des engagements pris par le Brésil à l'égard des travailleurs européens. » Ces expressions sont textuelles; M. Araujo Porto-Alègre a le droit de vérifier le fait, si sa fierté le lui permet. En conséquence, les pétitionnaires demandent : « Que le gouvernement empêche l'émigration pour cet Empire. »

Le gouvernement français était entré, depuis trois ans déjà, dans cette voie d'énergique protection en faveur de ses nationaux. En 1856-57-58, il avait interdit le transport de colons français pour le Paraguay, la Vir-

gnie et Haïti. La propagande des recruteurs brésiliens n'avait point réussi à tromper sa sollicitude vigilante, et nous avons constaté l'insuccès de la tentative d'embauchage, faite en 1857 par le capitaine Torres-y-Alvim, sur les ouvriers du port de Cherbourg. En 1860, le cri d'horreur poussé en Allemagne, en Italie, en Portugal et en Suisse, après la publication des pages indignées du docteur Avé-Lallemant, trouva un écho dans notre pays. Le sort des familles alsaciennes, victimes de la Compagnie *carniceira* du Mucury, détermina le gouvernement à donner des instructions spéciales, « à l'effet de détourner les émigrants français de se rendre comme colons au Brésil. »

Nous nous contentons d'opposer ces actes, — qui sont les arrêts vengeurs de l'humanité outragée, — à l'imprudente affirmation du consul brésilien en Russie : « *Tous les contrats sont garantis par la loi et, sur ce point, je suis fier de considérer la justice et la bonne foi des Brésiliens. La moralité, au Brésil, est, en général, plus forte qu'en Europe.* »

Avant de prendre définitivement congé de M. Araujo Porto-Alègre, nous nous permettrons de rappeler à son patriotisme superbe certains termes de la lettre qu'il écrivait de Kissingen, à M. Sturz, à la date du 6 juin 1852, et dont nous avons déjà cité le passage relatif aux enrôlements qu'il accomplissait, *d'après l'ordre formel de son gouvernement.*

M. Araujo ne craint pas de déclarer à M. Sturz qu'il

n'est pas plus enthousiaste que lui-même des engagements faits par contrats de *parceiria;* mais, qu'en cette circonstance, il agissait comme AGENT DU GOUVERNEMENT, et non pas comme CITOYEN ARAUJO. Cela signifie, si nous comprenons bien la pensée de M. le Consul, que le citoyen Araujo réprouve, tout autant que M. Sturz, le système de *parceiria;* mais que le diplomate ne se croit pas moins tenu de recruter des malheureux, en faveur d'un système qu'il trouve détestable.

Il y a, dans cette distinction du citoyen et de l'homme officiel, quelque chose de trop profond, de trop subtil, peut-être, pour notre faible intelligence. Nous n'apercevons là, sous deux aspects différents, qu'un seul et même individu; et nous estimons que cet individu ne possède, ne peut posséder, qu'une seule et même conscience. Comment, dès lors, admettra-t-on que l'agent diplomatique se croie obligé de remplir des fonctions qui répugnent au citoyen?

En Europe où la moralité est moins forte que dans le Brésil esclavagiste, c'est M. Araujo qui l'affirme, un homme délicat, placé dans la pénible alternative d'irriter sa conscience, ou de déplaire à son gouvernement, n'aurait pas hésité; il aurait aussitôt donné sa démission. Ses intérêts en auraient souffert, sans doute; mais il aurait emporté dans sa retraite, avec le sentiment du devoir accompli, l'approbation de tous les honnêtes gens et l'estime du gouvernement dont il se serait ainsi séparé.

II

LÉGISLATION.

Nous venons de voir à l'œuvre les trois systèmes de colonisation que l'État, les Compagnies et les particuliers pratiquent au Brésil. Sauf quelques exceptions, ces trois systèmes n'ont produit, du nord au sud, que des résultats déplorables. Seuls, les drames lugubres qui se sont accomplis sur l'estuaire du Mucury, auraient surabondamment autorisé les gouvernements européens à entraver le départ de leurs nationaux pour un pays où de pareilles horreurs peuvent se commettre, sans qu'ils soient aussitôt suivis d'une répression exemplaire. Mais d'autres motifs, également graves, bien qu'ils appartiennent à un ordre d'idées différent, ont concouru pour dicter à ces gouvernements la détermination salutaire qu'ils ont prise.

En effet, nous n'avons indiqué encore qu'une partie des causes qui rendent impopulaire en Europe la propagande brésilienne. Il existe d'autres causes d'insuccès, non moins puissantes, que nous allons maintenant examiner. Elles ont leur source dans une législation imparfaite qui, privant les étrangers et les protestants d'une partie des droits civils et politiques, n'assure point à leur

conscience, à leur culte, à leur famille, une protection suffisante.

En 1846, il fut publié à Berlin un mémoire intitulé : Société pour venir en aide aux Allemands qui voudraient émigrer dans les provinces méridionales du Brésil. A cette occasion, le ministre des Affaires-Étrangères de Prusse, baron de Canitz, fit tenir au vicomte d'Abrantès, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Brésil, une note très-sèche où il était dit, entr'autres choses, que : « le moment de solliciter l'émigration allemande en faveur du Brésil n'était pas encore arrivé. Il était nécessaire, auparavant, d'apporter certaines modifications dans la législation de ce pays. »

Le conseil était excellent et donné à propos.

Depuis cette époque, M. le vicomte d'Abrantès est devenu le marquis d'Abrantès, ministre des Affaires Étrangères, à son tour, président du conseil; mais la législation brésilienne n'a pas reçu les modifications essentielles que recommandait le baron de Canitz.

En voici la preuve :

Un fait qui, en 1858, a eu un grand retentissement des deux côtés de l'Atlantique, et que nous avons été le premier à signaler dans la presse parisienne, a mis en pleine lumière les vices de la législation de l'Empire Sud-Américain.

Une femme Kerch, *protestante*, mariée à un *protestant*, par un ministre de sa confession, a pu, du vivant de son mari, épouser un catholique, son amant, nommé

Lima; et cette union scandaleuse, au lieu d'être considérée comme un acte effronté de bigamie, a été consacrée par l'autorité ecclésiastique de Rio. Cette autorité, interprétant les textes à sa guise, se retranchait derrière les canons du concile de Trente.

Pour trouver une négation aussi audacieuse de la conscience humaine, un mépris aussi souverain de la morale publique et de la famille, il faut remonter jusqu'aux âges de barbarie. On a beaucoup parlé du despotisme théocratique des Puritains de la Nouvelle-Angleterre; mais jamais, non, jamais, les Téaching-Elders de New-Plymouth et du Massachusetts, si ombrageux, pourtant, en fait de doctrine; si intolérants envers les sectes dissidentes, n'auraient osé traiter de la sorte un ménage épiscopal ou quaker. Seule, l'histoire de la Caroline-du-Sud fournit l'exemple d'une pareille énormité légale. D'après Carroll (tome 1er, p. 103), les unions contractées dans ce pays entre huguenots français, n'étaient valables que si elles avaient été consacrées par un ministre anglican. Comme conséquence rationnelle de ce principe, les enfants issus des mariages non consacrés étaient bâtards, et, à ce titre, ils ne pouvaient hériter de leurs père et mère.

Assurément, la haine de race et le fanatisme religieux ne peuvent aller plus loin. Mais, cette législation était en vigueur en 1691, tandis que l'affaire Kerch date de hier. On se demande comment un fait aussi étrange a pu se passer en plein XIXe siècle, dans la capitale d'un pays

civilisé, sous les yeux d'un gouvernement qui, en d'autres occasions, a fait preuve d'un esprit libéral et éclairé. On se demande surtout si, dans un moment où certains pays protestants donnent le triste spectacle de cette intolérance qui ne sauve pas les mauvaises causes et qui peut compromettre les bonnes; si, disons-nous, il ne conviendrait pas aux nations catholiques de se montrer, en cela comme sur d'autres points, supérieures à leurs rivales, c'est-à-dire, de répondre à la violence par la modération, à l'aveuglement par la sagesse, et de montrer une fois de plus que la tolérance peut et doit être la compagne de la vérité.

De tels actes, d'ailleurs, ne sont pas seulement coupables; ils sont profondément impolitiques. Il est bon de se souvenir que la Suisse et l'Allemagne sont les deux pays qui fournissent le plus d'émigrants au Brésil. Il est facile d'imaginer quel effet a dû produire, parmi les populations protestantes de ces contrées, prêtes à s'expatrier, un événement de cette nature, raconté, commenté, envenimé, peut-être, par les journaux allemands, suisses et anglais.

Il est juste de dire que la presse brésilienne, si souvent indifférente en pareille matière, s'est émue cette fois; la chambre des députés elle-même s'est préoccupée des conséquences d'une pareille situation. Un passage du discours de la Couronne, évidemment provoqué par le fait récent qui avait frappé les esprits, donnait à entendre qu'on allait remédier à l'état imparfait de la législa-

tion sur les mariages. Aucun projet de loi n'ayant été présenté dans la session, le senhor Octaviano a interpellé le ministère à ce sujet. Dans une argumentation vigoureuse, le jeune député a plaidé la cause de la famille et celle de la religion, inséparablement liées, selon lui, à la cause de la liberté de conscience. Il a prouvé, malgré les dénégations de quelques catholiques intraitables, que la morale et la politique s'accordaient à blâmer la décision ecclésiastique; et il a soutenu que si, en article de foi, le concile de Trente était inattaquable, ce concile avait pu se tromper en matière disciplinaire. Le senhor Octaviano a terminé son discours, en demandant au ministre de la justice si le gouvernement avait préparé des mesures propres à empêcher le retour d'actes semblables, et s'il avait l'intention de faire connaître ses projets à la Chambre.

Le senhor Vasconcellos a été sobre de détails dans sa réponse. Il a déclaré pourtant que des conférences avaient eu lieu déjà avec l'archevêque d'Edessa; mais que la mort subite du réprésentant du pape avait forcément interrompu les négociations entamées à ce sujet. « Toutefois, a-t-il ajouté, un travail concernant les mariages des individus habitant l'Empire et professant une autre religion que celle de l'Etat, a été élaboré; il pourrait même aujourd'hui être soumis aux Chambres; mais, cette matière étant intimement liée à celle des mariages mixtes, le gouvernement à l'intention de réunir en un seul projet toutes ces mesures qui seront l'objet d'un

décret *ad hoc.* » Le ministre a oublié de fixer l'époque où ce décret serait rendu, et l'auteur de l'interpellation, de son côté, a négligé d'insister sur ce point qui offre pourtant un certain intérêt.

Quelque rassurante que soit donc pour l'avenir la déclaration du ministre de la justice, il n'en est pas moins vrai que la législation actuelle n'offre aucune garantie aux protestants qui résident dans l'Empire, et que *le Journal de Francfort, le Nouvelliste de Hambourg, la Gazette d'Augsbourg* ont beau jeu pour accuser le gouvernement brésilien d'intolérance, et pour décourager l'émigration.

Il importerait de connaître le caractère et la portée de ces mesures que le gouvernement brésilien prépare si mystérieusement et qu'il fait attendre depuis si longtemps. Nous ne sommes point admis dans les secrets du cabinet de Rio-Janeiro ; néanmoins, il est facile de comprendre qu'il n'y a point lieu de compter sur une solution radicale et définitive. Séparer entièrement l'ordre civil de l'ordre religieux, comme l'a fait, en France, la Révolution de 89, ce serait là, sans doute, ce que demanderaient la raison et la justice. Mais, l'on craindra de froisser bien des susceptibilités, des passions, des préjugés invétérés. Au lieu donc de pratiquer une réforme radicale, on recourra à un expédient qui mécontentera les ultramontains exaltés, sans satisfaire complétement les protestants; toutefois, quoique insuffisant, cet expédient pourrait être un pas vers le progrès. Si nous nons en rappor-

tons aux bruits qui se sont répandus dans le public, le projet annoncé par le senhor Vasconcellos aurait simplement pour but de faire fléchir la règle qui abandonne exclusivement aux prêtres catholiques les registres de l'État civil. On confierait alors, non pas aux magistrats municipaux, ce qui paraîtrait trop révolutionnaire, mais aux ministres des cultes tolérés, le droit de constater les naissances et de sanctionner les mariages de ceux qui ne professent pas la religion de l'État (1).

Une autre mesure, non moins importante, serait celle qui relèverait les étrangers naturalisés et les citoyens non catholiques de l'interdit politique qui pèse sur eux. Les individus appartenant à la première classe sont, en effet, aujourd'hui, encore, déclarés inhabiles à devenir ministres d'État (article 136). Ces mêmes individus et ceux de la seconde classe ne peuvent recevoir le mandat de réprésentant de la nation (2). On s'étonne à bon droit de trouver des restrictions pareilles, dans une Constitution qui reconnaît comme citoyens brésiliens tous les citoyens naturalisés, quelle que soit leur religion : *qualquer que seja a sua religião*, dit l'article 6 § 5 de la Constitution; qui reconnaît aptes à remplir les charges publi-

(1) Nos renseignements étaient puisés à une trop bonne source pour ne pas être exacts. On nous apprend que la loi, si longuement élaborée, et dont la présentation avait été si solennellement annoncée par le ministre de la justice, a été enfin rendue, mais dans le sens restreint que nous venons d'indiquer ici.

(2) *Os estrangeiros naturalisados e os cidadãos brasileiros natos que não professarem a religião do Estado, não podem ser deputados.* Article 95, §§ 2 et 3.

ques, soit civiles, politiques et militaires, tous les citoyens brésiliens, indistinctement, sans autre différence que celle du talent et de la vertu : *sem outra differença, que não seja a de seus talentos e virtudes*, art. 179 § 14.

Le principe libéral qui a dicté les articles 6 et 179 est troublé dans son harmonie, et jusque dans son essence même, par les dispositions exceptionnelles dont il s'agit ici. Ces dispositions paraissent plutôt empruntées à la Constitution farouche de New-Plymouth, qu'inspirées par l'esprit de progrès pacifique et de sage tolérance qui anime les sociétés modernes.

La Congrégation des *Non-Conformistes* exigeait, nul ne l'ignore, une absolue *conformité* de croyance, de celui qui voulait exercer tous ses droits politiques. Pour devenir *freeman* (homme libre) ou citoyen, il fallait d'abord être membre de l'Église. Le préjugé puritain excluait ainsi de la participation aux affaires, non seulement les Catholiques, mais encore les Protestants des autres sectes. Jacques II, le destructeur des chartes, mit un terme à ces prétentions exorbitantes. Il n'est pas inutile de le constater en passant : c'est, à partir de cette époque, que les colonies de la Nouvelle-Angleterre suivirent cette marche ascendante qui aboutit au manifeste de Mecklembourg et enfin à la célèbre Déclaration d'indépendance du 4 juillet 1776.

Remarquons, toutefois, que cette égalité politique dont jouissent depuis près de deux siècles les Moraves, comme les Episcopaux; les Méthodistes et les Presbytériens;

comme les Baptistes, les Luthériens, les Unionistes, les Universalistes etc. etc., n'a été accordée aux Catholiques qu'en 1830 seulement, par la grande République américaine. Et, encore, deux Etats. — la Caroline-du-Nord et le New-Jersey, — n'ont aboli, le premier, qu'en 1836, le second, qu'en 1844, la disposition qui excluait les Catholiques des fonctions publiques. Aujourd'hui, l'Etat de New-Hampshire est le seul dont la Constitution refuse à ceux-ci toutes les franchises politiques que possèdent les membres des sectes protestantes.

Pour être isolé, ce fait d'intolérance n'en est pas moins déplorable, car il sert de prétexte à des represailles dans certains pays catholiques. Nous savons comment l'Espagne traite les Protestants. Heureusement, il ne faut pas être un grand prophète pour prévoir que le New-Hampshire, entraîné bientôt, lui aussi, par le courant des idées modernes, ne tardera pas à mettre sa Constitution en harmonie avec celle des autres États de l'Union.

Une importante remarque doit être faite ici, pour signaler tout d'abord le contraste qui existe entre la manière de procéder du Catholicisme et celle du Protestantisme. Le génie civilisateur des deux religions, que nous opposerons bientôt l'un à l'autre, se trouve déjà nettement accusé dans le fait suivant que nous soumettons à l'appréciation des lecteurs :

Ainsi que nous allons l'établir plus loin, le Maryland, qui fut primitivement une colonie catholique, possédait,

à son origine, une législation vraiment démocratique, puisqu'elle respectait également la liberté de conscience et la couleur de la peau. Le sentiment d'humanité, lorsqu'il est bien compris, engendre naturellement l'esprit de tolérance. Aussi, loin d'adopter les restrictions iniques des Épiscopaux de la Virginie et des Puritains de la Nouvelle-Angleterre, à l'égard des sectes dissidentes, les Catholiques du Maryland accorderont le bénéfice de leurs franchises à tous ceux, Quakers, Épiscopaux, Moraves, Presbytériens, qui émigrèrent sur leur territoire.

Voici, *textuellement*, ce que dit M. Auguste Carlier, à la page 14 du 2e volume de son HISTOIRE DU PEUPLE AMÉRICAIN :

« Lord Baltimore voulait faire du Maryland une pro-
« vince hospitalière pour toutes les sectes sans distinc-
« tion, où chacun conservant ses croyances, respecterait
« celles de ses concitoyens. Il donne donc à son frère
« Léonard Calvert des instructions dans ce sens. »

En conséquence, Léonard publia une proclamation par laquelle « il prohibait toute discussion sur les choses de
« la religion, dans le but de prévenir tout sujet de trouble
« et la création de factions religieuses. »

M. Carlier ajoute avec raison :

« En créant un refuge pour les Catholiques, lord Balti-
« more n'était pas, comme les Puritains, dirigé par une
« pensée exclusive et hostile aux dissidents. »

Cette politique généreuse, autant qu'habile, ne tarda pas à porter ses fruits, et, bientôt, affluèrent de nou-

veaux colons qui vinrent grossir le noyau primitif. Malheureusement, l'étroit esprit de secte s'introduisit avec eux dans le Maryland. On trouve chez les Puritains le même amour de la domination que chez les Jésuites. Lorsque les premiers se virent les plus nombreux, ils songèrent à faire triompher leur doctrine exclusiviste. Répondant à la tolérance dont ils avaient été l'objet, par une intolérance hautaine, brutale, ils restreignirent les droits des Catholiques et mirent la législation du Maryland à l'unisson de celles de New-Plymouth, du Connecticut et du Massachusetts.

Dès lors, l'oppression produite par un fanatisme farouche, remplaça l'égalité constitutionnelle dont le Maryland avait été doté par le génie assimilateur, et, par conséquent, harmonieux, du Catholicisme.

Seize ans avaient suffi pour amener, avec la supériorité numérique des Puritains, la complète transformation de la Constitution du Maryland.

La proclamation de Léonard Calvert date de l'installation de la colonie sur les bords du Potomac (1635). En 1650, le gouverneur Fuller, autorisé par les commissaires, proclama, à son tour « qu'aucun individu ne pourrait être électeur et éligible, *qu'autant qu'il ne professerait pas la religion catholique* (1).

L'Assemblée couronne l'œuvre d'iniquité et d'ingratitude, en mettant audacieusement les Catholiques hors la

(1) *Bozman*. HISTORY OF MARYLAND, tome 2, p. 505.

loi. Nous trouvons encore dans Bozman le texte de la loi qui fut alors rendue, et qui porte, en effet, que : « aucun « catholique ne jouira de la protection des lois d'Angle- « terre... La liberté religieuse ne pourra être invoquée « par ceux qui se soumettent au *Pape et à la Prélature.* »

Les mauvais exemples sont plutôt suivis que les bons!

Comme le New-Hampshire, le Brésil est resté au même point où se trouvaient les colonies puritaines de la Nouvelle-Angleterre, vers la deuxième moitié du XVII siècle. La législation de cet empire a maintenu deux catégories de citoyens dans une possession incomplète des droits politiques. Aux termes de l'article 95 de la Constitution, les étrangers naturalisés et les Brésiliens non catholiques sont formellement repoussés des Conseils de la nation. Une pareille exclusion doit naturellement produire de funestes conséquences, chez un peuple qui ne saurait accomplir le pénible travail de sa transformation qu'avec le secours des idées, des bras et des capitaux de la vieille Europe. Que le Brésil s'approprie donc la politique adoptée par les États-Unis, en offrant, enfin, aux émigrants, une hospitalité affranchie de toutes restrictions blessantes. En agissant ainsi, un de ses écrivains n'aura plus à constater que, lorsque un seul port de l'Union — New-York, — recevait en 1852, 384,945 colons, l'Empire Sud-Américain n'en voyait débarquer sur ses côtes que 2,243 seulement (1). Ce publiciste lui donne le même

(1) *Idéas sobre colonisação*, par L. P. Lacerda Werneck; page 92, Rio-de-Janeiro 1855.

conseil que nous, lorsqu'il déclare que : *la tolérance religieuse, la liberté de culte et de conscience, l'octroi aux émigrants des droits civils et politiques favorisent immensément la colonisation* (1).

Aujourd'hui, aux États-Unis — à l'exception du New-Hampshire — toutes les libertés : civile, politique, religieuse, sont complètes, et la naturalisation, accordée après cinq années de séjour, en investit immédiatement le nouveau citoyen. L'Allemand naturalisé, comme le Suisse, l'Anglais, le Français, devient apte aussitôt à remplir tous les emplois et à siéger au Parlement. Il n'y a que la charge de Président de la République à laquelle il ne puisse prétendre.

C'est parce que les causes de la prospérité, toujours croissante, de la grande Confédération du Nord lui sont connues, que M. Lacerda Werneck pousse ce cri d'un patriotisme douloureusement affecté : « Si nous voulons sincèrement la colonisation, il nous faut imiter les États-Unis. — « *Se queremos sinceramente colonisação, é preciso imitar os Estados-Unidos* (2). »

Que le Brésil prenne aussi exemple sur la France, où la législation se modifie selon les exigences des temps. La loi du 3 décembre 1849 portait que l'étranger naturalisé ne pouvait être éligible à l'Assemblée nationale qu'en vertu d'une loi spéciale; mais, le décret organique de 1852 a élargi pour lui la base de l'éligibilité et aujour-

(1) Le même ouvrage, page 95.
(2) *Id.*, page 97.

d'hui, en France, un étranger qui a reçu ses lettres de naturalisation jouit de tous les droits civils et politiques consacrés par la Constitution, au même titre que les autres citoyens. Ce principe du nouveau droit français a été solennellement reconnu, le jour où le Corps Législatif a validé la nomination de M. le comte Welles de Lavalette comme député de la Dordogne. Le Brésil ne peut pas craindre de se fourvoyer, en entrant dans la voie libérale où la France l'a précédé.

Combien les Républiques de la Plata ont été mieux avisées, dès qu'elles ont voulu sérieusement attirer l'émigration européenne sur leurs côtes et l'y retenir !

Loin d'imposer de dures conditions aux expatriés du vieux continent, Buenos-Ayres rend des lois libérales en leur faveur ; et il est si jaloux de leur acquisition qu'il leur offre, avec le titre de citoyen, tous les droits attachés à ce titre, après un séjour de dix ans sur les terres de la République.

Montevideo a été mieux inspiré encore. Nous avons vu que le colon établi sur son territoire restait exempt d'impôts pendant 10 ans, et qu'il lui était facultatif de conserver sa nationalité, ou de devenir membre actif de la famille orientale. Plein de confiance dans ses futures destinées, Montevideo ne redoute pas, comme le Brésil, son absorption par *les petites Allemagnes*.

Loin de repousser les services des étrangers, le Pérou, nous l'avons également constaté, leur a confié la direction des travaux publics et de l'enseignement.

Nous ne pousserons pas plus loin cette comparaison. Nous dirons seulement que tous les Etats de l'Amérique du Sud, prenant pour modèle la grande République du Nord, ne se sont pas contentés d'adresser des appels intelligents aux forces vives du dehors. Une fois les émigrants débarqués, c'est la législation elle-même qui leur a fait des avances, dans le but de les intéresser, comme aux Etats-Unis, à la prospérité de la République.

Il importe essentiellement au Brésil de s'engager dans cette voie. N'y eut-il que quelques hommes d'élite, parmi les colons établis sur les terres de l'Empire, il serait d'une sage politique, après leur avoir accordé la naturalisation, de les reconnaître aptes à toutes les fonctions publiques, au même titre que les *ingenuos*, et de leur permettre ainsi d'appliquer leurs connaissances au service du pays qui les a adoptés. La mesure dont nous parlons produirait un autre effet avantageux pour le Brésil : elle affaiblirait chez les émigrants l'esprit de retour, que le régime des restrictions tend au contraire à maintenir.

On nous dit, il est vrai, que cette injuste et humiliante exception frappe le colon naturalisé dans sa personne seulement, et non point dans ses descendants. Son fils devient citoyen de droit et, par suite, est admis à tous les emplois publics. Mais, nous venons de le voir : une autre cause d'indignité subsiste encore, du moins pour la grande majorité des colons suisses et allemands. L'article 95 de la Constitution est formel; pour siéger au

Parlement, il faut être catholique, et cette exclusion portée par la loi contre toute une classe d'hommes, s'étend jusqu'aux dernières générations. S'il ne mérite pas les reproches contenus dans l'allocution pontificale du 18 mars 1861, relative aux fruits amers de la civilisation moderne (1), le Brésil, on en a la preuve, n'est pas aussi innocent aux yeux de la philosophie.

Le mal est profond. L'affaire Kerch vient de mesurer pour les lecteurs l'étendue des ravages que l'article 95 du pacte fondamental a produits dans le pays. Tout le monde connaît l'énorme influence que possédent ici les ministres de la religion. Or, par la décision du *Bispo*, on appréciera le niveau moral et intellectuel du haut clergé brésilien, partant, la nature des dispositions qu'il entretient soigneusement parmi les populations ignorantes et fanatiques de l'Empire.

Pour que la tolérance pût s'acclimater sur ce sol éminemment catholique, il faudrait que le Brésil renonçât à avoir une religion d'État. Ce serait là un progrès immense, sans contredit, et l'état des mœurs, nous le reconnaissons, ne permet guère au progrès d'accomplir une révolution aussi rapide, aussi radicale, dans la législation de l'Empire. Aujourd'hui, encore, l'Espagne n'envoie-t-elle pas les protestants aux galères? Et la France donc? Combien de siècles de luttes et de persécutions n'a-t-elle pas dû traverser, avant que

(1) *Hæc autem moderna civilitas, dum cuique catholico cultui favet, ipsosque infideles à publicis muneribus obeundis minimè prohibet*, etc.

l'esprit vivifiant de Voltaire inspirât cette rédaction, en tête de la Charte : *La religion catholique est celle de la majorité des Français.* — Or, Voltaire est peu connu du peuple brésilien qui croit encore, sur la foi de ses directeurs, que les Francs-Maçons sont des suppôts de Satan. Du reste, la tolérance est une vertu philosophique, et, comme telle, elle est également repoussée par toutes les Confessions. Aussi, lorsque, par hasard, le catholicisme brésilien se résigne à perdre de son exclusivisme, il ne ne le fait qu'à bon escient et en prenant ses précautions; témoin le Directeur de la colonie *Nossa-senhora-do-O'* qui promettait la liberté de conscience aux colons hérétiques« *à la condition qu'ils ne bâtiraient pas une chapelle pour les cérémonies de leur culte.* » Pourtant, un compromis est devenu indispensable entre la théologie et la philosophie. A une époque où le suffrage universel force les rois à compter avec les derniers des citoyens, l'orgueilleuse et despotique maîtresse est tenue de prendre en considération les vœux de son humble servante (*Philosophia ancilla Théologiæ.*) C'est à la politique qu'incombent le droit et le devoir de provoquer, d'imposer, au besoin, cette utile transaction.

En constatant naguère l'inaction des Chambres brésiliennes devant la cherté toujours croissante des denrées alimentaires, nous rappelions l'exemple fourni par la législature du Maryland et par l'Assemblée Générale de la Virginie. Ici la question de responsabilité se reproduit sous une autre forme, pour le Parlement de Rio. C'est le

cas ou jamais de parcourir les annales de New-Plymouth pour y puiser un enseignement salutaire. Si le développement progressif des colonies puritaines date réellement de l'Ordonnance de Jacques II qui consacre — en dehors de l'église — l'égalité politique pour tous les citoyens indistinctement, c'est que, en effet, la prospérité d'un pays est en raison directe du degré de liberté dont il jouit.

Pour les raisons sus-énoncées, nous ne demanderons pas au Brésil de se conformer absolument à l'Ordonnance du roi Jacques; le fruit de tolérance n'est pas encore assez mûr pour cela dans l'Empire. Mais, tout en conservant, *pour le moment*, une religion d'État, les pouvoirs publics, sur l'initiative du Parlement, ne peuvent-ils pas modifier, dans le sens du progrès, l'article de la Constitution qui interdit aux protestants l'accès des fonctions législatives? Naturellement, la Constitution brésilienne n'est pas le dernier mot de l'esprit humain, partant, ce n'est pas un crime d'y toucher, pour l'améliorer, bien entendu; ce qui le prouve c'est que certaines de ses dispositions ont été remaniées dans le sens indiqué ci-dessus, afin de rendre plus nombreuses les demandes de naturalisation.

Ainsi, la loi du 23 octobre 1832 exigeait *quatre ans* de résidence de l'étranger, après la déclaration faite par lui au conseil municipal, de son intention de se fixer dans l'Empire. Ces *quatre* années, réduites à *deux* seulement par la loi du 30 août 1843, cessèrent d'être obligatoires

pour les habitants des colonies spécifiées dans le décret du 3 septembre 1846. Enfin, la loi du 18 septembre 1850 étendit le bénéfice du décret de 1846 à tous les étrangers qui s'établiraient sur des terres achetées par eux, ou qui viendraient exercer quelque industrie dans le pays. Et, non-seulement cette loi connue sous la dénomination de loi des terres — *a lei das terras* — facilitait ainsi la naturalisation aux étrangers; mais encore elle les exonérait du service militaire, les laissant, toutefois, assujettis au service de la garde nationale, mais seulement dans les limites de leur commune : *dentro do municipio*.

Voilà, certes, des antécédents qui militent pour une modification de l'article 95 de la Constitution. Cette mesure serait en même temps généreuse et habile, et c'est se montrer véritablement ami du Brésil que de lui en recommander l'adoption. Sans doute, l'heure de la régénération a sonné pour l'Empire Sud-Smérícain; mais, comme autrefois, pour les établissements de la Nouvelle-Angleterre, l'ère féconde qui s'ouvre devant lui doit être inaugurée par des réformes importantes dans sa législation. La première de ces réformes est, bien certainement, celle qui, renversant pour toujours la barrière vermoulue qui s'élève entre les Protestants et les Catholiques, assurera les mêmes droits aux Brésiliens de toutes les Confessions.

Quel était, du reste, le motif de l'exclusion établie contre les étrangers par la Constitution de 1823?

A cette date, on le sait, il s'agissait surtout d'attein-

dre, par des mesures énergiques, les anciens dominateurs, et de leur refuser ainsi une intervention dangereuse dans les affaires d'un pays récemment affranchi. Les événements ont marché depuis Dom Pedro Ier. Aujourd'hui, parmi les Portugais naturalisés et les fils de ces Portugais, quelques-uns déplorent encore, peut-être, le succès de la révolution de 1821 qui a soustrait la colonie au joug de la métropole; mais tous ont reconnu leur impuissance pour changer, pour troubler seulement, l'ordre de choses fondé par la victoire du peuple brésilien. Si quelques préventions contre les étrangers ont survécu dans les classes les moins éclairées, ces préventions sont désormais sans motif, comme sans portée. Pourquoi dès lors, puisque le parti des *marinheiros* (Portugais) n'existe plus qu'à l'état de souvenir, appliquer toujours une loi primitivement dirigée contre lui et qui atteint l'immigration européenne tout entière?

A cette heure, le Brésil est seul maître de ses destinées; animé d'une noble ambition, il aspire à prendre sa place parmi les nations libérales. Qu'il rompe donc définitivement avec les étroites traditions du passé. En maintenant les restrictions introduites dans la Constitution de 1823, il prouverait, tout à la fois, qu'il manque de confiance en lui-même et qu'il ne possède pas suffisamment l'intelligence de ce qui lui convient. Qu'on rapporte au plus tôt toutes ces lois ombrageuses, inspirées par la crainte et par l'intolérance;

sans oublier celles qui règlent arbitrairement l'administration dès successions; qu'on établisse enfin une égalité complète entre les naturalisés et les nationaux.

Un dernier mot sur cette question, si grave, de la législation :

Au Brésil, le mariage est régi par le principe exclusif de la *communauté;* on n'y connaît pas le *régime dotal.* Si nous nous en rapportons à l'explication qui nous a été donnée, la proscription du régime dotal, en faveur de la communauté, aurait eu pour but l'acquisition des Européennes, des Françaises surtout. L'état de profonde ignorance et d'abaissement honteux où, par suite de l'institution servile, sont maintenues les femmes du pays, ne pouvait échapper au législateur; alors celui-ci s'est proposé de faire des avances aux filles du Vieux-Monde, afin d'en décider un plus grand nombre à entrer dans la famille brésilienne. L'influence des jeunes épouses devait, dans sa pensée, agir activement sur les mœurs de l'Empire et les façonner insensiblement dans le sens de la civilisation européenne. L'intérêt et l'amour concourraient ainsi à l'œuvre précieuse de la régénération. Voilà pourquoi la femme qui n'apportait en dot que sa beauté et sa grâce acquérait, immédiatement après le mariage, un droit sur la fortune du mari et, à la mort de celui-ci, était fondée à en réclamer la moitié.

Cet appât grossier a-t-il déterminé beaucoup d'Européennes à émigrer au Brésil et à épouser des sen-

hores? Nous n'oserions pas l'affirmer. Dans tous les cas, lorsqu'on connaît la moralité de la plupart des Françaises qui débarquent sur les côtes de l'Empire, on ne se demande pas si les unions contractées par elles ont ressenti la bienfaisante influence qu'on en attendait. La coquetterie et la grâce sont, sans doute, des fruits de la civilisation; mais, ces qualités aimables ne sauraient remplacer les solides vertus qui, seules, peuvent entretenir l'harmonie entre les conjoints, et fixer cette harmonie au foyer domestique.

Il y a plus : nous soutenons que la communauté, admise comme principe absolu des conditions civiles du mariage, est immorale autant qu'elle est injuste. Parmi les nations civilisées, il n'y a que l'Angleterre qui puisse offrir l'exemple d'une pareille énormité, dans la loi qui attribue tous les immeubles d'un homme mort *ab intestat* à l'aîné des enfants mâles, au détriment des autres frères et sœurs qui se partagent également entr'eux les valeurs mobilières. La Constitution aristocratique du Royaume-Uni explique rationnellement cette interprétation inique de la loi sur les successions. Quels arguments sérieux le Brésil présentera-t-il pour défendre l'immoralité introduite dans le mariage par le principe inflexible de la communauté?

Etant donné un homme probe et laborieux qui a uni sa destinée à celle d'une jeune fille pauvre, avenante, belle, mais qui ne lui a pas apporté le bonheur qu'il était en droit de lui demander : la co-habitation de-

venant impossible, la séparation a lieu. L'épouse vit à sa guise, loin du domicile conjugal; et le mari, désespéré, trahi, bafoué, souvent, cherche dans un travail opiniâtre un adoucissement à ses souffrances. Voilà donc une existence brisée. Toutefois, la fortune a répondu à la persévérante activité de l'homme : très-bien; celui-ci a même oublié une indigne créature, si l'on veut; mais, cependant, sans qu'il soit autorisé par la loi à chercher dans une seconde union les calmes félicités que la première lui a refusées. (En saine logique, le divorce devrait faire contre-poids au système exclusif de la communauté).

Le mari meurt enfin. Aussitôt, l'épouse acariâtrec, oupable, éhontée parfois, vient réclamer, le code à la main, la moitié de ces richesses péniblement acquises. Si, au contraire, la femme a précédé le mari dans la tombe, c'est alors la famille; ce sont les frères, les cousins, les neveux, qui, armés d'un droit incontesté, arrivent pour demander des comptes, supputer les bénéfices réalisés, contrôler enfin impudemment, après inventaire, bien entendu, les chiffres qui leur sont fournis comme représentant l'avoir de la communauté. Quelquefois même ces héritiers, inconnus du mari, osent traîner devant les tribunaux, pour lui disputer quelques lambeaux de sa fortune, celui qui n'a eu d'autre tort que de contracter mariage d'après la loi brésilienne : témoin le procès scandaleux intenté, par des collatéraux avides, au vicomte de Bom... et qui vient de se plaider

devant le *Suprême-Tribunal de Justice* de Rio-de-Janeiro.

Cela est-il juste, vraiment! Cela est-il moral aussi, de mettre aux prises le travail, la probité, l'honneur, avec l'ingratitude, la paresse, le vice, et de placer ceux-ci sous la protection de la loi?

Tels sont les résultats inévitables du principe absolu de la communauté qui régit le mariage brésilien.

Nous n'avons envisagé là, pourtant, qu'un côté de la question; l'autre côté, le voici : La femme a fait une bonne affaire, sans doute, en entrant en ménage; l'homme ne peut pas en dire autant. Pour avoir choisi une autre patrie, l'Européen naturalisé n'a pas renoncé aux saines notions que lui a inculquées la législation de son pays d'origine. En conséquence, il nourrit d'autres idées sur le juste et sur l'honnête. A la veille de se lier irrévocablement, il hésitera toujours; il reculera souvent, devant cette disposition formelle de la loi. Parmi ceux qui, entraînés par un sentiment invincible, ont passé outre, il en est assurément qui peuvent ne pas regretter l'engagement qu'ils ont pris; mais combien y en a-t-il, même parmi les Brésiliens natifs, qui ne tardent pas à se repentir d'avoir succombé devant des coquetteries intéressées? Combien y en a-t-il surtout qui, afin d'éviter de cruelles déceptions, préfèrent conserver leur indépendance, en gardant l'entière dispotion de leur fortune? Ceux qui connaissent les mœurs brésiliennes savent, aussi bien que nous, que le nom-

bre de ces derniers représente la majorité des habitants.

A ce double point de vue, le principe absolu de la communauté est un agent fatal de démoralisation, et, ainsi que l'indignité qui frappe les protestants, elle oppose, dans bien des cas, un obstacle redoutable à la naturalisation des Européens.

Le Brésil, répétons-le une dernière fois, doit rompre définitivement avec des traditions qui sont aujourd'hui un choquant anachronisme; il lui incombe, s'il tient à prendre sa place parmi les nations civilisées, de pratiquer dans sa législation les *picadas* que la hache du colon ouvre dans ses forêts vierges. A ce prix, le flot civilisateur se répandra dans ses villes populeuses et dans ses fertiles vallées, apporté par une immigration intelligente et laborieuse; à ce prix, les nouveaux citoyens s'attacheront fortement au pays généreux qui ne leur mesure ni l'air, ni la vie; ils emploieront utilement, au service de leur patrie d'adoption, des forces qui seraient restées sans emploi dans la vieille Europe, ou bien qui auraient fécondé d'autres régions plus hospitalières.

III

CIVILISATION DU DÉSERT.

L'histoire de la conquête de l'Amérique du Sud a été écrite, nous l'avons démontré, avec le sang des indigènes; mais, depuis leur établissement sur les territoires de la région septentrionale, les Anglo-Saxons ont-ils donc traité plus équitablement, plus humainement, les tribus indiennes? C'est ce que laisserait supposer, à celui qui ignorerait complétemeut la nature des rapports des colonies anglaises d'Amérique avec les autochthones, le reproche adressé par lord Palmerston au gouvernement brésilien. En parlant comme il l'a fait, dans la séance du 3 juin 1857, l'homme d'État anglais a oublié qu'une parole, de si haut qu'elle tombe, ne produit son effet qu'en raison de l'autorité morale qui lui appartient. Se figure-t-on Charles IX s'indignant de l'intolérance de Henri VIII? Le baron des Adrets, des cruautés de Montluc? Louis XIV reprochant à Charles-Quint son orgueil, et madame de Pompadour ses galanteries à Ninon de Lenclos? Il faut prêcher d'exemple, si l'on tient à être écouté; sans l'exemple, les plus belles maximes formulées dans une chaire ou à une tribune ne représentent qu'une vaine déclamation.

C'est pour cela que le discours du 3 juin 1857, qui accuse le gouvernement de Rio de n'avoir rien fait pour civiliser les hordes du désert, a lieu d'exciter notre étonnement. Si c'est réellement la cause de l'humanité et du progrès social qu'a voulu plaider le noble lord, nous applaudissons volontiers aux idées émises dans ce discours; mais, pourtant, nous devons contester au ministre anglais le droit de formuler contre le gouvernement impérial un blâme aussi sévère.

Que répondrait lord Palmerston au Brésilien qui lui prouverait, pièces en main, que les colonies anglaises n'ont jamais procédé que par la ruse, la spoliation et le meurtre, et que cet abominable système n'a produit nécessairement que la haine, la désolation et la ruine des tribus? Quelque habile que soit le ministre du Foreign-Office pour tourner une difficulté, nous doutons qu'il parvînt à se tirer d'embarras, en présence d'une argumentation appuyée sur la véridique, l'implacable histoire.

Ainsi que nous l'avons fait sommairement pour les Portugais et les Espagnols, nous allons établir la situation réelle que la conquête anglo-saxonne a créée pour les indigènes. Les résultats connus, nous pourrons utilement comparer l'état des tribus du Nord, avec l'état des tribus du Sud, et, alors, apprécier exactement le rôle qu'à rempli le Brésil dans le travail de la réconciliation des races.

On est forcé d'en convenir : moins encore que le Catho-

licisme, le Protestantisme a compris la glorieuse mission qui lui était dévolue sur la terre américaine. Jamais l'œuvre divine de la civilisation n'a été sérieusement entreprise par les colonies anglo-saxonnes. Le but constant de leurs efforts n'a pas été la conquête des tribus au profit de la vie sociale, par l'initiation aux vérités du Christianisme; mais, au contraire, la dépossession, le trafic et l'esclavage des Indiens. Cette accusation est bien grave, sans doute; mais nos preuves, nous les puisons d'abord :

1° Dans cette proclamation de l'Assemblée virginienne de 1624 : « *On ne doit accorder ni paix, ni trève à ces malheureux.* »

2° Dans la loi de 1667, portant que tous les serviteurs *non chrétiens* qu'on introduirait *par eau* sur le territoire, seraient de plein droit ESCLAVES POUR LA VIE!

Afin d'apprécier toute l'hypocrisie de cette rédaction, il faut savoir qu'on amenait alors *par eau*, de Cuba et des Indes occidentales, dans la nouvelle colonie, un nombre considérable d'Indiens.

3° Les actes législatifs de 1660, 1663, 1665, qui rendaient tous les membres de la tribu responsables du meurtre d'un blanc, commis dans le voisinage de cette tribu, et qui accordaient l'autorisation de saisir et de vendre, *en pays étranger,* autant d'indigènes qu'il en faudrait pour produire la somme destinée à indemniser la colonie.

4° Le décret de 1676, en vertu duquel les prison-

niers indiens étaient condamnés à l'esclavage pour la vie.

5° La proclamation du comité présidé par Roger Williams, qui fixait le prix de la vente des indigènes dans *Rhode-Island*.

D'autres faits, tout aussi concluants, viendront bientôt fortifier notre appréciation.

Et ces dispositions émanaient aussi bien de la législature virginienne, que des assemblées de la Nouvelle Angleterre ; tous les colons étaient d'accord sur le point de l'exploitation incessante des Peaux-Rouges ; tous, les Épiscopaux et les Anglicans, comme les Puritains.

Et, en effet ; comment auraient-ils nourri le moindre scrupule à cet égard, ces hommes d'une race qui ne respectait même pas la détresse des individus qui avaient avec les colons une commune origine ! C'est un historien sérieux qui nous l'apprend. Bancroft dit en propres termes que : « *Les Écossais faits prisonniers à Dunbar furent expédiés en Amérique pour y être réduits en servitude, et aussi les Royaux après la bataille de Worcester, et encore les Irlandais catholiques ; et enfin en* 1685, 1,000 *prisonniers convaincus d'avoir participé à l'insurrection de Monmouth subirent le même destin.* »

La christianisation et, par conséquent, la civilisation des Indiens, pouvaient-elles préoccuper ces natures farouches qui ne répugnaient pas à trafiquer de malheureux soldats trahis par la fortune !

On nous opposera peut-être la tentative faite en Vir-

ginie par Robert Bayle; nous voulons parler de la double création d'un collége pour les colons et d'une école dépendant de ce collége pour les Indiens. Cette idée généreuse reçut en 1691 un commencement d'exécution, puisque, sur la demande du gouverneur Spotswood, les chefs des tribus lui confièrent leurs fils comme ôtages, pour être élevés dans l'établissement qui leur était destiné. L'alliance entre les deux races pouvait ainsi être cimentée sur les bancs de l'école, par l'instruction commune donnée aux fils des colons et aux enfants indiens; mais, pour que ce but fût atteint, il fallait d'abord rapporter toutes les lois inspirées par un double sentiment de haine et de mépris contre les indigènes.

Comment accomplir l'œuvre de fusion, en présence des prescriptions flétrissantes contenues dans les lois de 1682, 1692, 1705? Cette dernière loi, principalement, porte l'empreinte du rude génie de la race anglo-saxonne. Confondant l'Indien avec le nègre et le mulâtre, elle lui dénie *le droit de posséder*, *d'occuper un emploi public* et même, le croirait-on? *de porter témoignage en justice*.. Afin d'empêcher un *abominable mélange*, elle prononce le bannissement perpétuel contre toute personne blanche qui aura épousé un ou une Peau-Rouge. Il n'est pas jusqu'aux rapports illégitimes entre le maître et l'esclave qui ne fussent atteints par la disposition de la loi de 1750, qui condamnait l'enfant issu de ces rapports à suivre la condition de la mère.

A quoi bon, dès lors, envoyer les Indiens à l'école, et chercher à élever chez eux le niveau intellectuel et moral, puisque la législation nie *à priori* la sincérité de leur parole? Comment, en effet, s'intéresseraient-ils à la prospérité de la colonie, eux à qui est interdite l'accession à la propriété? Comment espérer enfin opérer la réconciliation des races, en maintenant, avec l'esclavage des Indiens, les restrictions dont leur affranchissement était entouré, et en frappant d'indignité le blanc qui s'allierait à eux?

L'école ne pouvait donner les résultats qu'on en attendait, à cause de la répulsion légale dont les indigènes se voyaient l'objet; aussi, nous constaterons l'avortement de l'œuvre de Robert Bayle et du gouverneur Spotswood. Cet insuccès était forcé.

Peut-être, encore, nous rappellera-t-on une autre tentative plus rationnelle que celle de l'école anglicane de la Virginie, et dont l'initiative appartient aux Puritains de la Nouvelle-Angleterre. Il s'agit, on le comprend, des prédications des Winslow, Mayhew, Gookin, Bourne, Shephard, qui aboutirent à la création des deux centres NATICK ET CONCORDE, où furent réunis, sous la dénomination d'Indiens-Priants (*Praying-Indians*), les Peaux-Rouges convertis au christianisme.

Buffon et Joseph de Maistre n'auraient pas nié l'intelligence des Indiens, s'ils avaient pu assister à la séance du 28 octobre 1646, présidée par le ministre Éliot et où plusieurs néophytes prirent la parole. Lord Granville

rendait mieux justice aux Peaux-Rouges, en avouant que « *la connaissance du christianisme introduirait parmi eux la notion des arts.* » Néanmoins, le noble lord s'opposait à leur conversion qui « *deviendrait un danger pour les établissements anglais.* »

Les colons étaient, sans doute, du même avis que lord Granville, et c'est pour mieux éloigner le danger qu'ils faisaient la chasse aux indigènes avec des chiens dressés *ad hoc* (1), en vue d'expédier les prisonniers aux

(1) Cette coutume barbare, empruntée aux Espagnols et aux Portugais par les Anglo-Saxons d'Amérique, fut, hélas! — nous devons le confesser, — adoptée par des Français, et des Français, non pas du XVIe ou du XVIIe siècle, mais du XIXe; des Français vivant, non pas sous le régime monarchique, mais sous un gouvernement républicain.

Le fait s'est passé à l'époque de l'expédition de Leclerc à Saint-Domingue. Voici ce que l'histoire nous apprend à ce sujet :

Après la mort de Leclerc, et lorsque le commandement de l'armée eût passé aux mains du général Rochambeau, M. de Noailles partit du Môle Saint-Nicolas et se rendit à Cuba; là, il acheta plusieurs centaines de dogues espagnols, de ceux que les Anglais appellent *bloodhounds* et qui sont dressés à la chasse aux nègres et aux Indiens. Débarqués au Cap, au dire même du colonel Delafosse, ancien officier de l'armée de Saint-Domingue et qui en a écrit l'histoire, *ces dogues furent organisés en deux compagnies, ayant, chacune, son capitaine et ses officiers.*

Suivant l'écrivain haïtien, M. de Noailles qui avait ramené ces féroces animaux, en obtint le commandement en chef; il devint ainsi *le Général des chiens.*

Après l'évacuation du Cap, le général de Noailles périt dans un naufrage, près de Cuba.

Voilà des détails précis, circonstanciés, contre lesquels aucune protestation ne s'est élevée jusqu'à ce jour; ce que nous déplorons profondément.

Qu'on allègue tant qu'on le voudra, comme palliatif, que l'initiative de cette chasse aux noirs de Saint-Domingue émane d'un homme qui, par son nom, appartenait au passé; et, aussi, que le fait s'est produit pendant les sa-

Indes occidentales, et qu'ils abrutissaient les tribus, par l'échange du rhum contre les pelleteries et autres produits des forêts.

En dépit de lord Granville, le Parlement anglais autorisa l'existence de la Société formée par Winslow, sans toutefois lui accorder la moindre dotation. A défaut des subsides officiels, la charité publique vint en aide aux efforts des Puritains de la Nouvelle-Angleterre; et de nouveaux villages purent s'établir sur le territoire compris entre le Cap Cod et Narragansetts. Le succès ne tarda pas à récompenser le zèle infatigable d'Éliot et de ses collaborateurs. Les Indiens firent de tels progrès, que quelques-uns d'entre eux furent investis des fonctions de juge, d'instituteur et même de ministre. La civilisation des tribus étaient en bon chemin, on le voit, et les ressources de la Société lui permirent enfin d'annexer au collége de Cambridge, une école destinée aux Praying-Indians. Contrairement à l'opinion de Buffon et de M. de Maistre, plusieurs des nouveaux convertis devinrent des élèves distingués, et l'un d'eux reçut le diplôme de docteur.

turnales du Directoire; l'enregimentement des *bloodhounds*, comme mesure de guerre, n'en sera pas moins un monstrueux attentat contre l'humanité, et la négation même des principes régénérateurs que la Révolution de 89 venait de faire triompher.

Nous serions heureux si, en donnant une nouvelle publicité à l'affirmation, catégorique, du colonel Delafosse, nous fournissions à une plume autorisée l'occasion de la démentir; avec pièces à l'appui, bien entendu.

L'œuvre sainte de la civilisation avait donc été courageusement entreprise par quelques hommes d'élite; poursuivie avec un dévouement que rien ne pouvait altérer, cette œuvre aurait certainement amené la réconciliation des deux races, si, d'un côté, la cupidité effrontée de marchands de rhum; de l'autre, l'intolérance farouche des Puritains pour tous ceux qui n'appartenaient pas à leur secte et leur insurmontable mépris pour les Peaux-Rouges, n'avaient eu pour résultat fatal de provoquer des collisions sanglantes et d'entretenir, d'envenimer des haines que les missionnaires du progrès s'efforçaient de calmer et de détruire.

Les Praying-Indians avaient renoncé à l'indépendance séculaire des forêts, pour se soumettre aux lois sociales. D'idolâtres, ils s'étaient faits chrétiens et ils ne demandaient pas mieux que de devenir réellement les frères des colons, en se fondant dans la famille anglo-saxonne. Mais, ici, plus encore qu'en Virginie et dans le Maryland, le fanatisme et la politique élargissaient l'abîme creusé primitivement entre les deux races. Les nouveaux convertis ne réunissaient pas les conditions exigées pour faire partie de l'Église; en conséquence, ils ne pouvaient devenir citoyens. Quant aux mariages entre les blancs et les Indiens, ils étaient interdits également sous les peines les plus sévères. Une loi du Connecticut prononce même l'emprisonnement, pour trois années, contre le colon qui irait vivre parmi les Peaux-Rouges. Une autre loi, dépassant en cruauté les dispositions du code virginien,

rend le chef de la tribu personnellement responsable des déprédations commises sur la plantation voisine; elle autorise de plus le plaignant à s'emparer des membres de la tribu, à les jeter en prison; puis, selon sa volonté, à les garder comme esclaves, ou à les exporter par mer et à les échanger contre des Africains. Or, Dieu sait si les prétextes à réclamation contre les indigènes manquaient aux colons, et si ceux-ci savaient profiter de la latitude que la législation leur accordait pour acquérir, sans beaucoup de frais, de nonveaux esclaves.

Ce n'est pas que les lois favorables aux Indiens manquassent dans les colonies anglo-saxonnes. Dans le Maryland, le Lord-Propriétaire fit rendre la loi de 1649 qui qualifie de *pacte de trahison* le rapt des indigènes. William Penn étendit sur eux sa bienfaisante protection. Dans le premier traité qu'il fit avec les acquéreurs de ses terres, — 11 juillet 1681, — se trouvent des clauses destinées à garantir les tribus contre les fraudes des colons (articles 11 et 12). L'article 13 place l'Indien sous la loi commune, et l'article 14 lui accorde un jury de 12 membres, dont 6 blancs et 6 Indiens, pour régler les différents survenus entre les membres des deux races. La charte de 1682 consacre ces dispositions humanitaires. En 1706, une nouvelle loi interdit la vente des Indiens esclaves. Nous citerons encore une loi du Massachusetts (1633), relative à des concessions de terre qu'on devait faire aux Indiens qui s'organiseraient en communes. Mais, parmi ces lois, les unes ne reçurent qu'un commence-

ment d'exécution; les autres ne furent jamais obéies. En somme, les garanties accordées aux tribus restèrent sur le papier.

Répétons-le : dans les colonies puritaines, comme dans les établissements épiscopaux, il se produisit quelques tentatives isolées pour gagner les Indiens à la vie sociale; mais jamais, non, jamais, les pouvoirs publics ne se préoccupèrent sérieusement de les civiliser; on peut même affirmer, malgré les dispositions législatives qui furent prises à cet égard, que le commerce des liqueurs fortes qui abrutissaient les indigènes, fut plutôt encouragé par l'impunité des délinquants, que défendu par une répression énergique. (1) L'histoire est là

(1) Un gouvernement est bien coupable, qui tolère un commerce qui a pour résultat d'énerver des populations entières; mais, ce gouvernement devient odieux lorsqu'il poursuit lui-même un pareil système de démoralisation et d'empoisonnement.

Faut-il rappeler que par TROIS FOIS les Anglais ont fait une guerre injuste pour forcer les Chinois à consommer l'opium de l'Inde?

Voici ce qui se passe, aujourd'hui encore, dans l'Inde anglaise; c'est un homme considérable, l'Anglais Alexandre Forbes, qui parle :

« Quand on créa des débits de spiritueux et d'opium, on ne put obtenir d'abord des consommateurs. Voyant cela, le député-collecteur de l'*akbarie* fit venir, A SES FRAIS, des *prostituées* et les établit à côté du débit! »

Rapport du comité spécial sur la colonisation de l'Inde, année 1859, pages 162 et 163.

Question 2,234

— Quel était ce député-collecteur?

— Un indigène agissant d'après les *ordres* et les *menaces* du surintendant européen.

— Et quelle était la situation du surintendant?

pour le proclamer : la profondeur des vues politiques manquait également aux sectes dissidentes qui s'agitaient sur ce sol nouvellement conquis, parce que le cœur, — qui en était privé, — ne pouvait ainsi communiquer à l'esprit, la flamme vivifiante que recèle l'amour de l'humanité. Pour les Anglo-Saxons, les Indiens ne cessèrent point d'être des païens, partant, des ennemis qu'il fallait dompter par la force et maintenir constamment dans un état complet de subordination.

Les Praying-Indians eux-mêmes ne représentaient, aux yeux des Puritains, qu'une généreuse utopie, sinon, une aberration honteuse, qui offrait un danger réel pour les établissements coloniaux, en ce sens que leurs villages ne devaient être considérés que comme les avant-postes des tribus hostiles. Les Blancs avaient semé contre eux, dans les forêts, tant de motifs de vengeance; ils nourrissaient, à l'égard des Peaux-Rouges, un mépris si persistant, qu'ils ne pouvaient admettre que ceux-ci, même

— C'était un très-haut fonctionnaire britannique de l'ordre civil, un *Covenanté*.

Cette citation est textuellement empruntée au bel ouvrage publié sous les auspices de l'Empereur Napoléon III, et qui porte ce titre : FORCE PRODUCTIVE DES NATIONS, DEPUIS 1800 JUSQU'EN 1851.

M. le baron Charles Dupin, qui a eu la direction de cet ouvrage, nous apprend que M. Alex. Forbes fut mis à l'index par le corps des fonctionnaires, comme un *véridique* !

Ce fait date d'hier, — 1859. — Abrutir les indigènes pour les opprimer et les exploiter plus facilement, telle a été la politique des Puritains en Amérique; telle est toujours la politique des Anglais dans l'Inde.

devenus chrétiens, pardonnassent jamais aux oppresseurs impitoyables de leur race.

Dans ces conditions, l'œuvre de régénération rencontrait, on le comprend, des obstacles insurmontables. Loin que l'agglomération des Praying-Indians inaugurât l'ère d'une politique conciliatrice, les colons redoublaient d'arrogance et de barbarie, à mesure que des renforts d'émigrants leur arrivaient du Vieux-Monde; ils profitaient alors des prétextes les plus futiles que l'ivresse, produite par l'abus du rhum, faisait naître quelquefois, ou qu'ils inventaient eux-mêmes bien souvent, pour déposséder les indigènes de leurs territoires et réduire en servitude des tribus entières.

Cet odieux système avait réussi aux Virginiens, en 1637, contre les Pequods et les Powhatans. Les guerriers qui résistèrent furent massacrés jusqu'au dernier; quant aux prisonniers, ils furent vendus dans la colonie, ou exportés au dehors pour être troqués contre des nègres. Au Maryland, l'oppression produisit les mêmes résultats et la principale tribu — celle des Nanticokes — dut, après des luttes acharnées, et afin de prévenir une complète destruction, se résoudre à abandonner définitivement le territoire des ancêtres. La tribu s'enfonça dans l'intérieur, jusqu'à la rivière Susquehama.

Les colons du comté de Lancastre, dans la Pensylvanie, ne cherchèrent même pas un prétexte pour assouvir leurs féroces instincts. En 1754, ils se ruèrent, sans provocation aucune, contre les plus inoffensifs des

Indiens, les Conestogoes, et en firent une horrible boucherie. Ni les femmes, ni les vieillards, ni les enfants ne furent épargnés et l'on scalpa toutes les têtes, sans exception. De nouvelles terres furent ainsi acquises, par des bourreaux, à la colonie fondée par le plus humain des hommes.

Les Puritains de la Nouvelle-Angleterre dépassèrent les Anglicans virginiens et les Presbytériens de Lancastre, dans cette voie de spoliation et de meurtre. La guerre dite *du roi Philip*, que provoquèrent les prétentions exorbitantes de New-Plymouth, se termina par l'extermination des Wampanoags et des Narragansetts, et aussi, — il faut bien le constater, — par la destruction des villages des Praying-Indians. Ces nouveaux chrétiens atteignaient alors le nombre de 4,000 environ. Révoltés par le barbare traitement dont ils se voyaient injustement l'objet, les uns rejoignirent leurs frères des forêts, les autres périrent de faim et de froid.

L'œuvre sainte de Winslow, d'Eliot et de Gookin, fut ainsi anéantie par le fanatisme et le mercantilisme des Puritains. Loin d'avoir éclairé, moralisé le désert, les colonies de la Nouvelle-Angleterre inoculèrent aux Indiens les vices de la civilisation, tout en leur empruntant la plus cruelle de leurs coutumes. On aurait de la peine à admettre ce fait, si l'impartiale histoire ne l'avait pas enregistré : en 1704, le Massachusetts payait 340 francs chaque prisonnier ou chaque *scalp* d'Indien; en 1725, cette prime abominable fut portée à 2,500 francs.

L'exemple du Massachusetts fut suivi par la Pensylvanie. En 1756, le gouverneur de cet Etat, Robert Hunter Morris, établissait publiquement un tarif pour les têtes des Peaux-Rouges. Le cadavre d'un Indien âgé de plus de 12 ans était coté 150 dollars; le scalp du même, 130 dollars; le scalp d'une femme, — horreur! — 50 dollars.

Pourquoi devons-nous ajouter encore que ces raffinements barbares étaient également pratiqués par les Français du Canada, à titre de représailles!

Souvent, un fait isolé résume parfaitement une situation; un mot, quelquefois, suffit pour la peindre. Nous recommandons à lord Palmerston la réponse que fit Canochet, le malheureux chef des Narragansetts, aux Puritains de la Nouvelle-Angleterre.

Après le combat du marais (*Swamp fight*), les vainqueurs offrirent la vie à Canochet, à la condition qu'il irait prêcher la soumission à ses guerriers. L'Indien refusa formellement, en affirmant que le dernier homme de sa tribu préférerait périr, plutôt que de se soumettre aux Anglais. En marchant au supplice, il s'écria, — c'est Drake qui nous l'apprend : *Je mourrai, avant d'avoir proféré une parole indigne de moi.*

Ce mot, si caractéristique, du guerrier Narragansetts rappelle la déclaration du chef indien de Cuba à Velasquez. Condamné au bucher et pressé de se convertir pour gagner le ciel : *Les Blancs y entrent-ils?* demanda le chef. Sur la réponse affirmative qui lui fut faite :

Alors, *j'y renonce*, dit il. *Je ne veux point d'un paradis où je retrouverais des hommes aussi cruels.*

Tels sont les sentiments qu'avaient inspirés aux indigènes du Nord, comme à ceux du Sud de l'Amérique, les envahisseurs européens.

Les annales du Brésil possèdent également un épisode qui fait le pendant des deux traits ci-dessus cités.

Plusieurs Aymores, étant tombés entre les mains des Portugais, furent conduits à Porto-Seguro. Si profonde était l'impression de terreur qu'ils éprouvaient, à la pensée d'être à la merci de leurs implacables ennemis, que ces Indiens perdirent la volonté de vivre. Ils refusèrent toute nourriture et se laissèrent mourir de faim.

Mieux que n'ont pu le faire les historiens les plus consciencieux, ces trois faits résument le système de fraude, de rapt, de violence et d'extermination, qui fut pratiqué contre les indigènes par les conquérants espagnols, portugais et anglo-saxons. On a dépeuplé les forêts; on ne les a pas civilisées. Nous ajoutons : on n'a pas voulu les civiliser. Voilà pour les principes.

Cependant, si l'on compare les résultats obtenus dans l'Amérique du Nord, au point de vue de la régénération des tribus, par les Anglo-Saxons, avec les effets acquis par la politique espagnole et portugaise, on trouvera une différence notable qui, sans atténuer l'inflexible sévérité de nos prémisses, devra modifier la nature de nos conclusions. Cette différence renferme l'enseignement que nous recherchons ici. L'orgueil farouche des

premiers, de même que leur conviction d'une supériorité native, s'affirment cyniquement dans la loi de 1705 qui réprouve un *abominable mélange;* et aussi dans cette recommandation adressée par les Puritains à leurs agents : *de toujours conserver la distance qui doit exister entre des chrétiens et des barbares, tant dans la guerre que dans les autres négociations* (Hildreth, 1er volume). Ces deux textes suffisent à expliquer pourquoi l'action bienfaisante des colonies anglaises a été nulle, ou, presque nulle, sur la population indienne.

Certes, les Portugais et les Espagnols, nous l'avons établi dans la première partie de cette étude, se préoccupaient fort peu, eux aussi, dans leurs rapports avec les naturels, d'observer les lois de justice et d'humanité. La vie des Indiens était comptée pour peu de chose par ces aventuriers, et ils la sacrifiaient sans aucuns remords à leur cupidité insatiable. C'est ainsi que les Caraïbes ont disparu devant l'invasion castillane, et aussi 795 tribus de l'Amazone, d'après M. Clements Markham; c'est ainsi, s'il faut en croire M. Bollaert (1), que d'une population de 700,000 indigènes réunie, avant l'arrivée des Européens, dans la vallée de Santa, au milieu des Andes, il ne reste plus aujourd'hui que 1,200 individus. Le recensement opéré en 1580, fournit la preuve que les cinquante premières années de la conquête avaient

(1) Antiquarian, ethnologicàl and other researches in New-Granada, Ecuador, Perú and Chile. London 1860.

déjà dévoré PLUS DE DEUX MILLIONS d'existences indiennes.

La christianisation, pas plus que la civilisation des indigènes, n'était donc le mobile qui guidait les compagnons de Pizarre, de Fernand Cortez et leurs descendants. Néanmoins, malgré des cruautés que l'histoire a justement flétries, l'occupation des territoires du Sud par les Espagnols et les Portugais n'a pas été sans profit pour l'œuvre divine de la réconcialiation des races. Cette différence dans les résultats obtenus par les trois peuples, est produite par le caractère distinctif des Anglo-Saxons et des Latins.

Le génie de la race latine n'a pas cette rudesse qui appartient à l'autre race; il est fier, parce qu'il possède la conscience de sa mission initiatrice, et son énergique audace s'allie fort bien avec une sensibilité naturelle qui facilite beaucoup le mystérieux travail d'assimilation. Pour le moment, nous ne parlons que des Espagnols. Si les conquérants de cette nation faisaient périr les Indiens par milliers, ils épargnaient les femmes et les filles et ils ne poussaient pas le scrupule jusqu'à condamner *l'abominable mélange*. Le Catholicisme se montrait en cela plus humains que le Protestantisme, meilleur politique aussi, puisque, grâce à une tolérance habile, les vides pratiqués par le glaive étaient aussitôt comblés par l'amour.

Grâce à ce système de croisements incessants, l'équilibre s'est toujours maintenu dans le chiffre général de la

population, malgré de nombreuses hécatombes humaines. Il y avait un déplacement de forces, voilà tout; les forêts s'appauvrissaient, il est vrai; mais c'était au profit des nouvelles colonies. C'est ainsi que la fusion des deux familles — blanche et rouge — s'est accomplie insensiblement sur les territoires conquis; l'alliance, formée primitivement entre le maître hautain et l'esclave tremblante, a fini par jeter des racines tellement vivaces que, aujourd'hui, l'élément indien prédomine sur presque tous les points de l'Amérique espagnole.

Au Mexique on compte trois millions de métis pour, à peu près, 1,200,000 Espagnols ou Français. Dans les Républiques du centre, les Indiens civilisés et les métis représentent les deux tiers des habitants. La proportion est la même pour le Venezuela, l'Équateur, le Pérou et le Chili. Les populations de La Plata ont également dans leurs veines une notable portion de sang rouge; enfin, au Paraguay, la répartition par races se fait ainsi : 1/2 métis; 3/8 Indiens; 1/8 blancs et créoles.

De ces continuels croisements entre les conquérants et les vaincus, est sortie une race vigoureuse, active, énergique, qui, déjà, a produit des individualités remarquables, à différents titres. Cette race, qui envahit tout à la fois les déserts et les villes, finira par absorber les blancs et les rouges; et, cela est fatal, c'est à elle que l'Empire doit exclusivement appartenir.

L'élévation de Juarès à la présidence du Mexique donne sa véritable signification au mouvement que nous

venons de signaler. Juarès est un *Peau-Rouge*, tout le monde le sait; il représente donc l'avènement de la race indienne au pouvoir.

Ce fait, si concluant déjà, reçoit une nouvelle autorité de l'accueil plein d'enthousiasme que les tribus mexicaines viennent de faire à l'Empereur Maximilien. La foi dans les glorieuses destinées de leur race est revenue aux descendants des Aztèques et ces Indiens, dont un grand nombre était resté rebelle à la civilisation, vont s'associer désormais à l'œuvre magnifique, entreprise par celui qu'ils considèrent comme l'héritier légitime des Incas. Le mouvement est indiqué; il sera irrésistible. Dans un avenir prochain, la loi divine d'attraction, si puissante sur la famille latine, aura racheté les crimes des anciens conquérants et rétabli l'harmonie sur cette terre de prédilection. Le sol sera retourné pacifiquement à la postérité des anciens possesseurs, et la civilisation aura réellement conquis les solitudes du Sud. Elle tournera alors ses regards vers la côte Orientale, et, de là, vers le Nord.

La part qui revient aux Portugais dans cette œuvre lente, mais féconde, d'émancipation, n'est pas aussi belle que pour les Espagnols; ou, pour mieux dire, elle a un autre caractère. Au Brésil, ce fait a été constaté, des massacres effroyables ont accompagné et suivi l'établissement des Européens; mais, l'infusion du sang n'a pas eu la même importance que sur la côte occidentale. A l'exception des trois provinces signalées ci-dessus : São-

Paulo, Goyaz, Minas-Geraẽs — nous y joindrons le Pará dont les habitants sont pour les 3/4 d'origine indienne, les croisements avec la famille rouge sont moins fréquents et moins nombreux qu'avec les sujets noirs. Ce résultat est dû à l'occupation restreinte des côtes par les Portugais et au développement considérable de la traite. Refoulés dans les forêts de l'intérieur, les indigènes vivaient dans un perpétuel état d'hostilité avec les envahisseurs et ceux-ci, à défaut de l'alliance indienne, cédaient à l'entraînement qui les portait vers les filles d'Afrique. De là, le nombre considérable de mulâtres, de descendants de mulâtres, de sang-mêlés de toutes les nuances, qui compose la population brésilienne. Dans l'Empire, les familles blanches qui sont restées pures de toute immixtion de sang nègre, se trouvent dans la même proportion que, sur les bords du Pacifique, les familles exemptes de tout contact avec les Peaux-Rouges.

Le mulâtre et le métis représentent au même titre, la force vitale, absorbante, des deux sociétés brésilienne et colombienne; de plus, l'un et l'autre sont la preuve vivante, irrécusable, des progrès accomplis dans l'œuvre de la réconciliation des races; le premier affirme le commencement de l'alliance entre l'Europe et l'Afrique; le second, entre l'Amérique et l'Europe. Cette alliance a été solennellement jurée, à l'époque où les colonies portugaises et espagnoles ont reconquis leur autonomie. Les métis, comme les mulâtres, comme les Indiens, avaient bravement mêlé leur sang à celui des blancs, dans la

lutte suprême; leurs efforts réunis avaient fini par chasser l'étranger; aussi, ont-ils justement participé aux bénéfices de la victoire. La Constitution des États colombiens, de même que celle du jeune empire, les a placés au niveau des blancs, en leur reconnaissant les mêmes droits. Le jour où la loi a proclamé l'égalité absolue des trois races; ce jour là, la grande famille du Sud-Amérique s'est constituée politiquement.

Les colonies anglo-saxonnes avaient bien précédé les colonies latines dans la voie de l'indépendance; mais, sans se préoccuper comme elles de la question, si grave, pourtant, de l'émancipation des nationalités opprimées. L'acte mémorable qui consacrait la complète séparation de ces colonies d'avec la métropole, n'a relevé ni les Sang-mêlés, ni les Indiens, de la déchéance qui les frappait. Le mépris des anciens Puritains pour les individus qui n'appartenaient pas à leur race, a survécu à la proclamation du 4 juillet 1776; et le préjugé qui atteignait le mulâtre, comme les dispositions légales qui établissaient l'indignité originelle du Peau-Rouge, n'ont pas cessé d'exercer leur funeste influence. Le système de spoliation, engendré par le système de réprobation, n'a pas été abandonné non plus. Aussi, l'abîme de haine, creusé par les premiers conquérants entre les villes et les solitudes, n'a-t-il pas été comblé! Aujourd'hui, les Sioux et les Comanches savent, et non point par la tradition seulement, qu'à mesure que les émigrants européens débarquent dans les ports du Nord, ces émigrants

poursuivent l'œuvre d'iniquité entreprise par les anciens colons de la Virginie et de la Nouvelle-Angleterre. C'est pour cela que les descendants des Pequods et des Wampanoags sont restés les irréconciliables ennemis d'une civilisation agressive et déloyale.

La grande République américaine qui tient si haut, en face de l'Europe, et en faveur des hommes de race caucasienne, le drapeau de la liberté, n'a pas attiré encore dans sa sphère d'action les tribus du désert. La répulsion pour l'*horrible mélange* y est toujours aussi vivace et c'est à peine si la création, à Washington, d'un établissement central, appelé *Bureau-Indien*, indique des tendances plus favorables à la cause des indigènes. Ce bureau qui a servi de modèle à nos *Bureaux-Arabes* a pour mission : d'abord et avant toute chose, de surveiller les tribus; puis, de les protéger, au besoin ; et enfin de les encourager, de les aider dans le travail lent de leur régénération.

Cette administration spéciale fonctionne depuis nombre d'années. Les rapports de ses agents signalent, il est vrai, des progrès réels obtenus chez certaines peuplades, puisque ces peuplades pratiquent l'agriculture, fondent des écoles et des temples, et que quelques-unes ont adopté l'organisation politique des États-Unis, avec le *suffrage universel* pour base. Ces mêmes agents prévoient le moment où les Chocktaws, les Chickasaws, les Creeks, les Cherokees et les Seminoles, pourront être admis dans le giron social; ils déplorent, toutefois, que

l'action bienfaisante du *Bureau-Indien* soit trop souvent contrariée par les nombreux traficants qui continuent contre les tribus, l'exploitation impudente des anciens colons.

Concluons : si, au dire des agents, le présent est gros de promesses pour l'avenir, la situation actuelle n'est pas en rapport avec la somme des efforts qui ont dû être dépensés.

Tous les écrivains qui ont traité de la matière — J. Heckewelder, capitaine Ross, G. Pouchet, Ch. Elliott, Clavigero, etc., etc. — sont unanimes pour constater la douceur, l'affabilité, l'intelligence, la droiture des anciens Indiens. Christophe Colomb, en parlant d'eux, a écrit cette phrase caractéristique : « *Ils aiment leur prochain comme eux-mêmes* » Le Rev. Cushman disait d'eux, en 1620 « *que beaucoup de chrétiens n'étaient ni aussi bons, ni aussi sincères.* » Enfin, pour nous borner à ce dernier témoignage, l'un des trois présidents du Congrès—d'origine française—pendant la Révolution, Elias Boudinot, a déclaré : « *que les Indiens se montrèrent généralement hospitaliers, doux et généreux pour les Européens, tant qu'ils furent traités avec justice et humanité.* » Ces qualités étant reconnues par l'histoire, on se demande comment les Indiens établis sur le territoire de la grande Confédération, n'ont pas été jugés dignes jusqu'à ce jour d'obtenir les franchises politiques accordées au dernier des immigrants d'Europe, fut-il même catholique !

Serait-ce que les descendants des vaillants Narragan-

setts et des fiers Powhatans ont absolument dégénéré de leurs ancêtres? Une oppression plus de deux fois séculaire et l'abus des liqueurs fortes ont-ils réussi à dégrader ces natures, primitivement naïves et généreuses? Serait-ce, plutôt, que le féroce préjugé de la couleur repousse obstinément les Peaux-Rouges, comme les Sang-mêlés, du reste de la famille américaine? Serait-ce, enfin, que les haines amassées depuis la conquête ont rendu toute réconciliation impossible, entre les fils des envahisseurs et les fils des vaincus; et, alors, par un sentiment hypocrite d'humanité, le principe de l'abrutissement au moyen des spiritueux aurait remplacé les égorgements systématiques des XVIIe et XVIIIe siècles? Questions redoutables que nous ne voulons pas approfondir; mais qui, toutes, quelle que soit celle qui contienne la vérité, font peser une responsabilité bien lourde, tant sur la tête des conquérants, que sur la tête de leurs héritiers.

Les progrès signalés par les agents du *Bureau-Indien* dans certaines tribus doivent être réels; nous les acceptons comme tels, parce qu'ils prouvent que les Peaux-Rouges sont, autant aujourd'hui que du temps des Praying-Indians, susceptibles d'une culture intellectuelle et morale. Des tribus qui se sont organisées sur la base du *suffrage universel!* qui bâtissent des écoles et des temples! Que leur demande-t-on de plus pour établir leur aptitude à pratiquer la vie sociale?

Nous prenons acte de ce résultat, et, aussi, de cet autre fait qui peut également se passer de commentaire :

Tandis que la race indienne a presque entièrement absorbé l'élément espagnol dans toute l'étendue du continent colombien, et que du 45e degré de longitude nord, jusqu'au 53e sud, c'est-à-dire, depuis l'extrême frontière de la Californie jusqu'au cap Horn, elle représente la force vive, généreuse, féconde, de la population; pendant qu'au Brésil, pays exclusivement catholique, les fils des esclaves africains, émancipés par la Révolution victorieuse, ont reçu de la Constitution des droits égaux à ceux des fils de leurs anciens maîtres; aux Etats-Unis — terre par excellence du protestantisme et de la liberté — les Sang-mêlés sont toujours atteints par le stupide préjugé de la couleur, et la famille rouge n'a pas cessé d'être régie par la législation ombrageuse, méprisante, farouche, du XVIIe siècle. Depuis la proclamation de l'Indépendance — IL Y A 88 ANS DE CELA — aucune tribu, pas une seule! n'a obtenu les droits attachés au titre de citoyen!

Qu'il nous soit permis de le déclarer, à nous qui admirons la grandeur de l'œuvre si vaillamment entreprise, si énergiquement poursuivie, par la Confédération du Nord : cet ostracisme séculaire qui frappe les Indiens constitue un crime social, de même que l'oppression systématique des noirs; soit qu'on l'explique par l'impuissance des Yankees, ou par leur mauvais vouloir. Si le crime qui ne fait qu'une seule victime appelle une expiation rigoureuse, quel châtiment est réservé au crime qui atteint une nationalité, une race tout entière? Voyez le spectre sanglant de la Pologne se dresser,

depuis près d'un siècle, devant ceux qui ont rêvé son anéantissement et menacer périodiquement la paix de l'Europe. Partagée, baillonnée, égorgée, la Pologne n'a pas cessé d'affirmer sa vitalité. Tôt ou tard, elle parviendra à briser la pierre du sépulcre où on a cru l'ensevelir; elle reprendra alors sa place parmi les nations, grandie par ses longues souffrances, glorifiée entre les victimes de l'iniquité, et les trois Empires spoliateurs seront humiliés à leur tour.

En Amérique, la grande République du Nord se trouve, en présence des Peaux-Rouges et des nègres, dans la position de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche, en face de la Pologne. Malgré l'énorme et progressif développement de sa puissance matérielle; parce qu'elle continue à opprimer les âmes, et à violer ainsi la loi divine d'Égalité, nous prévoyons que l'expiation sera terrible pour elle. Du reste, l'expiation a commencé. Le conflit engagé à cette heure, entre les Sécessionnistes et les Fédéraux, n'est que le premier acte du drame sacré de l'émancipation des races, réunies ou disséminées sur le sol américain; le second acte, ce sera le dernier, accomplira irrévocablement l'œuvre de réparation. Justice sera faite, en dépit des monitors cuirassés et des canons rayés; la civilisation pénétrera alors dans le désert, mais, portée — elle qui, cependant, représente le progrès pacifique — sur un fleuve de sang; ce fleuve coulera du Sud au Septentrion.

Cette esquisse, incomplète, mais fidèle, des colonies an-

glo-saxonnes, comparées aux colonies latines, résout catégoriquement la question que nous nous sommes posée, au début de ce chapitre.

Non, un ministre anglais n'était pas autorisé à adresser au gouvernement de Rio, le reproche formulé par lord Palmerston dans la séance du 3 juin 1857.

Il reste à savoir, pourtant, si ce reproche est fondé; si, en effet, les Brésiliens ont adopté vis à vis des tribus, comme l'ont fait les Yankees, la politique barbare, inique, impitoyable, de leurs ancêtres; ou bien, si, revenus à de plus saines notions du juste, de l'intérêt commun, des devoirs qui leur incombent comme chrétiens, ils se sont efforcés sérieusement d'attirer dans le giron social les enfants perdus du désert.

C'est ce que nous allons examiner avec soin.

Lorsqu'on jette les yeux sur une carte du Brésil; en considérant l'immense superficie qu'embrasse le territoire de cet Empire, on ne peut s'empêcher de songer aux nombreuses populations qui errent encore, sans profit pour la civilisation, dans ses plaines incultes et ses forêts inexplorées. Tout l'intérieur des terres, depuis les rives de l'Amazone jusqu'aux frontières méridionales de la province de São-Pedro-do-Sul, est habité par les descendants des Tapuyas et des Tupis, ces deux grandes races autochthones qui ont tour à tour dominé dans ces contrées, avant l'arrivée des Européens. Il nous paraît impossible d'évaluer avec exactitude le chiffre de la population indigène, répandue dans l'Empire Sud-Américain.

Lorsqu'il s'agit de statistique, les écrivains les plus consciencieux commettent parfois des erreurs singulières. Ainsi, dans son remarquable travail sur les colonies anglo-saxonnes (1). M. Auguste Carlier cite l'opinion de Bancroft et celle de Hildreth qui portent à 300,000 seulement, le nombre des indigènes de l'Amérique du Nord, avant la conquête européenne. Or, nous savons maintenant si le système de la transportation continuelle et des massacres en masse, a été largement pratiqué par les Anglo-Saxons; nous savons également si la condamnation de l'*horrible mélange* a pu avoir pour effet de combler les vides causés par le trafic des Peaux-Rouges et les expéditions sanglantes. Une dépopulation, sinon complète, du moins considérable, tel aurait dû être le résultat de la politique impitoyable, suivie à l'égard des tribus. S'il était permis de relever le nombre des victimes des colons anglais, bien certainement le chiffre de 300,000 serait dépassé. Qu'on se rappelle le recensement opéré sur l'ordre de Philippe II, et constatant la suppression DE PLUS DE DEUX MILLIONS d'individus, dans l'espace de 50 ans seulement; qu'on se souvienne encore qu'en 37 ans, les Portugais ont fait périr DEUX MILLIONS d'Indiens, dans leurs nouvelles possessions. Les mêmes passions animaient évidemment les conquérants anglo-saxons et les conquérants portugais et espagnols; ces passions rencontrant la même

(1) HISTOIRE DU PEUPLE AMÉRICAIN ET DE SES RAPPORTS AVEC LES INDIENS — Paris 1864. — 1er vol. page 19.

résistance, ont produit nécessairement les mêmes effets.

En nous bornant au chiffre indiqué de 300,000 pour l'Amérique du Nord, nous serions en droit de soutenir que les Anglo-Saxons ont anéanti toute la population indigène, établie au XVI[e] siècle entre l'Atlantique et les Montagnes-Rocheuses d'un côté, et de l'autre, entre le golfe du Mexique et le Canada. Nous ne parlons pas des tribus de cette dernière région qui étaient soumises aux Français. Eh bien! malgré ce résultat forcé, qu'auraient produit les nombreuses hécatombes humaines signalées par M. Carlier, il parait que la multiplication des êtres a été grande dans les tribus, puisque l'auteur de l'HISTOIRE DU PEUPLE AMÉRICAIN estime, qu'à cette heure, 400,000 Indiens vivent dans les limites des États-Unis (1). Il y a dans ces deux nombres une contradiction manifeste, flagrante, qu'il nous importait de relever. En conséquence, la conclusion de M. Carlier nous paraît inadmissible.

Nous en dirons autant de l'évaluation de M. Elisée Reclus qui n'accorde qu'un chiffre de 400,000 individus à la population rouge du Brésil, et surtout de celle de M. Hippolyte Carvallo. Sur quelle autorité s'appuie l'auteur des ETUDES SUR LE BRÉSIL pour porter *de 40 à 50 mille le nombre total des Indiens répandus dans ce vaste empire?* (page 104) Ce chiffre dérisoire ne comporte pas la discussion, lorsqu'on sait qu'il est atteint, dépassé même par

(1) Même auteur. — 2e volume. — page 500.

certaines tribus; par exemple, les *Apiacás* qui habitent les rives du Juruena et les plaines voisines du Rio-Arinos; les *Coroados*, répandus dans la zone baignée par le Taquari et le São-Lourenco, dont le nombre est supérieur à 50,000

Si l'on s'en rapportait à un document publié par un membre de la *Société de géographie* de Paris (1), les familles indiennes, éparses dans l'empire brésilien, représentent une population de QUATRE MILLIONS d'individus, comprenant quatre cents tribus. Malgré son incontestable autorité, nous pensons que l'auteur de ce travail a exagéré le chiffre afférent aux Indiens de cette région. Cependant, dans notre opinion, la vérité se rapproche plutôt de l'estimation du docteur Moure, que de celle de M. Reclus, sans, toutefois, que le fait puisse être parfaitement établi. Une énumération de ce genre est tout simplement impossible, par la seule raison que les déserts de la côte orientale sont restés fermés, jusqu'à ce jour, aux investigations de la statistique. Un profond mystère plane toujours sur les solitudes de l'intérieur, où la civilisation n'a pas encore pénétré. Néanmoins, quelques renseignements sont acquis, qui suffisent pour une appréciation générale. Aussi, sans avoir la prétention de poser des chiffres exacts, nous restons convaincu que la population qui s'agite dans ces régions inconnues, doit être considérable.

(1) LES INDIENS DE LA PROVINCE DE MATTO-GROSSO (Brésil), par le docteur Amédée Moure. — Page 3.

Evidemment, les guerres sanglantes des tribus entre elles, par exemple, des Tupiaes et des Tupinambas, peuples dont chacun, comme les Creeks et les Cherokoes des Alleghanies, pouvait mettre sur pied huit ou dix mille guerriers, ont produit de désastreux effets. Ainsi, il ne reste plus de trace des villages qui s'échelonnaient, du temps d'Orellana (1540) sur les rives de l'Amazone. Mais, qui osera affirmer avec quelque certitude que les nombreuses tribus que le chef espagnol eût à combattre, en descendant le Grand Fleuve, ont complètement disparu aujourd'hui? L'histoire ne cite aucune expédition, soit espagnole, soit portugaise, ayant amené l'entière extermination des peuplades de ces contrées.

Les Tupinambas, ces fidèles alliés des Français; les Tupinambas, expulsés d'abord de la côte orientale; puis, chassés avec leurs alliés blancs, du dernier refuge qui leur était commun — l'île de Maranhão, — furent bien poursuivis par Caldeira, Mathias d'Albuquerque et Bento Maciel, le bourreau des Indiens, jusqu'aux bouches de l'Amazone; mais, là, les Portugais s'arrêtèrent, et les débris de la puissante nation indienne s'enfoncèrent dans les déserts, où ils augmentèrent le nombre des tribus sauvages. Cette émigration s'accomplit au commencement du XVIIe siècle. Depuis lors, ni, vers les sources de l'Amazone; ni, du côté des bouches du fleuve, les Européens et les indigènes ne se sont choqués dans une mêlée générale qui ait pu produire une énorme dépopulation.

A l'appui de cette opinion, nous signalerons les résul-

tats obtenus par les Jésuites, à la fin du siècle dernier, dans les contrées amazoniennes. Les *Descimentos* établis près des fleuves et peuplés d'une multitude d'Indiens, pouvaient rivaliser avec les *Réductions* du Paraguay. Sous la direction des Pères, des cités s'élevèrent au milieu des solitudes : Barcellos, Thomar, Moreira; et de vastes territoires furent soumis à une exploitation régulière. Aujourd'hui, il est vrai, le mouvement imprimé à ces régions a cessé d'exister. A la place de villes propères, le voyageur ne rencontre qu'une réunion de pauvres cabanes, et il chercherait en vain ces magnifiques plantations où l'on cultivait fructueusement l'indigo, le coton, le cacao et le café. Que sont devenues les tribus gagnées au travail par les Jésuites? Après l'expulsion des Pères, le gouvernement n'a pas su les retenir sur le sol qu'elles avaient fécondé de leurs sueurs, et elles sont retournées à la vie sauvage.

Depuis la fuite des Tupinambas, répétons-le, il faut traverser deux siècles et arriver à la guerre *Balaiada* (1).

(1) Nous n'avons trouvé nulle part l'explication de ce mot. *Balaiada* ne vient-il pas de *balaio,* clayon, panier, et alors quelle est sa véritable signification? Les Indiens qui accouraient de tous les points du désert sur le théâtre des événements, manquaient quelquefois de pirogues. Ils descendaient les fleuves dans de frêles embarcations d'osier, — espèce de claies recourbées et arrondies, — recouvertes de peaux de bœuf.

Le peuple a-t-il fait allusion à ces embarcations d'un nouveau genre, et a-t-il voulu, dans son génie synthétique, en consacrer le souvenir par un mot caractéristique? Si cette explication était adoptée, *balaiada* procéderait évidemment de *balaio,* dans son acception de *claie, clayon.*

Mais, les hordes sauvages qui se ruaient de toute part sur le Piauhy, le

ou des *Cabaneiros*, dans le Pará, pour voir les fils des conquérants et les descendants des vaincus s'étreindre dans une lutte formidable. Pendant trois ans, le sang coula à flots, car, par toutes ses issues, le désert vomissait des hordes nouvelles qui se ruaient, altérées de vengeance, contre les implacables ennemis de leur race. Un moment l'espoir d'une éclatante revanche fut permis aux indigènes, puisque Belem, la capitale, et plusieurs autres villes tombèrent en leur pouvoir. De 1838 à 1841 l'avantage resta de leur côté, malgré les forces considérables qui leur furent opposées. Cependant, la civilisation finit par avoir raison de la barbarie. Comme les Tupinambas, en 1616, les débris des tribus se perdirent dans les profondeurs des forêts. Mais, les phases diverses de cette guerre et le nombre des Indiens engagés, attestent péremptoirement l'importance de la population répandue, aujourd'hui encore, dans les solitudes amazoniennes.

Pará et le Maranhão marchaient, suivies d'une foule considérable de femmes et d'enfants. Comme autrefois les barbares envahisseurs de l'Empire romain, c'étaient des nations entières qui s'abattaient sur la région civilisée, traînant après elles les mères, les épouses et les filles des guerriers. Celles-ci n'étaient pas les moins ardentes au meurtre et au pillage. Elles portaient des corbeiles et des paniers destinés à contenir leur part de butin. C'est que *balaio* signifie également *panier ;* d'où, *balaiada*, c'est-à-dire la *guerre des paniers*. Cette seconde étymologie nous séduit davantage, sans pour cela que nous prétendions repousser absolument la première.

Que pense de notre double définition, l'auteur du travail présenté à l'INSTITUTO-HISTORICO de Rio-de-Janeiro, dans la séance du 9 octobre 1857, sous ce titre : *Notas diarias da revolta que teve lugar nas provincias de Maranhão et Piauhy, nos annos de* 1838 *à* 1841, *e que foi denominada* BALAIADA ?

Nous constaterons en passant que la *Balaiada* fait le pendant de la guerre du *roi Philip*. Ces deux soulèvements représentent au Sud, comme au Nord, la suprême revendication armée des tribus dépossédées, refoulées, trompées, massacrées. Les Indiens de l'Amazone éprouvèrent le même sort que les Wampanoags et les Narragansetts; les survivants s'enfoncèrent dans le désert, momentanément découragés, mais emportant au cœur une haine mortelle contre une civilisation déloyale, spoliatrice, impitoyable.

Nos conclusions seront les mêmes pour la zone centrale, et aussi pour les régions méridionales de l'Empire. Certes, les quatre millions d'hommes tués, tant sur les rivages du Pacifique, que sur ceux de l'Atlantique, établissent déjà surabondamment que des nations nombreuses habitaient ces contrées. Les conquérants n'ont pas dépassé certaines limites, derrière lesquelles les vaincus s'étaient réfugiés.

« *Dispersées, refoulées, les nations indiennes se sont perdues,* dit le docteur Moure, *au sein de terrains immenses compris dans le triangle nord-est de la province de Matto-Grosso, entre le Rio-Tapajos et le Rio-das-Mortes,* » nous ajouterons : *et dans les forêts amazoniennes.*

Donc, les conquérants n'ont pas pu massacrer tous les Peaux-Rouges; nous sommes fondé à soutenir qu'ils ne l'ont pas voulu, car il leur fallait des bras pour l'exploitation des terres et des mines. Que le chiffre des victimes ait été supérieur dans les possessions espagnoles, nous le

reconnaîtrons sans peine; et, encore, nous avons démontré comment les vides causés par le fanatisme et un intérêt sordide, étaient comblés par les alliances avec les Indiennes.

Le Brésil, nous devons insister sur ce point, se trouvait placé dans des conditions différentes, grâce à l'occupation restreinte de son territoire par les Portugais. Ainsi que dans les colonies puritaines, la supériorité du nègre sur le Peau-Rouge, comme travailleur, ne tarda pas à y être généralement reconnue; aussi, l'énorme et rapide développement de la traite, favorisé par le voisinage de l'Afrique; ensuite, les Ordonnances des rois de Portugal en faveur des indigènes; puis, enfin, la politique généreuse du marquis de Pombal; toutes ces causes concoururent, sinon a empêcher, du moins à arrêter au Brésil l'œuvre sinistre qui s'accomplissait sur la côte occidentale.

Sans doute, les *bandeirantes* paulistes n'avaient pas renoncé à leurs expéditions dans l'intérieur, et les factoreries recevaient toujours les membres des tribus qui avaient échappé à la mort. Mais, chez eux, comme chez les Espagnols, de continuels croisements remplaçaient les guerriers tombés et produisaient cette race indomptable de Mamalucos dont nous avons déjà parlé. Sans doute, encore, le système de violence compliqué de fraude, que nous avons signalé dans les colonies anglo-saxonnes, poursuivait au Brésil ses fructueuses opérations, puisque, en dépit des traités, Pedro Coelho de Souza arra-

chait de leurs retraites et vendait comme esclaves, les tribus de Tapuyas établies dans les montagnes d'Hybiappaba; puisque, en 1672, le Pauliste Paes de Araujo surprenait sur les bords du Tocantins et réduisait en servitude une tribu entière de Guarajús. Toutefois, l'importation, toujours croissante, des nègres, avait exercé une réelle influence sur le sort des Indiens. La guerre restait bien en permanence entre les blancs et les indigènes; mais, ce fait doit être recueilli : à partir du XVIIIe siècle, leurs rapports avaient généralement perdu le caractère de férocité implacable qu'il conserva pendant le XVIe et le XVIIe.

L'honneur de ce changement appartient principalement au ministre de Joseph Ier, le plus grand des hommes d'État de la Péninsule au XVIIIe siècle. Le génie de Pombal avait facilement compris tout le parti qu'on pouvait tirer de l'élément indien, pour la prospérité de la colonie. Aussi, loin de tolérer par son silence les traitements barbares des colons contre les indigènes, Pombal protégea constamment ceux-ci, et dans leur vie, et dans la propriété du territoire qu'ils occupaient.

Dès le XVIIe siècle même, si les mines n'étaient pas délaissées, cependant, ce n'était point de ce côté que se dirigeaient les intelligents efforts des Portugais. La terre et le négoce leur donnaient des bénéfices plus certains. Satisfaits de posséder un développement de côtes maritimes de 1,100 lieues et d'exploiter, à l'aide de leurs esclaves africains, les richesses agricoles et commer-

ciales de ce fertile littoral, les colons abandonnaient aux tribus les solitudes du *sertão* et des forêts. Là, les tribus purent se multiplier facilement et former une population considérable.

Mais, il ne suffisait pas de laisser la vie à ces hommes ignorants et grossiers; il aurait fallu s'emparer peu à peu de leur intelligence et de leur âme, pour les rattacher à l'action sociale. Il est regrettable d'avoir à constater que les divers gouvernements qui se sont succédé au pouvoir, depuis Pombal, n'ont pas su continuer l'œuvre réparatrice, entreprise par ce grand citoyen.

Aujourd'hui encore, les hommes d'État de l'Empire nous paraissent être au-dessous de la noble mission qui leur est échue.

En voici la preuve :

Un document officiel : *Relatorio da repartição dos negocios do Imperio*, nous apprend que le nombre total des Indiens réunis en *aldeas* ou villages, s'élève pour tout le territoire à 20,162. Qu'est-ce qu'un pareil chiffre, en présence de l'immense population dont il vient d'être parlé? Et, si le résultat obtenu est misérable à ce point, à qui cet insuccès doit-il être attribué? Est-ce à des impossibilités radicales, tirées du caractère même de la race rouge? Est-ce à la faiblesse et à l'incapacité du pouvoir?

La douceur, l'intelligence, la sociabilité des Indiens sont un fait qui demeure acquis, après notre étude sur les colonies anglo-saxonnes. La tentative d'Eliot, — Wins-

low, — Gookin, en 1646; celle de Robert Bayle qui la suivit, en 1691, ont démontré jusqu'à l'évidence que le Peau-Rouge est susceptible d'une culture féconde. Ce qui lui manque, ce ne sont pas les qualités sociales; c'est une sage, une habile direction.

Dira-t-on, par hasard, que l'indigène du Sud est inférieur à celui du Nord, partant, que sa régénération présente des difficultés plus grandes? Ceux qui parleraient ainsi ignoreraient donc les travaux gigantesques et les merveilleux ouvrages d'art exécutés par les Incas! Nous ne voulons pas aborder la question de race qu'ont traitée, à différents points de vue, les Humboldt, Morton, Agassiz, Farmer, Jarvis, Buffon, Gallatin, Duponceau, Quatrefages et tant d'autres esprits éminents. Nous soutiendrons, toutefois, que les tombeaux symétriques et les enceintes retranchées qu'on retrouve abondamment dans l'Amérique du Nord, et surtout dans la vallée du Mississipi, ne sauraient être justement comparés aux temples de Cuzco, consacrés au Soleil; aux monuments prodigieux de Palenque; à ces pitons granitiques des Andes, transformés en immenses réservoirs par les monarques péruviens; à ces aqueducs de 150 lieues de longueur, suspendus au flanc des montagnes; à ces routes colossales, établies sur les sommets les plus élevés, dans un parcours de deux mille milles, et pour lesquelles il avait fallu entailler profondément le roc, décapiter des crêtes sourcilleuses et combler de nombreuses vallées. Jamais, c'est l'histoire qui l'affirme, les

deux grandes nations du Nord, les Alleghanis et les Leni-Lenapes, n'ont atteint le degré de civilisation auquel étaient parvenus les Toltèques et les Aztèques dont l'Empire s'étendait jusqu'à l'Araucanie.

Que si, on voulait distinguer encore entre les Indiens de la côte orientale et ceux de la côte occidentale, nous opposerions des faits authentiques qui réduiraient cette nouvelle objection à sa juste valeur.

L'histoire nous apprend qu'une population étrange, formée par les croisements des compagnons de Cabral avec les tribus indiennes du Sud : Guaynazes, Corijos, Tamoyos, occupait la fertile vallée de Piratininga. La population dont il s'agit représente ces farouches Mamalucos qui, d'abord sous le nom de Vicentistes; puis, sous ceux de Bandeirantes et de Paulistes, ne reconnaissaient point d'autre droit que la force et vivaient, libres de tout lien social, dans une indépendance absolue. Oubliant leur double origine, les Mamalucos, nous l'avons constaté dans la première partie de cette étude, guerroyaient constamment contre les tribus voisines et portaient déjà la terreur jusques dans les possessions espagnoles, en attendant qu'ils franchissent mille lieues de désert pour aller ravir des esclaves jusque dans les solitudes du Pará.

Un trait nous suffira pour peindre exactement ces pirates terrestres : les flibustiers de l'île de la Tortue, les indomptables *Frères-de-la-Côte*, ne les égalèrent jamais en héroïque audace et en froide férocité!

Imprimer le respect à de pareils caractères et les diriger n'était pas chose aisée, on le comprend. On apprivoiserait plus facilement une bande de loups, ou une famille de tigres. Eh bien! deux hommes entreprirent cette tâche, et ils l'accomplirent avec tout le succès qu'elle pouvait comporter. Ces personnages qui occupent une des premières places d'honneur dans les annales de l'humanité, étaient deux Jésuites portugais, nommés Anchieta et Nobrega.

Pendant que les Conquistadores massacraient les indigènes, ou les réduisaient en servitude, Nobrega et Anchieta parcouraient les forêts, prêchant le christianisme aux idolâtres et se plaçant, à leurs risques et périls, entre les victimes et leurs bourreaux. Les deux missionnaires n'avaient pas songé, comme le fit plus tard Winslow, à demander des subsides, soit à l'État, soit à la charité privée. Ces natures ardentes, mais naïves, voyaient le but; elles ne se demandaient point comment elles l'atteindraient. Les cris de désolation et de rage qui s'élevaient sur la côte orientale, avaient retenti jusqu'au plus profond de leur âme. Comprenant qu'après l'occupation violente du territoire, il y avait à faire sa conquête spirituelle et morale, partant, qu'une haute mission de conciliation s'offrait d'elle-même à l'activité et au dévouement des ministres du Christ; ils avaient quitté l'Europe pour venir se jeter au plus fort de la mêlée. Seuls, sans ressources aucunes; soutenus seulement par une foi vive, Anchieta et Nobrega vécurent parmi les

indigènes et les initièrent à une civilisation, bien différente de celle que leur apportaient les Conquistadores.

A la voix des Jésuites, les solitudes sont abandonnées, les forêts séculaires tombent sous la hache, et des centres de population se forment. Un premier noyau d'Indiens qui s'étaient confiés en la parole des Padres est réuni aux Mamalucos. Bientôt un collège pour les travaux apostoliques, puis une bourgade, s'élèvent au milieu de cette plaine, si justement redoutée, de Piratininga.

Un moment, l'existence de la colonie se trouva sérieusement compromise par l'humeur agressive des Mamalucos. Les Tamoyos, poussés à bout par les excursions sanglantes accomplies sur leur territoire, vinrent en foule assiéger São-Paulo. Les néophytes firent merveille dans cette circonstance et parmi eux Tabyreça, chef des Guaynazes. L'acharnement était égal des deux côtés. Les Tamoyos pénétrèrent jusque dans l'Église, qui devint un champ de carnage. Le nouvel établissement aurait eu le même sort que *Santo-Amaro*, détruit de fond en comble, quatre ans plus tard, par les Indiens Abatyros, dans la capitainerie de *Porto-Seguro*, sans le dévouement sublime d'Anchieta. Le Padre s'offrit comme otage aux Tamoyos; il les suivit dans le désert, où ses prédications attirèrent vers lui une foule empressée et sympathique. L'exemple de ses mœurs simples, de ses habitudes laborieuses, gagnait définitivement au christianisme ceux que sa parole avaient déjà touchés.

L'influence d'Anchieta et de Nobrega, surnommés *les*

Apôtres du Brésil, fut puissante sur la société exceptionnelle où s'exerçait leur action. Si ces deux hommes ne domptèrent pas entièrement les instincts féroces des Mamalucos, ils obtinrent, du moins, que l'œuvre de régénération à laquelle ils avaient consacré leur vie, pût être sérieusement poursuivie. Grâce à leurs persévérants efforts et à un zèle admirable, la haine s'éteignait dans le cœur des guerriers; l'alliance faisait des progrès entre les conquérants et les indigènes, et l'amour du travail se répandait insensiblement chez des tribus jusqu'alors oisives et vagabondes.

Ce fait considérable, de la première agglomération indienne administrée pacifiquement par des Européens et soumise aux lois sociales, se produisit en 1554 : 54 ans seulement après la conquête portugaise, et un siècle avant l'institution des *Praying-Indians* dans la Nouvelle-Angleterre. Le résultat obtenu était immense. D'un repaire d'aventuriers sans foi, ni loi, deux missionnaires avaient fait un centre populeux d'où rayonnaient des idées fécondes d'ordre, d'activité, de concorde. Avec le christianisme, la paix et le bien-être — fruits naturels d'habitudes laborieuses — avaient pénétré dans les forêts. A peine confiée à la terre américaine, la semence donnait déjà d'opulentes moissons.

Un double problème était donc résolu:

Si, d'un côté, les caractères les plus farouches, les plus impatients de tout frein, peuvent, cependant, être contenus par le seul ascendant de la force morale; de l'au-

tre, la nature indienne n'est pas essentiellement rebelle à tout enseignement. A celle-ci, comme à ceux-là, il ne faut qu'une direction intelligente pour les gagner entièrement à la vie sociale.

Anchieta mourut, après quarante-quatre ans d'efforts et de travaux. Telle était la vénération qu'il inspirait aux néophytes que son corps, escorté par une foule innombrable, fut porté à dos d'Indiens pendant le trajet de 14 lieues qui sépare Rerітygba de Villa-da-Victoria.

Nouveau et plus puissant argument encore en faveur de la thèse que nous défendons : quand on est capable d'aimer ainsi, on est véritablement susceptible d'une culture intellectuelle et morale. Le développement du cœur entraîne nécessairement celui de l'esprit.

Nous avons enregistré les succès obtenus dans la région méridionale par Anchieta et Nobrega. Des collaborateurs furent envoyés d'Europe aux deux apôtres et la civilisation ne cessa pas de gagner du terrain. Sur tout le littoral, depuis São-Paulo jusqu'à São-Salvador, des établissements se formèrent où les Indiens se soumirent à la direction des Jésuites. Une ère de prospérité s'ouvrit pour ces contrées. Pendant que le mouvement commercial enrichissait les cités de la côte, les Indiens convertis fondaient des aldées, multipliaient les exploitations agricoles, creusaient enfin un canal qui fertilisa d'immenses cultures de céréales et de plantes industrielles. Il n'est pas inutile de le déclarer ici : cet ouvrage

fut le seul de ce genre que posséda le Brésil, jusqu'à l'année 1837.

Pourquoi devons-nous constater que l'œuvre d'Anchieta et de Nobrega, courageusement poursuivie par les Padres João Aspicuelta, Antonio Perez, Leonardo Nunhez, etc., eut le même destin que l'œuvre de Robert Bayle et celle d'Eliot! Elle dura plus longtemps, sans doute, puisqu'elle ne fut arrêtée que vers la fin du XVIIe siècle. Elle s'abîma alors, il faut le reconnaître, dans les conflits incessants avec l'autorité que provoqua cet esprit de domination qui appartient essentiellement aux Jésuites. Si elle fut reprise plus tard, elle ne donna pas les résultats qu'elle devait produire et qu'elle avait déjà donnés. Nous aurons bientôt l'occasion de compléter notre pensée à ce sujet.

Privés de leurs directeurs habituels, les nouveaux convertis trouvèrent trop lourd le joug que le pouvoir civil faisait peser sur eux. Le fait qui devait se renouveler cent ans plus tard dans les *descimentos* de l'Amazone se produisit à la fin du XVIIe siècle sur toute l'étendue de la côte orientale. Parmi les Indiens, les uns demeurèrent avec les Portugais, entre autres les Tupiniquins qui avaient fait aux colons une guerre si acharnée et qui, à cette heure, citoyens d'Olivenca, fabriquent des chapelets avec l'écale de coco; les autres, et c'est le plus grand nombre, abandonnèrent les aldées et reprirent l'existence aventureuse des forêts.

Ce court résumé nous permet de comparer utilement

la situation créée par les Jésuites, avec la situation présente.

Cinquante ans s'étaient à peine écoulés depuis que les Portugais avaient mis le pied sur le sol brésilien, que déjà l'œuvre divine de la réconciliation des races s'affirmait par des progrès sensibles. Aujourd'hui, il y a trois siècles qu'Anchieta était emmené comme otage par les Tamoyos; qui oserait prétendre, en présence des chiffres avoués par le *Relatorio da repartição dos negocios do Imperio*, que la civilisation du désert a suivi une marche ascendante jusqu'à nous, par l'importance des conquêtes qu'elle a faites parmi les tribus? Loin de là; les résultats qu'accuse le document officiel nous paraissent bien médiocres. Afin de pouvoir déterminer exactement la part de responsabilité qui revient, en l'état, au gouvernement brésilien, nous allons examiner le système employé pour les obtenir. Ce système repose sur deux bases : La force matérielle et la force morale. Les *Colonies militaires* et les *Directorias* ou *Missions*.

A ce mot de colonie militaire, on pense immédiatement aux vastes constructions, à la fois solides et commodes, jetées par nos soldats au milieu des tribus africaines que nous voulons contenir, et dont le *Moniteur algérien* donnait naguère encore l'attrayante description. Le fort Napoléon, bâti au centre de la Grande-Kabylie pour tenir en respect les Beni-Raten; ce fort dont l'enceinte mesure 12 hectares; qui est flanqué de 17 bastions, sur un développement de 2,000 mètres; qui comprend

67 bâtiments pour la garnison, sans compter les maisons des colons, ne saurait donner qu'une idée exagérée et absolument fausse d'une colonie militaire ou *presidio*, au Brésil. On n'opère pas dans ce pays sur une aussi grande échelle. Qu'on se figure un modeste fortin, une maison crénelée, ou simplement garnie de meurtrières au lieu de fenêtres; autour de cet édifice, des cabanes, des huttes, de grossiers carbets, le tout élevé sur le bord d'un fleuve. Voilà pour la bâtisse.

Quant au régime auquel les *presidios* sont soumis, il participe tout à la fois de celui des postes fortifiés, placés par la France au milieu des tribus algériennes dont la fidélité a besoin d'être surveillée, et du régime appliqué aux établissements du même genre que la Russie entretient dans les provinces asiatiques de son immense empire. Les *presidios* ont même le caractère pénitentiaire de ces derniers.

La population d'un *presidio* se compose de soldats, de pauvres hères auxquels on accorde des lots de terrain, aux conditions fixées par les décrets et règlements qui régissent la distribution des terres (*reparticão geral das terras publicas*), et de *galeos*, condamnés aux galères.

Cette colonie doit se suffire à elle-même; il lui faut en même temps se livrer à la culture du sol et se défendre contre les ennemis du dehors. Le but à atteindre est d'empêcher la violation du territoire et d'assurer la sécurité des communications dans une zone déterminée. La colonisation est d'abord restreinte, on le voit; mais si l'éta-

blissement prospère, les nouveaux émigrants qui viendront peu à peu se joindre au premier noyau, ne tarderont pas à lui donner une extension plus grande.

Le principal et le plus ancien de ces établissements est situé dans la province, à peu près inconnue encore, du Matto-Grosso, sur la rive droite du *Rio-Guaporé*. Il s'appelle *Principe-de-Beira*. Ce fort fut dans l'origine un lieu de déportation pour les malfaiteurs. Les descendants de ces *convicts* forment aujourd'hui une petite population, adonnée à l'agriculture. On s'étonne à bon droit que dans une province plus vaste que l'Allemagne entière; dans une province centrale qui confine tout à la fois à la Bolivie, au Pérou, au Paraguay, et que parcourent en tous sens des hordes innombrables d'Indiens *bravos*, on ne compte ni colonies militaires, ni colonies agricoles. Tout au plus, pourrait-on citer quelques fortins possédant une garnison de 30 à 40 soldats et armés de deux ou trois petits canons, qui s'élèvent sur les bords du *Rio-Paraguay*. Mais ces fortins, où l'on envoie de temps en temps des condamnés, sont plutôt des postes militaires destinés à protéger les frontières contre les Paraguayens et les Boliviens, que des établissements formés en vue de la civilisation des Indiens. Si les soldats et les galériens font de la propagande, ce n'est pas assurément dans le sens que nous venons d'indiquer. Cela est si vrai, qu'on compte à peine quelques centaines de huttes autour, et dans le voisinage d'Albuquerque, de Miranda et de Nova-

Coïmbre; ces huttes appartiennent à des groupes de *Guaycurús* et de *Huanás* qui, pour la plupart, redoutant la vengeance des Espagnols, à cause des méfaits qu'ils ont commis sur leur territoire, sont venus s'établir provisoirement sous la protection des canons brésiliens. Nous disons : *provisoirement*, à cause des habitudes nomades de ces peuples, qui les empêchent de demeurer longtemps au même endroit.

Ainsi donc, à part les fortins échelonnés sur les deux frontières de l'ouest et du sud, le Matto-Grosso ne possède pas des colonies militaires dignes de ce nom; encore moins des colonies agricoles représentant, à l'entrée du désert, les avant-postes de la civilisation. Le peu d'importance de ces stations explique pourquoi elles ne sont point mentionnées dans le document officiel dont il vient d'être question.

Il résulte de ce qui précède que l'intérieur du Matto-Grosso, sans oublier les immenses solitudes du *Gran-Chaco*, appartient exclusivement à la barbarie et qu'il recèle, comme les forêts amazoniennes, des forces incalculables, perdues pour l'activité sociale.

Goyaz, qui borne à l'est le Matto-Grasso, possède cinq *presidios : Santa-Barbara*, *Sant'Antonio*, *Santa-Cruz*, *Santa-Leopoldina, Mont'Alégre*, dont le développement laisse beaucoup à désirer. Nous en dirons autant des colonies militaires *Santa-Theresa*, dans la province de Santa-Catharina, et *Caseros*, dans celle de Rio-Grande-do-Sul. Quant au *presidio* de *Gurupy*, dans le Maranhão

il est en complète décadence, et l'administration se dispose à le transférer sur un autre point.

Nous ne citerons que pour mémoire un village agricole-militaire, pour lequel le Parlement a voté à différentes reprises d'importantes allocations. Ce village, situé près de la ville d'Obidos, ou Pauxis, au confluent du Rio Oriximina, dans le Pará, possède une administration richement appointée, il est vrai; mais, M. Avé-Lallemant n'y trouva que *deux* colons. Ce fait pourrait faire le pendant de celui de l'*Académie des Beaux-Arts* qui comptait, il y a quelques années, *neuf* professeurs et *trois* élèves.

Certes, l'idée sur laquelle repose la fondation de ces établissements est excellente; néanmoins, les résultats obtenus ne sont pas tels qu'on les espérait. C'est qu'il y a loin de la théorie à l'application. Jusqu'à ce jour, les habitants des *présidios* se sont recrutés en grande partie parmi les soldats disciplinaires, les hommes perdus de vices ou dénués de toutes ressources. L'espoir d'échapper aux peines qu'ils ont encourues et le désir d'acquérir un bien-être facile et rapide, ont poussé momentanément ces individus vers la colonisation; mais, à la première alerte des Indiens, l'épouvante s'est emparée d'eux, et, comme on ne transforme pas subitement des êtres paresseux ou pervers, en travailleurs actifs et honnêtes; les privations, la maladie, le dégoût, en achevant chez ces hommes l'œuvre, fort avancée déjà, de démoralisation, ont compromis le succès de l'entre-

prise. Il semble que le souvenir de l'horrible massacre du poste de Sainte-Catherine, par les Bugres, et celui du *presidio* de Santa-Maria, sur l'Araguay, par les Indiens Carajahis et Chambioas, soient toujours présents à l'esprit des soldats. En effet, la désertion a été grande parmi eux, sur certains points; sur d'autres, situés dans des parages insalubres, la mort a fait de nombreuses victimes.

En somme, d'après le document déjà cité, les colonies militaires n'ont pas rendu les services qu'on en attendait. A peine pourrait-on en nommer deux : *Urucú* et *Yatahy*, qui, fortifiées par l'arrivée d'un certain nombre d'émigrants portugais, engagés par l'administration, *promettent* de donner de bons résultats. Les colonies militaires figurent au budget de l'exercice 1861-1862, pour une somme de 520,000 francs.

De grandes lignes de communication ouvertes à travers les territoires inoccupés, et un service régulier de navigation établi sur les fleuves de l'Empire, feraient plus, suivant nous, pour la civilisation des déserts, que des établissements militaires aussi faibles et aussi imparfaits. Nous devons dire que le Brésil semble, mais depuis un petit nombre d'années seulement, entrer assez résolument dans la voie que nous venons d'indiquer.

Nous trouvons la preuve de ce fait dans les chiffres suivants empruntés au même budget :

Pour travaux publics généraux et subventions aux provinces : 605,681,806 reis, soit, 1,574,772 francs.

Pour subventions aux Compagnies de navigation à vapeur : 2,565,000,000 reis, soit, 6,669,000 francs.

Sans doute, ces chiffres paraîtront mesquins; ils le sont, en effet; toutefois, on ne doit pas oublier que les recettes de l'Empire se montent seulement à une somme totale de quarante-six milliards, six cent cinquante-neuf millions, six cent cinquante-un mille reis, représentant : cent quinze millions, trois cent quinze mille, quatre-vingt-douze francs, soixante centimes, de notre monnaie.

Les intentions sont sérieuses, et, nous le répétons volontiers : les capitaux de l'État, comme ceux des particuliers, sont employés à des travaux dont l'utilité ne saurait être douteuse pour personne. Des chemins de fer s'ouvrent et des canaux sont creusés. L'insuccès produit par l'avidité coupable de certaines Compagnies, et que nous avons dû signaler plus haut, n'a point arrêté l'élan généreux de la population.

A la *Société du Mucury*, — d'horrible mémoire! — nous opposerons la *Compagnie de Goyaz*. Cette Compagnie a entrepris une grande route qui, traversant la *Siera Dourada* doit aboutir, après un parcours de 60 lieues, à la rive occidentale du Paranahyba.

Nous mentionnerons encore la *Compagnie de Mangaratiba* dont l'existence, sérieusement menacée par une mauvaise administration, a été sauvée par un vote de l'Assemblée provinciale de Rio-de-Janeiro (4 octobre 1857).

Nous nous garderons bien d'oublier le travail consi-

dérable, entrepris sous la présidence de M. Angelo Thomaz de Amaral et terminé, l'année dernière, sous l'administration de M. Francisco Carlos de Araujo-Brusque, par l'ingénieur brésilien Mello Albuquerque. Ce travail est la *Route de Dom Pedro II*, ouverte à travers les forêts et le sertão, et qui relie les trois provinces Pará, Maranhão, et Goyaz.

La Compagnie de l'Amazone mérite également une mention honorable, malgré l'échec de ses colonies agricoles, parce qu'elle a loyalement exécuté la seconde partie de son programme. Grâce à la subvention de 680,000 francs que lui accorde l'État, elle fait vingt-quatre voyages par an, et dessert, tant le Grand-Fleuve, que ses principaux affluents. Ses steamers se sont déjà promenés sur le Rio-Tocantins, sur le Madeira, le Purus, le Guainia ou Rio-Negro, et ont ainsi donné aux Indiens *bravos* de ces parages, aux tribus anthropophages des Chavantes, des Canoeiros, des Nambiquarès et des Aráras, entre autres, le spectacle de la puissance, bienfaisante désormais, des nations civilisées. La vapeur, ici comme partout, est le symbole en même temps que l'agent du progrès pacifique.

Pourtant, la vapeur n'existait pas lorsque Anchieta et Nobrega, s'enfonçant dans les solitudes de la côte orientale, déterminaient les indigènes à renoncer à leurs mœurs farouches, et leur donnaient, avec les lumières du christianisme, l'amour du travail. Les deux apôtres étaient secondés par une autre force, également puis-

sante, et pour laquelle il n'est ni obstacles invincibles, ni distances infranchissables : la Foi ! C'est la Foi qui les entraînait parmi les hordes sauvages et qui leur faisait supporter les fatigues et les privations des Indiens ; c'est elle qui, au milieu des circonstances les plus défavorables, d'effroyables dangers quelquefois, relevait leur courage et les soutenait dans l'accomplissement de leur tâche. C'est aussi à la Foi que le Brésil s'adresse aujourd'hui, pour seconder l'œuvre de civilisation qu'il entreprend : les prêtres sont les alliés naturels des ingénieurs et des soldats. Les Missions viennent appuyer les colonies militaires et préparer les voies à l'industrie.

La prédication évangélique figure au budget de l'Empire sous ce titre : *Catéchisation et civilisation des sauvages*, pour une somme de 80,000,000 reis, soit 208,000 francs. C'est le double, à peu près, de ce qui était alloué en 1858. Ce n'est pas assez, à notre avis; avec d'aussi faibles ressources on ne peut raisonnablement pas espérer des résultats importants, en rapport, du moins, avec le but glorieux qu'on veut atteindre.

Tout le monde connaît le prodigieux développement que prirent, dans le XVIIIe siècle, les trente Missions établies par les Jésuites sur les bords de l'Uruguay et du Paraná. Certaines relations portent à deux, et même à trois cent mille le nombre de leurs habitants. Un écrivain autorisé, M. Ferdinand Denis, évalue ce nombre, pour 1767, à 134,037 individus. La décroissance marcha rapidement après l'expulsion des Pères, puisque le recense-

ment opéré, au commencement de ce siècle, par le gouverneur Dom Joaquim de Soria, ne donne plus, pour les trente villages Guaranis, qu'un chiffre de 45,639 habitants. A cette époque, les sept Missions existant sur la rive gauche de l'Uruguay furent cédées au Brésil par l'Espagne. Nous ne parlerons pas des quinze, situées entre l'Uruguay et le Paraná, qui ont été ruinées par les bandes d'Artigas; non plus que des huit autres, assises sur la rive droite du Paraná, et qui sont enclavées dans l'État de Paraguay.

Les sept Missions de la rive gauche de l'Uruguay possédaient encore, en 1801, 14,010 habitants ainsi répartis :

São-Miguel.	1,900	hab.
São-João.	1,600	—
São-Lourenco.	960	—
Sant' Angélo.	1,960	—
São-Luiz.	2,350	—
São-Nicoláo.	3,940	—
São-Francisco-Borja.	1,300	—
Total. . , . .	14,010	hab.

De ces sept établissements, cinq n'existent plus qu'à l'état de souvenir; les deux plus considérables ont été réunis à la province de Paraná, l'un, sous son ancien nom de *São-Nicoláo;* l'autre, sous son nom allongé : *São-Luiz-dos-Missoẽs*. Celui-ci n'est plus qu'un centre

de peu d'importance, et aussi São-Nicoláo dont les 3,940 habitants sont réduits, à cette heure, au chiffre insignifiant de 273.

Cette déchéance des Missions méridionales a atteint progressivement les établissements du même genre, existant sur différents points du territoire brésilien. Quant aux nouvelles créations, elles n'ont point répondu aux espérances qu'elles avaient fait naître.

Décomposons les chiffres recueillis dans le *Relatorio da repartição dos negocios do Imperio*.

D'après ce document officiel, la nombreuse et vaillante nation des Mimdeiracús qui erre dans le Pará, et qui joua un rôle important dans la guerre de la *balaiada* ne forme que quatre aldées : *Santa-Cruz*, *Ixituba, Cuary*, *Maloca-Nova,* comprenant un chiffre total de 1,454 individus; deux autres aldées : *Gurupy* et *Santa-Theresa* composent avec ces quatre, l'effectif des établissements du Pará; quatre aldées dans l'Amazone et dix-huit dans le Maranh˜o complètent l'ensemble des *Directorias* ou Missions de la région septentrionale. Ces trois provinces donnent un total de 6,905 individus.

La province de Bahia possède trente et une aldées, peuplées depuis 30 (*S. Antonio-da-Cruz*) jusqu'à 500 habitants (*Soure*, *Mirandella, Trancoso*). Descendants de ces indomptables Aymorès qui préféraient se laisser mourir de faim plutôt que de subir la loi des Portugais, les Boticudos, qui parcourent encore librement le désert, depuis l'Équateur jusqu'aux Campos-da-Vaccaria, dans la

province de Rio-Grande-do-Sul, ont fourni un contingent de 125 individus à l'aldée *Barra-do-Salgado*. Seuls, les Tupinambas, — ces anciens dominateurs de la côte orientale, dont nous avons raconté le massacre dans l'île de Maranhão,—ont pu être réunis, au nombre de 1,605, dans dix aldées de cette province.

Les Mangoiós, les Puris, les Tembés, les Canelas, les Quajajaras, etc., répartis dans quatre-vingt-une aldées, en nombres divers, forment, avec les tribus ci-dessus nommées, le chiffre total de 20,162 individus qu'on trouve dans le *Mappa estatistico do aldeamento dos Indios*, cité par le ministre de l'Empire, d'après le travail de répartition des terres publiques.

Lorsqu'on pense au nombre considérable des tribus sauvages que les régions amazoniennes recèlent encore aujourd'hui dans leurs mystérieuses profondeurs, on est frappé d'étonnement devant ce chiffre restreint de 28 aldées, contenant 6,905 individus, que présentent les trois grandes provinces du Nord; mais où l'étonnement devient de la stupeur, c'est l'orsqu'on remarque sur ce *mappa estatistico* l'absence de la province la plus vaste de l'Empire, de cette province centrale qui contient les peuplades les plus considérables et par le nombre et par la valeur des guerriers. Nous voulons parler du Matto-Grosso, auquel le docteur Moure accorde une population indienne de plusieurs millions d'individus (1).

(1) Brochure citée, page 15.

Nous avons constaté déjà avec regret que cet immense territoire qui mesure, sur une superficie de quarante-huit mille lieues carrées, une étendue de 400 lieues du nord au sud, et de 437 lieues de l'est à l'ouest, ne possédait ni *presidios*, ni colonies agricoles. A cette heure, c'est avec une stupéfaction douloureuse que nous signalons le complet abandon du Matto-Grosso par les missionaires du Brésil. On ne s'explique pas une pareille incurie de la part du gouvernement impérial, au sujet d'une province qui réserve à la civilisation des ressources incalculables, des surprises merveilleuses, puisqu'elle est occupée, répétons-le, par des nations puissantes, pouvant mettre sur pied, comme autrefois les Tupinambas, de véritables armées.

Parmi ces nations, nous citerons en première ligne : les *Guaycurús*, les *Charruás*, les *Inimas*, les *Apiacas*, les *Coroados* et les *Chamococos*. Aucun de ces Indiens ne figure sur le tableau de statistique présenté par le ministre de l'Empire. Cependant, l'importance pour le Brésil des rapports suivis qu'on nouerait avec eux peut être facilement appréciée. Cette importance ressort, évidente, indiscutable, des relations qu'ont publiées sur le Matto-Grosso, d'abord, le naturaliste portugais Rodriguez Ferreira; puis, les intrépides explorateurs Langsdorff, Spix, Martius; et enfin, plus récemment, MM. de Saint-Hilaire, Francis de Castelnau et le docteur Moure.

Les Guaycurús ou Indiens-Cavaliers semblent se partager avec les Coroados la suprématie qui appartenait

jadis aux Tapuyas et aux Tupis dans les forêts brésiliennes. Leur organisation est aujourd'hui la même qu'avant l'invasion des Européens. Divisés, d'après le géographe Almeida Serra, en trois principales tribus; selon M. de Castelnau, en six grandes branches qui se subdivisent elles-mêmes en hordes nombreuses, et d'après le docteur Moure, en quatre familles seulement, les Guaycurús ou Ouaycurús possèdent une hiérarchie sociale, représentée par les caciques, les guerriers et les esclaves. Cette nation belliqueuse régnait seule dans les immenses solitudes de ces parages, avant que les Coroados, refoulés de la province de Rio-de-Janeiro, puis de celle de Minas-Geraës, ne vinssent s'établir sur les territoires de Goyaz et de Matto-Grosso. Elle a soumis successivement presque toutes les nations du Sud et de l'Ouest, entre autres : les *Guachis*, les *Guarros*, les *Cayvabas*, les *Bórórós*, les *Ooroas*, les *Xiquitos*, les *Huanas*, les *Xamoccos*, etc.

Un travail substantiel et peu connu, même au Brésil, (1) que notre bonne étoile nous a fait découvrir, constate l'existence avérée de *soixante et dix tribus* dans le Matto-Grosso. Toutefois, l'écrivain ne craint pas de déclarer que ce chiffre, bien qu'il soit officiel, est encore loin de représenter celui de toutes les familles indiennes de la province. Ce travail, qui nous sert de guide en ce

(1) Algumas consideraçoēs acerca dos Indios do Matto Grosso, par A. O. do Couto. São Paulo, 1857.

moment, est essentiellement une œuvre patriotique. Comme tous les Brésiliens instruits, qui aiment sincèrement leur pays et qui cherchent un remède à la déplorable situation faite à l'agriculture par la suppression de la traite, l'auteur des Consideraçoẽs entreprend de signaler au gouvernement, à l'exemple de lord Palmerston, les forces, négligées jusqu'à ce jour, que possède l'Empire. Il pense, lui aussi, que si, par une politique habile, on parvenait à gagner à la vie sociale les Guaycurús, ceux-ci aideraient puissamment à la civilisation du desert et à la prospérité du Brésil.

Le conseil est sérieux; il s'appuie sur des faits historiques. Déjà, le 1er août 1791, un traité de paix fut signé entre ces Indiens et les Portugais. Deux de leurs principaux chefs, Emavidi-Chaimé et Queyma, se rendirent à Villa-Bella. Là, dans une conférence solennelle à laquelle assistaient le général, les députés du peuple et ceux de la noblesse, ils jurèrent obéissance au roi de Portugal, et cela, tant en leur propre nom, qu'au nom des autres caciques et des guerriers de leur nation. Mais, selon l'observation du docteur Moure, « *ce traité ne pouvait être durable. Belliqueux par instinct et par le besoin incessant du pillage, qui est inné chez eux, les Guaycurús reprirent leur vie d'aventure.* »

Les bourgades éphémères des Guaycurús s'élèvent toujours sur les rives du Paraguay, du Mondego et du São-Lourenço. Leurs deux principales tribus, — les Cadiehós et les Cotogeós, — s'obstinent à camper dans

le vaste désert, connu sous le nom de *Gran-Chaco*, qui touche au Brésil, à la Bolivie et au Paraguay. Le Gran-Chaco est le véritable domaine de ces Indiens. C'est dans les plaines immenses du Gran-Chaco qu'ils chassent les bœufs et les chevaux sauvages, à l'aide du *laço* et des *bolas*, qu'ils manient avec une adresse qu'admireraient les *Gauchos* eux-mêmes. C'est de là qu'ils partent mystérieusement pour leurs expéditions contre les établissements espagnols de l'Ouest et du Sud, et contre les autres Indiens; c'est là qu'ils rapportent tout leur butin et qu'ils conduisent les prisonniers dont ils font leurs esclaves.

Une tradition, qu'a recueillie parmi eux M. de Castelnau, explique pourquoi l'humeur batailleuse et pillarde des Guaycurús ne s'est pas modifiée depuis la conquête européenne. Nous copions textuellement cette page dans l'ouvrage de l'illustre voyageur : (1)

« Lors de la création universelle, le Grand-Esprit donna à chaque peuple un attribut particulier. Les blancs eurent le génie du commerce; d'autres reçurent l'instinct des travaux agricoles. Le Guaycurú seul, ayant été oublié, se mit à la recherche du Grand-Esprit pour lui porter ses plaintes; il parcourut ainsi le vaste désert du Gran-Chaco, en parlant à tous les animaux et à toutes les plantes qu'il rencontrait; enfin le caracara (espèce d'aigle de ces régions) lui dit : Tu te plains et tu as le

(1) Expédition dans les parties centrales de l'Amérique du Sud. Page 395 du 2e volume.

plus beau de tous les lots; puisque tu n'as rien reçu, tu dois prendre ce qu'ont les autres; on t'a oublié, donc tu dois tuer tout ce que tu rencontreras. Le Guaycurú suivit aussitôt ces instructions, ramassa une pierre et tua le caracara; depuis lors, il se vante d'avoir toujours fidèle ment pratiqué ses leçons. »

On apprécie mieux, après ce récit, les difficultés qu entourent la conversion des Guaycurús, et le redoutable penchant qui entraîne ces Indiens vers les expéditions aventureuses. C'est la religion elle-même qui entretient chez eux le goût du vol, du pillage et du meurtre.

Les femmes des Guaycurús sont dignes de leurs époux. D'abord, elles portent sur la poitrine une marque particulière qu'on retrouve sur la croupe des chevaux et sur les flancs des chiens : c'est le cachet que le chef de la famille imprime sur tout ce qui lui appartient. Leur industrie consiste à fabriquer des poteries et des corbeilles; elles font aussi des brides avec les cheveux de leurs esclaves. A l'exemple des hommes, elles aiment à surcharger leur cou, leurs oreilles, leurs poignets, de colliers d'argent et de bijoux précieux ramassés, après le sac d'un village, dans le sang des victimes. On s'étonnera moins d'apprendre que les compagnes de ces bandits, — afin de rester plus longtemps jeunes, —pratiquent, jusqu'à l'âge de trente ans, l'opération monstrueuse de l'avortement.

La secte des Thugs obéit à un sentiment religieux, lorsque ses membres étranglent dans l'ombre ceux qui ne partagent pas leur exécrable doctrine. Ce premier point

de ressemblance entre les Thugs et les Indiens-Cavaliers, dont le bras est également armé par la religion, mérite, sans doute, d'être signalé; mais, ce qui nous paraît plus étrange encore, c'est de retrouver dans les solitudes américaines cette horrible coutume de l'infanticide adoptée, depuis des siècles, dans l'Inde centrale, et de relever ainsi les mêmes effets produits par la superstition, chez les Guaycurús, comme chez les Khonds et les Rajpoots. Comment une remarque de cette importance n'a-t-elle pas été faite par les auteurs, — le comte Carli, le lieutenant Maury, entr'autres, — qui expliquent par des migrations asiatiques le peuplement du continent américain ?

L'avortement, commun, aujourd'hui encore, chez la plupart des nations de cette partie de l'Amérique, particulièrement chez les Guachis — et il est dû alors à l'influence religieuse—et parmi les tribus des deux confédérations Huana et Guaycurú — il est provoqué ici principalement par la coquetterie des femmes qui veulent s'épargner les fatigues de l'allaitement ; — l'avortement n'est pas seulement un crime odieux ; en arrêtant l'accroissement de la population, il rend doublement désastreuses les guerres sanglantes que se font entr'elles les tribus sauvages.

Admettez que depuis la paix de 1791, on eût inculqué des idées religieuses et morales à ces Indiens; combien de millions d'êtres peupleraient aujourd'hui le désert, qui ont été sacrifiés à un préjugé barbare et à une abo-

minable coquetterie. Combien de bras vaillants auraient pu être gagnés qui, en remplaçant ceux des nègres tombés sous le fardeau, ou décimés par la maladie, aideraient à cette heure le Brésil à traverser sans crainte la crise redoutable au bout de laquelle est peut-être la ruine !

Le vieux Camões a beau dire :

Não vi em meus anos
Homen que apanhasse.
O que semeasse,

on ne récolte réellement que ce que l'on a semé ; et c'est justice !

L'œuvre divine de la civilisation a été négligée, dédaignée, ou mal conduite, ce qui revient au même ; aussi, maintenant que l'heure des rudes épreuves a sonné pour lui, le Brésil, délaissé par l'émigration européenne et privé de ses auxiliaires naturels, — les Indiens, — que Dieu avait placés sous sa main, interroge anxieusement l'avenir.

En somme, à part quelques rapports d'échange avec les blancs, les Guaycurûs n'ont rien perdu de leurs habitudes nomades et de leur farouche indépendance. Ils obéissent toujours aux chefs qu'ils se sont donnés, et ils ont conservé les usages et les superstitions de leurs ancêtres. Constatons une fois encore qu'il n'y a sur le territoire qu'il occupent, ni colonies militaires, ni *Directorias*, pour les contenir ou pour les christianiser. L'humeur

vagabonde de ces Indiens étant connue, il ne serait pas étonnant que les groupes qui se sont rapprochés des forts Albuquerque et Miranda, s'enfonçassent de nouveau dans le désert. Ils suivraient ainsi l'exemple récent que leur ont donné leur frères, les Cadiehos. Cette tribu de Guaycurús avait manifesté l'intention de s'établir près d'Albuquerque. C'était là une excellente acquisition, si l'on songe que les Cadiehos seuls représentent une population de vingt à vingt-cinq mille individus. L'illusion fut de courte durée. Au bout de quelques jours, les Guaycurús échangèrent les instruments de travail qu'on leur avait fournis contre des bouteilles de cachaça, et, dignes descendants des guerriers de Queyma, ils reprirent la vie d'aventure.

Le traité de 1791 a donc eu pour unique effet de suspendre, de terminer, si l'on veut, la lutte engagée depuis le xvie siècle, entre les Portugais et ces Indiens; mais sans amener ceux-ci au giron social. Aujourd'hui, les déprédations des Guaycurús s'exercent sur la frontière de l'Ouest. Ce sont les populations espagnoles, et non plus les Brésiliens, qui payent les frais de la guerre; voilà tout ce qu'il y a de changé dans la situation, puisque, de l'aveu même du docteur Moure (1) « *l'administration locale n'exerce sur eux aucune influence, aucune autorité directe.* » Il est vrai que les Caciques s'appellent maintenant *Capitaēs* et leurs femmes *Donas ;* cette importante

(1) Les Indiens de la province de Matto-Grosso, — page 16.

conquête sur la *lingoa géral* représente, peut-être, une compensation suffisante pour la vanité lusitanienne. Terribles envers les hordes des solitudes, impitoyables pour les Espagnols de la Bolivie et du Paraguay, les Guaycurús n'en sont pas moins rangés dans la catégorie des Indiens *mansos*, ainsi que les Guatós qui sont les plus habiles pêcheurs et les plus adroits chasseurs de ces contrées.

Les Guatós ont naturellement des mœurs douces, comme les Guaranis; mais leurs instincts les portent à vivre dans des canots, sur le parcours des grands fleuves. Le Guató est né marinier. On peut affirmer que le service de la navigation vers le nord, par les rios Tapajos, das Amazonas, Madeira, Guaporé, et vers le sud, par les rios Cuyaba, São-Lourenço, et les deux principaux affluents du Paraguay : le Jaurú et le Mondego, est fait presque exclusivement par des bateliers de cette nation. Néanmoins, les Guatós qui entretiennent depuis longtemps des relations suivies avec les blancs; les Guatós, pas plus que les Guaycurús, n'ont pu se résoudre encore, ni à fixer leur demeure, ni à renoncer à la polygamie. Il est tel de ces Indiens prétendus civilisés qui possède douze femmes qui vivent avec lui dans sa pirogue.

En descendant le São-Lourenço, M. Francis de Castelnau reçut la visite d'un Guató portant le nom chrétien de João, et qui pourtant avait *onze* femmes. (page 379 du 2e volume.) C'est à peine si dans la province de São-Paulo, on a pu réunir 88 Guatós, à l'aldée de *Bolucalú*.

Nous en dirons autant des Cajuás, — puissante tribu agricole, composée de 12 à 15,000 individus, — qui ont fourni un contingent de 441 sujets à l'aldée de *Jatahy*, dans le Paraná. Nous rappelerons que ce centre est cité dans le *Relatorio* comme étant une des deux colonies militaires qui *promettent* de se développer.

Les Guaranis, ces disciples dociles des Jésuites; les Guaranis, dont le goût pour l'agriculture est connu; qui forment la première couche de la population paraguayenne; dont quelques-uns possèdent des *estancias* importantes dans l'État oriental, occupent, au nombre de 273, les cabanes délabrées de São-Nicoláo, si florissant au siècle dernier.

Quant aux tribus anthropophages qui errent dans cet immense territoire : les Ararás, les Tepanhunès, les Barbados, les Senabès, les Cabixis, les Paccahas, les Cajabis, les Cauterios, les Nambiquarès, les Mequens; quant aux autres tribus sauvages et plus ou moins cruelles, dont l'existence est avérée : les Apiacás (1), les

(1) Nous ne pouvons passer sous silence une coutume pratiquée chez ces Indiens, et qui dénote une appréciation aussi intelligente, que fine et sérieuse du mariage. Le guerrier apiacá qui veut se mettre en ménage, est obligé de laisser, pendant un certain temps, sa main dans une fourmillière. Dans la pensée de cette nation, celui-là seul qui sort à son honneur d'une pareille épreuve, est capable de supporter virilement les piqûres incessantes causées par l'humeur fantasque et le caractère inconsistant de la femme. On dira, non sans raison, que les Apiacás manquent essentiellement de galanterie; mais, combien cette initiation à la vie conjugale prouve qu'ils sont de profonds moralistes et des législateurs habiles! Et cela est si vrai qu'on ne trouve chez eux aucun cas de divorce. En présence, et de l'épreuve symbolique des four-

Bacaïris, les Caripunès, les Chamococos, les Coroados, les Guaraios, les Jacarès, les Maimbaris, les Parécis, les Bororos, les Cayapos, les Tobas, les Machicuyer, les Pililigos, les Chinipis, etc., etc.; en présence des résultats constatés, tant par le *Relatorio* du ministre de l'Empire, que par l'intéressante notice du docteur Moure, il n'y a pas lieu d'admettre que la civilisation ait dépensé de grands efforts pour les conquérir.

L'incurie du gouvernement impérial nous paraît donc suffisamment démontrée, à l'égard des tribus du Matto-Grosso. Là, on peut le dire, rien de sérieux n'a été tenté depuis le traité de 1791 jusqu'à ce jour; à l'exception, toutefois, d'une aldée établie sur les rives du Jaurú par le chanoine José da Silva Frega et dont le destin ignoré, sans doute, par le docteur Moure, a été affreux. Nous en parlerons bientôt. Aussi, à part quelques points occupés par les Brésiliens, cette vaste province est restée le domaine du cannibalisme et de la barbarie, représentés par plusieurs millions d'individus. Le Matto-Grosso pourrait nourrir facilement soixante millions d'habitants; la statistique officielle ne lui en accorde que deux cent mille; il s'agit, bien entendu, de deux cent mille civilisés, ou jugés tels. Deux cent mille civilisés vivant en face de deux millions de sauvages, telle est la

mis, et de ce qui se passe chez nous où le *matrimonium*, insoucieux de l'âge et du caractère des futurs conjoints, représente plus souvent l'union des écus que celle des âmes, on est tenté de se demander lesquels sont les sauvages, lesquels les civilisés, des Apiacás ou des Européens?

situation actuelle! Heureusement les sauvages n'ont point de statisticiens parmi eux.

Nous avons constaté la décadence des anciennes Missions et la prospérité douteuse des nouvelles *Directorias;* il nous reste à déterminer les causes du peu de succès de l'enseignement donné aux Indiens.

Ce médiocre résultat s'explique naturellement par le choix qu'à fait l'État des auxiliaires chargés de reprendre et de développer, comme ils l'entendent, l'œuvre des Jésuites. Au Matto-Grosso, le pouvoir n'a rien fait; ailleurs il laisse tout faire. Incurie et incapacité vont bien ensemble; jugez plutôt : les auxiliaires dont il s'agit sont des religieux ignorants et fanatiques; capucins pour la plupart, et, qui pis est, capucins italiens. Les moyens de conversion qu'ils emploient, pour être simples, n'en sont pas plus efficaces. Énumérer constamment les supplices éternels, réservés aux hommes dont la foi n'est pas assez robuste; menacer des feux de l'enfer, et ceux qui ne s'appliquent point au travail, et ceux qui ne récitent point régulièrement leurs prières, et ceux qui s'écartent de l'obéissance dûe aux Padres, tel est, en deux mots, tout leur système pour christianiser et civiliser les Indiens. Naturellement, ce système produit de tristes effets. En ne présentant la religion que par son côté terrible, les missionnaires manquent le but qu'ils voulaient atteindre. Les néophytes les regardent comme les ministres d'un Dieu implacable; ils leur attribuent tous les maux, toutes les souffrances, tous les ennuis qui

viennent les assaillir; et, parfois, ils se vengent sur eux des malheurs que, dans leur opinion, les Padres auraient pû prévenir.

On nous a cité le fait d'un Boticudo qui avait élevé un oiseau; cet oiseau, pour lequel il nourrissait une grande affection, le suivait en tous lieux, même à l'église. Un jour, pendant l'office, l'oiseau perché sur l'épaule de l'Indien se met à chanter. Et les néophytes de chuchoter et de rire. Le missionnaire, indigné de l'attitude irrespectueuse de son auditoire, commence à tonner contre l'auteur du scandale et menace le Boticudo des peines de l'enfer. Par hazard, l'oiseau mourut quelques jours après. Persuadé que le Padre est cause de cet accident, le Boticudo, furieux, le tue et se sauve dans la forêt.

Les plus intelligents des Indiens, cela doit être, sont ceux que révolte le plus cet étrange apostolat. Frappés de l'injustice du sort à leur égard, et de la cruauté d'un Dieu qu'on leur a appris à craindre et non point à aimer, ils fuyent souvent les aldées pour retourner à la vie d'aventure; emportant avec eux le secret des armes à feu, ce qui les rend plus redoutables, sans les rendre plus civilisés.

Une autre cause essentielle du peu de progrès que fait la moralisation des Indiens, se trouve dans les exemples déplorables que les néophytes ont constamment sous les yeux; nous voulons parler des mœurs peu évangéliques de leurs directeurs spirituels. La conduite

de ces directeurs des âmes contraste avec l'enseignement qu'ils sont chargés de répandre, et leurs actes enlèvent toute autorité à leur parole. C'est par la pratique des vertus et non point seulement par des prédications éloquentes, que Nobrega et Anchieta s'emparaient tout à la fois de l'esprit et du cœur des indigènes. Les habitudes de désordre, que développe chez les missionnaires l'absence d'un contrôle sérieux, agissent donc d'une manière fâcheuse sur ces natures primitives. Dans l'opinion des Indiens, les Padres sont payés pour les catéchiser, et, de même que ceux-ci font le métier de convertisseurs, eux, à leur tour, trafiquent de leur conversion.

Il n'est pas rare, en effet, de voir des Indiens insoumis se rapprocher d'une Direction et demander le baptême. Là, ils sont parfaitement accueillis, nourris substantiellement, et leur zèle est entretenu par de petites douceurs auxquelles la vie des forêts ne les avait point habitués. La ferveur des néophytes comble de joie les bons Padres. Mais, un jour, ces hommes naïfs sur lesquels on fondait de si belles espérances, disparaissent tout à coup. Le travail régulier ne leur souriait pas trop déjà; l'inconduite des missionnaires leur a enlevé leurs derniers scrupules. Ils se sont donc enfui, avec l'idée d'aller exploiter plus loin cette singulière industrie. Il est des Peaux-Rouges qui ont ainsi reçu plusieurs fois le baptême et qui n'en sont pas meilleurs chrétiens pour cela.

On n'a point oublié le fait des Cadiehos, se séparant brusquement des Brésiliens qui les avaient adoptés. Les motifs de la fuite de ces Indiens viennent appuyer la thèse que nous défendons ; ces motifs, le docteur Moure nous les apprend, lorsqu'il reproche à l'autorité « d'a-« voir négligé de ramener les Cadiehos à la civilisation « par l'enseignement de la morale et de tous les droits « du véritable citoyen, en même temps qu'on usait de « peu de sévérité contre ceux qui les exploitaient. » Les exploiteurs dont il s'agit ici sont les marchands de liqueurs fermentées ; nous nous en occuperons bientôt.

Bref, les deux cent mille francs consacrés à la *catéchisation des sauvages*, et que nous trouvions insuffisants naguère pour atteindre le but indiqué, représentent pour nous, à cette heure, une somme considérable, en raison des résultats obtenus. Ces résultats sont bien petits, lorsqu'ils ne sont point fâcheux.

Le gouvernement impérial commence à reconnaître l'impuissance de la prédication évangélique, ainsi pratiquée. Le Président de l'île Sainte-Catherine, dans un rapport dirigé à la suite de deprédations et du meurtre d'un enfant de douze ans, commis en 1855, par les Boticudos, conseille de revenir à l'Ordonnance de 1808, et de faire une guerre à outrance à ces sauvages sur lesquels la douceur (*meios brandos*), n'a point d'effet. Il demande qu'on transporte les prisonniers dans les grandes cités, afin de les employer au travail des arsenaux, plutôt que de les réunir dans une aldée, « l'expé-

« rience ayant prouvé, dit-il, qu'ils finissent toujours « par assassiner leurs bienfaiteurs et qu'ils se sauvent « ensuite dans les bois, où ils se montrent plus redou- « tables par la connaissance qu'ils ont des armes à feu. »

L'Ordonnance du 7 novembre 1808, rendue contre les Bugres de la province de São-Paulo, déclarait la guerre à ces farouches Indiens; elle a été révoquée par le décret du 3 novembre 1830, qui veut que les prisonniers de cette nation soient reconnus libres, ainsi que leurs descendants, et qu'ils soient secourus par l'État. Le Président de Sainte-Catherine est plus expéditif, on le voit; il demande tout simplement qu'on fasse partager aux Indiens l'esclavage des noirs. On les civilisera plus tard, si on en a le temps.

D'autres fonctionnaires nous révèlent des faits analogues et expriment une opinion semblable. Voici, textuellement ce que nous dit le Directeur de la *répartition des terres publiques*, au sujet de l'aldée de *Bom-Conselho*, à Albuquerque, qui comptait déjà 800 Indiens *Quiniquinaús*, soumis à la direction du padre Marciano de Bagnaya. « L'aldée est en progrès et presque tous ses habitants se façonnent aux usages de la vie civilisée; mais on doit déplorer que la récolte ait manqué sur les plantations, par suite de circonstances diverses, puisque ce *motif a provoqué le désaffectionnement et le manque d'obéissance des Indiens envers le susdit missionnaire, qu'ils rendent responsable du mauvais état de la récolte* ». Son Excellence le senhor Leverger a presque annoncé, dans

son rapport, la *dissolution de cette aldée*, si florissante avant la cueillette.

Nous ne pouvons nous empêcher d'opposer cette déclaration à celle du docteur Brésilien, relativement aux Indiens Quiniquinaús. Loin de constater la décadence de l'aldée, M. Moure affirme « que les *travaux agricoles des Indiens sont considérables et leur commerce étendu* » (1). Doit-on expliquer par un sentiment de patriotisme trop zélé chez le docteur, la contradiction qui existe entre son appréciation et la conclusion du senhor Leverger? Quelque confiance que nous accordions à M. Moure, il ne nous est pas permis, en cette circonstance, de ne point admettre purement et simplement la déclaration officielle.

On a souvent reproché aux Jésuites du Paraguay la mise en scène théâtrale dont ils se servaient pour frapper l'esprit des néophytes; la pompe païenne déployée dans les cérémonies du culte; le rôle grotesque qu'ils faisaient jouer à Dieu et aux Saints; les statues dorées, aux yeux mobiles, dont les membres, agités par un ressort, inspiraient tant de terreur aux Indiens. Mais, ces apôtres peu scrupuleux étaient d'excellents administrateurs. Ils prévenaient les causes de découragement, de misère, qui auraient pu se produire dans leurs colonies; ainsi, ils élevaient des magasins pour renfermer les récoltes; des ateliers pour les travailleurs; des hospices pour les malades; des écoles pour les enfants.

(1) Brochure déjà citée, page 46.

Les Jésuites, qui connaissaient leur histoire, avaient adopté la politique rationnelle des Incas. Les *tupus*, dont la réunion formait le territoire de la *commune*, et qu'on cultivait en *commun*, en chantant des hymnes sacrés ;—les *tampus* ou greniers qui existaient dans chaque ville et qui fournissaient le grain à l'époque des semences; les tampus, semblables aux *trésors des grains* d'Athènes, où l'on puisait quand la récolte avait été mauvaise ; — la protection effective accordée aux *impedidos* (empêchés), c'est-à-dire aux faibles : vieillards, orphelins, infirmes; — l'emmagasinage, opéré par les agents du pouvoir, de tous les produits de l'art, de l'industrie, de la terre; — la distribution régulière faite à tous, indistinctement, en échange du labeur de chaque profession, de la quantité de coton, de laine, de fibres de *maguey*, nécessaire pour les vêtir; ce système, inspiré par une intelligente sollicitude pour des populations naïves et imprévoyantes, et qui fonctionna pendant cinq cents ans, depuis Manco-Capac jusqu'à Atahualpa, avait présidé, on le voit, à l'organisation des Missions du Paraguay.

Et puisque les Jésuites se retrouvent une fois encore sur notre chemin, nous ne sommes pas fâché d'exprimer à leur sujet notre pensée tout entière. Pour être sincère, notre admiration n'est pas sans réserve.

La tutelle des Pères fut bienfaisante, on ne saurait le contester, et les succès qui couronnèrent leurs efforts témoignent de la supériorité de leur administration. La décadence, aussitôt après leur expulsion, des établisse-

ments qu'ils avaient fondés, de même que l'état précaire où se maintiennent les nouvelles aldées, démontrent victorieusement, et que l'organisation patriarchale est excellente pour les Indiens, et que les Jésuites restèrent, jusqu'au dernier jour, au niveau de la tâche qu'ils avaient entreprise. Voilà la part de l'éloge; cette part est grande, sans doute; moins grande, pourtant, que la part réservée à la critique.

Voici ce que nous écrivions l'année dernière, dans un ouvrage qui contenait précisément une appréciation de leur système (1) :

« Si les Jésuites sont de bons initiateurs pour des hommes naïfs, il s'en faut de beaucoup que leur gouvernement satisfasse à toutes les conditions vivifiantes que réclament des populations déjà en possession d'une certaine somme de bien-être. L'émancipation, ou, plutôt, la première éducation, voilà ce en quoi ils excellent. Ils traçent la route; ils jettent la semence dans les esprits, mais ils ne savent pas lui faire produire tout ses fruits. Une limite est imposée à leur action; et, cette limite, ils ne peuvent pas, ils ne veulent pas la dépasser. Une fois les aldées fondées, les Indiens défrichant le sol et marmottant des prières, leur direction s'arrête car leur but est atteint. Les destinées nouvelles de l'Humanité les touchent peu; le progrès incessant n'est point inscrit dans leur programme. La loi du travail est arrêtée dans

(1) Les Femmes et les Moeurs du Brésil, page 181.

son développement continu, par les colonnes d'Hercule dont l'immobilité.

« J'avoue que le présent est magnifique, comparé au passé : mais, n'y a-t-il rien au-delà? Je conviens que la roue qu'ils font tourner régulièrement à leurs néophytes, est légère et douce; mais, c'est toujours la même roue, écrasant le même sable fin; c'est, toujours, une halte permanente, systématique, le repos enfin, dans un bien-être relatif; en d'autres termes, la pétrification de l'âme humaine, c'est-à-dire, le dédain de la science, la négation de l'avenir, résultant de l'ignorance de la loi divine du progrès indéfini.

« L'administration des Jésuites, intelligente, utile, au début, devient, en se prolongeant, une machine impie de compression. »

Ces réflexions rendent parfaitement notre pensée, relativement au rôle rempli par les Pères dans les Missions de l'Amérique. Le Jésuite du Paraguay peut être justement comparé au praticien chargé de tailler le marbre qui doit devenir une statue. Le praticien a de l'expérience; il est habile, et son ciseau accomplit d'intelligentes réductions dans le calcaire précieux qui lui a été confié. Une fois dégrossi, le bloc passe de ses mains dans celles du sculpteur. Les formes, grossièrement accusées d'abord, s'affirment peu à peu; elles se polissent; elles s'arrondissent; elles s'animent; elles vivent enfin. L'œuvre, ébauchée par le praticien, n'a été réellement créée que par l'artiste qui, seul, l'a sentie palpiter sous ses

doigts, à mesure qu'il lui versait les flammes de son génie.

Si, dans notre opinion, le praticien c'est le Jésuite; le sculpteur n'est autre chose que le pouvoir civil. Le Père a revêtu l'enfant — nous voulons dire l'Indien — de la robe prétexte et il l'a élevé jusqu'à l'âge de puberté. L'intelligence de l'enfant demande alors une alimentation plus forte, plus substantielle; nous trompons-nous, en croyant qu'il incombe au pouvoir civil de la lui donner? Le bloc est dégrossi; créez donc la statue, c'est-à-dire le citoyen.

Le gouvernement brésilien n'a pas voulu entrer dans cet ordre d'idées; aussi, est-ce en vain qu'on chercherait des hommes dans les *Directorias*. Ces établissements ne contiennent, ils ne contiendront jamais que des marbres informes, représentés par de grands enfants ignorants et insoucieux.

Si, du moins, à défaut de la culture intellectuelle et morale qui, seule, peut produire les fruits de la virilité, on avait imité le système sérieusement protecteur des Jésuites! Si, à l'exemple des Pères, une sage prévoyance assurait aux Indiens la nourriture quotidienne du corps; le terrain serait préparé alors pour les moissons futures, et, en attendant ces moissons, on ne verrait pas disparaître tout à coup des centres de population, à la suite d'une année désastreuse, ainsi que cela est arrivé par les Bororos-Cabaçaes.

Une nombreuse tribu de ces Indiens habitant les bords

du Rio-Paraguay, occupait le territoire compris entre Villa-Maria et Villa-Bella. En 1843, le chanoine José da Silva Frega les réunit en aldée sur la rive gauche du Jaurú. La situation était heureusement choisie. Le gouvernement provincial avait fourni des subsides, et tout promettait un bel avenir à cet établissement, s'il eut été placé sous une direction intelligente. Veut-on connaître le résultat de cette tentative? Quand M. Weddell visita ces parages, en 1845, il trouva l'aldée ravagée par la faim. Deux Caciques étaient morts; une Indienne et son enfant venaient d'expirer. Les *derniers habitants* étaient deux individus, le père et le fils, qui cassaient des cocos avec une pierre pour se nourrir. « Jamais plus triste « spectacle ne s'était offert à mes yeux, dit le docteur « Weddell; on ne concevait pas comment la misère avait « pu prendre de pareilles proportions. » Il ajoute : « D'ici à « peu de temps, dans quelques jours peut-être, l'aldée des « Cabaçaes n'existera plus que de nom » (EXPÉDITION DANS LES PARTIES CENTRALES DE L'AMÉRIQUE DU SUD, 3e vol., page 48).

Ces paroles sont formelles, n'est-il pas vrai? Aussi, trouvons-nous avec raison que le zèle patriotique du docteur Moure l'a emporté trop loin, lorsqu'il déclare que les Cabaçaes de cette aldée sont *à demi civilisés* et *qu'il sont devenus humains et sociables* (page 35). Après cela, le statisticien brésilien a peut-être voulu parler des *derniers habitants* découverts par M. Weddell, de ces DEUX INDIENS *qui cassaient des cocos avec une pierre pour se nourrir*.

On regrette que de pareilles taches se trouvent dans le travail d'un membre de la *Société de géographie de Paris.*

Ce tableau navrant des Bororos-Cabaçaes succombant sous les étreintes de la faim, sur les rives du Jaurú, ne fait-il pas le pendant des scènes affreuses du Mucury, dont les émigrants européens furent les victimes? L'aldée du Jaurú, créée par le dévouement isolé d'un simple prêtre; abandonnée, après la mort du directeur, par les administrations provinciales et centrales, n'accuse-t-elle pas une fois de plus cette déplorable incurie, élevée, on est fondé à le croire, à l'état de système, par le gouvernement de Rio-de-Janeiro?

Les Indiens, nous nous empressons de le reconnaître, renoncent difficilement à leurs habitudes errantes; ils ne travaillent guère que lorsqu'ils sont pressés par le besoin. Que la pêche ait été fructueuse ou la chasse abondante, ils resteront oisifs jusqu'à l'entier épuisement de leurs provisions. Mais, s'ensuit-il qu'on ne puisse absolument leur inculquer aucune des qualités sociales: l'ordre, l'amour de la propriété, le respect des droits acquis, l'émulation dans le travail?

Parce que la tâche est difficile, doit-on la regarder comme inexécutable?

Si cette conclusion était admise, comment expliquerait-on le niveau égalitaire passé, par les décrets, sur les centres indiens qui ont confondu leur population avec celle des établissements européens? Nous citerons, entre

autres, les quatre aldées de la province de Rio-Grande-do-Norte : *Villa-Flor*, *Extremós*, *São-José*, *Arèz.*

Plus heureux que les indigènes de l'Amérique du Nord, ceux du Sud font partie de la garde nationale; ils ont le droit de voter; ils possèdent le titre de citoyens, et il ne tient qu'à eux d'en remplir les devoirs. Sans doute, le Tapuis qui dépose dans l'urne électorale un bulletin sur lequel un autre que lui a écrit, — et pour cause, — le nom du candidat à la députation, n'apprécie guère l'importance de l'acte auquel il participe; mais, à qui la faute, si le maître d'école n'a pas joint ses leçons à l'enseignement du missionnaire? A qui la faute, si la protection bienfaisante du pouvoir ne s'est point interposée entre les aldées et cette tourbe de traficants avides qui furent autrefois, qui sont encore aujourd'hui, dans l'Amérique du Nord et dans l'Inde anglaise, de si puissants agents de démoralisation? Nous voulons parler de ces aventuriers éhontés, — mulâtres brésiliens et métis péruviens pour la plupart, — que nous avons vus déjà acheter les enfants des tribus, et qui ne cessent de spéculer sur le penchant bien connu des Peaux-Rouges pour les liqueurs fortes. Les marchands de rhum et de *cachaça* ont abruti plns d'Indiens que les missionnaires n'en ont converti; ils en ont tué un plus grand nombre que les mines, les conflits des tribus entre elles et même que les luttes avec les Européens.

Les résultats obtenus dans les deux écoles de Belem et de Manaós, où sont recueillis les orphelins de race rouge,

prouvent manifestement que les enfants indiens peuvent devenir des hommes utiles, des citoyens honorables. Les pensionnaires de ces deux établissements apprennent un état manuel; ceux de Manaós ont si bien profité de l'enseignement qui leur a été donné, qu'ils ont cessé d'être une charge pour la province. Le travail les a complétement émancipés, en leur inoculant des habitudes d'ordre et d'économie.

C'est ce système, appliqué sur une grande échelle, que nous recommandons au gouvernement brésilien. Il ne faut pas que l'exemple de ce qui se passe sur son territoire et autour de lui, soit perdu pour ce gouvernement. Déjà, l'initiative heureuse des capitales de l'Amazone et du Pará pose avantageusement la question de sociabilité des Indiens; mais, cette question doit être définitivement résolue à ses yeux par l'avénement des indigènes à la vie politique, dans les anciennes colonies espagnoles, et par la prospérité, de jour en jour croissante, du Paraguay, dont la population se compose exclusivement d'individus d'origine rouge.

Malgré les quelques erreurs que nous avons dû relever dans le travail du docteur Moure, nous ne faisons aucune difficulté pour déclarer que nous adoptons entièrement sa formule : *Ramener les Indiens à la civilisation par l'enseignement de la morale et de tous les droits du véritable citoyen.* L'enseignement de la morale incombe nécessairement au prêtre; mais qui doit inculquer l'idée des droits, et, par conséquent, des devoirs, si ce n'est le

pouvoir civil dans la personne de l'instituteur communal? Donc, il faut compléter le missionnaire par le maître d'école, si l'on veut réellement tirer du bloc une statue. Qu'une sollicitude éclairée, surtout, préside au choix des hommes chargés de préparer la transition entre l'existence aventureuse du désert et la vie sociale. Si, en effet, la régénération des tribus dépend essentiellement des initiateurs que la civilisation leur envoie, on se demande avec une légitime inquiétude pourquoi la direction des aldées est confiée à des moines ignorants, dont la conduite est un sujet continuel de scandale; à des missionnaires qui, au lieu de ramener les Indiens par la parole évangélique, ne trouvent pas pour les convaincre de meilleur argument que le canon!

Le senhor Alcantara Machado, dans son discours du 24 juin 1857, prononcé à la Chambre des députés, nous révèle ce fait qui peut se passer de commentaires. Il a lu la lettre d'un père capucin, *barbadinho*, qui demandait au président de la province de Goyaz *deux pièces d'artillerie pour civiliser les hordes d'Indiens qui erraient dans cette vaste contrée*. Le Padre barbadinho, est plus expéditif encore que le gouverneur de Sainte-Catherine; et même il tranche plus vite la question que ces *hommes éminents*, — dont parle le lieutenant Herndon, dans son rapport au gouvernement des États-Unis, — *qui voient dans la pendaison le moyen le plus simple d'en finir avec l'Indien*. Ce rapport, remarquable à certains égards, rappelle trop la politique impitoyable

des anciènnes colonies puritaines; il conclut tout simplement à l'extermination des Indiens. Tel est aussi le moyen efficace que propose le missionnaire de Goyaz, pour résoudre le difficile problème de la civilisation du désert.

Nous en convenons volontiers : la religion est un instrument indispensable pour la régénération des Indiens; mais, puisque ceux entre les mains desquels on a mis ce merveilleux moyen d'action ne savent pas s'en servir, pourquoi ne fait-on pas appel à d'autres ouvriers? Au lieu d'attirer au Brésil ces capucins italiens, également dépourvus des lumières de l'esprit moderne et du sentiment de vivifiante charité que renferme l'Evangile, pourquoi ne s'adresse-t-on pas à quelque autre Communauté également vouée à la conversion des idolâtres?

Rien qu'en France, on compte 14 Congrégations (1) qui envoient des missionnaires dans les pays lointains. Les prêtres des *Missions-Étrangères*, par exemple, et les *Lazaristes*, pour ne citer que ces deux-là, n'offrent-ils pas toutes les garanties de dévouement et d'intelligence qu'on peut désirer? On n'a qu'à

(1) Ces congrégations sont :

Hommes : Religieux de la Congrégation du Sacré-Cœur (Picpus); — Missions-Étrangères; — Frères-mineurs-Capucins; — Dominicains; — Franciscains de Terre-Sainte; — Lazaristes; — Compagnie de Jésus; — Religieux du Saint-Esprit et du Sacré-Cœur de Marie; — Pères du Saint-Esprit; — Oblats de Marie Immaculée.

Femmes : Religieuses de Marie-Réparatrice; — Sœurs de Saint-Vincent-de Paul; — Carmélites de Lisieux; — Religieuses du Sacré Cœur-de-Jésus.

consulter les annales de ces deux Ordres, pour s'assurer que leurs membres accourraient intrépidement là où on leur montrerait des âmes à conquérir, un but humanitaire à atteindre, sans plus redouter la *tacape* des hordes sauvages que la cangue et le glaive des bourreaux cochinchinois.

Quelques ouvriers évangéliques de l'une ou de l'autre de ces Communautés vaudraient mieux cent fois qu'une armée de capucins italiens; en quelques années seulement, nous en avons la ferme conviction, secondés efficacement par l'administration centrale, ils feraient plus pour la civilisation que n'ont fait depuis un siècle les successeurs des Jésuites.

Les Lazaristes sont déjà installés sur le territoire de l'Empire. Ils y possèdent 7 maisons (1) dont les membres,

(1) Ces maisons sont établies :

Deux à *Rio-de-Janeiro* : maison *Saint-Joseph*, possédant 4 prêtres, et maison *Saint-Vincent*, 3 prêtres. Fondées, la première en 1852, la deuxième en 1861. — Maison à *Bahia*, 5 prêtres ; fondée en 1853. — Maison à *Caraça*, province de Minas-Geraës, possédant 8 prêtres répartis dans un grand séminaire et un collége. Caraça est le principal établissement des Lazaristes au Brésil. Fondée en 1852. — *Mariana* (même province), 3 prêtres, placés à la tête d'un petit séminaire. Fondée en 1852.—*Campo-Bello*, province de *São Paulo*, un collége. Fondée en 1852. — *Pernambuco*, 2 prêtres. Fondée en 1858 — Une huitième maison établie, en 1856, dans l'île Sainte-Catherine vient d'être supprimée. Dans ce lieu, les Lazaristes vont être remplacés, dit-on, par les Jésuites.

Qu'il nous soit permis, en terminant cette note, d'adresser nos sincères remerciments aux deux membres de la Communauté des Lazaristes qui nous ont reçu dans l'établissement de la rue de Sèvres, tant pour le favorable accueil qu'ils nous ont fait, que pour les renseignements relatifs à leur Ordre qu'ils ont bien voulu nous donner.

Avec des hommes pareils, la régénération du désert brésilien ne pourrait manquer de s'accomplir.

professeurs ou missionnaires, répandent dans toutes les classes le double enseignement de l'âme et de l'esprit. Si le clergé brésilien qui, en fait de corruption et d'ignorance, dépassait même le clergé napolitain, revient peu à peu à des mœurs plus régulières, c'est aux prêtres lazaristes que ce résultat est dû. Dans quelques provinces, les chaires des séminaires sont occupées par des Lazaristes, et les hôpitaux sont confiés à leur direction.

Eh bien! pourquoi le gouvernement de Rio qui a vu à l'œuvre les prêtres de cet Ordre, ne demanderait-il pas leur concours pour préparer la civilisation du désert? Comme le Cambodge, comme la Chine, comme le Japon, le Brésil a des idolâtres à convertir; il a des enfants ignorants, cruels même, qu'il faut ramener au giron social. Les auxiliaires dont il a besoin sont placés sous sa main; ils n'attendent qu'une invitation pour se ceindre les reins, à l'effet d'aller répandre la semence féconde dans les forêts et les *sertoẽs* de l'Empire. Comment cette invitation ne leur a-t-elle pas encore été adressée?

Le Brésil est entré dans la bonne voie, lorsqu'il a confié le service de ses hôpitaux aux *Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul*, et le soin de régénérer son clergé aux prêtres lazaristes; qu'il se hâte donc d'utiliser le zèle de ces prêtres en faveur des Indiens! En lui envoyant des sujets de ces deux Communautés-sœurs, la France lui a fourni la personnification la plus élevée du savoir modeste, de l'abnégation et du sacrifice. La France seule

est assez riche pour subir de pareils emprunts, sans voir diminuer son trésor intellectuel et moral.

Que si, pourtant, on tient absolument à suivre la vieille routine et à employer toujours des capucins; du moins faudrait-il imposer une direction aux Padres barbadinhos et les entourer d'une surveillance incessante, au lieu de les abandonner à leurs propres inspirations. Le pouvoir civil n'a pas le droit de rester à l'écart, pendant que s'exerce l'action du pouvoir spirituel.

Il faut que les ministres brésiliens le sachent bien : ils ont encouru une grande responsabilité devant l'histoire, en confiant au zèle aveugle des disciples de saint François une tâche qu'ils auraient dû partager avec eux. Si notre voix leur parait suspecte, qu'ils écoutent favorablement celle de M. Moure, lorsqu'elle leur adresse ce touchant appel :

« *C'est à vous qui avez pour mission l'instruction des peuples, et le développement de la foi, qu'il appartient de jeter un regard salutaire sur ces misérables parias, enfants dociles des forêts!* » (page 36.)

Plusieurs esprits distingués (nous voudrions pouvoir ajouter : et impartiaux) ont abordé le sujet que nous traitons en ce moment. Tous, à l'exception du docteur Moure, toutefois, ont conclu contre les missionnaires; et presque tous ont conseillé de réduire par la force les hordes rebelles aux avances de la civilisation.

Parmi les opinions qui ont obtenu un certain retentissement, au commencement de ce siècle, nous mention-

nerons celle d'un officier supérieur qui a parcouru la capitainerie du Matto-Grosso, et qui a écrit ses impressions après avoir vu à l'œuvre les Padres barbadinhos. Dans ses mémoires, publiés en 1800, le lieutenant-colonel Candido Xavier de Almeida veut démontrer, lui aussi, l'impossibilité pratique de ramener les Indiens par le moyen des missionnaires. Nous serions de l'avis du senhor Almeida s'il prétendait que les missionnaires *seuls*, ne sauraient accomplir l'œuvre de civilisation. *Seuls,* en effet, et quel que soit leur dévouement, les ouvriers évangéliques ne pourront jamais toucher le but glorieux auquel ils tendent; mais, répétons-le une fois encore, en combinant leur action avec celle du pouvoir civil, ils parviendront à accomplir de grandes choses. Le senhor Almeida, lui, tranche la question avec son sabre; il condamne résolûment les Missions et demande franchement l'adoption de mesures coercitives.

Nous sommes heureux d'opposer à l'opinion du soldat, l'opinion, moins absolue, de l'auteur des *Considérations à propos des Indiens du Matto-Grosso*. Celui-ci ne voue pas les tribus à l'extermination; il pense que la force, pour devenir féconde, a besoin de s'appuyer sur le droit, et il ajoute que la violence, aussi bien que le fanatisme, sont de mauvais agents de conciliation.

L'auteur des *Considérations*, sans condamner les missions en principe, essaie d'expliquer pourquoi les missionnaires ne sauraient réussir aujourd'hui. « C'est, dit-il, parce qu'il manque aux Padres le mobile qui don-

nait à leurs prédécesseurs la force et la persévérance.» Ce mobile comprend, suivant lui, trois causes principales.

La première est l'intérêt personnel que trouvaient les anciens missionnaires à cathéchiser, puisqu'ils pouvaient « réduire à un état très-voisin de l'esclavage leurs « naïfs néophytes. » Cette phrase nous paraît être une petite allusion perfide au gouvernement des Jésuites du Paraguay; mais continuons : « Depuis que par la loi du « 6 Juin 1755 et par l'*alvara*, avec force de loi, du 8 mai « 1758, rendus sous l'inspiration du marquis de Pombal, « les Indiens du Brésil furent définitivement déclarés « libres et seigneurs de leurs personnes et biens (*livres e « senhores de suas pessoas e bens*), les Padres ont trouvé « qu'il y avait peu de profit pour eux à s'enfoncer dans « les bois et les déserts, au péril de leur vie, et seule- « ment pour l'amour de l'humanité.»

La seconde, qui ne témoigne pas d'une plus grande confiance dans le zèle purement évangélique des missionnaires, est tirée de l'opinion régnante alors que les Indiens connaissaient le secret des gisements de diamants et d'or, et qu'il était utile d'employer tous les moyens pour entamer des relations avec eux.

La troisième nous paraît plus admissible. Les Indiens ne nourrissaient pas, dans les premiers temps de la prédication, le juste ressentiment que leur ont inspiré, depuis cette époque, les attaques dont ils ont été l'objet. La persécution n'engendre pas la confiance; aussi, au-

jourd'hui, règne-t-il dans les forêts, contre une civilisation agressive et déloyale, une prévention qu'il n'est pas facile de détruire.

L'auteur des *Considérations* semble regretter que le nouvel état de choses institué par le marquis de Pombal, et rendant les Indiens *senhores de suas pessoas e bens*, ait amorti le zèle des Padres et nui, par suite, à l'œuvre de la civilisation. Mais Anchieta et Nobrega n'étaient pas mûs par ce vil mobile de l'intérêt personnel et cependant ils ont accompli des miracles. Serait-il vrai de dire que leurs successeurs immédiats n'auraient pas été soutenus seulement par le zèle évangélique? Nous ne contestons point que cette opinion puisse être défendue, en présence des nombreux conflits engagés par les missionnaires du Brésil avec l'autorité civile. Entraînés par l'exemple des colons, les Jésuites auraient voulu, à leur tour, exploiter les indigènes; mais, du moins, on nous accordera que même dans cette hypothèse, l'intérêt de la civilisation s'identifiait avec l'intérêt particulier de l'Ordre. Eh bien! soit! Encouragés par leurs succès dans le Sud, les Pères aspiraient à régner également sur les forêts de la côte orientale, et à étendre ainsi leur domination depuis le Paraguay et le Paraná jusqu'à l'Amazone. C'était là un beau rêve, sans doute, et nous admettons qu'on soit fondé en accusant les Jésuites d'en avoir poursuivi la réalisation. Qu'on reproche donc à cet Ordre célèbre une ambition insatiable, à laquelle se serait jointe, si l'on veut, une grande soif de richesses. Nous ne protesterons

pas. Les missionnaires des XVIe, XVIIe, XVIIIe siècles appartiennent à l'histoire et l'histoire a enregistré, avec les importants services rendus par eux à la civilisation, leurs prétentions exorbitantes, leur résistance désespérée derrière le fantôme de roi — l'Indien Nicolas — qu'ils avaient créé pour l'opposer à la revendication espagnole, et enfin leur expulsion définitive du territoire américain. A cette heure, nous n'avons pas à juger la politique des Jésuites; mais à apprécier la conduite de leurs successeurs, les Padres barbadinhos.

Ici, nous nous séparons complétement de l'auteur des *Considérations*. Nous ne serons pas injuste, même envers des hommes qui nous ont donné le droit d'être sévère. Donc, nous n'accuserons les capucins, ni d'ambition, ni d'avarice, ni de cupidité; leur caractère restera à nos yeux tel que les faits nous l'ont montré, désintéressé, sans doute, mais ignorant, licencieux, fanatique: c'en est assez, avec la mollesse du gouvernement, pour expliquer l'insuccès des Missions auprès des Indiens. Que les missionnaires aient des mœurs vraiment évangéliques; qu'ils soient éclairés et bienveillants; que le pouvoir soit vigilant et fort; et le but, si longtemps poursuivi, sans succès, sera, alors, atteint.

Les exemples abondent pour établir que cette haine, amassée dépuis la conquête dans l'âme des Indiens, et que signale à bon droit l'auteur des *Considérations*, a fait place, dans l'occasion, à des sentiments moins farouches. Les Peaux-Rouges peuvent oublier; ils oublieraient faci-

lement leurs griefs séculaires, s'il leur était permis de compter sur la bonne foi des blancs. Voici ce que — d'après Hildreth et Carroll — le gouverneur de la Virginie, Spotswood, écrivait, au commencement du siècle dernier, au comité du Commerce : « Jamais les Indiens ne « rompaient avec les Anglais, à moins qu'ils n'y fussent « forcés par les provocations des trafiquants. »

Citons encore le fait touchant que M. Auguste Carlier a emprunté à l'historien Carroll : Desireux de faire cesser l'indigne trafic dont les Peaux-Rouges étaient l'objet, Archdale, gouverneur de la Caroline, renvoya aux Espagnols de la Floride, plusieurs Indiens que les Yamassees avaient faits prisonniers et que ceux-ci venaient vendre à Charlestown. Cette généreuse initiative ne resta point stérile; car, peu de temps après, des Européens ayant fait naufrage sur les côtes de la Floride, les Indiens de cette contrée les recueillirent avec bonté et les conduisirent au fort St-Augustin, d'où le commandant les envoya dans la Caroline-du-Sud.

L'appréciation de Spotswood, corroborée par celle de l'illustre Jefferson, peut être appliquée aux Indiens du Sud comme à ceux du Nord. Les tribus ne demandent qu'à vivre en paix sur le territoire que la conquête leur a laissé; et le jour où s'accomplira sérieusement la réconciliation des deux races, sera celui où la loyauté des rapports sera égale des deux côtés. Qu'on n'oublie pas, surtout, qu'aux enfants du désert il faut prêcher d'exemple, si l'on ne veut pas recevoir la réponse que fit un

Indien de la Nouvelle-Angleterre à ceux qui le pressaient de se faire chrétien : « Prouvez-nous que votre « religion vous rend meilleurs que nous, et alors nous « l'embrasserons. » Donc, inspirer par une conduite loyale de la confiance aux Peaux-Rouges, tel est le meilleur, nous dirons volontiers : l'unique moyen, d'opérer le rapprochement désiré.

A l'appui de cette opinion, nous emprunterons à M. Elisée Reclus l'anecdocte suivante recueillie par lui dans son VOYAGE A LA SIERRA NEVADA DE SAINTE MARTHE. :

« Les Indiens Chimilas étaient, il y a quelques années encore, les ennemis irréconciliables des Espagnols et des gens de couleur. Vêtus d'écorce d'arbre, ils habitaient dans les grottes et les forêts qui entourent le *Cerro-Pintado*, et l'étranger qui s'aventurait près de leurs retraites était impitoyablement massacré. Un jour, un nègre d'une force herculéenne, Cristoforo Sandoval, inspiré par on ne sait quelle audacieuse pensée, alla se présenter devant le chef des Chimilas, sans armes, accompagné seulement de son jeune fils. »

Voulez-vous connaître le résultat obtenu par cette démarche courageuse, qui était en même temps une marque de confiance? Ce résultat tient du prodige : Le cacique abdiqua en faveur de Cristoforo.

Avec ce nègre, l'oubli des traditions, partant, les bienfaits de la civilisation, étaient entré dans les forêts du *Cerro-Pintado*. Les Chimilas vivent aujourd'hui en bonne intelligence avec les Espagnols et, de brigands, ils

se sont faits agriculteurs. « Tels qu'ils sont, ajoute M. Re-« clus, ils pourraient servir de modèles à d'innombrables « créoles auxquels le travail n'a jamais inspiré que de « l'effroi. »

Mais, nous n'avons pas besoin de sortir du Brésil, pour établir que les Indiens de cette contrée peuvent être arrachés à leurs habitudes nomades et cruelles, et gagnés à la vie sédentaire par un travail régulier. Écoutons encore le docteur Moure ; le docteur parle des Apiaçás dont les tribus, nombreuses et vaillantes, sont répandues sur les rives du Juruená : « Déjà, en 1843, dit-il, un essai a « été tenté par un spéculateur, et non par un homme de « foi et de dévouement ; cependant, son œuvre prospérait « admirablement quand la mort vint, en 1845, arrêter « ses rapides progrès de civilisation. Cet homme avait « fourni aux indigènes le moyen de cultiver le sol, et les « résultats obtenus étaient miraculeux (page 51). »

S'agit-il des Parécis, formant avec les Baccaïris et les Maimbaris une famille de plus de trente mille individus, le docteur brésilien déclare que ces Indiens *ont une grande défiance de la civilisation.* « Souvent, ils ont « été trompés par ceux qui se sont donné la mission de « les civiliser ; d'où leurs sentiments de haine et de ven-« geance, souvent exprimés par des actes plus ou moins « préjudiciables. » (Page 32). On le voit : M. Moure formule, dans des termes différents, la même opinion que le gouverneur de la Virginie, Spotswood. Il ajoute cependant : « Une dame Féliciana Guératine, après avoir

« planté une habitation fort avant dans la forêt, est parvenue à se les attacher, et à en faire des serviteurs actifs et zélés, de sauvages et même cruels qu'ils étaient naguère. » (Page 31.)

Il est superflu de constater que nous copions textuellement et qu'ainsi nous laissons le docteur responsable, tant des faits qu'il signale, que du style dont il les a revêtus.

Il n'est pas jusqu'aux Coroados, que le docteur appelle *les pirates des forêts vierges de l'Amérique du Sud*, en ajoutant que « souvent l'incendie des habitations et des plantations, et le massacre des colons, ont attesté l'insécurité de ces parages, et la barbarie sanguinaire des Coroados. » il n'est pas jusqu'à ces Indiens, disons-nous, qui ne puissent renoncer, le cas échéant, à leur métier de voleur et d'assassin. Voici la preuve de ce fait, que nous trouvons également dans l'opuscule de M. Moure :

« Il est un homme digne d'éloges, le capitaine Antonio-José-da-Silva, dont l'exemple peut servir de modèle à ceux qui veulent civiliser les Coroados. Il alla s'établir avec une nombreuse domesticité dans les parages que fréquentent le plus volontiers ces Indiens, vers les rives de l'Itiquira.

. . . .

« Ils se mêlèrent bientôt à la domesticité de Jose da Silva qui réussit à établir une riche et utile habitation au centre des Coroados. Il parvint à réaliser une brillante fortune dont il est allé recueillir les fruits, dans une paisible oisiveté, (sic) au sein de la capitale. »

« Après son départ les choses ont changé ; une rixe san-
« glante entre un des travailleurs de l'exploitation et un
« des Coroados, a ramené ces derniers à leurs sentiments
« hostiles ; ils ont massacré les bestiaux, pillé et saccagé
« toute l'habitation. Enfin, pour dernier résultat, ils y
« ont mis le feu. »

Il est donc établi qu'aujourd'hui encore, comme au temps de Nobrega et de ses successeurs, malgré les procédés déloyaux et les *provocations des traficants*, les Indiens ne sont pas devenus les ennemis irréconciliables de la civilisation. Si des tentatives inspirées par le mobile de l'intérêt particulier ont réussi auprès d'eux ; quels résultats autrement beaux n'obtiendrait pas une propagande habile, poursuivie par une administration intelligente, au nom des intérêts généraux du pays, unis intimement à la cause de l'humanité !

Un dernier exemple encore ; cet exemple, que nous fournissent les annales de la colonisation au Brésil, va prouver aux plus incrédules que cette régénération des Indiens, qu'ils prétendent impossible, n'a rien d'inexécutable pour le courage uni à la charité :

En 1808, un Français, un vieux soldat des guerres de la République, le capitaine Marlière, passa au Brésil et prit du service dans le régiment de Minas-Geraës. Touché de compassion pour le sort des Indiens, il résolut de consacrer sa vie à ces enfants naïfs, imprévoyants, légers, cruels quelquefois. Comme Anchieta, le vieux soldat parcourut les forêts et les solitudes ; il pêcha et chassa

avec es sauvages; il gagna leur confiance par la simplicité de ses mœurs, autant que par la droiture de son caractère. Son langage conciliant produisit son effet sur les chefs des tribus, et il parvint à rapprocher des nations jusqu'alors divisées par des haines séculaires. Son influence se fit sentir d'abord aux Coroados et aux Coropos; puis aux Puris, ces guerriers redoutés des Coroados et des Boticudos avec lesquels ils étaient constamment en guerre, et même des Brésiliens dont ils avaient détruit en quelques années cent quarante-quatre *fazendas* ou *engenhos*. Mais, sa tâche la plus difficile fut de réconcilier avec les Puris et les Brésiliens, les Indiens Boticudos et d'amener ces affreux antropophages à la vie sociale. Marlière, qui avait campé avec les Coroados sur la rive du São-Lourenço, suivit les Boticudos jusqu'au sein des déserts, et, plus heureux que le gouverneur de Sainte-Catherine, il réussit à se faire écouter d'eux. Lorsqu'il crut le terrain préparé — c'était en 1824 — il choisit pour son quartier général un lieu nommé *Gallo*, au-dessus du confluent du Rio Sant'-Antonio, et s'y établit avec ses soldats et ses Indiens. C'était, comme on le voit, une sorte de colonie militaire dont la civilisation et la barbarie avaient fourni les éléments. Boticudos, Puris, Coroados, Brésiliens, vivaient là en paix, et chaque jour on créait de nouvelles plantations de bananiers, de manioc, de caféiers, de maïs.

Le succès venait de couronner les efforts du *Vieux-Capitaine;* c'est ainsi que Marlière était appelé. Le double

problème de la réconciliation des tribus indiennes entr'elles et de la civilisation de ces tribus par le travail était résolu, sans le secours de la splendide mise en scène des Jésuites et des moyens dramatiques des Padres barbadinhos; mais par l'application d'un système philanthropique contenu dans ces paroles que Marlière répétait souvent aux Brésiliens : « Amour et loyauté en-« vers les Indiens, mes amis, et nous en ferons des hom-« mes. » *Amor e lealdade para com elles, meus amigos, e temos homens.*

Ce fait nous paraît concluant; mais, comme le déclare avec raison M. de Saint-Hilaire : « pour exécuter les « plans de Marlière, il aurait fallu trouver des hommes « qui lui ressemblassent. » Toute la question est là.

L'œuvre entreprise par le *Vieux-Capitaine* a été en déclinant après sa mort. Aujourd'hui, on ne voit plus dans la province de Espirito-Santo, où s'élevait le curieux établissement dû à l'initiative de Marlière, qu'une insignifiante aldée — *Impérial Affonsino* — peuplée de soixante-dix Puris. Ainsi, ce tout harmonieux formé des éléments les plus hétérogènes — Coroados, Puris Brésiliens, Boticudos; — ce tout, animé par la pensée puissante d'un homme de bien, a cessé d'exister lorsque s'est éteinte cette pensée elle-même.

Un enseignement découle de ce récit. La civilisation porte avec elle une force attractive; il suffit de seconder cette force pour réaliser des merveilles. Qu'on renonce donc à un système agressif, violent, condamné par

l'expérience, pour user de la douceur et de l'humanité, recommandées et pratiquées par Anchieta, par Pombal, par Marlière. Plus de bandes de *bouchers des Indiens*, comme on les a trop justement nommées; plus de ces *soldados da conquista* qui massacraient des tribus entières; plus de ces aldées isolées, confiées à des capucins fanatiques et inintelligents; mais, au contraire, une organisation puissante de colonies militaires, établies d'abord sur les limites des solitudes et s'avançant progressivement dans le sertão; à la tête de ces colonies — qui ne contiendront plus ni malfaiteurs, ni soldats disciplinaires — qu'on place des hommes instruits, courageux, humains, loyaux, loyaux surtout. L'œuvre se poursuivra alors avec succès et cette race indienne, si méprisée, si persécutée, si durement éprouvée, par suite, si rebelle à la civilisation, renoncera enfin à la vie stérile des forêts pour venir occuper au foyer social la place que Dieu lui a réservée.

Et puisque les associations sont si fort en faveur, en ce moment, au Brésil, pourquoi, à côté de la *Compagnie Centrale de Colonisation,* ne se formerait-il pas une *Compagnie Centrale de Civilisation?* Dans notre pensée, cette Compagnie serait tout à la fois industrielle, agricole, commerciale, humanitaire. Comme l'autre, elle posséderait un capital considérable dont une partie serait garantie par l'Etat, ce qui lui permettrait de donner un grand développement à ses opérations. Nous ne voudrions pas concéder à cette Compagnie le monopole

absolu que le *Conseil pour la Nouvelle-Angleterre* avait accordé à certains individus, dans le but d'accaparer tout le commerce avec les tribus indiennes du Nord. Elle devrait, pourtant, jouir de certains priviléges sur les territoires arrachés à la barbarie, et qu'elle administrerait pour son propre compte; mais en se soumettant au contrôle de l'autorité centrale. Nous réclamerions encore pour elle d'autres faveurs, telles que : la franchise en douane pour les marchandises d'échange, une réduction sur les frais de transport par les chemins de fer, etc., afin que la détestable concurrence des marchands de rhum et des *mascates* (colporteurs) peu scrupuleux ne fût pas à redouter.

La *Compagnie de Civilisation* aurait son conseil d'administration à Rio-de-Janeiro, et un bureau dans la capitale de chaque province où elle poursuivrait l'œuvre de réconciliation. En dehors des employés de ses bureaux, elle tiendrait à sa solde des auxiliaires de toute sorte : ingénieurs, agriculteurs, missionnaires, soldats, maîtres d'école, qu'elle intéresserait au succès de l'entreprise. Son action, qui embrasserait une zone déterminée, serait protégée, au besoin, par de puissantes colonies militaires dont elle ferait les premiers frais, et qu'elle multiplierait à mesure qu'elle pénétrerait davantage dans le désert. Sur des points choisis avec intelligence dans le voisinage des tribus, s'élèveraient alors des magasins approvisionnés de tout ce qui convient à la vie des forêts, sans oublier les objets d'une nécessité moins absolue —

simples colifichets et ornements pour les fêtes — qui saisiraient par la vanité ces grands enfants des solitudes. Des rapports d'échange, puis d'amitié, s'établiraient ainsi sur la base ordinaire des transactions : l'intérêt commun. On aurait créé des besoins nouveaux, et, peu à peu, la facilité de les satisfaire par le canal de loyaux intermédiaires, triompherait du sentiment, trop légitime, hélas! de défiance farouche, qui garde aujourd'hui les abords du désert.

Ce n'est là qu'une idée informe, nous le savons bien; une idée qui devra être étudiée et développée avec soin, avant de mériter d'être accueillie par les hommes sérieux. Que d'autres, plus habiles, entreprennent cette tâche. Si, par hazard, nous n'avions énoncé qu'une vaine utopie, il nous resterait la consolation d'avoir cherché à réaliser le rêve du *Vieux-Capitaine*.

Quoi qu'il en soit des moyens proposés, nous pensons qu'il faut, si l'on veut réellement la colonisation, commencer par pacifier, puis civiliser les sertoës et les forêts. Il y a là à conquérir des forces incalculables, perdues jusqu'à ce jour pour l'activité sociale et que l'activité sociale réclame énergiquement. L'alliance avec les tribus indiennes, en donnant aux travailleurs les garanties de sécurité qui leur manquent, peut seule, en effet, assurer le succès de la colonisation et résoudre ainsi le problème économique qui occupe en ce moment tous les esprits.

Dans les colonies anglo-saxonnes, c'est la marche con-

traire qui a prévalu. Le flot des émigrants a été si considérable qu'il a inondé le désert. La sécurité a été obtenue, sans doute; mais par l'extermination des Peaux-Rouges. *Solitudinem faciunt, pacem appellant.*

Le Brésil, qui a longtemps suivi cette voie, doit s'arrêter enfin et adopter d'autres procédés. En dehors de la question supérieure d'humanité, le dédain persistant de l'émigration européenne pour ses côtes fait au jeune empire un intérêt vital de la civilisation des Indiens.

Une fois pacifié, le sertão devient nécessairement pour le Brésil le *manancial* (grenier inépuisable) dont parle le senhor Lacerda Werneck dans ses *Idéas sobre Colonisação*. En même temps que l'Europe, complètement rassurée sur leur destin futur, lui expédiera ses fils deshérités, le désert fournira à l'Empire des bras pour son agriculture, des bras encore pour ses arsenaux, ses chantiers, ses usines; il lui fournira, en outre, des matelots excellents pour sa marine : les Guatós et les Huanas; de vaillants soldats pour son infanterie : les Mimdeiracús, les Coroados, les Boticudos, les Mangoios, les Puris, les Tupinambas etc., etc.; des cavaliers intrépides et exercés pour ses régiments : les Guaycurús, les Inimás, les Laïanos, les Térénos etc., etc.; et ces Indiens vaudront mieux cent fois que les vagabonds de toute sorte que, sous le nom de *recruta* et au moyen de la *presse*, l'on incorpore arbitrairement, dans les cadres dégarnis de l'armée, et que la crainte d'être fusillés retient seule sous les drapeaux.

Résumons-nous : il en est temps.

Nous avons montré, au début de cette étude, la situation nouvelle créée au Brésil par le bill Aberdeen et le grand problème économique et social qui s'agite dans ce pays, depuis l'abolition de la traite. Nous avons essayé de faire comprendre les conditions du problème. *Colonisation* et *Civilisation,* tels sont les termes de la proposition que nous avions à développer. Suivant nous, deux éléments doivent venir prendre la place, peu à peu laissée vide par l'esclavage : l'émigration européenne, la population indienne. Nous croyons avoir successivement démontré que le gouvernement brésilien, soit faiblesse, soit imprévoyance, n'avait point assez fait pour donner satisfaction à ces deux éléments. De là, la nullité des résultats obtenus jusqu'à ce jour.

En entreprenant ce travail, nous avons voulu faire une œuvre utile, tant pour le Brésil, que pour les populations du Vieux-Monde que la misère pousse à l'expatriation. Puissions-nous avoir touché le but! Puisse, surtout, le jeune empire, écouter sans colère la voix amie qui a eu le courage de lui dire en face la vérité; cette voix, c'est la nôtre.

Qu'il écoute encore, mais avec reconnaissance, cette fois, une autre voix qui lui vient du château de Ponthoz, et qui lui signale ainsi, hardiment, loyalement, les véritables ennemis du Brésil :

« Les adversaires que nous rencontrons, vous et moi, « sont de deux espèces. Il y a d'abord *les spéculateurs* « *en émigration*. Nous voulons organiser le système de

« *l'attraction*, tandis que les spéculateurs ne tendent « qu'à trouver un frêt vivant qui puisse être livré, *avec* « *prime*, aux planteurs dont les nègres ne se renouvel- « lent plus, etc. »

. . . .

. . . .

« Mais il y a une autre espèce d'adversaires : ce sont les « Brésiliens qui croient à l'utilité de présenter toujours « aux Européens le Brésil entouré d'une auréole sans « tache. Pour ceux-là, c'est un crime de révéler la moin- « dre imperfection dans la situation des choses de l'Em- « pire. C'est *surtout chez les Brésiliens qui voyagent en* « *Europe que se rencontrent ces impressions.* »

« Ce serait avoir une complète illusion que de croire « qu'on dira la vérité, sans jamais blesser les audi- « teurs etc., etc. Je ne puis que considérer hautement fa- « vorable à une cause d'humanité et de progrès véri- « tables pour le Brésil et pour nos pays, l'établissement « de meilleures convictions dans ces pays, etc., etc. »

La leçon est dure ; mais elle est justement donnée par M. le comte de Pontoz.

L'Europe a entendu votre cri de détresse, Brésiliens ; cependant, elle persiste à ne point établir entre ses ports et les vôtres un courant d'émigration. C'est que l'Europe, — mère trop féconde, puisqu'elle ne peut nourrir tous ses enfants, — ne reste pas indifférente au sort de ceux dont elle est forcée de se séparer. Dans sa sollicitude in- quiète et prévoyante, elle les éclaire sur le choix de la

patrie nouvelle, en mettant à l'index les pays qui réservent aux colons des déceptions cruelles.

Par ses écrivains, comme par ses hommes d'État et ses législateurs, l'Europe vous a fait connaître depuis longtemps, et surtout, depuis les drames horribles de l'Amazone et du Mucury, les conditions auxquelles elle consentirait à vous confier le trop plein de ses forces; or, ces conditions, vous ne sauriez le nier, n'ont pas été remplies. Ne vous en prenez donc qu'à vous de l'interdit jeté par la France, la Prusse, le Portugal et la Suisse sur votre sol fertile, et appliquez-vous à le faire levêr au plutôt.

L'heure est solennelle, Brésiliens. Les esclaves meurent, sans être remplacés; l'agriculture agonise; la famine menace les cités. Donnez enfin à l'Europe les garanties qu'elle est en droit d'exiger de vous. Si le présent est triste, du moins, sauvez l'avenir, en marchant résolument dans la voie libérale qui vous est indiquée. Vous échapperez ainsi à l'accusation de mauvaise volonté et au reproche d'impéritie, qui vous sont également adressés d'Europe et d'Amérique, de votre pays même, puisque nous les retrouvons dans une lettre envoyée de Rio, le 6 août 1861, à M. Sturz (1).

A l'œuvre donc, à l'œuvre, vous tous qui dirigez l'opi-

(1) *Parece-me que tanto aqui, como là, de um e outro lado, os Nossos nada entendem e querem entender de colonisação.*

Anhang, page LVI.

nion et qui présidez aux destinées de l'Empire ! Publicistes, économistes, ministres, députés, à l'œuvre !

Que l'émigration soit règlementée et moralisée ; que la législation de votre pays, intolérante, inique pour les étrangers, reçoive l'empreinte profonde des idées modernes. Préoccupez-vous essentiellement aussi des éléments de prospérité que recèlent les sertoẽs et les forêts. Les Anglo-Saxons ont dépeuplé les territoires qu'ils venaient de conquérir ; ne les imitez pas en suivant les conseils de ceux, — gouverneurs ou missionnaires, — qui veulent civiliser avec le fer et le canon.

L'histoire le démontre péremptoirement : le Protestantisme, parce qu'il a répudié envers les Indiens le principe de tolérance et de liberté qui est sa raison d'être, n'a semé que des ruines et des haines dans les forêts américaines. Il a refoulé les tribus dans le désert, sans vouloir les gagner à la vie sociale. S'il a fondé un Empire considérable, c'est en substituant une race à une autre, au milieu de convulsions intérieures dont il ressent aujourd'hui encore, dont il ressentira longtemps les effets. L'édifice bâti par l'iniquité victorieuse sur la tombe où le droit a été enseveli, vivant, manque des conditions de solidité qui garantissent sa durée, parce que le sang des victimes donne un mauvais ciment. L'oppression de deux races forme toujours la base du grand établissement du Nord ; aussi, cet établissement chancelle ; il menace de s'écrouler ; et le cri des frères qui s'entregorgent annonce aux Noirs et aux Peaux-

Rouges que l'heure de leur délivrance ne tardera pas à sonner.

Le Catholicisme a été également oppresseur sur la terre américaine. Mais son génie, altéré temporellement pendant la période de la conquête, n'a rien perdu de la double force d'expansion et d'assimilation qui compose son essence. C'est cette force qui a maintenu le niveau de la population indigène, en dépit des massacres de la côte orientale et de la côte occidentale. C'est cette force qui a cimenté l'alliance entre le Peau-Rouge et l'Espagnol, et qui, sur certains points de l'Empire, a confondu le groupe indien avec la population portugaise. Brésiliens, inspirez-vous, en même temps, du génie civilisateur du Catholicisme et des idées philosophiques du ministre de Joseph Ier. On a fait un crime à Pombal d'avoir chassé les Jésuites des Missions portugaises; ce que nous lui reprochons, nous, c'est de ne pas les avoir remplacé par des instituteurs communaux.

Écoutez aussi la voix du *Vieux-Capitaine* qui vous recommande la *loyauté et la douceur*. Marlière a prouvé, après Anchieta et Nobrega, que la barbarie ne pouvait résister à ces deux forces intelligentes. Du moment où la confiance sera rentrée dans son cœur, l'Indien oubliera ses souffrances séculaires. L'initiation aux joies pures, fécondes de l'association, dans l'ordre et le travail, aura déjà avancé sa transformation; c'est là la tâche du missionnaire. Rappelez-vous que, seul, le maître d'école peut faire le reste.

Le plus sérieux argument que vous puissiez opposer aux défenseurs du bill Aberdeen; le seul argument qui soit digne de vous, Brésiliens, c'est la civilisation du désert précédée, accompagnée, du moins, de l'émancipation des esclaves (1). La politique que nous prêchons

(1) Au moment où ce livre est sous presse, on nous communique deux nouvelles graves : la réélection du président Lincoln et l'émancipation des *Africains libres* par le gouvernement brésilien.

La réélection de M. Lincoln a pour signification rationnelle : la guerre à outrance contre les sécessionnistes et pour conséquence forcée : l'écrasement du Sud et l'affranchissement des esclaves.

Le peuple américain a bien mérité de la civilisation et de l'humanité, en maintenant au pouvoir le président Lincoln.

L'acte du gouvernement brésilien a déjà trop excité le lyrisme de certaines feuilles européennes, pour que nous puissions admettre que cet acte a été suffisamment compris. Nous avons entendu féliciter le cabinet de Rio de son *initiative généreuse*, dans laquelle on voyait un pas en avant vers la suppression de l'institution servile. Malheureusement il n'en est rien comme nous allons le prouver.

Dans le langage administratif, on appelle Africains libres (*Africanos livros*) les noirs capturés sur des bâtiments qui font la traite, et recueillis par le gouvernement brésilien.

Des *règlements* spéciaux qui datent de la régence du padre Diego Antonio Feijó (1835-1837), ont été dressés en faveur de cette classe intéressante d'individus qui occupent, dans la société brésilienne, une position intermédiaire, ambigüe aussi, entre les citoyens et les esclaves : En vertu de ces *règlements* qui complètent les *instructions* de 1834, les noirs de cette catégorie sont reconnus *hommes libres* ; néanmoins, ils sont placés, comme pupilles, sous la tutelle du gouvernement. Celui-ci les garde en dépôt, et pour se couvrir des dépenses qu'ils lui ont occasionnées, il les envoie sur les domaines de la couronne, ou bien il les loue à des particuliers.

Les lecteurs se rappellent la note de la page 26 de ce volume, adressée par le comte Russell à M. Elliot, chargé d'affaires d'Angleterre au Brésil. Ce document constate que · *du* 19 *décembre* 1860 *au* 7 *avril* 1862, *il a été remis au gouvernement impérial* SIX *notes, relatives au nombre et à la condition de quelques milliers de noirs pris à bord de navires négriers, et qu'à ces nombreuses demandes, il n'a été fait aucune réponse satisfaisante.*

n'est ni bien compliquée, ni bien difficile à suivre; elle se résume en deux mots qui doivent servir de loi aux

Les noirs dont il s'agit ici ne sont autres que les *Africains libres.*

Lors de notre visite à la *Casa da Correcção* de Rio, les Africains libres, y demeurant, étaient au nombre de 247, parmi lesquels 24 négresses. La nourriture qu'on leur donne est la même que celle des esclaves; ils ont, cependant, une marmite pour eux seuls. Il est défendu de les frapper avec la *chicote*; ils ne sont soumis qu'au régime du *palmatori* ou férule. On leur apprend, il est vrai, un état à chacun; mais tout ce qu'ils gagnent appartient à l'administration, sauf un léger prélèvement qui varie depuis 3 *vintems* (un peu moins d'*un* centime, jusqu'à *une* pataque (16 sous); enfin ils ne peuvent se marier qu'avec le consentement du gouvernement et ce consentement est difficilement accordé, paraît-il, puisque, à cette époque, aucun des 247 Africains de la *Casa da Correcção* n'était marié. Le gouvernement tire donc un bon profit des Africains libres, soit qu'ils les emploie dans ses chantiers, soit qu'il les loue à des particuliers.

Primitivement, la loi fixait un terme de 14 ans pour la libération de ces malheureux; mais cette loi ne tarda pas à être modifiée, dans un sens perfide, par un amendement qui déclarait bien : *libres de droit*, les Africains capturés, après 14 ans de services consécutifs, sous la condition expresse, toutefois, qu'ils *réclameraient le bénéfice de cette disposition.*

L'Angleterre prit en main la défense des Africains et son représentant à Rio, M. Southern, protesta contre cet amendement qui finit par être rapporté.

Ces débats se produisirent en 1854.

Depuis 1834 que le Brésil possède des Africains libres, on ne peut citer qu'un seul exemple de rapatriement; il eut lieu en faveur de noirs loués à des propriétaires de Bahia, qui s'étaient rachetés par 14 ans de services. Les autres Africains capturés, depuis cette époque, n'ont pas cessé de travailler pour le compte du gouvernement et celui-ci n'aurait pas songé à les émanciper, sans les énergiques et incessantes réclamations de l'Angleterre.

(Consulter, pour plus amples détails, dans notre livre : LE BRÉSIL TEL QU'IL EST, le chapitre intitulé : *Os Africanos livros.*)

Le Brésil vient de tenir, bon gré, mal gré, un engagement solennellement pris, en renonçant enfin à la tutelle qu'il s'était arrogée sur ces pupilles d'une nouvelle espèce; mais on se tromperait en croyant que cette émancipation partielle est un acheminement vers l'affranchissement général des esclaves. Cette émancipation reste un fait isolé, qui ne laisse rien préjuger de la question servile, au Brésil.

Dans notre pensée, la réélection du président Lincoln a gagné la cause des

gouvernements, comme de règle aux particuliers : JUSTICE et HUMANITÉ.

esclaves du Nord; cette réélection aura certainement son contre-coup à Cuba et dans l'empire brésilien. Voilà pourquoi nous applaudissons de toutes nos forces, au nom du progrès, de la liberté et de la dignité humaine, à l'acte mémorable que vient d'accomplir le peuple américain.

En attendant qu'il affranchisse ses esclaves, le Brésil s'est donc décidé à émanciper les malheureux qu'il maintenait sous sa tutelle depuis 30 ans (depuis 1834). La réparation a été trop tardive pour être volontaire; mais les canons anglais ont une éloquence si persuasive!

Voilà donc *l'acte généreux* — pourquoi pas MAGNANIME?—et *spontané* du Brésil réduit à ses vulgaires proportions. En présence des articles dithyrambiques qu'il a inspirés, il nous convenait de restituer à cet acte son véritable caractère.

ÉPILOGUE.

ÉPILOGUE

Notre étude est terminée, en ce qui concerne le Brésil ; néanmoins, les conclusions générales qu'elle comporte, à peine indiquées dans deux passages de ce livre, doivent être, à notre avis, nettement formulées.

A la page 232, nous disons :

« Un fleuve de sang coulera du Sud au Septentrion. »

Et à la page 311 :

« L'oppression des deux races forme toujours la base « du grand établissement du nord ; aussi cet établisse- « ment chancelle ; il menace de s'écrouler ; et le cri des « frères qui s'entregorgent annonce aux Noirs et aux « Peaux-Rouges que l'heure de leur délivrance ne tar- « dera pas à sonner. »

L'idée entrevue dans ces deux phrases mérite d'être fixée dans des termes exacts, catégoriques.

Nous soutenons, d'abord, que l'individu né en Amérique, de parents européens, n'a pas cessé d'être Européen. Le lieu de la naissance est insignifiant, en présence du fait, bien autrement grave, de l'origine. Le fils de père et mère européens, vivant dans une société de souche européenne, continue la tradition de ses auteurs; parce que son enfance a été bercée par les idées, les sentiments, les usages, les préjugés, les croyances que ceux-ci ont rapportés de l'autre côté de l'Atlantique, et qu'ils ont trouvés acclimatés déjà sur le territoire de la patrie nouvelle. La tradition de la nationalité indienne n'a point préoccupé les Anglo-Saxons; aussi, pour eux, la régénération des Peaux-Rouges n'a été qu'une question essentiellement politique qu'ils ont tranchée avec le glaive. Décidés à ne former aucune alliance avec les indigènes, ils ont refoulé les tribus dans l'intérieur, par cette seule raison que les tribus gênaient le développement de leurs colonies. Les besoins, les aptitudes, comme les droits, comme l'histoire des Indiens, ont fort peu touché les rudes pionniers que le Vieux-Monde déversait sur le Nouveau, en vue de l'amélioration d'une race retardataire, dégénérée, si l'on veut. Une race s'est substituée violemment à une autre race, voilà tout. L'Europe a installé ses codes et ses mœurs sur le sol qu'elle venait de conquérir; c'est donc l'Europe que nous retrouvons dans l'Amérique du Nord.

Voilà pourquoi, à nos yeux, les citoyens des États-Unis qui ont introduit, puis maintenu dans leur légis-

lation la condamnation de l'*horrible mélange*, sont restés Européens, quoique nés sur la terre américaine, et bien qu'ils s'appellent, au dire de M. Castelnau, le peuple *américain* (1), par excellence. Nous en disons autant des membres des rares familles du Sud, qui ont conservé le préjugé de la couleur. Néanmoins, dans les régions méridionales, nous l'avons constaté à différentes reprises, le préjugé de la peau a été battu en brèche par la double influence du climat et du génie latin. S'il règne encore, à l'heure présente, dans la classe qui a repoussé tout croisement avec les races opprimées, ce préjugé a complétement disparu de la Constitution. On est en droit d'affirmer que, *légalement*, il n'y a dans l'Amérique du Sud, ni blancs, ni rouges, ni noirs (nous ne parlons pas des esclaves, bien entendu), ni métis, ni mulâtres; on n'y rencontre que des hommes jouissant des mêmes franchises politiques, partant, des citoyens égaux entre eux et ayant le même intérêt à la prospérité de la patrie commune.

Cependant, une réserve doit être faite : si, la grande famille du Sud-Amérique s'est constituée *politiquement*, on ne peut pas soutenir que, *ethnographiquement*, elle existe. Elle a conquis son autonomie, voilà tout. A ce point de vue, elle se trouve dans l'état transitoire où étaient les populations composant l'Empire romain,

(1) EXPÉDITION DANS LES PARTIES CENTRALES DE L'AMÉRIQUE DU SUD. Page 5 de l'Introduction.

après la grande invasion des barbares du nord. Le sang des vainqueurs se mêla alors au sang des vaincus et lui communiqua une énergie nouvelle; mais, si les limites géographiques des provinces restèrent les mêmes, il fallut plusieurs siècles pour que la fusion des races eût produit cette adhérence, cette compacité des couches diverses, qui déterminent, avec son génie distinctif, le rôle historique échu à chaque nation. L'homogénéité qui, seule, représente la force dans l'harmonie, n'est donc pas encore complétement acquise aux Sud-Américains, pas plus qu'elle n'est possédée, à cette heure, par les populations vivant de l'autre côté des Alpes. Dans cette région, en effet, nous voyons des Piémontais, des Lombards, des Vénitiens, des Romains, des Napolitains, des Siciliens; mais les Italiens, où sont-ils? Moins avancées, politiquement, que les nationalités du Sud-Amérique, ces populations, divisées, opprimées pendant des siècles, n'ont pu constituer encore ni leur autonomie, ni leur homogénéité; plus heureuses que celles-là, cependant, elles commencent à entrevoir le terme de ce fractionnement territorial, de cette dislocation géographique, qui durent depuis l'invasion des Barbares. Dans notre pensée, la Convention du 15 septembre 1864 a détruit les plus redoutables obstacles à l'unification de toutes les provinces transalpines. Le Royaume d'Italie a été solennellement, réellement proclamé le 15 septembre dernier; il ne reste plus qu'à créer une nation italienne, ce qui est l'œuvre de la politique et du temps.

De même, parmi les Sud-Américains nous trouvons des Brésiliens, des Chiliens, des Argentins, des Péruviens, des Boliviens, etc., etc., etc.; nous n'apercevons pas distinctement des Américains, c'est-à-dire, une agglomération d'individus ayant une commune origine, et dont le caractère particulier a comme des reflets du soleil qui les éclaire, comme une teinte caractéristique du paysage qui sert de cadre à leur existence; une agglomération dont les sentiments, les idées, la physionomie extérieure, les aspirations même, s'harmonisent parfaitement avec la couleur de son ciel, de ses montagnes, de ses mers, de ses forêts, et jusqu'avec la configuration du territoire qu'elle habite, jusqu'avec le parfum de ses rivages et de ses vallées; enfin, une société modelée sur le type que ses membres représentent, et dont l'organisation politique répond exactement aux besoins, aux intérêts, aux tendances de la race qui l'a formée, au but glorieux que cette race doit atteindre.

Eh bien! nous prétendons que si, à l'heure présente, les branches éparses de la grande famille du Sud-Amérique sont en pleine possession de leur autonomie, elles n'ont pu encore, à cause de leur extrême jeunesse, réaliser leur homogénéité; nous croyons également, ainsi que le fait s'est produit dans les Gaules, dans l'Italie, dans la Germanie, pour les générations issues du croisement avec les hommes du Nord, qu'elles ne tarderont pas à la conquérir. Alors, mais alors seulement, la mission re-

doutable qui leur est réservée recevra son accomplissement.

Rendons plus claire notre pensée, en la précisant davantage.

Au système destructeur pratiqué, depuis 1620, par les conquérants anglo-saxons, nous avons opposé la politique plus humanitaire des Latins. Cette politique a protégé le mélange des races, sur tous les territoires possédés par les Espagnols et les Portugais ; de ce mélange sont nés le mulâtre et le métis. Mais, le mouvement qui a eu pour résultat l'absorption presque complète, aujourd'hui, des Européens, au profit des deux familles rouge et noire, tant sur la côte occidentale que sur la côte orientale, n'a pas atteint le but final, marqué dans les décrets providentiels. Ce croisement des blancs avec les Indiens et les nègres a produit une race qui, après avoir hérité les qualités et les vices de ses auteurs, a approprié ces vices et ces qualités aux exigences climatériques du milieu où elle devait travailler à son développement. Cette race intermédiaire représente la première étape de l'humanité sur le sol conquis ; elle prépare la seconde étape, qui sera la dernière, puisque c'est elle qui doit engendrer définitivement la véritable race américaine. L'homogénéité ne sera acquise, on le comprend, que par l'alliance intime du métis et du mulâtre. Or, cettea lliance est fatale.

La loi d'attraction qui agit si vigoureusement sur les nations d'origine latine et dont nous avons constaté les

effets, recevra une nouvelle force de la loi des affinités dont les sollicitations, ou plutôt, les exigences sont si puissantes. Ici les affinités abondent : même filiation paternelle ; mêmes souvenirs, attachés à la branche maternelle, de spoliation violente, de cruautés implacables, d'oppression séculaire. L'héritage qui leur est commun se compose de haine, de désirs de vengeance et de domination, d'ambition multiple. La mission qui est réservée aux fils des esclaves noirs et rouges, est nettement indiquée dans l'énumération des causes qui doivent les unir. Déjà redoutables sur deux points distincts, par le nombre, par la fortune, par l'audace, par l'égalité politique que leur a accordée la Constitution de leur pays, les métis, comme les mulâtres, ont compris qu'ils seront les maîtres, lorsqu'ils le voudront résolument.

Le jour où l'alliance sera conclue entre eux, l'Amérique latine tout entière appartiendra aux descendants des deux races opprimées.

Et ce jour n'est pas aussi éloigné qu'on pourrait le croire.

Déjà, nous l'avons vu, un double service de vapeurs, — péruviens et brésiliens, — est établi sur l'Amazone et ses principaux affluents, qui met en rapport les populations des sources et celles des embouchures du Grand-Fleuve.

Un réseau de chemins de fer s'étendra bientôt entre les provinces méridionales et les provinces septentrionales du Brésil. Nous avons signalé les formidables *pica-*

das (trouées) que la hâche de l'industrie pratique à travers les solitudes et les forêts-vierges de l'intérieur. Ces *picadas* ne relient pas, sans doute, la côte orientale à la côte occidentale; mais qu'importe? Si lent qu'il soit, le travail qui s'accomplit sur le sol brésilien n'en produit pas moins des résultats féconds, au-delà des frontières de l'Empire.

Le Pérou, nous le savons, donnait tous ses soins à la navigation des fleuves, quand la violente agression de l'Espagne a détourné vers un but plus immédiat les nobles élans de son patriotisme. Mais ce n'est là qu'une halte de son génie industriel et commercial. Bientôt, réintégrée dans ses îles à guano, — source principale de ses revenus, — et complétement rassurée sur son indépendance, qu'un moment elle a pu croire compromise, la jeune république reprendra l'œuvre glorieuse de son développement pacifique.

Le mouvement économique qui entraine les nations européennes s'est étendu également en Bolivie. L'heure de la politique turbulente et des bouleversements désastreux est passée pour ce petit État. Une période d'activité féconde a succédé aux jours néfastes, où les incessantes agitations des partis paralysaient le travail des villes et stérilisaient un sol fertile. Le génie pratique du général Ballivian semble revivre dans le président actuel, général Achá. Grâce à l'impulsion intelligente donnée par lui, l'agriculture est en progrès et l'exploitation des mines en pleine prospérité. En même temps, les ingénieurs

tracent et les soldats exécutent des routes carrossables à travers le désert; et des études sont poursuivies pour établir un chemin de fer, destiné à relier le port de Cobija au bassin du lac de Titicaca, du Desaguadero et de la lagune de Pampa Aullagas. A l'exemple des gouvernements du Brésil et du Pérou, celui de la Bolivie s'occupe aussi d'organiser la navigation intérieure sur les affluents de l'Amazone et du Paraná.

Parce qu'elles ont le sentiment des brillantes destineés que l'avenir leur réserve, les autres colonies latines commencent à affirmer sérieusement leur intention de marcher dans le sens des idées modernes.

En voici la preuve convaincante :

Trois entreprises d'une importance capitale, non-seulement pour l'Amérique qu'elles doivent transformer complétement, mais encore pour l'Europe, pour le monde entier, et dont l'exécution produira des conséquences incalculables, au point de vue du rapprochement des peuples par le développement du commerce universel, sont en ce moment à l'ordre du jour dans les Républiques latines du nouveau continent.

La première est relative au percement de l'isthme de Panama. Cette œuvre, déclarée d'abord impossible, — ne l'avait-on pas dit aussi pour l'isthme de Suez? — préoccupe depuis longtemps les esprits dans les États-Unis de Colombie. Les études d'un publiciste français, M. Félix Belly, qui faisait du lac de Nicaragua le point de partage de la nouvelle voie; la discussion approfondie

qu'a provoquée ce projet, ont amené l'idée à maturité. Une Compagnie vient de se constituer pour aborder cette œuvre gigantesque. Le problème posé par la nature est donc aujourd'hui résolu en principe. Vienne un homme d'initiative et de dévouement comme M. de Lesseps, et les capitaux ne manqueront pas plus pour le canal inter-océanique qu'ils n'ont fait défaut pour celui de Suez.

Le second projet ne serait, vraiment, d'une utilité indiscutable que si le premier ne recevait pas son exécution. Un chemin de fer remplacerait alors le canal dont il vient d'être question. Les communications entre la côte orientale et la côte occidentale seraient établies par une route terrestre, au lieu de l'être par la voie maritime. Cette ligne, qui relierait les deux océans, traverserait le territoire de la République de Honduras et faciliterait le transit pour le Mexique, la Californie et la côte occidentale de l'Amérique du Nord.

M. Herran, ministre plénipotentiaire de Honduras en France, est chargé, dit-on, par son gouvernement, de soumettre les plans de cette entreprise à l'Empereur Napoléon III. Ce qui est certain, toutefois, c'est que les études sont terminées et que les capitaux anglais flairent déjà une fructueuse opération.

Le troisième projet, enfin, qui rappelle les travaux titanesques accomplis autrefois par les Incas à travers les Andes péruviennes, a été indiqué dans le cours de cette étude. Nous voulons parler de la voie ferrée qui,

partant de la République argentine, aboutira à la frontière chilienne.

Ce projet, grandiose, éblouissant, auprès duquel le prodigieux tunnel des Alpes et les 26 kilomètres creusés dans les gigantesques rochers des Pyrénées ne paraîtront plus que des jeux d'enfants, est à la veille de recevoir son exécution. (1)

Nul doute que le Chili ne se pique d'honneur, à son tour, et qu'il ne complète l'œuvre argentine, en poussant les rails jusqu'au Pacifique.

En attendant la réalisation de cette idée, le gouvernement chilien ne reste pas oisif. Déjà, un chemin de fer qui va de Valparaiso à Santiago est en pleine exploitation et le général Pezet, Président de la République, vient de communiquer au Congrès national différents projets d'une utilité incontestable parmi lesquels : plusieurs lignes qui uniront entre eux les centres importants de Curico, Chillan, Conception et Talcahuano, et les travaux considérables qui feront de celle de Valpa-

(1) Voici ce que nous lisons dans le *Moniteur* du 19 juin 1864 :

« Le président de la République argentine a ouvert, le 12 mai, la session du Congrès. Dans le discours qu'il a prononcé à cette occasion, on a remarqué et très-favorablement accueilli le passage où a été annoncée la construction prochaine d'un chemin de fer entre Santiago du Chili et Buenos-Ayres. Cette voie nouvelle, qui traverserait la Cordillière des Andes par un col récemment découvert, serait exécutée dans un délai de HUIT ANS. On comprend aisément l'immense intérêt commercial qu'elle doit avoir pour l'Amérique du Sud. »

Le *Moniteur du soir* attribue la découverte de ce col à un ingénieur français, au service de la Compagnie du chemin de fer de Santiago à Valparaiso.

raiso une des rades les mieux abritées du continent américain (1).

Une fois que Valparaiso sera relié à Buenos-Ayres, ou seulement au Rio-Paraguay, la barrière du désert, cette barrière qu'on croyait infranchissable, n'existera plus. Un double courant sera ainsi établi, l'un, au nord, par l'Amazone et l'autre, au sud, par la voie ferrée, entre les habitants du Pacifique et les riverains de l'Atlantique.

Les métis espagnols tendront alors la main aux Mamalucos portugais et aux mulâtres brésiliens, et la grande Confédération du Sud, — ce rêve étoilé du héros colombien, — sera un fait accompli.

Si l'Europe a donné le branle, l'Amérique latine, il faut savoir le reconnaître, n'aspire qu'à suivre son impulsion. Nous trompons-nous, en croyant que la guerre fratricide qui désole la grande République du Nord; l'établissement d'un gouvernement fort, au Mexique; la brutale agression de l'Espagne contre le Pérou; concourent ensemble à l'œuvre de régénération morale et de progrès matériel que nous signalons en ce moment?

Faut-il déchirer entièrement le voile qui dérobe encore aux yeux les conséquences formidables de ce rapprochement, entre les métis de la côte occidentale et les

« (1) Un autre travail d'une grande importance pour le Chili est en ce moment à l'étude. Il s'agit de la construction d'une digue qui ferait du port de Valparaiso l'un des plus sûrs de toute l'Amérique, en le préservant des bourrasques du nord, très-fréquentes en hiver, qui rendent le mouillage de cette rade très-dangereux. »

(*Moniteur du soir.* — Juin 1864.)

mulâtres de la côte orientale? Pourquoi ne le ferions-nous pas? Puisque, dans notre opinion, il est fatal, le but poursuivi simultanément—à leur insu, peut-être—par les intermédiaires naturels des blancs oppresseurs et des deux familles opprimées, doit être signalé franchement.

L'alliance des mulâtres et des métis a donc produit la race définitive, la véritable race américaine, fille du sol et de la civilisation, tout à la fois.

Seuls maîtres du Sud et du Centre-Amérique et obéissant à cette force d'expansion qui n'est pas autre chose, pour les nations latines, qu'un besoin invincible d'assimilation et d'homogénéité, les Sang-mêlés espagnols et brésiliens se masseront sur les frontières septentrionales, d'où leur voix sera entendue par leurs frères de la Virginie et de la Louisiane.

Qu'arrivera-t-il alors?

Le résultat que nous entrevoyons a été indiqué dans une autre étude, publiée l'année dernière, et dont il a été déjà question : LES FEMMES ET LES MŒURS DU BRÉSIL. A la page 250, nous avons écrit ces lignes :

« La race anglo-saxonne, si vivace, si envahissante, si froidement énergique, se trouvera en présence d'une nouvelle race latine formidablement organisée. Le Protestantisme, animé de ce sévère enthousiasme qu'inspire la liberté, se heurtera contre le Catholicisme, retrempé par cette foi ardente que donne le succès et par l'infusion constante d'un sang jeune et généreux. Et ces deux races,

et ces deux religions combattront l'une contre l'autre, au nom du droit et de la justice; les Anglo-Saxons, pour étendre leur suprématie sur tout le continent américain; les Sang-mêlés, pour compléter l'œuvre féconde d'assimilation, en s'appropriant les forces dédaignées par leurs orgueilleux rivaux. »

Voilà ce que nous écrivions l'année dernière, à l'occasion de l'avenir réservé, suivant nous, aux Sang-mêlés américains. Aujourd'hui, nous rappellerons que si la Confédération anglo-saxonne possède 34 millions d'habitants, les États du Sud en ont ensemble 32 millions; et nous ne parlons pas ici de la population indienne qui se compte par millions dans la presqu'île méridionale. Les chances de succès, tirées du nombre des bataillons engagés, sont au moins égales, on le voit.

Que si l'on nous opposait la décadence du Catholicisme, partant, l'impossibilité de fonder l'homogénéité américaine avec le concours de la religion romaine; à cet argument, nous répondrions : Si le Pouvoir temporel est condamné par cette logique rationnelle qui assigne un domaine distinct aux choses spirituelles et aux intérêts matériels, à la foi et à la politique, au Pontife et au Roi; ce n'est pas nous, assurément, qui voudrions nous insurger contre l'arrêt motivé de la logique. Nous affirmerons ceci, toutefois : c'est que le Catholicisme regagne chaque jour en Amérique le terrain qu'il perd en Europe, et que c'est *exclusivement* sous son drapeau que la civilisation pénètre dans le désert.

Ce sera donc une armée catholique qui, — le moment arrivé, — se heurtera contre les soldats du Protestantisme. Le fanatisme religieux s'unira ainsi au fanatisme politique, — deux fois, hélas! — comme si ce n'était pas assez de l'antagonisme des races pour rendre désastreuse cette rencontre entre des Anglo-Saxons et des Latins, entre des Blancs et des Sang-mêlés.

La lutte sera longue, sanglante, acharnée. La victoire se prononcera enfin pour le droit, trop longtemps outragé.

Et les descendants des tribus spoliées, massacrées par Cortez et Cabral; et les fils des Africains chicotés, avilis par des maîtres impitoyables, accompliront alors un grand acte de réparation, de concert avec les survivants des Wampanoags et des Norragansetts.

Et, comme le firent autrefois les républicains noirs de Palmarès, les représentants des deux races réprouvées appliqueront, à leur tour, la dure loi de Moïse, aux héritiers de ces implacables Puritains qui portèrent dans les forêts, au lieu de la lumière qui éclaire les âmes, la torche de l'incendie et le glaive destructeur.

La civilisation pénétrera alors dans les solitudes septentrionales; mais ce sera à travers des ruines amoncelées et en remontant un fleuve de sang. Et, ni les monitors cuirassés et les *rams* à éperon, ni les canons rayés, ni les bandes immondes de *bloodhounds* dressés — honte et horreur! — à dévorer la chair bronzée ou rouge, n'empêcheront l'expiation d'être complète.

Alors enfin, alors, seulement, l'Amérique appartiendra aux Américains. Alors, lorsque la domination incontestée de la race latine aura produit ses conséquences fécondes, commencera à se réaliser cette prédiction du savant et regretté J. J. Ampère.

« Comment ne pas croire que quelque part, dans cette région prédestinée, vers le point de jonction des deux Amériques, sur la route de l'Europe et de l'Asie, sera la capitale future du monde? Alors, la vieille Europe se trouvera à l'une des extrémités de l'univers civilisé; elle sera le passé, un passé vénérable, car c'est d'elle que sera venu le développement nouveau.

« Alors, on viendra faire de pieux pèlerinages sur le vieux continent, comme nous allons contempler les lieux célèbres d'où notre civilisation est sortie; on visitera Londres et Paris comme nous visitons Athènes et Jérusalem; mais le foyer de la civilisation, déplacé par la force des choses et par suite de la configuration même du globe, aura été transporté vers le point marqué par le doigt de Dieu sur notre comète, pour être le vrai centre de l'humanité.»

C'est là un rêve de poète, dira-t-on! Soit! Les poètes sont aimés de Dieu; c'est son souffle qui les inspire; voilà pourquoi il leur arrive parfois d'entrevoir, de suivre même, à travers les siècles, les transformations glorieuses de l'humanité.

Quant à nous qui ne lisons pas si loin dans les âges futurs, mais qui croyons fermement à la supériorité du

génie latin et aux enseignements de l'histoire, nous nous contentons d'indiquer le but que doivent forcément atteindre les populations régénérées de l'Amérique méridionale; ce but, c'est la suprématie de la nouvelle race latine.

Il est fort douteux que les complications réservées par l'avenir au continent américain, aient frappé l'esprit des hommes du Foreign-Office. Si la possibilité du choc formidable que nous venons de signaler était entrée dans leurs préoccupations, lord Palmerston n'aurait point admonesté le Brésil, au sujet des Indiens. L'amitié profonde et *sincère*, chacun le sait, qui unit l'Angleterre et son ancienne colonie, l'aurait empêché de pousser le jeune empire à précipiter le dénouement fatal, en formant de nouvelles recrues pour l'armée catholique des métis et des mulâtres. Les politiques anglais sont des hommes trop positifs, trop pratiques, pour admettre l'intervention de la Providence dans les affaires de ce monde.

Eh bien, soit! Les abominations commises par les Puritains ne seront pas vengées; et si le noble lord a reproché au Brésil de négliger les forces que recèlent ses forêts, c'est uniquement dans l'intérêt de l'Empire, et, aussi, au nom de l'humanité.

Cependant, voici notre conclusion :

Seul, le Catholicisme a entrepris la régénération des Indiens et des noirs, et a travaillé ainsi à l'œuvre divine de la réconciliation des races; seul, avec l'aide des noirs

et des Indiens, il fondera un établissement inébranlable sur la terre qu'il aura rendue à la civilisation.

Un mot encore, ce sera le dernier.

Nous avons cette prétention — n'est-elle pas suffisamment justifiée? — de croire que ce livre détournera un certain nombre d'émigrants d'aller, aujourd'hui, s'établir comme colons dans l'Empire Sud-Américain. Si, sur un chiffre de cent individus que la mort attend le long des fleuves brésiliens, nos pages véridiques parviennent à en retenir un vingtième seulement en Europe; nous considérerons ce résultat comme immense et nous aurons bien mérité de l'humanité en général, de notre pays en particulier, pour ces existences précieuses que nous aurons sauvées.

Sont-ils donc si nombreux ceux qui, jetant un regard en arrière, ont le droit de se réjouir pour avoir rattaché à la vie cinq naufragés de la civilisation, cinq membres désespérés de la grande famille humaine?

FIN.

ERRATA

Page 52, ligne 15. — Au lieu de : qui pourrait nourrir 200,000,000 d'habitants, lisez : qui pourrait nourrir 100,000,000 d'habitants.

Page 95, à la dernière ligne. — Au lieu de : *Créidt* mobilier, lisez : *Crédit* mobilier.

Page 104, au tableau pour 1861. — Au lieu de *Uruguay*, lisez : *Uruguayen*.

Page 151, ligne 13. — Dans la phrase : même famille de gens ayant... placer une virgule après *famille* et écrire ainsi : même famille, de gens ayant...

Page 196, à la note. — Au lieu de : dum cuique *catholico* cultui favet, lisez : dum cuique *acatholico* cultui favet.

Page 225, à la 3e ligne en partant du bas. — Au lieu de : mais l'infusion du sang n'a pas eu... lisez : mais l'infusion du sang *rouge* n'a pas eu...

Page 269, au troisième vers portugais. — Au lieu de : o *gue* seméasse, lisez : o *que* seméasse,

Page 273, ligne 20. — Au lieu de : pourrait nourrir facilement *soixante* millions d'habitants, lisez : pourrait nourrir facilement *cent* millions d'habitants.

Page 314, à la ligne 6 de la note. — Au lieu de : au régime du *palmatori* ou férule, lisez : au régime du *palmatorio*, ou férule.

Même page 314, ligne 10 de la note. — Au lieu de : qu'avec *le consentement* du gouvernement et *ce consentement* est difficilement accordé, lisez : qu'avec *l'autorisation* du gouvernement et *cette autorisation* est difficilement accordée.

TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE.

Paris. — Imp. Walder, rue Bonaparte, 44.





